LES JUIFS, ROIS DE L'ÉPOQUE

HISTOIRE

DE LA

FÉODALITÉ FINANCIÈRE

PAR A. TOUSSENEL

La spéculation légitime consiste à acheter au meilleur marché possible, pour revendre le plus cher possible. C'est l'âme du commerce.
(Sylvain Dumon, ministre des travaux publics.)

Les financiers soutiennent l'État comme la corde soutient le pendu. (Montesquieu.)

La maison de mon père est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs.
(Jésus chassant les marchands du Temple.)

Mercure, dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs.
(*Mythologie.*)

TOME DEUXIÈME

PARIS
GABRIEL DE GONET, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DES BEAUX-ARTS, 6

1847

L4 67

HISTOIRE

DE LA

FÉODALITÉ FINANCIÈRE

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

LES JUIFS, ROIS DE L'ÉPOQUE

HISTOIRE

DE LA

FÉODALITÉ FINANCIÈRE

PAR A. TOUSSENEL

La spéculation légitime consiste à acheter au meilleur marché possible, pour revendre le plus cher possible ... C'est l'âme du commerce.
(Sylvain Dumon, ministre des travaux publics.)

Les financiers soutiennent l'État comme la corde soutient le pendu. (Montesquieu.)

La maison de mon père est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs.
(Jésus chassant les marchands du Temple.)

Mercure, dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs.
(*Mythologie.*)

TOME DEUXIÈME

PARIS
GABRIEL DE GONET, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DES BEAUX-ARTS, 6

1847

HN 421
T75
v.2

HISTOIRE

DE LA

FÉODALITÉ FINANCIÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

Genève.

Il y a un proverbe de bourse qui dit qu'*un Génevois vaut six juifs*. Les habitants de Genève disent à leur tour que ceux de Neufchâtel valent six Génevois. Genève est une des capitales du protestantisme et du puritanisme, par conséquent du judaïsme. La même foi politique et religieuse a dû engendrer les mêmes mœurs en Suisse et en Juda. Les puritains de Boston ont poussé plus loin que leurs coreligionnaires d'Helvétie leur amour pour la Bible; ils portent presque tous des noms juifs, pour que personne ne se trompe à l'enseigne de leur foi.

On dit la position de la Suisse formidable sous le rapport de la stratégie militaire. Je la crois plus formidable encore sous le rapport de la stratégie financière.

La Suisse est assise sur la France, comme le gui sur le chêne. La Suisse n'a pas d'armée, pas d'impôt. Pourquoi aurait-elle une armée à elle? Les soldats de la France, payés par l'impôt de la France, sont là qui veillent pour elle et protégent sa *neutralité*. La Suisse fait mieux que de ne rien dépenser pour l'entretien de ses troupes : elle vend ses soldats, elle en tire un revenu. Ce qui ruine partout les nations, lui fait profit à elle. Je ferai même observer à ce propos, que la Suisse républicaine ne vend des soldats qu'aux monarchies absolues. A Palerme, c'est un *compatriote de Guillaume Tell* qui vous force à *mettre chapeau bas* devant une affiche de spectacle collée sur un mur, sous prétexte que ce mur est celui du palais du roi. C'est la Suisse républicaine qui vend à tous les tyrannaux d'Italie, les baïonnettes avec lesquelles ils compriment les velléités d'indépendance de cette malheureuse contrée. L'histoire flétrira un jour de quelque appellation infamante, ce rôle de valets de bourreau que jouent pour un peu d'or les fils de la noble Helvétie.

Le consommateur suisse paye moitié moins cher que le consommateur français, le sucre et le sel que lui fournit la France; et ceci, on le sait, est un fait d'une portée immense dans la question de concurrence industrielle, toute la question du prix de revient dépendant du prix des denrées de nécessité première. La Suisse, en appliquant la première les principes de l'association aux seules branches d'industrie agricole que comportât l'aridité de ses montagnes, l'élève du bétail et la fabrication des fromages, a converti en pactoles les eaux de ses glaciers. Elle a réalisé les mêmes prodiges dans l'industrie manufacturière. C'est

ainsi qu'en y introduisant l'*alternance* et la *division du travail*, elle a accaparé le monopole de l'horlogerie, la plus lucrative de toutes les industries humaines. Il y a dans Genève, ville lettrée, une espèce d'université où se font des cours publics. Le professeur de physique, qui est peut-être rétribué à mille francs par an, possède, m'a-t-on dit, cinq cent mille francs de revenu; le professeur de géologie, un lion de la localité, quelque chose comme sept à huit cent mille francs de rente. Genève paverait ses rues de lingots d'argent, si la fantaisie lui en prenait un jour, et si elle ne savait tirer un parti plus avantageux du métal; Genève achèterait les empires, s'ils étaient encore à l'encan; et tous les gouvernements constitutionnels, tous les gouvernements de fabrique anglaise, sont plus ou moins à l'encan.

Tous les ans, les adultes besogneux de la Suisse, intrépides chasseurs d'espèces, pourvus d'une patience à toute épreuve, descendent de ses montagnes pour se répandre dans les riches vallées de la France, terre généreuse et hospitalière par excellence, nourricière complaisante de tous les parasites. Tous réussissent à se caser en peu de temps à Paris ou dans les autres grandes villes commerciales du royaume; car tous ont l'esprit d'ordre et de persévérance qui doit aboutir au succès. Tout ce monde-là fait d'abord de l'usure, des habits ou des bottes. Le tailleur est le banquier-né des fils de famille qui se ruinent. Nombre de grands hôtels de Paris appartiennent à des tailleurs suisses. Beaucoup de ces industriels, dont le nom barbare dit assez l'origine étrangère, pratiquent l'usure jusqu'à ce qu'ils aient acquis les moyens

d'être probes. Au bout de vingt années d'exercice, ils possèdent palais et livrée, font courir des chevaux de sang sur l'hippodrome, achètent par devant notaire ou ailleurs une belle jeune fille pauvre, et finissent par se retirer sur les bords du lac natal, dans quelque villa délicieuse, où s'achève paisiblement leur vieillesse. Et quand l'un de ces nobles usuriers a payé son tribut à l'humaine nature, le journaliste de l'endroit consacre à sa mémoire une notice touchante. « La cause de la liberté et de la philanthropie a perdu aujourd'hui l'un de ses plus fervents apôtres, la patrie un de ses plus grands citoyens, et nous un abonné fidèle et.... *exact dans ses payements.*

Genève, Bâle, Lausanne et Neufchâtel possèdent des monceaux d'or déposés dans les caves de toutes les banques européennes. Je me suis laissé dire que Genève avait près de cinquante millions sur les fonds français 5 pour 100, et cinquante millions ou plus sur la place de Lyon. Bâle a bâti Mulhouse, dont l'industrie et les maisons lui appartiennent. Genève a arraché la Grèce au sultan, et n'arrachera pas à l'Angleterre l'Irlande, plus malheureuse et plus digne de pitié que la Grèce. Genève soudoie des journaux à Paris pour défendre la politique de M. Guizot, le protestant. J'en parle savamment, ayant été pendant un an le rédacteur en chef de l'une de ces feuilles, un journal ultra-doctrinaire de très-grand format, et dont la polémique belliqueuse ne répondait pas parfaitement aux promesses de son titre. Genève impose les tarifs qui lui conviennent sur les canaux de France (ordonnance du 17 avril 1843). C'est elle qui ne veut pas qu'on réduise la rente. Le grand conseil des dix,

qui s'adjugea longtemps les emprunts nationaux, et qui prélevait la dîme papale sur le revenu de tous les États européens, était composé de Génevois pour les trois quarts, et de juifs pour le reste.

Les grandes épreuves législatives de ces dernières années, et celles de la cession actuelle, ont prouvé que la féodalité financière, dont les hauts barons ne sont pas Français, pouvait tout oser désormais. Une fois qu'on discutait à la chambre la réforme postale, les avis étaient partagés sur la question. Beaucoup penchaient en faveur de la réduction demandée par l'auteur de la proposition. « Mais vous n'y pensez pas, écrivit un journal des juifs, réduire les impôts, réduire les revenus du fisc, c'est altérer la valeur du gage sur lequel M. Rothschild vous a prêté naguère deux cent millions, c'est abuser de la confiance du généreux banquier; » et la chambre, éclairée par cette considération lumineuse, rejeta une proposition dont l'utilité n'était pas contestable, de peur d'altérer la valeur du gage de l'Israélite. Essayez donc de faire entrer une idée de réforme financière importante dans la tête de gens qui ne veulent pas même entendre parler d'une réduction de port de lettres!

Le Journal des Débats.

La féodalité financière a, pour faire connaître son bon plaisir aux hommes du gouvernement nominal, son journal officiel, le *Journal des Débats*.

C'est dans cette feuille que les véritables hommes politiques du jour, les hommes d'argent, vont chercher, non pas ce que le ministère pense, mais ce

que le ministère fera. La haute banque a obtenu de la servilité ministérielle que les nouvelles officielles fussent publiées dans le *Journal des Débats* avant de l'être dans le *Moniteur universel*. Ce sont les articles du *Journal des Débats*, rédigés par quelques affidés de la maison R.... qui font la hausse et la baisse à la Bourse. On a osé imprimer que tout ministère était tenu de payer au *Journal des Débats* une énorme contribution de guerre.

Il y a eu de grands ministres qui ont essayé de s'affranchir de ce protectorat onéreux, M. de Villèle entre autres. Mais M. de Villèle fut renversé par une coalition dans laquelle les *Débats* figurèrent glorieusement, et le ministère Martignac qui lui succéda fut obligé de rembourser au *Journal des Débats* les trois années de l'arriéré dû par M. de Villèle. M. Thiers, qui n'a jamais été pour M. Bertin l'ancien qu'un petit brouillon spirituel et vantard, eut aussi un jour, à ce qu'on assure, la velléité de se révolter contre le despotisme des *Débats*. Mais le vieux Entelle terrassa d'un seul revers d'article le présomptueux Darès, qui mit aussitôt les pouces, demanda pardon et se hâta de conclure la paix avec le caissier du journal. L'acte de contrition fut accepté, mais il ne réussit pas à calmer le sentiment du Burgrave irascible, qui comprit la nécessité de faire un exemple. Et le lendemain du jour où la paix s'était faite, le petit ministre put lire dans le *Journal des Débats*, en manière de remercîment, une foudroyante satire des actes de son administration. On rapporte une réponse sublime de M. Bertin l'ancien à M. Thiers, qui se flattait de faire marcher de front, M. Bertin aidant, le *Journal des Débats* et

la France. « La France tant que vous voudrez, aurait répliqué l'homme des vieux jours; mais le *Journal des Débats*, jamais. Cette affaire-là ne regarde que moi et Saint-Marc que voici. » (Saint-Marc, un des apôtres de la religion des *Débats*, le même qu'ils ont fait académicien il y a deux ans, parce qu'il lui manquait un titre et une sinécure pour en avoir autant que le baron Dupin.)

M. Guizot et M. Duchâtel s'honorent de leur empressement à exécuter les moindres ordres du *Journal des Débats*. « Si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, on le fera. » Ils lui servent sa subvention à genoux, et sur un plat d'or. La dévotion de M. de Montalivet au *Journal des Débats* dépasse les bornes de la servilité. C'est, à proprement parler, le *Journal des Débats* qui règne à l'intérieur, quand M. de Montalivet est ministre. M. de Montalivet a dû causer un tort immense à la dynastie de juillet, plus encore par son entourage que par ses actes; non pas seulement parce qu'il a encombré tous les offices publics des pires écrivains des *Débats*, mais parce qu'il a habitué l'opinion à faire intervenir le nom du roi dans tous les tripotages de la presse ministérielle, et à considérer le *Journal des Débats* comme l'organe du château, *du parti de la Cour*. Et comment aurait-on douté dans le public de l'intimité qui existait entre la royauté de la rue des Prêtres et celle des Tuileries, quand on voyait figurer sur la liste des rédacteurs du journal tous les noms des précepteurs des princes? On s'est imaginé, et ç'a été un grand mal, que les familiers du château avaient la haute main dans la rédaction du journal, tandis qu'ils n'étaient que tolérés

par la direction; et l'on a bâti de méchantes accusations contre le parti de la cour avec de méchants articles du *Journal des Débats*. On aurait pu croire cependant que si le journal de M. Bertin eût été inféodé à la cour, la cour n'y eût pas laissé en pied le coupable auteur de ce mauvais livre et de cette mauvaise action qu'on appelle *Barnave*.

J'ai pu habiter aussi longtemps que je l'ai voulu sous le 15 avril la région des faveurs, des sinécures et des gratifications. Je ne sais pourquoi, malgré mes affections pour le pouvoir, je n'ai jamais pu séjourner dans cette région plus d'un mois. Il faut qu'il s'exhale de ce milieu officiel une senteur de rachitisme moral et d'âpreté argentière qui suffoque l'homme de cœur. Je voudrais pouvoir dire la vérité, sans offenser qui que ce soit parmi ces gens avec lesquels j'ai vécu et qui ne m'ont fait aucun mal; mais en conscience il y en a trop dans le nombre dont la fortune est une insulte à la capacité.

Il semblerait nécessaire que le chef du cabinet d'un ministre de l'intérieur, que l'homme à qui appartient la direction de la presse gouvernementale et du *Bureau de l'Esprit public*, fût au moins homme de lettres, sinon homme d'esprit. Le chef du cabinet de M. de Montalivet s'appelait Félix Lebertre : celui de M. Duchâtel s'appelait Édouard Mallac. Faites ces gens-là préfets ou directeurs des services de la liste civile, rien de mieux; mais, pour Dieu, ne confiez pas la direction de *l'Esprit public* à des gens dont la main n'a jamais su tenir une plume ni le cerveau une idée!

Le crédit et l'influence des incapacités sont une des

plus grandes calamités de ce temps. M. Hartmann, M. Fulchiron, M. Delessert, M. Calmon ne sont pas certainement les orateurs les plus éminents de la Chambre; et je n'ai pas entendu dire qu'ils valussent mieux dans le conseil que dans la bataille ; ces messieurs n'en comptent pas moins parmi les plus importants personnages du pays.

Le *Journal des Débats* est l'organe officiel de la haute banque et non pas du château. Il protégera la cour, tant que la cour se montrera docile aux volontés des puissants seigneurs de la rue Bergère et de la rue Laffite, sinon, non ; et son dévoûment à la dynastie n'ira jamais plus loin. Le *Journal des Débats* a enterré beaucoup de dynasties dans sa vie, et il y a longtemps qu'il a juré de ne plus s'attacher à des institutions si fragiles.

Quelqu'un qui avait carte blanche pour vendre cent cinquante mille francs un journal qui en valait quatre cent mille, offrit un jour ce journal à la liste civile, au Roi! M. de Montalivet répondit que le Roi, tout en reconnaissant l'importance de l'offre, s'était trouvé dans l'obligation de la refuser, par la crainte de fournir à la presse anti dynastique un nouveau prétexte de rendre la royauté solidaire des articles d'un journal. Le refus était plausible; mais j'ai su de bonne source que M. de Montalivet n'avait pas même osé faire part de la proposition à Sa Majesté, tant était grande sa peur de porter ombrage aux *Débats*. On dit que huit jours après, des hauts barons de la finance offrirent trois cent mille francs du journal en question, et qu'on ne leur donna pas.

Toutes les fois que M. de Montalivet, l'homme du

château, arrive au ministère de l'intérieur, c'est un ex-rédacteur des *Débats*, M. Lesourd, régisseur de l'octroi de Paris (place de douze mille francs), qui prend la charge de distribuer à la presse subventionnée les mandats sur la caisse Gérin. M. Lesourd est un homme d'esprit dans toute la force du mot.

C'est également un rédacteur des *Débats*, M. Petitjean ou un autre, qui prend la direction du cabinet de l'esprit public dans les circonstances difficiles. Les écrivains dévoués et courageux ne manquaient pas à la cause du pouvoir sous le ministère du 15 avril. Lorsque ces écrivains, parmi lesquels j'ai compté de nombreux amis, eurent vaincu dans la grande bataille électorale de 1837 ; quand ils eurent largement fourni leur contingent de travail, d'énergie et de zèle, le ministre, pour récompenser dignement leurs services, nomma le rédacteur des *Débats* ci-dessus, chef de section à l'intérieur, puis maître des requêtes, puis référendaire à la Cour des comptes.

Ce *Journal des Débats* est donc l'arbitre suprême des destinées de la nation, et le Bertin régnant l'Égérie de tous les ministères. C'est en même temps l'Éole qui soulève les flots et le Neptune qui gourmande les tempêtes. Il a chanté la *Marseillaise*, en 1840, à la tête de ces bataillons invincibles que M. Thiers, le grand vainqueur, avait promis de mener, en personne, à la conquête du Rhin, *mais à la pousse des feuilles*. Les feuilles n'ayant pas poussé cette année-là, par bonheur, le *Journal des Débats* s'est calmé et s'est mis à entonner l'hosanna de la peur, à la tête des trembleurs de la *politique modeste*.

Le *Journal des Débats* est une véritable puissance,

qui est presque officiellement reconnue en Europe, et qui s'amuse quelquefois à piquer aux naseaux l'empereur de Russie. Il n'y a pas de beau couronnement d'empereur d'Autriche ou de reine d'Angleterre, sans un envoyé extraordinaire du *Journal des Débats*.

Mais la feuille Bertin est surtout la grande feuille des bénéfices, le *Livre Rouge* du règne actuel. Je vous défie d'entrer dans une bibliothèque publique, dans un amphithéâtre du collége de France ou de la Sorbonne, sans vous cogner la tête à un rédacteur des *Débats*. La Cour de cassation, la Cour des comptes, le conseil d'État, les ambassades, le conseil royal de l'instruction publique, tout est de son ressort. Tout ce qui a corrigé une épreuve et noirci du papier dans le bouge enfumé de la rue des Prêtres, a droit de viser à un portefeuille de ministre, ou à une ambassade, ou à une division ministérielle. M. de Broglie avait eu l'excellente pensée, il y a quelques années, de rendre une ordonnance qui réservait les consulats aux élèves de l'*école des consuls*. L'ordonnance de M. de Broglie n'a jamais eu de signification. La véritable école, l'unique école des consuls est le *Journal des Débats*. Le *Journal des Débats* a son consul général à Bagdad (un juif), un autre à Alexandrie, un autre à Jérusalem, un autre à Gênes, sans compter un ambassadeur à Constantinople. M. Adolphe Guéroult, un ex-saint-simonien, *rédacteur des Débats*, homme d'esprit, s'ennuyait en Europe; M. Guizot, pour le tirer de peine et lui créer une distraction, lui a trouvé un consulat à l'autre bout du monde. Un jour que le *Journal des Débats* s'était fort emporté contre M. le comte de Ratti-Menton, consul général à Canton, j'écrivis dans un

journal qu'il y avait gros à parier que la feuille toute-puissante avait parmi ses rédacteurs un candidat désireux de succéder à l'honorable fonctionnaire. Au ton d'aigreur avec lequel le *Journal des Débats* releva mon insinuation perfide, il était facile de reconnaître que le trait avait porté. On m'a assuré que le titulaire actuel du consulat de Canton avait appartenu à la rédaction du *Journal des Débats*.

On a embarqué, il y a quelques années, une expédition pour la Chine. Naturellement on omit de faire entrer des savants spéciaux, des naturalistes, des industriels, des agronomes, dans le personnel de l'ambassade ; on y refusa place à M. Henry Brunel, délégué par les trois grandes cités industrielles du Nord, Lille, Roubaix et Tourcoing. En revanche, on y avait réservé une espèce de poste d'honneur pour le représentant du *Journal des Débats*. Le représentant du *Journal des Débats*, encore un ex-saint-simonien, M. Xavier Raymond a reçu de l'État un traitement de DIX MILLE francs, en sus de ses appointements de rédacteur, pour écrire des articles sur la Chine, qui devaient être probablement insérés dans le *Journal des Débats*. Le médecin de l'expédition, le docteur Yvan, qui était chargé, outre son service médical, des recherches scientifiques, zoologiques, botaniques, astronomiques, etc., etc., ne devait toucher que QUATRE MILLE francs ; mais le chiffre de ses appointements a été augmenté de deux mille francs par M. Guizot, au moment du départ de l'expédition. Il n'y a pas à dire non : je tiens ces chiffres de M. X. Raymond et de M. le docteur Yvan, parlant tous les deux à ma personne.

Depuis que M. Bertin a fait donner à M. Michel Chevalier une mission gouvernementale aux États-Unis, laquelle a valu à son journal la publication des fameuses *Lettres sur l'Amérique de Nord*, il a pris goût à ces missions dont le gouvernement fait les frais et dont son journal profite. C'est en effet un moyen assez agréable et fort économique d'accroître l'intérêt d'une publication périodique. Après les *Lettres sur l'Amérique du Nord*, par M. Michel Chevalier, sont venues les *Lettres sur l'Espagne*, par M. A. Guéroult; puis devaient venir les *Lettres sur la Chine*, par M. X. Raymond. Dans trois ou quatre ans d'ici, la France aura des ministres plénipotentiaires et des consuls qui s'appelleront Alloury, Jules Maurel, John Lemoine, Benazet ou Berger de Xivray. M. Adolphe Donné, sera secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, aux lieu et place de M. Arago, M. Francis Barrière, directeur du Jardin des Plantes. M. Francis Barrière est un savant botaniste qui a découvert la graine du *chanvre mâle*, et qui, dans ses feuilletons, s'appelle un *gros coquet*....

Le *Journal des Débats* peut tout, même le bien, mais il n'en abuse pas. Il devra lui être cependant pardonné beaucoup pour avoir publié les *Mystères de Paris*.

L'Académie française et le théâtre relèvent du feuilleton des *Débats*, comme les ministères, les ambassades, les consulats, et le reste relèvent du premier Paris.

M. Saint-Marc Girardin, rédacteur des *Débats* (douze à vingt mille francs), est membre du conseil d'État et du conseil royal de l'instruction publique (douze mille francs), professeur d'éloquence à la Sorbonne

(six mille francs), député. M. de Sacy est bibliothécaire à Sainte-Geneviève, M. Philarète Chasles à l'Institut; M. Michel Chevalier est conseiller d'État, professeur d'économie politique, ex-député. M. Trognon, M. Cuvilier-Fleury, M. Antoine Latour, ont élevé les fils du roi; M. Vidaillant (*Quid* Vidaillant?) doit être préfet quelque part; M. de Bourqueney représente la famille Bertin à Constantinople; M. Loève-Veymars (israélite), fait le même métier à Bagdad, M. Lantivy à Jérusalem, M. Alletz à Gênes, M. Guéroult à Mazatlan, M. Lefèvre de Bécourt en Chine; M. Lesourd à l'octroi; M. Petit-Jean à la chambre des comptes. M. le docteur Donné avait eu le malheur d'échouer dans un concours pour l'agrégation. Le *Journal des Débats*, pour le venger de la science médicale ingrate à ses mérites, a fait nommer M. Adolphe Donné inspecteur général de toutes les écoles de médecine du royaume. Cependant l'ambition des *Débats* n'était pas satisfaite. Le journal s'est aperçu un jour, en 1844, que sa rédaction n'occupait encore que deux ou trois fauteuils à l'Académie française, et il a commandé qu'on lui en préparât un de plus pour M. Saint-Marc Girardin. M. Saint-Marc Girardin a passé au premier tour; le siècle est à la médiocrité. M. Jules Janin s'était chargé de faire valoir, en cette circonstance, les titres littéraires de son collaborateur aux *Débats*. C'est un petit service qui trouvera sa récompense à son heure, et j'ai grand peur que l'auteur de *Barnave* et de l'*Ane mort* n'endosse le frac à broderies vertes avant MM. Alfred de Musset, de Balzac et Alexandre Dumas.

Le feuilleton des *Débats* a aussi droit de haute et

basse justice sur le théâtre, et régente insolemment la littérature contemporaine. Les plus hautes illustrations de la poésie, du roman et du drame sont condamnées à accepter les politesses du critique, pour éviter les éclaboussures de sa plume.

M. de Châteaubriand, M. de Lamartine, M. Victor Hugo ont été peut-être obligés bien des fois de faire antichambre chez le feuilleton des *Débats*, un journal de boutique! Il a fallu que Georges Sand lui *demandât, un jour, la permission d'avoir du génie*, pour me servir de l'expression de mon éloquent et courageux ami Eugène Pelletan. Le feuilleton des *Débats* s'est permis de traiter, un jour, de *rimailleur de troisième ordre*, M. Alfred de Musset, l'un de nos plus grands poëtes. Le même feuilleton professe un souverain mépris pour M. de Balzac, pour M. Scribe et pour M. Alexandre Dumas. Il y a là un aristarque myope qui a écrit deux volumes pour transmettre à la postérité les horions et gestes d'un paillasse, et qui fait tous les lundis un feuilleton pour démolir les pièces à succès. Ce feuilleton incolore, que je m'ennuie d'entendre appeler depuis si longtemps le spirituel, avait aussi entrepris dans le temps la démolition de mademoiselle Rachel... Mademoiselle Rachel est une actrice hors ligne, qui a ressuscité Racine et Corneille, et qui, par sa diction admirable, nous a fait découvrir, dans les chefs-d'œuvre des maîtres de la scène, des merveilles d'harmonie que nous n'y soupçonnions pas!... Le héros du feuilletoniste était un paillasse enfariné qui faisait le bonheur du public des *Funambules*, et que l'on disait sublime dans le *Bœuf enragé*.

La critique sans foi croirait n'accomplir que la

moitié de ses devoirs, si elle se bornait à dénigrer le talent; elle aime à compléter son œuvre par l'apologie de la médiocrité. Le mépris de la poésie d'Alfred de Musset a pour correctif l'admiration de la prose de M. Saint-Marc. C'est de la mauvaise foi en mode composé qui s'appelle de l'impartialité dans les hautes régions de la critique.

Il est arrivé quelquefois à l'admirateur du paillasse de faire passer le Rhône par la ville de Marseille, de faire *un lac français* de l'océan Atlantique, ou de confondre le petit port de Cannes, en France, où débarqua l'empereur, avec la bourgade d'Italie où vainquit Annibal. Il traite de pédants ceux qui le reprennent de ces incroyables âneries.

Hélas! la lâcheté de nos mœurs protége la critique injuste, et l'indifférence de la loi laisse le talent sans appui. Et c'est une des hontes de la littérature contemporaine qu'il ne se soit trouvé parmi nous qu'un écrivain de cœur pour protester, au risque de sa liberté, contre l'ignoble despotisme du *Journal des Marchands*. Comment comprendre aussi que, dans le nombre des admirateurs passionnés d'Hermione, il ne se soit pas rencontré un Oreste pour lui faire raison des injures du faquin qui l'a si longtemps insultée.

Il est vrai qu'il en coûte de dire ses vérités au feuilleton des *Débats*. La loi punit de six mois de prison et de six mille francs d'amende ces actes dangereux de franchise. Ainsi, tel a passé vingt années de sa vie à injurier des femmes, à déverser le ridicule et l'outrage sur toutes les notabilités artistiques ou littéraires de son pays; tel a vécu vingt ans de ca-

lomnies ou d'apologies stipendiées, qui a le front de réclamer pour sa personne le privilége de l'inviolabilité et peut se cacher sous l'égide de la loi pour de là braver l'indignation de l'homme de cœur.

Mais malversez dans un emploi public, une direction de poste, par exemple, et l'impunité vous est assurée en dépit des dénonciations du *National*, pour peu que vous soyez parent d'un rédacteur du *Journal des Débats*.

Soyez feuilletoniste et faites donner des fêtes à votre maîtresse par les préfets et les lieutenants généraux, faites distribuer le prix de vertu dans les écoles par les mains de Phryné, et le ministère public ne verra dans cette impudente bravade de l'homme sans éducation et sans cœur qu'une charmante facétie.

Il y en a un qui n'eut pas honte de déshabiller sa femme légitime en public, le propre lendemain de ses noces. *La tenemos virgen*.... J'ai cru, pour un moment, que le cuistre nous en étalerait la preuve convaincante sous les yeux. Tous les austères puritains, dont je viens de parler, appartiennent à la rédaction du *Journal des Débats*.

Le *premier Paris* insulte M. de Lamartine et l'appelle poëte pour lui faire de la peine. Il plaisante agréablement les utopistes qui réclament pour le travailleur le droit de vivre. Le feuilleton littéraire s'attaque à MM. Alfred de Musset, Alexandre Dumas, Balzac, Scribe; le feuilleton scientifique à M. Arago.... Avec cela peut-être ne sommes-nous pas une centaine d'honnêtes gens en France à qui la lecture des *Débats* n'inspire qu'un souverain dégoût. Le *Journal des Débats*, que j'ai toujours vu assez médiocrement rédigé,

a le singulier privilége de faire fanatisme pour son style. Je citais un jour à un de ses applaudisseurs enthousiastes la phrase suivante du *Journal des Débats* de je ne sais plus quel numéro de juin 1846 :

« Le pays est représenté par son gouvernement. *Ce n'est pas là une fiction, et cette fiction doit être surtout respectée au dehors!....* »

Avouez que vous ne diriez pas les choses comme ça, vous autres, s'exclama le *Romain* ravi.

Une autre fois que le ministère du 29 octobre était sorti sans trop d'avaries d'une passe difficile, le même journal, qui voulait dire que la *cause* était *sauvée*, écrivit, par l'effet d'une préoccupation singulière, le mot *caisse* pour *cause*. Le quiproquo fut trouvé adorable.

La maison Bertin avait, comme de raison, son envoyé aux fêtes qui eurent lieu à Madrid, à l'occasion du récent traité d'alliance matrimoniale conclu entre la maison d'Orléans et la maison de Bourbon-Espagne. L'envoyé de la maison Bertin avait rencontré sur sa route des gendarmes, postés de distance en distance pour assurer la marche du prince français; il fit une phrase adorable sur l'effet *pittoresque* du gendarme accoudé sur l'appui du roc dans l'attitude de la mélancolie.... Il avisa, dans un mauvais village, une douzaine de paysans espagnols dansant sur la place publique, *à la lueur* de trois ou quatre fusées volantes, *tirées en plein soleil*. L'étrange innovation pyrotechnique le ravit en extase. Son admiration n'y tient plus et déborde : « Je vous quitte, écrit-il aux lecteurs des *Débats, pour retourner à un de ces spectacles qu'on ne voit pas deux fois dans sa vie!* »

Il ne m'est pas bien prouvé que l'impudence de la flagornerie ait été poussée plus loin que de nos jours par Boileau Despréaux.

Le *Journal des Débats* a eu trois de ses champions blessés dans la dernière bagarre électorale, MM. Cuvilier-Fleury, Alloury, Michel Chevalier. Il baisse, et je ne serais pas étonné qu'il fût distancé avant peu par *l'Époque*, feuille beaucoup plus amusante et beaucoup plus spirituelle, où l'on est toujours sûr du moins de rencontrer bonne mesure d'épigrammes, à défaut de raisons.

Mais je voudrais bien savoir pourquoi le feuilleton des *Débats* serait tenu à de la justice ou à des égards pour un artiste éminent, pour une femme, quand le *premier Paris* ne se croit pas même tenu à du respect pour le propre fils du Roi ; quand le *premier Paris* ne craint pas d'infliger sa semonce insolente au jeune et valeureux prince dont le noble patriotisme, s'exaltant à la vue des empiétements sans fin de l'Angleterre, a jeté courageusement le cri d'alarme au pays. Un fils du roi des Français réprimandé de son patriotisme dans une feuille soi-disant française. Ah ! voilà de ces spectacles qui ne pouvaient nous être donnés qu'en des jours de dégradation nationale et qui disent une époque !

Cette feuille, cependant, c'est l'organe tout puissant qui dicte au gouvernement sa conduite dans la question d'Orient et dans celle de l'Irlande; qui aide à replacer les catholiques de Syrie sous le joug abhorré des Turcs; qui fait trembler le pâle M. Guizot rien qu'à la menace de lui retirer son estime, et qui demande en riant à Robert Peel d'en finir avec la *mauvaise plaisanterie*

d'O'Connell... Voilà les nobles esprits qui imposent au ministère le choix des représentants de la France à l'étranger. Étonnez-vous après cela que la France soit si dignement représentée au dehors, et que les Rosas et les Espartero, et les Turcs de Tunis, et ceux de Jérusalem, si pleins de déférence pour les consuls anglais, traitent si cavalièrement les nôtres! Étonnez-vous que la France soit déjà tombée, dans l'esprit des peuples, au rang de puissance de second ordre, et descende si rapidement la pente de l'*abaissement continu!*

Dans tout ce que je viens de dire rien n'est exagéré. Ce que j'ai dit, je l'ai vu ou entendu; je n'ai fait que répéter la plainte commune, la plainte des députés conservateurs les plus sincères et celle des ministres qui sentent toute la pesanteur du joug, mais qui n'osent le briser, comme s'il était si difficile de supprimer toute subvention aux *Débats* et de faire écrire tous les jours, pendant six mois, dans la feuille officielle, que *le Journal des Débats* ne reçoit plus aucune communication du gouvernement. Car, non-seulement les ministres sont tenus de livrer la primeur des nouvelles importantes aux *Débats;* non-seulement les journaux ministériels ont la consigne de présenter arme aux *Débats* en toute rencontre; mais il est interdit à ces malheureuses feuilles de prendre parti pour le ministère contre *les Débats*. On peut ajouter foi à mes accusations; je ne relèverais pas ces lâchetés sans des preuves, et j'ai eu le temps d'en ramasser dans les régions ministérielles où j'ai vécu dix ans. Qu'on m'en laisse citer une : il y a quatre ans au plus, le cabinet du 29 octobre avait été menacé de perdre la pro-

tection de M. le comte Roy, de M. Fulchiron et de M. Mimerel, s'il persévérait dans son projet d'union douanière avec la Belgique ; il retira ce projet. Je pris alors la liberté de lui reprocher vertement cette honteuse reculade dans le journal *subventionné* que je rédigeais en ce moment à Toulouse. J'attribuais cette détermination fâcheuse à l'influence des *Débats*. Je m'élevais contre cette influence néfaste ; je déplorais en termes amers l'inféodation de ce cabinet à la feuille Bertin, organe de la coterie des gros marchands. En un mot, je prenais parti pour le roi, pour le ministère *qui me soldait*, contre *les Débats* qui faisaient la guerre au roi et au ministère. Alors M. Mallac, chef du bureau du cabinet du ministre de l'intérieur, qui s'était fait probablement auprès des *Débats* caution de l'obéissance passive de la presse ministérielle (il est devenu préfet depuis) ; M. Mallac, mon ami, m'écrivit à cette occasion, pour me demander si je voulais *nous* perdre. Ce fut bien pis, quinze jours après, quand le *Journal des Débats* eut intimé au ministère des finances l'injonction d'épuiser la juridiction des tribunaux contre une entreprise rivale (*la Presse*), et quand le ministère eut obéi à l'ordre. Cette fois, comme j'avais signalé avec plus d'énergie encore l'oppression cruelle exercée sur les ministres par le *Journal des Débats*, M. Mallac m'offrit sa tête. Je n'avais pas besoin de la tête de M. Mallac : je ne l'acceptai pas. Seulement je priai le chef du cabinet de l'intérieur de me donner un successeur au plus vite, par le motif qu'il m'était impossible de faire cause commune avec les ennemis *du pouvoir que je m'étais engagé à servir*. M. Mallac s'amusa beaucoup

de cet étrange scrupule et me retira son estime, ce qui m'affligea vivement.

Une autre fois, le *Journal des Débats* ayant trouvé excessivement habile de donner des complices moraux au régicide Lecomte, le rédacteur du journal ministériel de Lyon, *le Rhône*, eut le malheur de juger cette tactique aussi maladroite que perfide, et le malheur plus grand de l'imprimer. Il fut à l'instant même cassé aux gages.

On sait, par l'histoire diplomatique de ces dernières années, comment le *Journal des Débats* mène les affaires du dehors où l'influence anglaise prime partout celle de la France, à tel point, que nos nationaux recourent plus volontiers à la protection des consuls britanniques qu'à celle des consuls français. Le rôle que le *Journal des Débats* joue dans les affaires de l'intérieur devait être encore plus funeste aux intérêts de la grandeur nationale.

On peut se faire une idée de la sympathie que le *Journal des Débats* éprouve pour les classes laborieuses, au ton seul des articles par lesquels il a accueilli, naguère, cette *incroyable* prétention des anti-monopolistes anglais, qui demandaient que leur gouvernement fût tenu de fournir à chaque travailleur, *en échange de son travail, un salaire suffisant pour vivre.* Comme si les gouvernements étaient faits pour s'occuper de nourrir, de loger et de vêtir le peuple! et de veiller à l'équitable répartition des produits du travail...! Il faut voir avec quelle légèreté de bateleur et avec quelle ironie charmante, les souteneurs de la banque et du parasitisme commercial, réduisirent à néant les arguments de ces pauvres travail-

leurs anglais. Que le gouvernement français s'avise un peu de donner dans de pareils travers!

Hélas! la menace est inutile, le gouvernement de M. Guizot est complétement d'accord sur ce point avec le gouvernement de M. Robert Peel; tous deux estiment que les ministres ont mieux à faire qu'à s'occuper de nourrir le peuple et d'organiser le travail... et, par exemple, qu'il est beaucoup plus important d'organiser la corruption électorale et de nourrir la majorité parlementaire. N'ayez peur, M. Guizot ne s'exposera pas une dixième fois à perdre l'estime du *Journal des Débats*, pour gagner celle du peuple!

Cependant on a pu lire de temps à autre, dans le *Journal des Débats*, des articles de M. Michel Chevalier ou de M. Philarète Chasles, non-seulement parfaitement écrits, mais, ce qui vaut mieux, bien pensés et empreints d'une tendance élevée, d'une tendance sociale progressive. Ceci est le comble de l'habileté et de la rouerie du journalisme. Ces articles, qui n'engagent à rien la politique des *Débats*, n'ont qu'un but: prouver à l'abonné, partisan du progrès, qu'on n'est pas l'ennemi du progrès, qu'on le comprend, qu'on le désire, mais que le temps de la réalisation n'est pas encore venu. Le temps des réformes n'est jamais venu pour les fainéants gorgés de sinécures, et qui touchent cent mille écus par an de la location de leur feuille d'annonces. C'est au moyen de cette savante tactique qu'on a réussi jusqu'ici à retenir dans le devoir les nombreux conservateurs qui seraient tentés de faire défection au journal du parti des bornes, pour passer dans le camp de *la Presse*. Les articles progressifs des *Débats* se publient habituellement dans la

quinzaine qui précède le renouvellement trimestriel. On a vu le *Journal des Débats* effleurer le radicalisme, la veille des grands renouvellements. C'est une raison de cette nature qui a fait entreprendre au *Journal des Débats* la publication téméraire des *Mystères de Paris*, où il est dit que *le peuple a droit au nécessaire ;* seulement l'imprudente feuille a été plus loin cette fois qu'elle ne croyait aller. Aussi beaucoup de gros banquiers ont-ils retiré leur confiance aux *Débats* depuis cette publication dangereuse, pour fonder une nouvelle feuille sur des principes *moins révolutionnaires*. *Le Globe*, ce digne précurseur de *l'Époque*, *le Globe*, journal de l'esclavage et de la haute banque parisienne, fut chargé de faire justice des théories incendiaires de M. Eugène Sue et de *la Démocratie pacifique;* et le *Journal des Débats*, qui suivant le journal *la Presse*, son ennemi intime, *vendrait la France pour deux abonnés de plus*, le *Journal des Débats* regrette amèrement son imprudence à cette heure et il travaille de toutes ses forces à reconquérir le terrain qu'il a perdu. Ses tendances progressives pivoteront désormais sur le percement de l'isthme de Panama. Quand les Anglais forcent les portes du Céleste Empire, pour gagner quelques consommateurs de plus à leurs manufacturiers affamés, le gouvernement français, qui ne veut pas rester en arrière de celui de la Grande-Bretagne dans la voie des glorieuses conquêtes, s'empare des îlots des Marquises, trois ou quatre méchants rochers perdus dans l'océan Pacifique, et peuplés de quelques milliers de sauvages, et qui nous ont déjà coûté plus d'hommes et d'affronts que ne vaudrait la conquête de Madagascar. Quand l'Angleterre pousse à la démo-

lition de la vice-royauté de Méhémet-Ali, pour mettre la main sur l'isthme de Suez, à la faveur de l'anarchie et des troubles, le gouvernement français détache un ingénieur vers l'isthme de Panama, pour faire pièce aux Anglais. Le *Journal des Débats* tient son style napoléonien en réserve pour ces grandes occasions.

Le *Journal des Débats* est lié par la question de boutique, dans la question extérieure comme dans la question intérieure : voilà pourquoi ses manifestations progressives et sociales ne peuvent pas aboutir.

La feuille d'annonces des *Débats* rapporte, dit-on, près de mille francs par jour. Ce chiffre-là en dit plus que tous les raisonnements du monde pour expliquer l'importance supérieure de la question commerciale dans les conseils de la boutique du journal. Il est évident qu'il n'y a pas de subvention ministérielle, si considérable et si humblement servie qu'on la suppose, qui puisse entrer en ligne de compte avec ce revenu d'annonces, revenu normal et presque indépendant des crises politiques. Or, les propriétaires des *Débats*, qui ont la protubérance de la calculativité excessivement développée, savent que ce revenu dépend du nombre et de la *valeur financière* de leurs abonnés, et il est naturel que leur sollicitude s'attache à prévenir le désabonnement. C'est pour cela qu'ils ont chanté la *Marseillaise* en 1840, quand ils ont vu l'opinion du pays à la guerre. C'est pour cela que *la Presse* leur a reproché d'être disposés *à vendre la France pour deux abonnés de plus*.

Du reste, les *Débats* font bon marché de leur vertu politique et ne se posent pas en Catons. S'ils se ran-

gent avec les dieux du côté des vainqueurs, s'ils appellent à l'occasion Napoléon un *tigre*, un *ogre de Corse*, un *crocodile*, un *saltimbanque*, ils ont du moins le bon esprit de ne pas vanter à tout propos le mérite de la fidélité au drapeau. Il n'y a que les conversions trop brusques qui offensent leur délicatesse. La trahison, pour leur plaire, a besoin d'être ménagée et filée avec art. Ils n'admettent pas non plus que l'ingratitude soit une infirmité morale, comme aucuns le prétendent; ils aiment mieux l'appeler l'*indépendance du cœur*.

Comme la féodalité du coffre-fort fait la loi aujourd'hui à toutes les autres puissances, ainsi le *Journal des Débats*, son organe officiel, fait la loi à tous les journaux. Les plus vertueuses des feuilles légitimistes, radicales ou dynastiques sont entraînées forcément dans sa sphère d'attraction. Un écrivain de l'opposition libérale, mort, il y a quelques années, en odeur de patriotisme, confessa, à son heure dernière, qu'il n'avait jamais écrit dans sa vie qu'un seul et même article, toujours la contre-partie du premier-Paris des *Débats* de la veille. Le *Journal des Débats* a donné une larme à la mémoire de cet homme de bien, et cité sa conduite politique comme un modèle à suivre à tous ceux de sa communion. Il a renouvelé l'expression de ses regrets, à l'occasion de la retraite de M. Léon Faucher, rédacteur du *Courrier Français*, qui marchait dignement sur les traces de son vertueux prédécesseur Châtelain. *Le National*, *le Constitutionnel*, et *le Siècle*, ne font guère autre chose que MM. Châtelain et Léon Faucher; ils n'ont pas la franchise d'en convenir, voilà tout. Mais ces journaux ont bien de la

peine à dissimuler leur allégresse, lorsque le grand journal descendant des hauteurs de son royal silence, veut bien se commettre à discuter une question politique avec eux. Le jour où les *Débats* répondent au *Constitutionnel*, les rues de Paris ne sont pas assez larges pour l'équipage de la boutique. La pâte Régnault exulte, comme les béliers de l'*Écriture*.

Cependant, les juifs ont trouvé qu'ils n'avaient pas assez du *Journal des Débats*, malgré toute sa puissance; et ils ont songé à lui donner pour acolytes, au moyen du monopole des annonces, les trois autres organes les plus répandus de la presse parisienne. Par l'annonce, le journal; par le journal, le député; par le député, le chemin de fer. C'est la France qui payera le tout. La France est assez riche pour payer sa gloire!

CHAPITRE II.

Immobilisme forcé.

Il a été établi que la féodalité financière, armée du monopole des emplois lucratifs et des grandes industries, flanquée du notariat, de la chicane et de la presse, appuyée en outre sur la sotte crédulité de l'opinion, était maîtresse absolue de la direction de la politique, tant au dehors qu'au dedans.

Or, puisque les intérêts du peuple sont diamétralement opposés aux intérêts de l'aristocratie financière, qui vit de l'exploitation et de la misère du peuple, il est évident, *a priori*, qu'aucun projet de réforme tendant à améliorer la condition des masses, ne peut être proposé par le gouvernement. C'est bien perdre son temps, en effet, que de vouloir faire entrer un sentiment de justice dans le cœur de l'homme d'argent. L'avarice ossifie la fibre; le cœur de l'homme de banque est cuirassé d'airain, verrouillé et cadenasssé comme sa caisse.

Que le gouvernement demande une réduction quelconque de l'impôt, le journal des juifs va lui répondre qu'il n'a pas droit d'altérer la valeur du gage sur lequel ont prêté ses maîtres. — Parle-t-il de réduire les droits sur les fers, une coalition d'industriels tout-puissants se forme soudain contre lui. — De réduction sur l'impôt du sel, un savant se trouve là, qui en

sa qualité d'actionnaire d'une entreprise qui consomme beaucoup de sel sans payer aucun droit, est d'avis que la législation est excellente telle qu'elle est, et que ce serait sottise de vouloir la changer — de remédier aux abus de la vénalité des charges, c'est presque provoquer une révolution.

D'après cela il est facile de prédire l'issue de toutes les propositions qui peuvent être présentées aux chambres dans l'intérêt du peuple; et nous savons d'avance le sort réservé à toutes les réformes.

Passons en revue toutes les questions financières du jour, et nous allons voir que l'omnipotence des juifs en avait imposé d'avance la solution à ceux qui se disent les mandataires du pays, mais qui ne sont réellement que les amés et féaux serviteurs de la royauté juive. Examinons ce qu'il y avait à faire dans les questions de chemin de fer, canaux, rentes, octrois, etc., constatons ce qui a été fait, et annonçons ce qui se fera. Le métier de prophète n'est pas bien difficile aujourd'hui, car du jour où ce livre a été écrit, jusqu'à celui où il a été publié, la moitié des faits que j'avais énoncés au *futur*, ont dû être imprimés au *passé*.

CHAPITRE III.

Question des chemins de fer.

Voyons comment la question des chemins de fer marche depuis 1837, et posons d'abord le principe.

En principe, à l'État seul appartiennent le tracé et l'exécution des lignes.

Car l'État seul est assez puissant pour faire prévaloir dans le tracé l'intérêt général qu'il représente, sur les prétentions de l'intérêt local. Lui seul est apte à fonder l'unité dans le système. Il n'y a pas pour lui de bonne ni de mauvaise ligne; la bonne ligne est la ligne utile : il n'a pour guide que l'équité, le respect des droits des populations, le principe de la justice distributive.

Lui seul possède dans le corps des ponts-et-chaussées un instrument d'exécution parfait et peu dispendieux.

A l'État seul appartient l'exploitation; car le tarif est un impôt qui doit être fixé par les chambres, et il faut que ce tarif soit mobile, puisque la question de tarif ou de transport est toute la question commerciale. Donnez à un juif le droit de modifier les tarifs d'un chemin de fer, demain il se fera industriel, affranchira ses produits de tous frais de transport, et ruinera tous ses concurrents. C'est permis, et ces choses-là se font tous les jours sur le chemin de Rouen, sur celui

de Beaucaire, etc. Les économistes appellent cela de la libre concurrence.

Poursuivons les conséquences de notre principe.

Si l'État est riche, il est juste que le tarif du chemin de fer s'abaisse jusqu'au niveau des frais d'exploitation, de manière à couvrir uniquement ces frais et l'intérêt des sommes déboursées. Le principe de la minimité des frais de transport doit s'appliquer également aux canaux. Il importe, comme j'ai déjà dit, dans le double intérêt de la production et de la consommation, que le produit arrive à la consommation, au meilleur marché possible.

Si l'État est pauvre, la loi fixera le droit qu'il devra percevoir sur le transport des voyageurs et des marchandises. C'est à l'intérêt général de modifier ces tarifs, suivant l'exigence des cas.

S'il était décidé que le revenu des chemins de fer ne dût pas s'élever au-dessus des frais d'exploitation et de la rente du capital de construction, le peuple qui voyage aujourd'hui *pour rien* sur les routes de l'État, n'aurait pas à maudire ce prétendu progrès des chemins de fer qui lui fait, en définitive, une condition pire que par le passé; car la cupidité de l'industrie privée gâte et salit tout ce qu'elle touche. Si les chemins de fer appartenaient à l'État, le peuple bénéficierait de tous les perfectionnements économiques que la science et le temps doivent naturellement apporter dans les services des nouvelles voies de communication. Or, nous sommes à même d'apprécier le résultat auquel on est parvenu en agissant en sens contraire. Prenons pour exemple la ligne de Rouen, que les chambres ont aliénée aux Juifs et aux Anglais

pour quatre-vingt-dix-neuf ans. Il est constaté que les progrès de l'industrie ont déjà réduit les frais de traction et d'entretien dans une proportion notable depuis le jour de la concession. A cette dernière époque, les locomotives revenaient à quarante-cinq mille francs, elles coûtent moins de trente-cinq mille aujourd'hui; puis les agents de l'administration entendent mieux leur besogne, et la concurrence qui se fait entre eux aboutira nécessairement à la réduction de leurs émoluments. Voici donc que, par suite de la réduction de ces frais, les bénéfices des concessionnaires s'élèvent à des chiffres hors de proportion avec les bénéfices qu'avaient cru leur accorder les chambres. Or, le peuple a-t-il été admis à participer à ces bénéfices? Pas le moins du monde; le peuple paye comme devant; seulement le juif encaisse de plus fortes rentrées et il va consacrer son excédant de recettes à l'acquisition d'une multitude de monopoles qui se rattachent à l'exploitation d'une voie de transport unique. Ce surcroît de bénéfices va lui servir à réduire de 50 pour 100 au-dessous *de son tarif légal*, le fret des denrées qui circulent du Havre à Paris, afin de ruiner la concurrence de la Seine, si bien que le tribunal de Versailles se verra forcé de condamner la compagnie concessionnaire à cent quatre-vingt-douze mille francs de dommages-intérêts envers les exploitants de la voie fluviale, pour n'avoir pas suivi les prescriptions de son tarif; et ce ne sera pas de la faute de la compagnie du rail-way, si l'eau du fleuve qui va de Paris à la mer continue à couler pour le service du pays.

Il y a trois ans au moins que le ministre des tra-

vaux publics a été nanti par les chambres des millions nécessaires pour améliorer la navigation de la basse Seine, et qu'il n'ose pas, qu'il n'ose pas faire ordonnancer la dépense!....

Il faut bien cependant que l'État trouve moyen de s'entendre avec ces compagnies souveraines pour faire profiter le pays des progrès de la science. La seule reconnaissance de ce principe : que les tarifs des frais de transport doivent être essentiellement mobiles, suffirait pour réduire à néant toutes les argumentations des partisans de l'exploitation par les compagnies.

Si les frais de transport sur les chemins de fer étaient réduits au minimum, la production et la consommation, les deux termes absolus de la richesse publique, recevraient de la création des chemins de fer une immense impulsion. L'exemple des États-Unis, de la Belgique, du grand-duché de Bade, et celui de la plupart des États de l'Allemagne, sont là pour démontrer les avantages immenses du système de l'exécution par l'État. Les chemins de fer exploités par les gouvernements se distinguent déjà des chemins des banquiers, par les bons soins et les égards dont l'administration y entoure les voyageurs. Les voyageurs n'y sont pas rançonnés et entassés dans des caisses à bétail, comme cela se pratique en France sur les chemins des juifs, pour qui la question du profit est la question suprême. Avec l'État il y a garantie pour les victimes, en cas de catastrophe. L'horrible catastrophe du 8 mai 1842 a déjà démontré que cette responsabilité était purement illusoire avec les compagnies. Les résultats de l'enquête qu'a provoquée la nouvelle catastrophe du 8 juillet, le démontreront probablement

plus clairement encore. Mais que vous semble de cette étrange jurisprudence adoptée par les tribunaux à l'égard de la responsabilité des compagnies dans les cas de sinistres ? Le sinistre se renferme-t-il dans les limites de l'*accident fâcheux*, du simple *événement déplorable*, la compagnie et ses agents seront impitoyablement condamnés à des dommages-intérêts, à la prison et à l'amende. Ce sinistre prend-il au contraire les proportions de la catastrophe, l'impunité est assurée aux coupables. Ni la catastrophe du 8 mai 1842, ni celle du 8 juillet 1846, où les victimes s'entassaient par monceaux, n'ont entraîné de condamnation pour les Fould et les Rothschild. L'accident du 21 mars 1846 sur le chemin de Rouen (bris de la diligence de Falaise), où il n'y a eu que deux hommes tués et quelques blessés, a valu aux agents de l'administration, Lapeyrière, Gauthier et Stanley, une condamnation à cinq mille deux cents francs d'amende et à quelques jours de prison. Je crois qu'il y a quelque chose à revoir dans cette jurisprudence et dans cette législation.

Et puis n'oublions pas que l'unité de direction est la condition première de toute économie, de toute régularité, de tout ordre. Or il n'y a d'unité, d'ordre et d'économie possibles qu'avec le système de l'exécution par l'État.

Si l'État eût été chargé de la construction générale des chemins de fer en France, toute la surface du royaume en serait aujourd'hui sillonnée comme la Belgique, et nous n'aurions pas à déplorer ces votes législatifs qui ont consacré le système des tronçons, un des plus tristes monuments de l'imprévoyance et

de l'incapacité parlementaire de cette époque. Et au lieu d'adopter le système *de rayonnement* qui doit avoir pour immanquable effet de faire refluer toute la vie au centre de l'État et d'y occasionner la pléthore, pendant que la circonférence périra d'atrophie, les chambres se fussent prononcées, à coup sûr, pour le système *vertébral*, moins encombrant et plus équitable, et qui eût laissé à toutes les grandes cités du royaume leur importance respective et leur ancienne action sur les contrées environnantes.

Ainsi eût fait un gouvernement sûr de lui, qui aurait été animé du désir sincère de travailler pour l'intérêt et la gloire du pays, et de réhabiliter le pouvoir auprès des populations. Quelle magnifique occasion, voyez donc, d'associer la fortune de l'ouvrier, la fortune du peuple à celle de l'État! Le gouvernement appelle tous les capitalistes de France à concourir à l'entreprise avec lui. Il garantit à ses associés un minimum de 3 ou 4 pour 100 d'intérêt; il leur laisse entrevoir l'espérance d'un bénéfice considérable. Voilà une caisse d'épargnes un peu mieux combinée que celle des Delessert, vous en conviendrez, et où les fonds ne restent pas inactifs, et où l'État n'est pas exposé à des menaces de remboursement subit. Avec ce système-là, je le jure, il eût été facile de trouver des milliards du jour au lendemain en France; et l'entreprise des chemins de fer prenait alors un caractère véritablement national. L'alliance du pouvoir et du peuple se soudait dans la fusion des intérêts d'argent. Un grand pas était fait dans la carrière des améliorations pacifiques; le branle était donné. Ah! ces malheureux qui tiennent en mains les rênes de

l'État doivent être frappés d'une cécité bien complète pour n'avoir rien vu à ces choses !

Les aveugles, hélas ! au lieu de saisir l'occasion de rallier le pouvoir au peuple, dans cette question des chemins de fer, ils ont ouvert la voie aux envahissements de la féodalité financière.

Alors les hauts barons du coffre-fort, considérant que les seigneurs du moyen âge prélevaient un droit de péage sur les ponts et les fleuves, ont revendiqué le même privilége.

Et M. Rothschild, de la tribu de Juda, avisant que les jardins de Versailles et la forêt de Saint-Germain étaient les principaux rendez-vous de la population parisienne, a dit au ministre : « Livrez-moi les plaisirs du populaire de Paris ; que désormais tout Parisien qui se rendra à Saint-Germain ou à Versailles soit tenu de me payer tribut. »

Le ministre s'est hâté de saisir cette occasion d'être agréable au roi des juifs, et il lui a concédé les deux lignes de Versailles et de Saint-Germain, les villas de Paris. La presse a crié : « Gloire aux juifs ! » et le peuple, oubliant que l'impôt prélevé sur les plaisirs du riche et de celui qui s'amuse devrait rentrer dans les caisses de l'État pour servir à adoucir la misère du pauvre qui gémit et qui souffre, le peuple a répété avec la presse : « Gloire aux juifs ! »

M. Rothschild a placé ses actions avec des bénéfices énormes, grâce aux bons offices de ses agents de Bourse et des journaux *indépendants* qui ont accepté ses actions.

Nous sommes en 1837. A cette époque, les juifs n'ont pas encore conscience de leur pouvoir ; trop

heureux d'avoir arraché une concession à l'État, ils ne demandent pas de garantie de minimum d'intérêt. Leurs prétentions sont modestes !

Or, M. Fould, de la tribu de Benjamin, voyant cela, pria son coreligionnaire Rothschild de lui céder une part raisonnable dans ses bénéfices; le menaçant, en cas de refus, d'élever autel contre autel, c'est-à-dire chemin contre chemin. Mais M. Rothschild ne tint aucun compte de la menace, et la discorde fut dans le camp d'Israël.

Alors M. Fould s'est retourné vers le ministre et lui a demandé *son* chemin de fer sur Versailles. On ne pouvait pas lui refuser la rive gauche, puisque l'autre avait la droite.

Cependant le ministre a objecté timidement : « Deux chemins à la fois sur Versailles; sur une nécropole... deux chemins qui vont courir parallèlement, à quelques centaines de mètres de distance, pendant la moitié du trajet...! Ce sera là un spectacle qui nous exposera aux risées de l'étranger, et puis la concurrence sera fatale aux deux lignes. »

Si la concurrence est fatale à la rive gauche, tant pis pour les actionnaires, a dû penser le député d'Israël ; d'ailleurs, si la rive gauche fait de mauvaises affaires, le trésor public n'est-il pas là pour lui venir en aide et lui prêter les fonds dont elle aura besoin?

Il y a donc eu deux chemins de fer de Paris à Versailles. M. Fould a placé avantageusement ses actions. Mais bientôt les mauvais jours de l'entreprise sont venus ; les directeurs de la rive gauche ont visé à l'économie ; ils n'ont pas renouvelé assez généreusement leur matériel ; et un jour, cent personnes ont été tuées

ou brûlées sur la *voie scélérate*, parce qu'on avait fait usage d'une locomotive *d'un caractère difficile*[1] ; et les familles des victimes sont demeurées sans recours contre les résultats de la cupidité des juifs. L'État, en pareille circonstance, eût indemnisé les familles ; les juifs, non. On leur a bien intenté un procès ; mais intenter un procès en dommages-intérêts aux puissances du capital ! l'idée était hardie — c'est-à-dire que j'ai vu le moment où l'éloquent défenseur de l'administration homicide allait obtenir une indemnité contre les fils des suppliciés ! Une ou deux larmes de plus de l'avocat, et le tribunal condamnait les plaignants. Les malheureux ont dû payer les frais de leurs poursuites.

L'État a prêté *gratis* à l'administration de la rive gauche cinq millions, cinq millions qu'il a peut-être empruntés à 4 ou 5 pour 100 aux mêmes banquiers à qui il les a reprêtés pour rien. Qu'on ne se hâte pas de crier à la calomnie, à l'impossible, car ce ne serait pas la première fois que l'ineptie ministérielle en serait venue là. Quand l'administration construit une voie comme celle du Nord, et qu'après l'avoir construite, elle en veut abandonner l'exploitation gratis pendant trente ou quarante ans aux banquiers, elle ne fait pas autre chose que ce que je viens de dire ; car les fonds qu'elle a consacrés à l'exécution de la voie, ont été par elle empruntés aux banquiers. Elle leur paye l'intérêt du capital en même temps qu'elle leur cède gratis la voie exécutée à l'aide de ce même capi-

[1] Les employés du chemin de fer ont déclaré devant les tribunaux que le *Mathieu-Murray*, la machine qui a tué ou brûlé cent personnes, était une machine CAPRICIEUSE ! !

tal. Elle emprunte à intérêt à ces juifs l'argent qu'elle leur reprête pour rien. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Une magnifique occasion s'offre aujourd'hui d'utiliser le rail-way de la rive gauche (Versailles), en en faisant la tête de ligne du chemin de la Bretagne, Chartres, Rennes, Brest. Le gouvernement n'a pas même osé songé à tirer parti de la situation. Il y a dix à parier contre un que le gouvernement réservera au chemin de fer de la rive droite de Versailles, appartenant à M. de Rothschild, l'avantage de servir de tête de ligne au grand rail-way de l'Ouest. Or, la gare du chemin de Versailles (rive droite), sert déjà aux deux chemins de Rouen et de Saint-Germain.

Pendant que ces deux concessions s'accordaient aux portes de Paris, le ministère du 15 avril, par l'organe de M. Martin (du Nord), aujourd'hui garde des sceaux, préparait un projet de loi complet sur les chemins de fer. Le système avait pour base le principe de l'exécution par l'État; l'exposé des motifs était net et judicieux. Le ministre n'avait pas craint de s'exposer à la popularité, en démontrant la solidarité des intérêts du peuple et du gouvernement dans la question des chemins de fer. Mais le ministre fut faible dans la défense de son système.

Le lendemain de la présentation du projet, le *Journal des Débats*, qui avait publié sous la signature de M. Michel Chevalier de si victorieux arguments en faveur du système de l'exécution par l'État, publia contre le projet ministériel un article dont ce projet ne se releva pas. Le *Journal des Débats*, qui sait son parlement comme ses ministres, ne perdit pas son

temps à discuter les principes; il calcula la dépense de l'entreprise, la porta à trois milliards, et écrivit à la fin de son article : l'État nous demande trois milliards; *où trouver trois milliards...?* Et les autres journaux répétèrent après les *Débats : où trouver trois milliards?*

Le projet était tué par la trahison des amis. On nomma, pour l'enterrer, une commission dans laquelle se rencontrèrent MM. Jaubert, Duvergier de Hauranne, Arago, Berryer, Thiers et Odilon-Barrot. C'est dans le sein de cette commission, comme on sait, que la coalition prit naissance. Les hautes notabilités parlementaires ci-dessus, en se voyant de si près, ne tardèrent pas à s'apercevoir réciproquement qu'elles n'étaient pas aussi noires qu'elles se l'étaient figuré jusqu'alors. On abjura d'anciennes inimitiés; on s'entendit d'abord pour culbuter un projet ministériel vraiment démocratique; et le premier acte de coalition ayant réussi, M. Duvergier dit à M. Barrot ou à un autre : « Si nous nous entendions maintenant pour culbuter le ministère de M. Molé, un ministère qui dure depuis douze grands mois déjà! — Pourquoi pas, » répondit M. Odilon-Barrot ou un autre. Sitôt dit, sitôt fait; et la même coalition qui avait enterré le projet démocratique des chemins de fer, renversa le cabinet du 15 avril.

L'épisode de la coalition de 1839 est certainement la plus honteuse page de l'histoire parlementaire des quinze dernières années. Il n'a manqué que le couronnement à l'œuvre. J'aurais désiré voir, pour l'édification de la France, les chefs des partis victorieux se parer des dépouilles opimes le lendemain de la vic-

toire, conformément aux doctrines du système représentatif. J'aurais voulu voir siéger en même temps sur le banc de douleur l'avocat légitimiste, le commissaire du roi à Cherbourg, et l'homme qui paya Deutz, le juif.

M. Arago, membre du conseil général de la Seine, a noblement reconnu depuis l'erreur commise par M. Arago, membre de la chambre des députés et de commission de la loi des chemins de fer de 1838.

Les grands projets ressemblent quelquefois aux pains de sucre, les morceaux en sont bons. Telle fut du moins l'opinion de M. le comte Jaubert, qui dit à M. Odilon-Barrot : « Si nous prenions un de ces morceaux pour notre compte; le meilleur, par exemple, le morceau de Paris à Rouen; vous seriez président du conseil d'administration, moi, directeur général; et nous pourrions offrir soixante-dix actions à M. G.....» M. Odilon-Barrot accepta; M. Jaubert se fit adjuger la ligne de Paris à Rouen par les plateaux, et fut nommé directeur général de l'entreprise.

Cette fois encore l'entreprise se faisait à forfait; l'État ne participait ni à la perte ni au bénéfice.

L'affaire des plateaux ne marcha pas, car on avait compté sans les banquiers amis de l'Anglais et du peuple qui préféraient, dans l'intérêt du peuple, voir passer la ligne de Rouen par la vallée. Le tracé préféré par ceux-ci l'emporta. La ligne de Rouen passa par la vallée, où elle fait concurrence à la Seine. La forêt de Saint-Germain est à moitié perdue pour les plaisirs du roi : ces maisons Laffitte semblent appelées à triompher de la branche cadette de la maison de Bourbon comme de la branche aînée.

M. le comte Jaubert renonça à la ligne des plateaux avec d'autant plus de résignation qu'il n'y avait que de l'argent à perdre dans l'entreprise. Parlez-moi d'un gouvernement accommodant comme le nôtre. Un capitaliste se présente : « Voici, dit-il, une ligne de chemin de fer qui me va, qu'on me la donne; » et le gouvernement la lui donne. Si la spéculation s'annonce bien, le spéculateur la garde; mais si l'action ne se place pas avantageusement, si le spéculateur est forcé d'*opérer avec son capital*, il en est quitte pour renoncer à la concession et pour la rendre au gouvernement, en disant qu'il a changé d'avis sur l'affaire de l'autre jour. De l'intérêt du peuple et du trésor, pas un mot dans tout ceci. On appellera le peuple quand il y aura quelque chose à garantir, le moment ne tardera pas. Fampoux et toutes les mauvaises lignes mettront bas comme les compagnies des plateaux. Le *Journal des Débats* et d'autres journaux, je ne sais plus lesquels, ont proclamé en principe qu'il était juste d'accorder aux compagnies toutes les lignes lucratives : Lille, Orléans, le Havre, et de réserver à l'État, c'est-à-dire à la bourse du peuple, à l'impôt, toutes les lignes onéreuses. Le *Journal des Débats* a répété à diverses reprises qu'on ne pouvait trop favoriser les compagnies sérieuses.

Alors une compagnie anglo-française s'empara de la ligne de Rouen par la vallée, pendant que la société Leconte, Bartholony, Pillet-Will, etc., s'emparait des lignes d'Orléans et de Corbeil. Ici, la cause des banquiers a gagné du terrain. Pour Orléans, le gouvernement garantit l'intérêt à un minimum de 4 pour 100; pour Rouen, la concession est faite pour

quatre-vingt-dix-neuf ans; et non-seulement on garantit l'intérêt, mais on prête et même on donne de l'argent. La loi décide que le gouvernement, *qui ne participe pas aux bénéfices* de ces messieurs, *leur garantira la perte*. Nous ne sommes pas encore aux beaux jours de la loi de juin 1842. La concession d'Orléans remonte à 1839; celle de Rouen au 15 juillet 1840, date glorieuse pour la politique française au dehors comme au dedans.

La garantie d'un minimum d'intérêt par les contribuables, aux agioteurs qui spéculent sur les chemins de fer, était déjà une victoire pour les concessionnaires; elle n'a pas suffi. Les gens de cette race ont des appétits insatiables.

Ils ont donc fait écrire, dans la loi de 1842, que l'État se chargerait de la construction des chemins de fer et que l'exploitation et l'administration *en pourraient être concédées* ensuite aux compagnies.

Cette loi du 11 juin 1842 est destinée à figurer glorieusement un jour parmi les monuments les plus incroyables de la folie du XIXe siècle. Elle a décidé qu'en tout état de cause ce serait l'État qui se chargerait de la partie exclusivement onéreuse des entreprises d'utilité publique, sauf à abandonner aux intérêts privés la partie des bénéfices.

Les juifs et le *Journal des Débats* ont traduit dans leur langue la disposition de cette loi de 1842, qui dit que : « l'exploitation et l'administration des chemins de fers *pourront être concédées* à l'industrie privée. » Ils prétendent que ces mots : *pourront être*, veulent dire *devront être;* et ils ont réclamé, en conséquence, la concession du chemin de fer du Nord,

aux conditions que j'ai déjà exposées, mais qu'on ne saurait rappeler trop souvent :

L'État fera les frais du chemin (cent cinquante millions environ), et cédera gratuitement cette voie à M. de Rothschild; M. de Rothschild fera l'avance du matériel (soixante millions), dont la valeur lui sera remboursée au bout de quarante ans, à dire d'estimation; et, pour l'intérêt de cette avance, M. de Rothschild touchera quinze ou vingt millions par an, pendant quarante ans. Bravo!

Mais ce n'était encore qu'un projet, heureusement. Or, la concession du Nord ayant été ajournée, les chambres et le gouvernement ont éprouvé le besoin de faire quelque chose pour les juifs du Midi; on leur a concédé la ligne d'Avignon à Marseille. L'inspecteur divisionnaire Kermaingant avait évalué la dépense de ce rail-way à VINGT millions : l'État accorde aux concessionnaires une subvention de TRENTE-SIX millions pour leur faciliter l'entreprise. Les concessionnaires ont émis pour vingt-cinq millions d'actions; et comme les actions ont gagné 120 pour 100, il se trouve que la ligne d'Avignon à Marseille coûte en ce moment au peuple français soixante millions. Ce n'est pas tout, les adjudicataires du rail-way ayant avisé que la navigation du Rhône pourrait faire à leur entreprise une concurrence désastreuse, ils ont décidé de supprimer le Rhône qui transporte les marchandises et les voyageurs à trop bon marché. A quoi Dieu pensait-il aussi quand il créa les fleuves!...

Mais le peuple français qui a dépensé tant de millions pour l'amélioration de la navigation du Rhône!! On vous dit qu'il s'agit de juifs et de commerce,

et que l'intérêt du peuple de France n'a rien à voir en ceci.

Voilà où en étaient arrivées les choses en 1843.

On a dit une fois, cependant, que la combinaison ministérielle, qui a fait de M. Teste un président de chambre à la cour de Cassation, n'avait eu d'autre but que de faire arriver aux travaux publics un ministre qui n'eût pas, comme M. Teste, des engagements pris avec les concessionnaires, et que la nomination de M. Dumon (de Lot-et-Garonne) indiquait un changement de système dans les conseils du cabinet. On a dit que le ministère, ayant acquis la certitude que la majorité était lasse des concessions à la haute finance, était revenu au système de l'exécution par l'État. Hélas !

Or, ce nouveau ministre qui devait arrêter les empiétements des juifs, ce M. Sylvain Dumon (de Lot-et-Garonne) est le même qui a fait proposer et accepter toutes les concessions, le même qui a adjugé le chemin de Bordeaux aux spéculateurs anglais, et le chemin de Vierzon à une coalition ; le même qui a fait accorder un bail de quarante et un ans aux concessionnaires du chemin de fer du Nord et de quarante-cinq ans à ceux du chemin de Lyon; le même qui n'a pas craint d'attacher son nom à ces folies ruineuses qui s'appellent le chemin de Lyon par la vallée de l'Yonne, l'embranchement de Troyes, celui de Reims.

C'est l'homme d'État distingué qui a prononcé un jour, dans la session de 1844, ces paroles mémorables :

« *La spéculation consiste à acheter en gros le meil-*

leur marché possible, pour vendre en détail le plus cher possible. La spéculation, ainsi définie, est légitime.... C'est L'AME *du commerce ! ! ! »*

Si j'étais du commerce, je voudrais provoquer sur-le-champ une souscription *nationale*, pour faire ériger à M. Sylvain Dumon une statue de bronze ou de marbre, et je ferais graver sur le socle en lettres d'or les paroles ci-dessus.

Cependant le respect de la clameur publique a fait ce que nul ministre de ce temps n'aurait osé faire. Les bénéfices opérés sur Orléans, Rouen, Bordeaux, Avignon et Vierzon, avaient ouvert les yeux au public. Les chambres ont bien accordé des lignes et des embranchements à qui en a demandé; les chambres, guidées par le ministère, ont bien renouvelé avec amour la folie des doubles voies sur la même ville; elles ont voté à l'agiotage la plus magnifique proie qu'on ait jamais offerte à sa voracité; elles ont accordé des concessions de quarante-cinq ans aux adjudicataires; mais ce n'est plus l'État qui construit la voie à ses frais. C'est toujours cela de gagné : quelque chose comme trois à quatre cent millions, je ne sais pas au juste. La compagnie Rothschild a manqué son coup il y a deux ans. Et son infortuné chef avait bien raison de s'écrier quand il eut commis sa sottise : « Je suis ruiné ! je suis ruiné ! j'ai manqué ma fortune ! » Le chef de l'illustre boutique a eu peur, et la peur, ce mauvais maître, l'a ruiné. Pour n'avoir pas su faire à temps le sacrifice d'une misérable somme de cinquante à soixante millions, il a été réduit à payer plus tard deux cent millions et plus, à rembourser toute la dépense de la voie, quand on ne lui demandait que la fourniture

des wagons et des rails, à rembourser la dépense d'une voie que, quinze mois auparavant, on lui cédait pour rien. Oh ! les grands financiers, les aigles de la spéculation, dont le regard n'a pas su percer jusqu'au fond d'une affaire dont le résultat infaillible nous ouvrait les yeux à nous, chétifs, qui ne cessions de leur crier de toutes les forces de nos poumons : « Il y a là pour vous sur le chemin du Nord trois cents millions à gagner ! »

On dit que le désespoir est entré depuis lors dans l'esprit du pauvre homme, et qu'on l'a entendu dans le silence des ténèbres, maudire des *Débats* l'influence funeste, et s'écrier comme Auguste après la défaite de Varus : « Péreyre, Michel, rendez-moi mes millions ! »

La douleur de l'infortuné m'a vivement ému.

C'est à peu près là, je crois, l'alpha et l'oméga de la question des chemins de fer. J'ai dit ce qu'il aurait fallu faire dans l'intérêt du peuple ; j'ai dit ce qui a été fait dans l'intérêt des juifs.

Nous avions dénoncé, dès 1843, le gaspillage effréné des finances, les périls et les infamies de l'agiotage ; les finances ont été gaspillées, les juifs ont réalisé des bénéfices de plusieurs centaines de millions sur l'agiotage. Nous avions annoncé que les juifs presseraient l'État de leur livrer *avant terme* les voies que celui-ci s'était chargé de construire. Nous avions écrit que les concessionnaires des chemins de fer, à peine investis de leur monopole, tueraient la navigation ; le tribunal de Versailles a décidé que nous avions prophétisé juste. Nous avions affirmé qu'il était impossible que les chemins de fer exécutés avec tant de

promptitude présentassent des garanties de solidite suffisantes. Un affreux désastre a inauguré la prise de possession du rail-way du Nord par les juifs; le viaduc de Barentin, œuvre de l'ingénieur anglais Locke, s'est écroulé de lui-même, ainsi que nous l'avions pressenti. Le viaduc de Vierzon non-seulement n'a pas tenu contre le premier choc de la Loire, mais il a été pour toute la vallée du fleuve une cause de ruine, l'auxiliaire de la dévastation.

Aujourd'hui la nation française qui se proclame la nation progressive par excellence, est en arrière de tous les petits États de l'Europe en fait d'administration de chemins de fer. En revanche, la France consacre ses trésors à faire de sa capitale une place forte; elle s'isole des nations, quand les autres nations se rallient. Mais Genève et Juda triomphent, *l'Époque* et les *Débats* jubilent, et le peuple français est heureux... Heureux, car les chambres, en concédant aux juifs le monopole des chemins de fer, ont enlevé au pouvoir un moyen d'influence et de corruption. Vous verrez que ces *banquiers* n'oseront jamais acheter des électeurs avec des embranchements, comme les Ardoin et les Drouillard ont été accusés d'en avoir acheté en espèces sonnantes !

Pauvre peuple ! pendant qu'il célèbre ses conquêtes sur le pouvoir, voici que ses braves amis de Rouen, les banquiers et les ex-écrivains patriotes, font décider par les tribunaux qu'ils ne sont pas tenus d'avoir dans tous leurs convois des places pour le peuple ! ! !

Le tribunal qui a prononcé cette sentence, a exprimé le regret que le législateur eût oublié de réserver aux

hommes du peuple une place dans chaque convoi de chemin de fer !...

Et notez que le véhicule que les amis du peuple avaient jusqu'à ce jour réservé aux ouvriers, et qu'ils leur refusent aujourd'hui, était un ignoble wagon ouvert au froid et à la pluie, un chariot comme des bouchers un peu humains n'en voudraient pas pour transporter leur bétail. En Allemagne et dans les pays d'absolutisme, le peuple est admis aux chemins de fer; il paye beaucoup moins cher à proportion qu'en France; il est reçu dans des voitures parfaitement closes et parfaitement confortables; mais il a le désagrément d'être voituré par les vils wagons du pouvoir.

J'ai lu qu'une chambre médicale du Rhin, effrayée du nombre des maladies de poitrine occasionnées par le mode de transport à ciel ouvert, réservé à ce peuple aimé, avait adressé au gouvernement une demande, à l'effet d'obtenir la réforme de ce système. Un homme est mort de froid dans l'hiver de 1844, sur le chemin d'Orléans. Parlez-moi, parlez-moi de la philanthropie des banquiers de Juda, de Londres et de Genève, qui forcent le voyageur pauvre à opter entre la maladie et la place de seconde classe !

On nous communique un propos odieux auquel nous refusons provisoirement de croire, mais qui, s'il avait été tenu, peindrait dans tout son beau les sentiments de cupidité effrénée qui germent au cœur des hauts barons de la féodalité nouvelle. Un entrepreneur de charpente aurait été chargé de présenter des modèles de voiture des trois classes, par les directeurs d'une compagnie de chemin de fer que nous ne

voulons pas désigner. Le modèle n° 1 aurait été adopté comme réunissant toutes les conditions de luxe et de confort; le n° 2 aurait provoqué quelques critiques motivées sur un excès d'élégance, qui pouvait porter préjudice aux places de premières. Enfin, le n° 3, celui des voitures de dernière classe, des voitures que prend l'ouvrier, aurait été repoussé avec véhémence, comme faisant les conditions de transport infiniment trop belles pour les voyageurs pauvres. « Il faut, aurait dit l'expert chargé d'examiner les plans, *il faut que les fluxions de poitrine pleuvent dans les troisièmes!!!* — Soit, aurait répondu l'entrepreneur, mais si vous faites si mauvais, le préfet de police refusera.— Cela nous regarde, » aurait répliqué l'agent de la compagnie; et le modèle des voitures de troisième classe aurait été confectionné d'après les dessins de la haute administration. Malheureusement la funeste prévision de l'entrepreneur se serait réalisée; et M. le préfet de police, qui s'imagine que le devoir de la magistrature est aussi de veiller à ce que les droits des citoyens pauvres ne soient pas outrageusement violés, aurait apposé son *veto* à l'exécution du modèle en question, et l'administration, qui comptait sur la pluie des fluxions de poitrine, se serait vue obligée de renoncer à ses philanthropiques spéculations.

Alors, la chambre des députés, qui n'avait pas prévu que les hommes souffriraient du froid sur les wagons ouverts, pendant la rude saison, la chambre de 1845, *éclairée par l'expérience*, a décidé qu'à l'avenir les wagons de troisième classe seraient *fermés* pendant l'hiver.... *avec des rideaux.*

Écoutez maintenant. Le monopole des transports ne

peut pas demeurer bien longtemps entre les mains des juifs. Le peuple est déjà las de la tyrannie et de la rapacité de tout ce monde. Le gouvernement sait la sottise qu'il a commise. Un ministère composé de gens de cœur peut arriver d'un moment à l'autre, qui s'empressera de reprendre le bien de l'État, de briser le pacte honteux conclu avec les juifs par ses prédécesseurs, et la voie sera rachetée à un taux *raisonnable*. — Et la mesure d'expropriation n'aura pas de partisans plus fanatiques que les écrivains du *Journal des Débats*, qui prouveront qu'ils n'ont jamais changé d'opinion sur la supériorité du système d'exécution et d'exploitation par l'État. — Le plus tôt sera le mieux.

Canaux.

La question des canaux est la même que celle des chemins de fer. Les canaux doivent être pour les marchandises encombrantes, vins, grains, fers, houilles, etc., ce que les chemins de fer sont pour les voyageurs. Toutes les voies de communication doivent appartenir à l'État, pour que les produits ne courent pas le danger d'être surimposés par la cupidité des intérêts privés.

M. le comte Jaubert a proposé, il y a quelques années, à la chambre, un projet de refonte totale du système de canalisation actuel, projet dont il avait bien voulu me confier la rédaction. M. Jaubert réclamait le nivellement des tarifs de navigation de tous les canaux du centre, et l'abaissement de ces tarifs à un minimum suffisant pour couvrir les frais d'admi-

nistration et d'entretien. Il menaçait d'expropriation pour cause d'utilité publique les canaux de Briare et du Loing. Le projet supprimait le halage à collier d'hommes, demandait l'empierrement des chaussées, assurait les tirants d'eau et la célérité de la navigation, etc.

Ce que M. Jaubert demandait pour la région centrale de la France dont il était député, je le demanderais pour toute la France : une navigation rapide, peu coûteuse, constante, à tarifs uniformes autant que possible, mais essentiellement modifiables en principe. Il y a longtemps que la navigation eût aboli le procédé barbare et dispendieux du roulage, si le gouvernement eût osé conduire à fin l'exécution du réseau général des communications par eau, d'un bout de la France à l'autre; et les économies que ce travail grandiose eût fait réaliser sur les frais de construction et d'entretien des routes, eussent déjà considérablement allégé les sacrifices de la nation. Les États-Unis, avec treize millions d'habitants et dix fois moins de ressources que la France, ont exécuté dans ce genre des travaux prodigieux. Ces travaux doivent faire l'admiration et la honte de la France qui avait des canaux à point de partage, cent quarante ans avant la fondation de la république américaine[1].

Le nivellement des tarifs de navigation par tout le royaume, et l'administration exclusive de ces voies de communication par l'État, sont de ces mesures

[1] Le canal de Briare, premier canal à point de partage qu'on ait construit en Europe, a été commencé sous Henri IV, par les soins de Sully. Il fut concédé plus tard, en 1638, à une compagnie Boutroux qui l'acheva en quatre ans.

qu'un ministre intelligent s'empresserait d'inscrire en tête de son programme. La réforme de la législation des canaux est une des premières bases à poser pour asseoir la fortune matérielle de la France. Et je ne dis pas seulement sa fortune matérielle, car le gouvernement aurait dans le monopole de la navigation un moyen facile et sûr de garantir au consommateur la qualité et la provenance de la marchandise, en faisant disparaître, par son contrôle, une partie de ces fraudes qui déshonorent le commerce anarchique actuel. Ce serait encore un moyen d'évaluer la base de l'impôt de consommation sur les denrées mises en vente, de manière à ce que le vin d'Argenteuil ne fût pas imposé au même droit que le vin provenant du Clos-Vougeot ou de Château-Laffitte. La loi qui rendra la propriété exclusive des canaux à l'État et qui décrétera le nivellement des tarifs, devra disposer, en outre, que les canaux de l'État n'admettront que des bâtiments construits d'après les principes du système métrique décimal; que les tonneaux, façonnés d'après le même système, porteront une estampille du gouvernement avec l'indication de la qualité et de la quantité de la marchandise qu'ils contiennent, le tout certifié par les contrôleurs de l'État.

Les canaux qui continuent les rivières et les fleuves, ces grands chemins qui marchent, étaient destinés à rendre aux États plus de services que les chemins de fer. L'achèvement du grand réseau de la canalisation de la France eût dû, en bonne administration, précéder l'installation des chemins de fer; le nécessaire et l'utile d'abord, le luxe et le superflu après.

La chambre, au lieu de s'occuper de ces questions

de réorganisation financière et de garantie commerciale, donnera quarante millions aux banquiers de Genève pour qu'ils ne poussent pas trop vivement les compagnies financières des canaux français à tyranniser notre commerce et notre gouvernement. Elle oubliera la proposition Jaubert et continuera à laisser les canaux de l'État, en puissance des compagnies financières, cette *calamité publique* que déplorait M. Lacave-Laplagne, en décembre 1838. — Moyennant quoi la chambre continuera à jouir de l'estime du *Journal des Débats* et des autres amis de la banque.

La chambre de 1845 a déjà justifié ces prévisions; elle a voté le principe du rachat sur la proposition de M. Lacave-Laplagne.

Question des rentes.

On ne dépense jamais autant d'efforts en paroles que lorsqu'on ne s'entend pas sur la valeur des termes d'une question, et le bruit qu'on fait en pareille circonstance est encore une des raisons qui empêchent qu'on s'accorde. Je crois qu'on n'a fait autant de bruit autour de la conversion des rentes, que pour embrouiller la question, empêcher les esprits de s'entendre, et forcer le gouvernement qui ne demande pas mieux, à la laisser de côté.

La question des rentes est la plus simple de toutes les questions financières de ce temps. La conversion de la rente, c'est l'impôt de la rente. *Convertir, c'est imposer.*

M. Victor Considérant, un des esprits les plus intelligents de ce temps, a démontré cette vérité jusqu'à

l'évidence axiomatique dans un écrit *ad hoc*, publié sous le pseudonyme d'un ancien député. Je ne pense pas qu'il y ait une objection plausible à opposer à la théorie de M. Victor Considérant.

L'État qui a emprunté aux juifs des milliards à 10 pour 100, le lendemain de Waterloo, dit à ses créanciers, aujourd'hui que sa position s'est améliorée et que le taux des fonds publics s'est relevé de 50 à 120 :

« Vous avez largement profité autrefois de ma position désastreuse; vous avez bâti sur ma détresse des fortunes splendides. — Depuis 1815 jusqu'à ce jour, je vous ai payé un intérêt de cinq francs, pour chaque somme de cinquante francs que vous m'avez versée à l'époque néfaste. J'entends alléger enfin le sacrifice de mes travailleurs nationaux qui vous soldent ce revenu usuraire sur le plus pur de leur travail. Puisque les fonds sont à 120, c'est-à-dire que je ne paye plus que cinq francs d'intérêt pour cent vingt francs qu'on me prête, je veux emprunter à ce taux de quoi vous rembourser au pair les trois milliards que je vous dois. A supposer que je n'emprunte qu'à 4 et 1/2 pour 100 au lieu de 5, c'est toujours un dixième de la rente que j'économiserai au pays. Je ne vois pas ce que vous auriez à objecter contre un projet si plausible. En droit, ma proposition n'est pas contestable; tout débiteur a, de par la loi, le droit de se libérer; le code n'a jamais fait une exception pour l'État. »

Mais la foi aux traités ! s'écrient les juifs éplorés..... et avec les juifs, M. de Lamartine, qui a eu l'incroyable chance de se rencontrer avec les enfants de Genève et de Juda, sur le terrain de la foi aux traités !

Je réponds : les traités n'ont jamais interdit à l'É-

tat le droit de se libérer. Il n'a pas été écrit dans le contrat entre l'État et les juifs, que le premier continuerait à payer aux seconds un intérêt de 10 pour 100 par an, jusqu'à la consommation des siècles, et quand partout ailleurs, l'intérêt de l'argent serait tombé à 3 ou à 4. Il n'y a pas de négociateur assez stupide pour avoir stipulé que le droit appartenant à chaque individu, fraction de l'État, n'appartient pas à la masse de ces individus, qui est l'État. Quand bien même cette condition absurde aurait été stipulée, le premier devoir du gouvernement serait encore de la faire disparaître de notre législation. Et puis, qu'importent tous ces arguments de jurisprudence vulgaire ? Est-ce qu'il n'y a pas la loi de l'intérêt suprême de l'État, pour briser tout ce qui s'oppose à la prospérité de l'État.

Or cette loi de l'intérêt suprême de l'État qui n'a pas besoin d'être écrite dans les chartes, parce qu'elle est écrite dans la raison publique en caractères ineffaçables, cette loi, que les révolutions appliquent, quand la sagesse des gouvernements n'en prévient pas l'application, cette loi dit : qu'*une société vivante ne peut être attachée au cadavre d'une société morte ;* que les générations nouvelles ne sont nullement tenues de respecter les engagements des générations passées, quand le respect de la lettre morte des contrats les tue ou fait seulement obstacle à leur marche en avant ; — que le premier besoin des États est de vivre, que le souverain est absolu dans ses décisions, et qu'*il a même le droit d'être injuste, à ses risques et périls*, etc., etc.

Et en effet, les législateurs ne sont constitués que pour constater les nouveaux besoins du corps social

et pour dégager ses membres des entraves du passé. Il n'y a pas une réforme utile qui ne soit la *violation* d'un ancien contrat *passé de bonne foi*.

Si donc le souverain, qui se compose en France du roi et des deux chambres, trouve qu'il convient à ses intérêts d'*imposer la rente*, il est libre de le faire; car il n'y a point de limites à son pouvoir. Seulement la justice étant un principe de stabilité et d'ordre, il est à croire que le souverain qui doit redouter de futures représailles, n'agira contrairement à la justice, qu'en cas de nécessité absolue.

Mais je voudrais bien qu'on me fît voir ici pourquoi le souverain n'aurait pas le droit d'imposer la rente du rentier, comme il impose la vigne du vigneron et le champ du laboureur et l'industrie du fabricant, et comme il a le droit d'arracher à la France, au nom de l'intérêt national, son dernier homme et son dernier écu.

Ainsi voilà qui est entendu. L'État a toujours le droit de se libérer et de rembourser ses créanciers au *pair*, c'est-à-dire *au taux convenu dans le contrat d'emprunt*.

Maintenant l'État ne peut tirer profit de cette prétendue mesure de remboursement que dans une seule circonstance.

Pour que l'opération soit tentable, il faut que *le créancier à rembourser ne veuille pas du remboursement*. Car si l'État était obligé d'emprunter réellement trois milliards, pour rembourser chacun des rentiers de l'État, il reculerait évidemment devant les lenteurs et les difficultés de l'opération, que la coalition des capitalistes d'ailleurs pourrait rendre impossible.

Pour que le créancier ne veuille pas du remboursement, il faut qu'il ne puisse trouver ailleurs un placement plus avantageux que celui que lui offre la rente convertie de l'État. Il faut, en un mot, qu'il consente à la *conversion*. Voilà pourquoi cette question des rentes ne s'appelle déjà plus le *remboursement*, mais bien la *conversion des rentes*. Il s'agit en effet d'une conversion et non d'un remboursement.

Or, il est évident aujourd'hui que le créancier ne peut trouver un placement plus avantageux que la rente convertie, puisque la rente actuelle au taux de 120 ne lui rapporte réellement que 4 pour 100, et que le gouvernement veut convertir à 4 et 1/2. Il est donc plus que certain que le rentier acceptera de grand cœur cette nouvelle rente qui ne changera pas sa position. Par conséquent, le moment de tenter cette opération ne saurait être plus opportun.

Mais payer au rentier quatre francs cinquante centimes d'intérêt, pour un capital de cent francs, au lieu de lui en payer cinq comme auparavant, c'est tout bonnement imposer d'autorité son revenu d'un dixième. Donc, on ne doit pas dire non plus la question de la *conversion*, mais bien la question de l'*impôt* de la rente.

L'insuccès de l'opération de *remboursement* ou de *conversion des rentes*, n'est pas toujours une preuve de l'inopportunité de la tentative ; mais le succès de l'opération en démontre invinciblement l'opportunité. Un rentier qui se trouve très-heureux d'accepter une réduction aujourd'hui, déclare clairement qu'il était trop payé hier.

Mais pourquoi l'État, qui a le droit d'imposer les

écus, n'ose-t-il pas les imposer, et préfère-t-il imposer la viande, le vin, la terre, le travail, contrairement au vœu de la charte, qui proportionne les charges à la fortune?

Ah! voici que nous sommes arrivés à la véritable question, et c'est ici que M. Thiers et M. de Lamartine se sont trouvés en défaut. M. Considérant lui-même n'a pas dit, ce me semble, tout ce qu'il pouvait dire là-dessus.

Le gouvernement n'ose pas présenter le projet de conversion ou de remboursement, malgré l'opportunité du moment actuel, *précisément* parce que la *conversion* c'est l'*impôt*.

L'impôt sur le capital!

Parce que *convertir la rente*, c'est toucher à l'arche sainte de la féodalité industrielle.

Des hommes d'État distingués viennent vous dire à la chambre, en parlant d'un projet de loi sur la conversion : cette opération a parfaitement réussi, plusieurs fois réussi en Angleterre; elle doit obtenir le même succès en France....

Ces grands hommes politiques sont tombés dans une erreur complète. Leur comparaison est fausse de tout point. L'analogie n'est pas exacte.

En Angleterre, c'est l'aristocratie de sang qui gouverne, qui possède la terre et les priviléges. L'argent est beaucoup en Angleterre, mais il n'est pas tout, comme ici. La chambre des communes peut l'imposer, et la chambre des lords ne protestera pas. Mais avisez-vous un peu de toucher aux priviléges de la terre qui sont le fond de la puissance de l'aristocratie anglaise. Parlez d'imposer le sol ou de supprimer le

droit d'importation sur les céréales étrangères, et vous allez voir les lords se démener et crier à la *violation de l'ancien pacte*, et mettre le royaume en feu. Il n'y a pas d'autre question que celle-là aujourd'hui en Angleterre. Les lords n'ont accepté l'*income-tax* qu'à titre de mesure provisoire; mais les braves gens ne savent pas que ces mesures provisoires-là sont toujours définitives; c'est, comme on dit, le commencement de la fin. Vainement, pauvres lords, maudissez-vous Robert Peel à chaque instant du jour; vainement le baptisez-vous stupidement des noms de renégat et de traître. Ce n'est pas lui, c'est Dieu qui trahit votre cause. Robert Peel est le seul Hector qui eût sauvé votre aristocratie de sa ruine, s'il n'était pas écrit là haut que l'aristocratie anglaise doit périr de la main des marchands, et que son heure est venue. Ah! je suis heureux de reconnaître dans ces clameurs insensées que soulève le projet sauveur de Robert Peel, les symptômes du vertige qui précède le décès de toute tyrannie.

La question des *rentes* a en France la même valeur que celle des *céréales* en Angleterre.

Le capital est pour la féodalité financière de France ce qu'est le sol pour la féodalité nobiliaire de la Grande-Bretagne; c'est le palladium de sa puissance. Aussi, écoutez les juifs et le *Journal des Débats* crier à la profanation chez nous, aussitôt qu'on veut toucher à la rente. L'impôt de la propriété en Angleterre et l'impôt de la rente en France, voilà les deux questions entre lesquelles existe l'analogie; mais, encore une fois, la question de la conversion en Angleterre ne ressemble aucunement à la question de la conversion en France.

Eh! certainement que la conversion des rentes a parfaitement réussi en Angleterre, où elle ne frappe pas la propriété privilégiée. Mais l'impôt de la *terre*, et l'impôt sur le *vin*, et l'impôt sur le sel réussissent aussi admirablement en France, où ils ne frappent que les classes *laborieuses;* mais essayez un peu d'imposer les classes *fainéantes!*

Je viens d'indiquer le nœud gordien de la question des rentes; mais je cherche vainement parmi les ministres actuels ou leurs successeurs présomptifs, un Alexandre qui ose le trancher. Un ministre qui oserait émettre sur une question financière la moitié des principes *audacieux* contenus dans ce dernier paragraphe, s'exposerait à soulever une immense coalition de tous les capitalistes du royaume et à faire mettre sa tête à prix.

Et la chambre! et la charte qui exige la proportionnalité des charges publiques!

La chambre, le *Journal des Débats*, journal pudique et immaculé, criera si haut à l'*immoralité* de la conversion que la chambre ne pourra jamais entendre les paroles de la charte.

D'ailleurs, il n'y a pas de charte pour Juda et Genève. La charte française, c'est la Brunehild de la légende scandinave qui méprise les timides, et qui n'accorde ses tendresses qu'à l'homme fort qui la terrasse et la viole.

Quelques-uns croient pourtant que la conversion va se faire. Erreur, profonde erreur; si elle se fait, c'est que le ministère et le *Journal des Débats* n'auront pu l'empêcher, et il y a la chambre des rentiers, la chambre des pairs, pour neutraliser les efforts de la

chambre élective. Le ministre des finances, M. Lacave-Laplagne, est partisan de la conversion et n'a pas osé prendre l'engagement de présenter une proposition à ce sujet, malgré l'insistance de la chambre des députés.

Question des sucres.

J'ai dit que j'entendais réserver la solution de la question des sucres, pour exemple des réformes financières qui me semblent immédiatement réalisables. Je renvoie donc à la fin de cet ouvrage pour traiter la question à fond.

Question des douanes.

Les douanes sont la mauvaise queue de la guerre et de l'antagonisme des peuples; c'est la guerre de l'estampille remplaçant celle du canon. Les douanes sont des barrières que les progrès de l'industrie et l'emploi de la vapeur démolissent journellement, et que l'intelligence des gouvernements finira par renverser un beau jour, aux acclamations de joie des populations. Cette tendance à l'unité politique, littéraire, commerciale, se révèle tous les jours par de nouveaux traités d'union douanière entre deux peuples voisins. Il n'y a pas un progrès dans l'industrie, dans la science, dans les idées de paix qui ne soit hostile à la douane. La circulation par les chemins de fer doit porter avant peu un coup mortel à ce système barbare; la navigation aérienne le tuerait d'un seul coup. L'abolition des douanes, dernières barrières qui sépa-

rent les États, est, en un mot, la première condition de la réalisation de la paix universelle. Un jour donc, il n'y aura plus de douanes, chaque peuple se livrera aux industries spéciales que lui aura départies la nature, et chaque produit se fabriquera aux lieux où il pourra se fabriquer au meilleur prix possible. Il est déjà évident que la législation des peuples civilisés fait tous les jours un pas dans cette voie d'accord universel.

Maintenant, comme les principes absolus ne s'écrivent pas aussi vite dans le code des relations internationales que sur le papier; comme les peuples les plus avancés en civilisation n'en sont pas encore à proclamer le règne de la paix et à licencier leurs armées; comme chaque nation enfin est tenue de vivre de sa vie propre et de tirer parti de toutes les richesses de son sol, il s'agit de savoir si le système des douanes, qui a pour objet de protéger l'industrie de chaque pays contre l'industrie du pays voisin, n'a pas été elle-même une institution d'absolue nécessité.

Or, l'évidence de cette absolue nécessité frappe les yeux. L'isolement, résultat de la guerre, force une nation à creuser les flancs de ses montagnes pour en tirer les métaux dont elle ne peut se passer et que l'étranger lui fournissait autrefois. Après cela, il faut que cette nation perce des routes, creuse des canaux pour faire arriver les produits de l'industrie nouvelle sur les lieux de consommation. Une foule d'industries se sont engendrées l'une l'autre; des populations entières se sont implantées avec le temps sur ces diverses industries; elles en vivent. Parce que la paix vient de se faire, parce qu'en un pays étranger et où le tra-

vailleur est moins rétribué que chez nous, tel produit peut être acheté à meilleur compte que dans nos usines nationales, faudra-t-il laisser tomber une industrie importante et créée par de longs efforts ? faudra-t-il immoler sans pitié les intérêts nationaux aux principes de la liberté du commerce ? évidemment non; l'État doit protection à ses travailleurs. Aussi longtemps que la menace de guerre restera suspendue sur les nations, les gouvernements commettraient une grave imprudence d'abandonner, pour un bénéfice précaire, une industrie même onéreuse se rattachant à la création de produits de première nécessité. Ainsi, autant que possible, une nation doit chercher à ne pas être tributaire de sa voisine pour le combustible, les métaux, les bêtes de somme, le bétail, les denrées de consommation; et les efforts tentés par les gouvernements pour localiser dans leurs contrées respectives ces industries mères, sont louables. Aussi longtemps que les nations se craindront et qu'il y aura des armées permanentes, il y aura, je le répète, nécessité pour les gouvernements de protéger certaines industries. La plus grande faute que pourraient commettre en ce moment les gouvernements de France et d'Allemagne, serait de donner les mains au système de liberté commerciale de Robert Peel et de Cobden, soutenu chez nous par la secte des économistes, députés de Bordeaux ou chefs de ligne. Ces gouvernements ne doivent adopter les principes de la liberté commerciale absolue, qu'autant qu'il leur sera démontré que leurs principales industries manufacturières sont en mesure de soutenir la concurrence contre l'industrie britannique sur leur marché national. Je ne vois pas,

en effet, de meilleur débouché pour la France et l'Allemagne que leur propre marché; or il faut bien que ces deux États le conservent, à moins qu'ils ne préfèrent recourir au procédé expéditif de M. Frédéric Bastiat, le Cobden français, qui vous triple d'un seul trait de plume le chiffre des habitants du globe, moyen original et économique de procurer des consommateurs à toutes les industries qui en manquent. On sait que M. Frédéric Bastiat, le porte-étendard de l'économisme anglican, le ligueur le plus effréné du moment, nourrit cette idée fixe que le globe est peuplé de trois milliards d'habitants. Nous croyons, nous, qu'il se trompe de deux milliards et quelques deux cent millions. Nous n'en sommes pas à cela près, du reste. Qui est-ce qui ne s'est jamais trompé de deux milliards sur trois, en comptant un peu vite?

Mais ne laissons pas dégénérer le principe en abus. Si Dieu a gratifié chaque zone, chaque contrée, d'un produit spécial supérieur que toutes les autres contrées recherchent, c'était afin que les nations comprissent la nécesssité de s'unir pour améliorer leur sort. N'allons donc pas, en vertu du principe de la crainte, nous insurger contre les volontés de Dieu et forcer nos champs à produire du sucre, de peur que l'Angleterre n'empêche un jour le sucre de la zone torride d'arriver jusqu'à nous. Au contraire, puisque l'échange est le vrai lien d'amitié des peuples, contractons avec tous les peuples des relations d'échange si puissantes que la nation qui voudra nous déclarer la guerre, soit obligée de la déclarer à tous nos alliés. Par ce moyen nous éviterons plus sûrement une collision avec l'Angleterre que par tous les autres procédés de méfiance,

c'est-à-dire qu'avec les progrès actuels de l'industrie et du luxe, le meilleur moyen d'éviter la guerre est d'amollir les peuples aux jouissances de la paix. La nouvelle politique doit répudier la devise barbare de l'ancienne politique : *Si vis pacem, para bellum*, et inscrire sur son étendard la devise chrétienne : *Si vis pacem, para pacem*. Appliquons-nous à rendre la paix douce et chère aux nations, afin d'éloigner d'elles à tout jamais le fléau de la guerre. Il est probable qu'à l'heure qu'il est, une partie de ces vœux est déjà exaucée, et que la politique de conquête et d'agrandissement a fait son temps, pour le continent européen du moins.

Pour que ce principe de la protection à l'industrie nationale ne dégénère pas en abus, il faut que cette protection ne soit accordée qu'à des industries viables. L'industrie du sucre indigène, par exemple, n'est pas une industrie viable. La protection qu'on lui a accordée jusqu'à ce jour est une faute et une injustice pour le reste des industries nationales. Pour juger si une industrie est viable, il faut considérer si les prix de la matière première, du combustible et du transport, qui sont toujours les éléments primordiaux du prix de revient des produits, ne sont pas tellement supérieurs aux prix correspondants de l'étranger, que toute concurrence soit à jamais impossible. En ce cas, il est du devoir du gouvernement, après avoir facilité l'écoulement des produits par les voies les plus faciles et les moins dispendieuses, de fixer un délai à la protection. Aujourd'hui, en effet, l'emploi de la vapeur égalise presque partout les conditions de la production; les prix du transport tendent à s'équilibrer en tous

pays. Quand une industrie nationale, favorisée par le rapprochement du marché intérieur, ne peut pas soutenir sur ce marché la concurrence avec une industrie étrangère, elle ne mérite plus qu'on la protége par une faveur spéciale; car son infériorité ne peut plus provenir que de l'incapacité ou de la paresse des directeurs de cette industrie, et l'État ne doit pas de primes à la paresse et à l'incapacité. De même, de ce qu'un seul établissement industriel de France, une mine, une usine métallurgique produirait la houille ou le fer à aussi bas prix que la Belgique, je conclurais que la protection accordée aux houilles et aux fers nationaux est abusive, et qu'elle ne fait qu'encourager la paresse des producteurs. Le devoir de l'État, encore une fois, est de fournir à toutes les industries des voies d'écoulement faciles et des capitaux à bon compte. Ce devoir rempli, il est quitte envers les entrepreneurs nationaux. Si ces entrepreneurs ne sont pas assez habiles, qu'ils fassent venir de l'étranger des gens plus habiles qu'eux; mais que les autres industries naturelles, comme l'industrie agricole et l'industrie viticole qui se soutiennent toutes seules, ne soient point obligées de payer trop longtemps de leur bourse, l'éducation des maîtres de forges et des fabricants de tissus.

Une des raisons qui ont le plus contribué à faire adopter généralement le système des douanes, c'est que l'impôt à l'entrée des marchandises étrangères est pour l'administration le moyen le plus facile de *faire de l'argent*. Aussi est-ce le procédé favori des États barbares. Il y a beaucoup de savants économistes qui ne sont pas encore bien persuadés que c'est le

consommateur, c'est-à-dire celui qui achète, qui paye définitivement cet impôt de douane, primitivement perçu sur le commerçant étranger.

La chambre des députés, vouée à la cause des grands industriels, qui exige le maintien des tarifs protecteurs ou prohibitifs, n'osera jamais battre en brèche le système financier qui régit aujourd'hui la France.

Question des bestiaux.

Appliquons nos principes à la question des bestiaux.

Si le système de protection appliqué depuis 1822 à la production du bétail en France, avait porté d'heureux fruits, si le prix de la viande avait diminué, si le bien-être de la population surtout eût augmenté, je pourrais adopter l'avis des agronomes qui considèrent le maintien du droit de cinquante-cinq francs par tête de bétail étranger, comme une des conditions essentielles de la prospérité de notre agriculture. Mais l'expérience a prononcé sur ce système. Je vois que la prime indirecte a encouragé l'inertie de nos éleveurs; que le prix de location des pâturages a augmenté, sans que le bénéfice des locataires se soit accru; et je n'aperçois encore de profit que pour le capital. Le travailleur n'a pas vu sa condition s'améliorer, celle du consommateur a empiré. Le *Journal des Débats* lui-même avoue que les neuf dixièmes des habitants de la France jeûnent de viande de boucherie toute l'année. Je n'ai pas besoin d'en savoir davantage pour condamner le système inhumain qui réserve à nos éleveurs le marché national. J'ai déjà expliqué ailleurs que la législation financière

de 1822 avait eu pour but de prêter appui aux rebâtisseurs de l'ancien régime. Si nous voulons détruire les priviléges, nous devons commencer par réformer les lois sur lesquelles ces priviléges sont assis.

La législation de 1822 a voulu affranchir de tout impôt la terre du grand propriétaire. Pour lui rendre son immunité d'autrefois, elle dit à ce grand propriétaire : « Produisez des bœufs, et je vous payerai pour ce produit une prime qui égalera au moins, si elle ne le surpasse, le chiffre de l'impôt foncier que vous auriez payé à l'État. L'argent que je vous prendrai dans la poche gauche, je vous le remettrai dans la poche droite, et le pays et les chambres n'y verront que du feu. » Ce qui fait que l'éleveur de bétail se trouve aujourd'hui placé dans une position privilégiée, superbe, et à laquelle il paraît tenir beaucoup; car c'est chose fort agréable, assurément, que de ne pas payer l'impôt, et l'éleveur de bétail ne paye pas d'impôt, je le répète. Cependant il ne m'est nullement prouvé qu'une mesure financière soit juste, parce qu'elle arrange parfaitement quelques grands propriétaires de quelques rares départements de France. J'admire même, avec M. Frédéric Bastiat et les autres ligueurs, que la population viticole de France qui s'élève à sept millions d'individus, n'ait pas réclamé plus énergiquement qu'elle n'a fait jusqu'ici contre la tyrannie et les contradictions d'une loi qui *surimpose la terre quand elle produit du raisin*, qui *la dégrève quand on ne la cultive pas*, et qu'on lui laisse *produire de l'herbe*. — Absurde, absurdissime, c'est la note qu'il faudrait inscrire en marge de toutes nos lois de finance.

Il y a ici d'ailleurs une question préalable qui

prime, selon moi, cette question du bétail; je veux parler de l'excessif morcellement de la propriété en France. Je veux qu'on me dise si, *a priori*, ce morcellement exagéré n'oppose pas à la production du bétail, indépendamment des autres chances défavorables qu'il entraîne après lui pour le producteur, un obstacle invincible à ce que l'éleveur français puisse jamais lutter avec avantage contre l'éleveur de l'Allemagne et de la Suisse; et je demande si dès lors le système de protection, aujourd'hui en vigueur, ne poursuit pas un but qu'il est absolument impossible d'atteindre. On conçoit en effet que si cette impossibilité était évidente pour tout le monde, comme elle l'est pour moi, la question changerait complétement de face, et que le seul motif qui fait maintenir le système, perdrait incontinent sa valeur.

Ensuite, le gouvernement et le législateur ont-ils fait tout ce qu'il y avait à faire pour placer le producteur indigène dans les meilleures conditions possibles de production? Le gouvernement a-t-il constitué le crédit agricole, pour faire tomber à 4 et à 5 pour 100 l'intérêt de l'argent que l'éleveur locataire paye 12 et 15? A-t-il réformé le système hypothécaire qui condamne le travailleur agricole à l'usure? A-t-il fait insérer dans un code rural une clause qui garantisse les droits légitimes du fermier contre les exigences de la cupidité du propriétaire, de manière à ce que toutes les améliorations introduites dans la culture par le travail et le talent, ne profitent pas exclusivement au capital oisif? A-t-il réformé cet abominable impôt du sel qui fait payer cinquante centimes le kilogramme un produit dont le prix de revient ne s'élève pas à

deux centimes, un produit essentiel pour l'élève du bétail? Qu'on opère d'abord ces réformes, qu'on me fasse une bonne loi sur les irrigations qui permette d'employer à la création de riches pâturages les eaux de nos rivières et de nos fleuves que nous laissons s'écouler vers la mer sans en tirer parti[1], et puis après, s'il m'est démontré que l'éleveur français ne peut pas tenir sur les marchés français contre l'éleveur de Wurtemberg ou de Bade, je voterai pour le maintien de la protection, sauf à réduire le chiffre de la prime actuelle. D'ici là, je soutiens que cette prime du droit de douane est exorbitante, que la misère du peuple la condamne, et qu'il importe de la réduire immédiatement, parce que le peuple qui jeûne n'a pas le temps d'attendre. Et comme la mesure ne préjudicierait qu'au grand propriétaire, la diminution du prix de la viande ne devant entraîner que celle du prix du loyer des herbages, je suis d'avis que ce n'est pas là une considération d'assez haute importance pour qu'on en tienne compte, et qu'on renonce pour elle à la conclusion de traités d'alliances commerciales aussi importants que ceux que le roi propose, et que ses ministres et les chambres n'osent pas adopter. J'affirme encore que le consommateur, dont l'intérêt est le premier à considérer dans cette question, ne

[1] M. de Gasparin, dans son *Cours d'agriculture*, évalue à quatre cent millions le produit annuel que notre agriculture pourrait tirer de l'emploi intelligent des eaux de nos rivières, en suivant l'exemple de la Lombardie. Mais le moyen encore une fois d'arriver à une amélioration quelconque avec une assemblée nationale dont les orateurs les plus éminents, M. Bethmont entre autres, sont décidés à repousser toute mesure favorable au peuple, sous prétexte qu'elle peut devenir un instrument de corruption entre les mains du pouvoir.

peut pas demeurer indéfiniment responsable des vices de la législation rurale, des imperfections du code et de l'incurie des gouvernants. Que si d'ailleurs il faut absolument une prime à ces grands propriétaires d'herbages, qui rattrapent par la prime accordée à leurs produits l'impôt qu'ils payent sur leurs terres, eh bien! qu'on leur paye une prime directe de production, en remplacement de la prime indirecte du droit d'entrée. De cette façon au moins, les industries viables ne seront plus forcées de végéter ou de périr pour la plus grande prospérité des industries non viables, et tous les contribuables porteront leur part du fardeau. Je sais bien que l'ouvrier ne profitera guère de la réduction du prix de la viande. Je sais bien que le minimum du salaire est un niveau fatal qui règle la condition de tous les ouvriers, sous la loi de la concurrence anarchique, le prix de la journée du travailleur étant fixé par celui des denrées de nécessité première, telles que le pain et la viande. Je sais encore que l'ouvrier travaillera à meilleur compte, quand le prix de la viande de boucherie baissera, et qu'il n'aura guère plus de moyens d'acheter de la viande qu'aujourd'hui. Mais la réduction du droit d'entrée sur le bétail étranger, sur le bétail maigre surtout, profitera du moins à l'agriculture française, en ce sens qu'elle augmentera le chiffre des existences du bétail et la masse des engrais. En effet, le petit cultivateur des provinces de l'est aura toute facilité d'acquérir les bêtes de travail de Bade, de la Suisse et de la Savoie, pour les engraisser l'hiver à l'étable, et pour faire consommer sur place ses racines et ses légumes que la culture morcelée produit avec avantage. Il y aurait bien aussi à limiter les

droits d'octroi sur la viande dans les villes, et à supprimer le monopole et les coalitions des bouchers capitalistes. Mais la police toute seule peut dès aujourd'hui déjouer les manœuvres des ces messieurs. Il ne s'agit que de vouloir; personne ne veut malheureusement que ceux qui ne peuvent pas.

Je suis porté à croire que si la paresse des éleveurs français grands propriétaires, n'avait pas été depuis vingt ans entretenue par cette prime exorbitante de cinquante-cinq francs, frappée sur le bétail étranger, je suis porté, dis-je, à croire que la grande propriété, mise en demeure de s'ingénier pour combler le déficit de la prime de protection, forcerait bientôt la main à l'administration, pour la réduction de l'impôt du sel, substance qui doit jouer le premier rôle dans l'industrie de l'élève du bétail. Or, je tiens que, pour ce seul motif, pour rallier à eux les grands propriétaires, les partisans de la réduction de l'impôt sur le sel devraient tous opiner pour l'abolition progressive de la taxe du bétail étranger, dont le chiffre exagéré permet à nos éleveurs de s'endormir dans leur paresse et dans leur sécurité.

La question des bestiaux étrangers se liant à la question générale des douanes et à celle de la réforme hypothécaire, comme toutes les questions relatives à l'industrie agricole, présente des problèmes trop complexes pour être résolus avant vingt ans par nos députés, qui payent cependant cinq cents francs de contribution foncière. Une réforme hypothécaire n'aura chance de succès dans la chambre élective, que lorsque l'élément démocratique et monarchique y dominera, c'est-à-dire lorsque le cens d'éligibilité aura été aboli et

que la capacité, le dévouement et les services rendus, seront des titres aussi brillants que la richesse patrimoniale pour représenter le pays.

Mais qui empêche d'ici là les chambres de réduire successivement et d'année en année la taxe du bétail étranger, dont le maintien fera obstacle à la conclusion de tout traité d'alliance commerciale entre la France, l'Allemagne et la Suisse ? Qui empêche de remplacer la prime indirecte de prohibition par la prime directe à la production? Qui empêche de réduire de moitié les droits sur le bétail maigre, dont l'engraissement peut porter profit à nos cultivateurs et augmenter la masse de nos amendements? Qui ? eh! parbleu, M. Bugeaud et ses collègues de la prohibition, tout-puissants dans les chambres et dans les conseils généraux ; M. Bugeaud, qui menace de tirer son grand sabre, toutes les fois qu'on lui parle bœufs du Rhin.

Question du sel.

Il n'y a pas une raison, une seule, pour motiver l'odieux impôt du sel, impôt qui fait payer cinquante centimes le kilogramme une denrée que la nature nous a donnée gratis. Je ne trouve pas dans ma langue d'autre expression que celle de folie pour caractériser l'obstination avec laquelle les ministres des finances persistent dans leurs vieilles idées de fiscalité sur cette question du sel. Ce sont les questions de cette nature, le gouvernement français l'oublie, qui engendrent les révolutions. Je ne connais pas de sottise politique capable d'émouvoir l'esprit des populations au même degré que celle-là. Je ne veux pas discuter cette loi du

sel, qui n'est pas discutable. La chambre des députés a adopté d'ailleurs le principe de la réduction, et peut-être adoptera-t-elle bientôt celui de la suppression.

Mais le monopole de la vente et de la fabrication du sel appartient en partie au roi des juifs Rothschild; le ministère n'osera jamais en demander l'abolition.

Des octrois.

Il est une autre question financière qui revient souvent dans les plaintes des populations et dans les pétitions aux chambres, dans les vœux émis par les assemblées électorales du pays; c'est celle des octrois.

La faculté qu'ont les villes de s'imposer extraordinairement pour les besoins de l'édilité et du luxe, est devenue, pour les travailleurs, une charge écrasante.

Le gouvernement, guidé par un étroit esprit fiscal, qu'ici nul ne peut méconnaître, se montre favorable à ce système d'impôt municipal, parce qu'il perçoit le *dixième* de cet impôt.

L'impôt de l'octroi est inique en ses moyens, vexatoire et dispendieux en ses procédés de perception. L'allocation d'un dixième du revenu de l'octroi à l'État constitue une iniquité flagrante : je le démontrerai plus loin.

L'octroi frappant presque exclusivement les denrées de nécessité première, le vin, les boissons, la viande, il s'ensuit que c'est le vigneron, l'éleveur et le travailleur qui le payent presque tout entier. L'octroi de Paris qui frappe l'entrée d'une pièce de vin d'un droit de quarante-cinq francs, proscrit déjà l'entrée dans la capitale de tous les vins de qualité médiocre. On ne

peut pas payer quarante-cinq francs de droit pour une pièce de vin qui ne vaut que vingt francs. Or, c'est précisément de ces vins-là que feraient usage le pauvre ménage et le pauvre artisan des villes. L'exagération de l'octroi tue d'un seul coup l'industrie du petit vigneron et le bien-être du petit industriel. L'octroi ne frappe que légèrement le riche; quarante-cinq francs de droit pour une pièce de vin de la valeur de quatre cent cinquante francs, prix habituel du vin que consomme le riche, ne font pas un impôt exorbitant.

Le moyen de créer aux grandes villes des revenus extraordinaires devrait consister exclusivement à accroître l'impôt des propriétés immobilières de la cité. Le propriétaire de la maison surimposée saura toujours répartir l'impôt qu'il est chargé de payer, entre ses différents locataires. Par ce moyen, le contribuable est du moins imposé proportionnellement à sa fortune. Les diverses classifications de loyers ont été considérées de tout temps comme une base naturelle d'imposition.

Quand les principes de l'association et de la garantie auront fait quelques progrès dans les esprits, on reconnaîtra bien vite à la commune, faisceau de tous les intérêts individuels de la localité, le droit d'entreprendre à son compte la *distribution des produits entre ses habitants*, c'est-à-dire de faire le commerce. Alors les bénéfices que réalisera la commune sur cette industrie, au lieu d'entrer dans les coffres de quelques spéculateurs comme aujourd'hui, serviront à solder les dépenses publiques, les dépenses d'intérêt général, celles qui se payent aujourd'hui sur la boisson et sur le combustible du pauvre. Chacun

contribuera alors aux charges de la commune, en proportion de sa richesse, c'est-à-dire de sa consommation. Et les dépenses de luxe laisseront moins de regret aux riches, quand ils sauront que c'est le pays où ils vivent, la commune qu'ils ont choisie pour résidence qui profiteront de leurs largesses. La première condition de la généralisation du bien-être pour le peuple, c'est que la commune soit investie des fonctions commerciales. Cette réforme a déjà été opérée dans quelques communes de la Prusse rhénane ; elle y a produit l'aisance universelle, la moralité, la concorde. Elle a chassé de ces localités heureuses la prostitution, la banque et la chicane, trois fléaux qu'on est toujours sûr de rencontrer accouplés.

Aujourd'hui que le commerce est libre, c'est-à-dire que le commerce n'offre aucune garantie au producteur ni au consommateur, l'octroi, qui expulse de certaines villes les vins à bon marché, a donné naissance à l'industrie de la fabrication des vins de toute pièce, vins dans lesquels il n'entre pas une seule goutte de jus de raisin. Après avoir ruiné le vigneron, en lui fermant le marché de toutes les villes un peu importantes de l'intérieur, l'octroi a fini par livrer la santé de la classe laborieuse des villes à l'exploitation des empoisonneurs patentés. Si bien que c'est la ville de Rouen, la capitale d'une province où le soleil ne fait pas mûrir les raisins, qui est devenue le plus grand centre de fabrication des vins de Bordeaux, Champagne, l'Hermitage, etc. ; et, chose déplorable, il a été prouvé que l'administration avait prêté son concours à ces sophistications de denrées et à ces fraudes commerciales, pour grossir le chiffre de ses recettes !

Pendant qu'aux États-Unis et ailleurs le contrôle de l'administration est une garantie de sécurité pour l'acquéreur d'une denrée quelconque, en France le concours de l'administration est une garantie d'impunité pour les fraudeurs et les empoisonneurs. Les falsificateurs de vin de la ville de Rouen ont déclaré que l'administration des contributions indirectes était de moitié dans les bénéfices de leurs opérations, et l'administration ne s'est pas inscrite en faux contre les révélations de ses complices. Les fraudeurs auraient, pour ainsi dire, le droit de rejeter sur les provocations de l'administration leurs odieuses friponneries. Mais comment se fait-il qu'un chef d'administration ne livre pas aux tribunaux les employés coupables ? Comment se fait-il que les chambres, au nom de la moralité et de la salubrité publiques, ne chassent pas de leurs chaises curules les ministres qui tolèrent de telles prévarications... ? Ah ! les ennemis du pouvoir ont beau jeu ici, je le reconnais, de parler du danger d'étendre les attributions de l'administration !

Si cette administration, qui se laisse entraîner à des actes honteux par esprit de fiscalité, comprenait ses devoirs, elle renoncerait sur-le-champ à cette allocation du dixième qu'elle perçoit sur les revenus des villes, n'étant pas chose juste que la ville de Lille qui impose la nourriture de ses habitants pour éclairer ses rues, donne une part de cet impôt à l'État, pour bâtir des casernes en Algérie ou des forts autour de Paris.

On a tout dit, depuis quarante ans, contre le régime de l'octroi qui a rétabli de ville à village, dans le même département, les barrières de douanes inté-

rieures que la révolution de 89 avait, disait-on, abolies. Le procédé inquisitorial de l'exercice est une honte pour un peuple qui se dit libre. Ce procédé de perception qui popularise les principes de dol, de fraude et de contrebande, absorbe plus du quart du revenu de l'impôt.

Une législation financière est flétrie, quand elle conserve dans ses institutions une mesure comme l'octroi :

Qui absorbe en frais improductifs le quart du revenu de l'impôt;

Qui porte atteinte à la liberté individuelle;

Qui ruine le producteur agricole;

Qui empoisonne le travailleur de la ville;

Qui frappe dix fois plus fort le pauvre que le riche;

Qui engendre la fraude et déshonore l'administration.

Mais l'octroi, comme je viens de le dire, frappe principalement le pauvre et respecte l'hôtel et les jouissances du riche.

Alors la chambre actuelle ne réformera pas l'octroi, et bien des gens encore jeunes pourront mourir, qui n'auront pas la consolation de s'écrier comme Voltaire :

> Et mes derniers regards ont vu fuir les commis.

Je n'ai jamais compris le peuple de Paris faisant des révolutions en trois jours, et laissant debout les barrières d'octroi.

RÉSUMÉ.

Je viens de tracer un aperçu rapide des espérances que le peuple a le droit de fonder sur la solution des principales questions financières de l'époque.

Il s'agit pourtant de savoir si cet état de choses peut durer. Je ne le pense pas.

De ce que tous les bénéfices du travail national affluent au capital, de ce que toutes les charges retombent sur le travailleur, voici en effet qu'une autre conséquence va s'ensuivre. C'est la loi de la nature qui veut que l'eau s'en aille à la rivière et les petites bourses aux grosses. Ce résultat est déjà près d'à moitié produit. Toutes les grandes industries sont déjà monopolisées, les sucres, les fers, les cristaux, les savons, les soufres, les houilles, les messageries, les canaux, les chemins de fer; celles qui ne le sont pas vont l'être. Avant vingt ans, le petit commerce de Paris sera réduit à fermer boutique, la manufacture aura absorbé l'atelier, le bazar la boutique; avant vingt ans, le marchand en détail, soutien du gouvernement actuel, s'enrôlera parmi ses ennemis.

Or, quand les juifs seront en possession de tous les monopoles, il faudra bien que le peuple qui a des yeux s'en serve enfin pour voir, et alors il se fera cette question :

Monopole pour monopole, lequel vaut le mieux du monopole des juifs, dont tous les profits rentrent dans la caisse des juifs au grand préjudice du peuple qui travaille et qui souffre, ou du monopole de l'État,

dont tous les profits rentrent dans la caisse du trésor, pour se répandre de là sur le peuple, et accorder à chaque travailleur la rétribution légitime de son travail.

Avant de discuter cette thèse, esquissons le tableau de la situation actuelle, et comparons le budget des juifs que tout le monde respecte, avec celui de l'État que tout le monde attaque. Je veux montrer au peuple ce qu'il a gagné de libertés et de bien-être aux deux révolutions qui lui ont passé sur le corps, et quels sont ses priviléges aujourd'hui.

Comme l'Évangile a dit que l'arbre se jugeait à ses fruits, on pourra juger l'ordre social actuel d'après ses résultats.

CHAPITRE IV.

Budget de l'État.

Le budget normal des dépenses de l'État s'élève à un milliard environ 1,000,000,000

Les dépenses folles comme celle des fortifications, de l'Algérie, portent, en la présente année 1846, cette somme à quinze cent millions, mais la folie ne peut pas être l'état normal des chambres et du gouvernement.

Sur ce milliard, l'intérêt de la dette nationale, dont le capital est de cinq milliards, prélève une somme de deux cent cinquante millions. . . . 250,000,000

Les différents ministères, pour le payement des services publics, absorbent le reste, ci 750,000,000

Le ministère *improductif* de la guerre, sur cette seule somme absorbe trois cent quatre-vingt-douze millions, le tiers environ du budget.

C'est sur cette somme d'un milliard que sont soldés trente-huit mille prêtres, que sont rétribués tous les employés de l'État, que vivent nos trois cent mille soldats, leurs officiers et leurs chefs, que les routes sont entretenues, les anciens services rémunérés, etc.

On peut affirmer qu'il y a des améliorations nombreuses à apporter dans l'organisation des services publics; qu'il y a trop d'agents, trop de paperasses, qu'on pourrait avec avantage supprimer un grand nombre d'emplois inutiles. Mais soutenir qu'il y a des économies à faire sur le traitement de ces employés est chose souverainement absurde. Il s'en faut de beaucoup, au contraire, que les desservants des églises, les magistrats, les officiers, l'armée, toutes les fonctions publiques, en un mot, soient suffisamment rémunérées. Quand le peuple sera revenu à son bon sens, il comprendra qu'une des premières causes de son oppression, aura été d'avoir abandonné le prêtre, le magistrat, le fonctionnaire public, le professeur, les hommes qui n'avaient que le talent pour eux, d'avoir expulsé ces hommes de la représentation nationale, et d'avoir fait ainsi de cette représentation un monopole pour la richesse métallique. Alors la réduction du traitement des fonctionnaires publics sera aussi impopulaire qu'elle est populaire aujourd'hui. Car les travailleurs sauront par expérience que la *réduction indéfinie du salaire de l'intelligence ou de la fonction publique* qu'ils avaient demandée dans leurs jours de vertige, n'a fait que précipiter l'asservissement du travail au capital, en entraînant la *réduction indéfinie du salaire des bras*. Quand le peuple aura été ramené à la raison, au lieu de réduire les appointements des serviteurs de l'État, il prendra sur l'économie des services illicites du commerce anarchique *qu'il ne payera plus*, de quoi rémunérer généreusement les services publics.

Admettons donc qu'il n'y a pas d'économie *impor-*

tante à réaliser sur le budget des services publics. Il y a bien le budget de la guerre à utiliser tout entier, en employant l'armée à des travaux publics, à la colonisation de l'Algérie, au reboisement des montagnes, à l'endiguement des rivières et des fleuves, à la création d'un immense système d'irrigation. Mais ces transformations qui seraient pour des Sullys ou des Colberts des améliorations faciles et immédiatement réalisables, sont encore des utopies pour des ministres fainéants. Pour que l'armée comprenne sa mission nouvelle qui n'est plus de détruire, mais de créer, il faut attendre que ces vieux soldats d'un autre siècle qui marchent encore à sa tête ne soient plus.

Ce budget d'un milliard qui doit être diminué de l'intérêt de la dette nationale, et réduit à sept cent cinquante millions, réparti sur la masse de la population française, qui est de trente-cinq millions d'habitants, donne un impôt moyen de vingt-deux francs par tête.

CHAPITRE V.

Budget des juifs.

D'après M. Michel Chevalier, professeur d'économie politique au collége de France, et beaucoup d'autre savants économistes, on ne peut évaluer à moins de deux milliards le budget que prélève l'usure sur la totalité des transactions sociales[1]. . . 2,000,000,000

[1] M. Michel Chevalier évalue à un chiffre plus élevé le budget de l'usure. Il écrit (*Lettres sur l'Amérique du Nord*, t. II, p. 258) :

« Le taux *moyen* de l'argent dans l'ensemble des transactions de toute nature et de tout ordre qui s'opèrent en France, est *au moins* de QUINZE ou VINGT pour cent, de VINGT-CINQ peut-être.... La production totale de la France est estimée à neuf milliards; ce qui suppose une masse de transactions DIX à DOUZE FOIS peut-être plus considérable. La somme annuelle des seuls effets de commerce est d'environ vingt milliards. En admettant une échéance moyenne de quatre mois et une masse de transactions de quatre-vingt milliards, une économie de 2 pour 100 par an représenterait cinq cent quarante millions. »

On conviendra que M. Michel Chevalier est fort modeste de se contenter d'une réduction de 2 pour 100 par an sur un intérêt *moyen* de 15 à 20 pour 100. Nous serions plus exigeant pour notre compte, et nous ne voyons pas pourquoi il serait impossible de réduire de moitié, c'est-à-dire à 10 pour 100, cet intérêt de 20. Or, d'après les chiffres de M. Michel Chevalier, cette réduction de 10 pour 100 ou à 10 pour 100 dégrèverait l'impôt du commerce d'une somme de deux milliards sept cent millions, rien que sur la masse des effets de commerce.

D'après les chiffres de M. Michel Chevalier, professeur en Sorbonne, le budget prélevé par l'usure sur les transactions de toute nature qui s'opèrent en France, s'élèverait à quelque chose comme TROIS à QUATRE MILLIARDS. J'ai pris la moitié de ce chiffre.

On n'évalue pas à moins d'un milliard l'impôt que la protection accordée à la grande industrie dite nationale, prélève sur le consommateur, en lui faisant payer les objets de consommation, les métaux et combustibles, un tiers en sus de leur véritable valeur. 1,000,000,000

L'impôt de l'hypothèque territoriale de quinze milliards donnerait au taux légal un chiffre de sept cent cinquante millions; mais ce capital de quinze milliards doit être réduit de trois milliards au moins pour le montant des hypothèques remboursées et non radiées. Resterait un impôt de 600,000,000

Impôt des notaires pour le renouvellement des obligations hypothécaires, frais de contrats de mariage, successions, partages, etc. . . . . 60,000,000?

Impôt des huit à dix mille charges d'avoués, huissiers, greffiers, avocats à la cour de Cassation, avocats, et autres intermédiaires inutiles. . 60,000,000?

Bénéfices des banques et du commerce parasite, canaux et chemins de fer, agents de change . . . . . cent^es de millions?

Pertes résultant des faillites, chômages d'industrie, crises commerciales provoquées, agiotage . . . cent^es de millions?

Intérêts de la dette nationale qu'il

faut ôter du budget normal de l'État pour la porter au compte des capitalistes, puisque ce sont eux qui perçoivent ces intérêts. 250,000,000

On conçoit qu'il est impossible d'avoir ici des chiffres précis, mais les évaluations les plus modérées n'en portent pas moins du premier coup d'œil à des chiffres effrayants ce tribut que le capital prélève sur la richesse nationale sous tant de formes diverses. Ce n'est plus d'un seul milliard, c'est de quatre à cinq milliards, peut-être plus, qu'il faut parler tout d'abord.

Si le budget de l'État porte la capitation individuelle à vingt-deux francs, le budget du capital l'élève au delà de cent francs !

Aussi le travail des femmes et des enfants, qui forment déjà plus de la moitié de la population, est-il insuffisant presque partout pour les faire vivre.

Aussi la population virile considère-t-elle le travail, à raison de l'insuffisance des salaires, comme une condamnation du sort !

Et ce dégoût du travail produit les scissionnaires de l'ordre social, qui exigent à leur tour l'institution des juges, des gendarmes, des armées, du bourreau, ce qui fait qu'en bonne arithmétique, la plupart des dépenses de répression et même celles de la charité publique, devraient être reportées sur le budget du capital, puisque c'est l'absorption de tous les bénéfices sociaux par le capital, qui engendre la misère du travailleur, source de tous les crimes et de toutes les révolutions.

Ensuite le budget de l'État donne au moins au con-

tribuable les routes sur lesquelles il circule, et les musées et les palais, et l'instruction primaire, et l'enseignement supérieur dans toutes les facultés. C'est le budget de l'État qui rétribue tous les grands talents, qui récompense toutes les nobles actions, qui consacre des monuments à nos gloires nationales, qui décore les cités des merveilles des arts, qui entretient les vaisseaux destinés à protéger notre commerce, et les armées destinées à protéger le sol de la patrie. Demandez à ces hommes du peuple qui fréquentent les cours de la Sorbonne et du collége de France, où tous sont admis gratis à écouter les leçons des plus célèbres professeurs de l'Europe ; demandez-leur s'ils veulent qu'on supprime ces libéralités grandioses de l'État, pour diminuer d'un centième de centime la charge de chaque contribuable, et s'ils trouvent que ces savants orateurs, qui ne coûtent rien à leurs auditeurs, sont trop chèrement rétribués !

Ainsi, le budget de l'usure et du parasitisme, le budget des juifs, grève le travail national d'un poids quatre fois plus lourd que le budget de l'État, et le peuple ni la presse ne disent mot contre les parasites ! Et ces gens, qui n'ont pas produit pour un centime en leur vie et qui se contentent d'escompter le travail d'autrui, se retirent du commerce avec des fortunes fabuleuses, font les lois, commandent le travail, et le peuple n'ose pas contester la légitimité de ces fortunes; et le peuple, insulté par la presse et par les économistes, qui lui refusent le droit de vivre, garde toutes ses malédictions pour son gouvernement !

Et à présent jetons un coup d'œil sur la situation,

pour apprécier les bienfaits que la munificence du capital verse sur le pays, en reconnaissance de ce tribut de cinq à six milliards que le pays verse annuellement dans ses coffres.

CHAPITRE VI.

Situation.

Il suffirait de deux ou trois faits pour peindre la société actuelle.

Le travail est la destinée naturelle de l'homme. Hors du travail, il n'y a pour l'homme ni santé, ni richesse, ni moralité, ni bonheur. — Or, la société actuelle a fait du travail quelque chose de si répugnant, de si odieux, que des législateurs n'ont pas trouvé de supplice plus terrible après la guillotine, que la condamnation au *travail forcé*. En Angleterre, terre classique de la philanthropie, il a été établi des maisons de travail pour les pauvres, mais le malheureux aime encore mieux mourir de faim et de froid sur la voie publique, que de demander un asile au *work-house*.... ce qui prouve la perversité native de l'homme, disent les moralistes d'Angleterre et les lords qui se sont donné la peine de naître, pour jouir de quelques millions de revenu ! Voilà pour l'accord de cette société avec la volonté de Dieu qui avait fait le travail attrayant !

Chaque année, les prêtres catholiques sortent des églises là où ils sont libres d'en sortir, pour bénir les champs et appeler sur les travaux du cultivateur les bénédictions du ciel.

Et si les prières de l'Église sont exaucées, il arrive souvent que le cultivateur et le vigneron en gémissent.

L'abondance des dons du créateur engendre quelquefois la misère ! Voilà pour la sagesse qui a présidé à l'organisation de cette société !

Quand le peuple fait une révolution, ses mandataires s'empressent de lui accorder les *circonstances atténuantes*, comme si c'était là le cadeau qui devait le flatter le plus. Le nombre des délits s'accroît quatre fois plus vite que celui des naissances. De 1830 à 1845, l'infanticide avait gagné 71 pour 100. Voilà pour la moralité publique !

Il s'est publié en ces dernières années quelques documents assez instructifs sur la situation.

M. Gisquet, préfet de police de Paris, qui a dû puiser ses renseignements à de bonnes sources, a écrit qu'il y avait dans Paris seul, dans cette brillante capitale de la civilisation, *rendez-vous de toutes les intelligences d'élite*, quarante mille individus en état permanent de révolte contre la société, quarante mille individus qui ne savaient pas le matin où ils dîneraient le soir, et sur ces quarante mille scissionnaires, six cents au moins qui vous assassineraient pour une pièce de dix francs, s'ils vous trouvaient à leur belle. Une des questions que les provinciaux adressent le plus volontiers aux Parisiens, a pour objet de savoir combien de fois ces derniers ont été assassinés dans leur vie. J'ai dû renoncer à la pêche au gille dans la Seine *intra-muros*, parce que, un soir que nous courions avec notre filet, du Pont-Royal à celui de la Concorde, espérant des barbillons et des brèmes, nous ramenâmes un cadavre tout frais, le cadavre d'un individu qu'on avait *suicidé* le soir même ou la veille. On sait que la police accorde une prime de quinze francs à ceux qui

font de semblables trouvailles. Notre patron nous apprit qu'il avait été assez heureux cette année-là, qu'il avait eu la chance; mais tout en se félicitant de sa bonne fortune, il nous confia que son canton était bien loin de valoir ceux de la Villette et du Temple.

Nous avons aussi la *Gazette des Tribunaux* qui procède à l'exhibition quotidienne des escroqueries, des adultères, des viols et des assassinats. Le premier filon de la mine était si riche, et le public français s'est épris d'une telle ardeur pour la lecture des récits de la *Gazette des Tribunaux*, qu'il a dû se former autour d'elle cinq à six journaux du même genre et que la feuille-mère a dû agrandir démesurément son format. Nous jugeons sévèrement la société romaine, d'après les satires de Juvénal et quelques chapitres de Suétone; mais les satires de Juvénal et les œuvres de Suétone ne contiennent pas la millième partie des infamies que voiturent chaque jour les journaux judiciaires aux gémonies de la publicité. Que dira de nous la postérité qui nous jugera d'après les annales de l'époque?

Il y a encore *les Mystères de Paris* de M. Eugène Sue, un des plus nobles écrits de ce temps, une série de tableaux émouvants, dont tous les principaux personnages ont été moulés sur le vif, où il est dit au riche, qu'*il faut qu'il se dévoue au salut de ses frères, s'il ne veut éprouver le sort du mauvais riche.*

On peut lire encore avec fruit l'ouvrage de Parent-Duchâtelet sur la prostitution, bien que le caractère de la prostitution de Paris n'approche pas pour l'atrocité de celui de la prostitution de Londres. Le viol des enfants de dix à douze ans est tarifé à Londres; le

prix va de cent francs à cent louis. On ne compte pas moins de quarante mille prostituées dans la capitale de la puritaine Albion.

M. de Cormenin a publié un traité plein d'intérêt sur les abus de *l'emploi de l'arsenic dans les préparations culinaires*. Il paraît prouvé que le parricide à petit feu, le parricide de toutes les heures, qui se commet en faisant mourir de froid, de faim et de mauvais traitements un père qui a cédé son bien à ses enfants moyennant une rente viagère et qui tarde trop à mourir; il paraît, dis-je, que ce crime est un des plus communs de la société actuelle; si commun que l'idée même a perdu de son horrible, et qu'il n'est pas rare d'entendre dire à un bon fils qui plaisante sur la longévité d'un père : *il ne mourra pas qu'on ne le tue*. Les hommes qui se font acheter par des femmes par-devant notaire, disent communément aussi qu'ils épousent une femme *pour ses espérances*. Espérances ! le mot est admis dans la meilleure société. La femme sait d'avance que ce n'est pas la possession de sa personne qu'on a eue en vue en l'épousant, mais l'*espoir* de la prompte fin de ses auteurs. Je comprends la répugnance de tous les esprits *forts* de l'époque à faire bénir leurs unions par les ministres du culte, et j'approuve leur pudeur.

Il est touchant aussi le tableau du bonheur conjugal de l'époque ! La dernière publication officielle portait à deux ou trois mille, je crois, le nombre des séparations de corps ou de biens prononcées dans l'année ! Le crime d'empoisonnement sur la personne des maris est devenu si commun depuis quelques années, que les jurés le tolèrent, et que les journaux judiciaires

n'en veulent plus. Je ne sais guère de cour d'assises, en effet, qui n'ait, bon an mal an, son empoisonnement conjugal à juger ; ce qui n'empêche pas les moralistes de soutenir que le mariage est la base de la société actuelle et le foyer de toutes les vertus. Pauvre société!

Enfin, pour nous édifier complétement sur l'état de la société française, nous avons en fait de documents officiels, outre la statistique criminelle de M. le garde des sceaux, un autre aveu périodique de M. le ministre de l'intérieur. M. le ministre de l'intérieur vient déclarer tous les ans à la tribune qu'il a besoin à tout prix d'UN MILLION, pour protéger la sécurité du pays contre les *passions mauvaises !* Un million de fonds de police secrète, ô misère ! Les destinées de la France de Louis XIV et de Napoléon, dépendant de ce vote d'un million, d'un million qu'on emploie à solder des écrivains de Juda, pour insulter les gloires de la France !

Et voulez-vous connaître maintenant la religion de cette nation déchue? Écoutez l'impudente profession de foi des missionnaires du mercantilisme. Cette profession de foi fanatique et *éloquente* est extraite du prospectus du journal *l'Époque :*

« Ce n'est pas ainsi que les choses se passent en Angleterre, cette terre classique de l'avertissement, où un seul journal, le *Times,* produit annuellement quinze cent mille francs par les annonces. — Là une armée de courtiers parcourt la ville, chacun est visité, *chacun est admis gratuitement aux chaudes et éloquentes démonstrations des* MISSIONNAIRES DE L'ANNONCE. *L'indifférent est réchauffé,* L'IMPIE ET L'INCRÉDULE *sont conjurés, au nom de leur propre intérêt, d'ouvrir les yeux, de cé-*

der à l'évidence, de ne pas tarder plus longtemps à prendre place AU GRAND BANQUET DE LA PUBLICITÉ !!! »

Le parti conservateur a souscrit avec enthousiasme à la fondation de *l'Époque! L'Époque* est le journal officiel des conservateurs-bornes; *l'Époque* a pour gérant un juif.

L'Époque a eu besoin, pour se faire des annonces, de se donner VINGT MILLE abonnés, quand elle n'en avait que ONZE MILLE. Elle a trouvé un ancien ministre et des pairs de France et des millionnaires retirés pour certifier *sincères* et *véritables* les chiffres mensongers. L'ancien ministre et les millionnaires retirés sont traduits en ce moment devant les tribunaux sous l'inculpation de complicité de mensonge!

N'agitons pas plus longtemps la vase de ce lac de souillures dont la vapeur suffoque. Je renvoie pour plus amples renseignements aux révélations des publicistes éloquents, qui ont appelé avant moi l'attention des gouvernements sur l'état de la société actuelle.

Je ne dis pas non plus que c'est l'invasion de la féodalité industrielle qui a engendré toutes ces calamités à elle seule, comme le vent du désert qui traîne sur son passage la putréfaction et les épidémies. Non, l'imperfection des lois se traduit en tout pays par les souffrances des populations et les crimes, et aucun peuple, jusqu'ici, n'a joui d'une législation parfaite. Mais je dis :

L'invasion de la féodalité industrielle, en concentrant dans les mains des parasites tous les profits et tous les revenus du travail, a donné aux progrès de la

misère publique une intensité décuple. Elle pousse à l'extension de la plaie du paupérisme avec une puissance de rapidité terrible ; et la misère dégrade l'âme comme le corps. Le dieu des affamés ne commande que la vengeance.

CHAPITRE VII.

Priviléges du peuple.

Je veux prendre l'homme du peuple maintenant, de sa naissance à sa mort, pour récapituler les bonheurs de son existence et dire la vérité sur les priviléges dont les révolutions politiques l'ont nanti. Ce que j'appelle le peuple, c'est la masse des travailleurs, c'est tout ce qui vit du salaire de l'intelligence ou des bras ; c'est la classe laborieuse, en un mot, pour bien la distinguer de la classe fainéante.

La naissance de l'enfant du peuple est accueillie dans sa famille comme une calamité. La première parole qui se prononce sur son berceau est une malédiction. Si la pauvre famille ne se décharge pas sur l'État de son nouveau fardeau, auquel cas il y a deux chances sur trois pour que la malheureuse créature qui n'avait pas demandé à naître, périsse avant sa deuxième année, cette pauvre famille sera forcée d'utiliser l'enfant dès sa plus tendre jeunesse, et aussitôt que sa main sera assez forte pour manier l'écheveau ou la bobine, ou pour conduire la vache au pâturage voisin. Si la funeste étoile de l'enfant l'a fait naître au sein d'une ville manufacturière, le voilà dès ses plus jeunes ans attaché au service d'une machine aux poumons de fer, et malheur à lui s'il s'endort, le fouet de la Némésis commerciale est là pour le punir des nécessités de sa nature. J'ai dit qu'en An-

gleterre on empoisonnait l'enfant avec du laudanum pour délivrer sa mère de ses importunités. Il a fallu qu'en ces derniers temps la loi, une loi qu'on n'exécute pas, intervînt au nom de l'humanité pour proportionner les heures du travail aux forces de l'enfant. Que les philanthropes me disent de quoi cet enfant est coupable, pour être condamné de si bonne heure au supplice du bagne, comme l'assassin et le faussaire dont la condition est moins dure. Les forçats, du moins, travaillent au grand air; lui, il est renfermé dans une salle close, au milieu des émanations méphitiques du soufre, du coton, de la laine, quand ses muscles délicats et sa poitrine auraient tant besoin pour se développer, de mouvement et d'air pur. Comment cette organisation si tendre, résisterait-elle à cette cause incessante d'étiolement et d'énervation. Encore, si les leçons du prêtre ou de l'instituteur venaient de temps à autre rafraîchir son imagination encore vierge, de l'idée d'un Dieu bon, d'un Dieu rémunérateur du travail en cette vie et dans l'autre! Mais où prendre le temps du catéchisme, de l'école? Les salaires d'un enfant sont si faibles et on l'a nourri si longtemps, celui-là, *pour rien*. Vous voyez bien que la misère du père et de la mère s'oppose au développement de l'intelligence et du cœur, aussi bien qu'au développement des muscles de l'enfant. Que reste-t-il au pauvre abandonné pour s'instruire? L'exemple, hélas! de ses compagnons de chaîne et l'enseignement oral ou pratique de l'atelier où les jeunes gens des deux sexes sont souvent confondus[1]!

[1] Une statistique anglaise, publiée en ces derniers temps, affirme

Et puis, à quoi lui servirait cet enseignement primaire dont tant de bouches menteuses ont si longtemps préconisé la vertu !

Si la nature de cet enfant est ardente et impétueuse, l'éducation n'aura d'autre effet que d'aiguillonner plus vivement ses désirs et ses appétits, sans lui donner les moyens de les satisfaire. C'est de la barbarie philanthropique et pas autre chose que l'éducation en ce cas. Si le tempérament de l'enfant est triste et mélancolique, le développement de son intelligence ne servira qu'à lui faire mieux comprendre sa misère.

L'éducation ne peut être que le développement des aptitudes naturelles de l'enfant, de ses facultés utiles. L'éducation ne peut profiter au peuple, qu'à la condition que l'aptitude et les facultés natives de chaque individu, trouveront dans la société un emploi avantageux et *certain*. Or, puisque le capital a accaparé tous les bénéfices du travail et toutes les positions lucratives, puisque le capital ne laisse aucune place à la capacité, il s'ensuit que les trois quarts de nos écoles ne sont autre chose que des fabriques d'émeutiers. Les partisans de l'obscurantisme sont encore plus logiques et plus humains dans leurs tristes doctrines que nos prétendus libéraux et nos hommes de progrès.

Ainsi se passe l'enfance du prolétaire, dans les travaux répugnants de l'atelier ou de la domesticité agricole. A l'âge de vingt ans, le service de l'État le réclame, et prélève sur sa liberté et sur sa vie un tribut

que sur cent détenus des prisons d'Angleterre il y en a quarante *qui n'ont jamais entendu parler du Christ*, et pareil nombre qui ne savaient pas même le nom de leur souveraine bien-aimée.

de sept ans. Il faut qu'il aille garder les jouissances et les propriétés du riche, lui, le malheureux qui n'a rien, et qu'il aille conquérir par sa mort, en cette terre empestée d'Afrique, des grades pour ses chefs. Au lieu de le laisser à la culture de la terre, où il pouvait contribuer *activement* à la production de la richesse nationale, on l'envoie parader *oisivement* dans les cités industrielles, où il défendra au besoin les comptoirs de l'aristocratie financière, et échangera des balles avec ses frères d'esclavage de Saint-Merry ou de Saint-Bonaventure. On lui alloue, en retour de cet impôt qu'on prélève sur sa liberté et sa vie, un salaire de trente-cinq centimes par jour, sur lesquels trente-cinq centimes on lui en retient trente pour sa subsistance.

De retour dans ses foyers, le prolétaire libéré vient augmenter le nombre de ces malheureux travailleurs qui se font concurrence entre eux pour augmenter la part du bénéfice des maîtres, comme si ce n'était pas assez déjà d'avoir à subir la concurrence de ceux-ci. Puis sa misère s'accouple à une autre misère, et le fléau de la fécondité, *privilége de l'indigence*, s'étend sur son maigre grabat pour poser aux gouvernements effrayés le problème de Malthus.

Ah! si ces faux savants qu'on nomme économistes voulaient chercher les solutions de leurs problèmes dans le dogme de la charité chrétienne, s'ils voulaient étudier la volonté divine dans les œuvres de Dieu, les nuages de leurs problèmes si menaçants et si noirs s'éclairciraient bien vite, pour laisser échapper aux yeux de tous leurs lucides solutions.

Pour les hommes simples qui savent lire avec leur

cœur dans le livre de la nature, la solution du problème de Malthus est écrite partout. Dieu fait dire partout à ses créatures animées de tous les règnes, aux mammifères et aux poissons comme aux fleurs : que la fécondité des espèces est proportionnelle aux chances de destruction qui menacent ces espèces.

Dieu ne donne pas la même fécondité aux grandes races des quadrupèdes qui vivent de la chair des animaux, qu'aux races destinées à leur servir de pâture. La perdrix multiplie plus que l'oiseau de proie, le hareng que la baleine.

La vache et la jument trop bien nourries perdent leur lait et deviennent stériles. Tout le monde sait cela, excepté les économistes qui sont payés pour le savoir.

Quand l'églantier des forêts est transplanté dans les riches plates-bandes des jardins, sa fleur simple et sans parfum s'y transforme bientôt en une rose magnifique, douée du plus doux parfum et du plus vif éclat, mais cette rose est devenue stérile. Ses étamines, *les organes de la reproduction*, se sont dilatées sous l'influence de la richesse du sol, et se sont métamorphosées en éblouissants pétales, charme de l'odorat et des yeux.

Tout cela veut dire que la richesse de la constitution et le luxe de la santé sont les vrais contrepoids de la fécondité, et qu'il n'y a pas d'autre remède à l'exubérance de la population que la généralisation du bien-être.

Quels sont les pays d'Europe où se manifeste le plus douloureusement la maladie de pléthore? Ceux-là précisément où règne la plus épouvantable indigence :

l'Irlande, la Sicile, l'Angleterre, la Belgique, la France, la Silésie, le Wurtemberg, là où le sort des travailleurs est le plus misérable, où l'espèce est menacée le plus directement de la faïm.

Donnez le bien-être au peuple, encore une fois, et le débordement de la population ne vous effrayera plus. Voilà la solution du problème de Malthus!

Mais le remède est trop simple pour les économistes, et puis pour ménager la santé du peuple, il conviendrait d'abord d'arracher au commerce le droit de falsifier les denrées, et le *Journal des Débats* et celui des *Économistes* n'entendent pas qu'on enlève au commerce ses nobles priviléges, qu'on lui lie les *quatre membres*, pour me servir de l'ingénieuse comparaison d'un candidat de l'Institut, lauréat Monthyon. Le *Journal des Débats*, *l'Époque*, et le *Journal des Économistes*, considèrent déjà comme des *cerveaux détraqués*, ceux qui veulent que les gouvernements s'occupent de donner le nécessaire au peuple.... que serait-ce, grand Dieu! si quelque ministre aussi malavisé que moi, s'aventurait jusqu'à parler de *bien-être!*

Mais les économistes anglais et leurs complices, les économistes de France, aiment mieux crier à la population d'arrêter; or, la population ne les écoutera pas. Les insolents ont été jusqu'à demander à la loi.... d'interdire à tout pauvre le droit de se marier, comme si le pauvre avait besoin de la permission de la municipalité pour prendre femme. Les entendez-vous, les infâmes!... ils osent dire que les prolétaires, dont le nom n'avait représenté jusqu'ici qu'une idée de reproduction et un chiffre, ils osent dire que les prolétaires ne sont pas même bons pour *peupler*, comme les

faisans et les lièvres des parcs de leur aristocratie; ils veulent, dans *l'intérêt de l'ordre*, arracher au travailleur pauvre *le droit d'amour et de paternité* qu'ils laissent à la brute, et que Dieu nous a donné à tous dans sa générosité infinie!

Ah! jamais du moins, j'en suis sûr, les nobles d'autrefois n'ont revendiqué pour leur caste, comme vous autres Turcarets, le privilége du mariage et de la paternité. Et sans doute parce que leurs filles n'avaient pas besoin d'argent comme les vôtres, pour s'acheter des hommes par-devant notaire, leur puritanisme aussi était moins rigoureux, et leur tolérance plus charitable pour les faiblesses de la fille du peuple, jeune et belle, qui aime mieux se donner que se vendre.

Mais moi, je vous réponds, criminels contempteurs de la volonté de Dieu, je vous réponds que si cette terre, où je n'aperçois que des vides, était réellement trop étroite pour contenir tout son monde; que s'il fallait à la société de nouveaux sacrifices humains, dogme impie, la première portion de l'humanité à supprimer, ce serait votre engeance.... entendez-vous, votre engeance étiolée et rachitique. Oui, s'il y avait quelqu'un de trop sur cette terre, ce que je nie, ce seraient vos filles décharnées, contrefaites et scrofuleuses; vos filles qui ne trouveraient pas même d'amants comme les filles du peuple, si elles n'avaient de l'or pour acheter des maris, vos filles pâles et chétives qui sont obligées d'emprunter à la fille robuste des champs le lait de ses mamelles pour *nourrir et régénérer* votre race abâtardie!

Non, la population ne s'arrêtera pas devant vos mesures législatives, pas plus que le crime devant

l'accroissement de l'effectif de vos gendarmes, parce que cette exubérance de population est un fait providentiel. Si l'Irlandais pullule en proportion de sa misère et de l'iniquité de ses bourreaux, c'est Dieu qui le veut, pour que le chiffre des opprimés croissant, croissant toujours, ils en arrivent à se compter enfin, et que l'oppression cesse. Si nos bagnes pénitentiaires s'engorgent en proportion des envahissements du capital, c'est Dieu qui le veut, pour que l'oppression du faible et le mépris des lois divines portent leur châtiment avec eux.

Poursuivons. J'ai dit tout à l'heure le sort de l'homme du peuple, du prolétaire, père d'une nombreuse famille. Ses besoins ont quintuplé sans que son salaire se soit accru; au contraire, il a dû diminuer par le fait de la concurrence et des machines nouvelles. Un jour, malgré tout son courage, il a été forcé de reconnaître l'inutilité de ses efforts pour *joindre les deux bouts*. Un chômage accidentel, une blessure reçue sur le champ du travail, l'ont tenu éloigné de l'atelier pendant une semaine, et cette courte suspension de salaire a suffi pour le plonger, lui et les siens, dans la plus affreuse détresse; car le soldat de la production n'a pas comme le soldat de la destruction, un hôpital et un salaire suffisant pour les cas de maladie ou d'infirmité. Alors le chagrin et le désespoir se sont emparés de lui. Il lui a été impossible de porter ses regards sur sa famille, sans que l'avenir de ses enfants lui ait fait entrer en l'esprit de lugubres pensées. *Il a maudit la fécondité de sa femme et la beauté de sa fille*, et peu à peu il a été tenté de s'éloigner d'un spectacle douloureux. Il a demandé des consolations et l'oubli

de l'avenir à l'ivresse. Bientôt l'abrutissement et la sénilité précoce sont venus, qui lui ont fait réclamer comme une grâce d'être admis à l'hospice. Si cette grâce qui ne s'accorde pas à tous les malheureux lui a été refusée, il a mendié pour obtenir le bénéfice de l'incarcération. Conduit à la prison, il a bientôt appris que sa femme, réduite par son abandon au dénûment le plus absolu, a fait argent de la jeunesse de sa fille, ou que celle-ci s'est vendue noblement elle-même, pour alléger l'affreuse situation de sa mère. Car c'est encore un des priviléges exclusifs du peuple, et que ses deux révolutions ne lui ont pas ravi, de fournir du plus pur de son sang un aliment à la luxure du riche. Les moralistes et les économistes disent qu'il faut qu'il en soit ainsi,... qu'il faut que la fille du peuple s'immole à la prostitution, pour sauver *la fille comme il faut* de la brutalité des hommes.

Telle est la vie commune de l'ouvrier des grandes villes, telles les misères du travailleur des champs. Le travail précoce dans l'enfance, la perte de la liberté dans la jeunesse, un travail excessif, mal rétribué, toutes les tortures physiques et morales dans l'âge mûr, la perspective de l'hôpital pour ses vieux jours : voilà les priviléges de ce peuple qui *a brisé si glorieusement ses fers par deux fois* en un demi-siècle !

Le journal de l'esclavage et des banquiers génevois affirme que ces tableaux sont des mensonges, et que dans le sein de la classe ouvrière le bien-être est la règle, la misère l'exception ! Le *Journal des Débats* démontre la même thèse en donnant pour sa preuve une ville du Midi (Montpellier), où *les cordonniers vont en voiture et portent des habits noirs avec des rubans*

à la boutonnière... (le jour de la Saint-Crépin). Hélas! la pléthore des prisons et celle des statistiques criminelles et le seul chiffre des suicides dans les cités industrielles, protestent suffisamment contre cette assertion mensongère des égoïstes repus. Il ne manquera jamais de gens éloquents comme M. Guizot, de savants comme M. Gay-Lussac, pour démontrer la parfaite légitimité des abus dont ils vivent.

Il y a quelque part à l'Institut, à la chambre des pairs, à l'Amirauté, au Conservatoire, partout, un arrangeur de chiffres nommé M. le baron Dupin, qui vous jurera, quand vous voudrez, ses grands dieux, que le chaos anarchique de cette industrie manufacturière qui engendre tant de désordres, de faillites, de misères et de soulèvements, qui vous jurera ses grands dieux que cet abominable chaos est le beau idéal de l'organisation du travail et de la perfectibilité. J'ai entendu dix fois, pour mon malheur, cette assertion effrontée sortir de la bouche de l'honorable dans des occasions solennelles. Le pire, hélas!... c'est que ces assertions audacieuses, loin de provoquer un brouhaha de huées universelles, étaient accueillies le plus souvent par d'énergiques témoignages d'adhésion. Ce parfait philanthrope, qui cumule cette fonction lucrative avec dix autres, avec celles de *délégué des propriétaires d'esclaves* (vingt-cinq mille francs d'appointements), de membre du conseil royal de l'instruction publique (douze mille francs), de membre du conseil de l'Amirauté, de membre de toutes les académies, fonctions rétribuées, de professeur d'économie politique au Conservatoire, où il donne des leçons de mépris de richesse aux ouvriers, à mille francs le cachet; ce phi-

lanthrope qui encaisse chaque année pour lui seul une masse d'émoluments qui ferait vivre largement cent familles, publie tous les ans un volume ou deux de chiffres blancs ou noirs, pour prouver que la répartition des richesses ne s'est jamais faite avec autant d'équité qu'aujourd'hui. Pardon, M. le philanthrope, mais je ne suis pas de votre avis, et je trouve au contraire que votre haute fortune donne à votre assertion un éclatant démenti. Nous avons dit que vous aviez débuté dans la carrière scientifique par la construction d'une frégate qui n'a jamais pu tenir sur l'eau, et nous avons tous constaté, par la confrontation de vos statistiques avec la vérité, que vous aviez apporté dans la bâtisse de vos écrits la même précision, le même bonheur de calcul que dans vos constructions navales. Or, je vous apprendrai, M. le savant, qu'une société bien organisée n'alloue pas des appointements de soixante mille francs et plus, avec les titres d'académicien et de pair, à l'ingénieur qui manque ses constructions, ni au statisticien puéril qui ne comprend pas même la signification des chiffres qu'il emploie.

Il est d'autres priviléges encore dont nul ne saurait contester au peuple la jouissance exclusive, comme celui de fournir tout le contingent de cette population qui naît et meurt à l'hôpital.

L'attention générale s'occupe vivement aujourd'hui des attentats de la concurrence anarchique, de ces falsifications de denrées et de boissons qui se sont élevées en ces derniers temps à la hauteur d'industries légitimes, patronnées et encouragées par le fisc. Toutes ces fraudes, tous ces empoisonnements frappent presque exclusivement sur le peuple.

Un tiers de la population de Paris meurt à l'hospice, mais de quelle maladie ! Il n'est peut-être pas un seul de ces malheureux qui s'éteignent dans les asiles de la charité publique, dont l'existence n'ait été abrégée par l'industrie des empoisonneurs patentés.

La concurrence anarchique, si chère aux économistes, ne se borne pas à réduire le salaire du travailleur au-dessous du minimum par ses coalitions; elle le réduit de moitié encore par la mauvaise qualité et le prix excessif des denrées qu'elle lui vend; la concurrence l'empoisonne à la tâche. C'est encore là, je l'ai dit, un des bienfaits dont il est redevable à ses révolutions glorieuses. Le monopole des jurandes et des maîtrises opprimait le travailleur, mais ne l'empoisonnait pas.

Une fois que je me trouvais de passage à la Rochelle, je vis un rassemblement de femmes qui tentaient d'accaparer toutes les voitures publiques et offraient aux conducteurs des prix doubles des prix ordinaires pour les conduire à Rochefort. M'étant informé auprès de l'une de ces femmes, des motifs du rassemblement, il me fut répondu qu'une cargaison de fromage de Hollande avarié devait être mise en vente dans ce dernier port, le jour même; et comme je n'apercevais pas bien le rapport qui unissait ces deux choses, l'empressement des voyageuses et le fromage avarié, mon interlocutrice eut la bonté de m'expliquer comme quoi il y avait là *gros à gagner* pour l'épicier au détail. « Ce fromage avarié, disait-elle, on va nous le donner à soixante, soixante-dix centimes le kilogramme, et nous le revendrons deux francs. — Comment cela? — Eh ! sans doute, en détail, au peuple... »

Cette femme avait raison, il n'y a ni déchet ni avarie en détail, c'est comme dans les boucheries où le filet fait passer les os.

Rien de trop mauvais pour le petit consommateur, point de déchet *au détail*. Voici la morale de la boutique : or le peuple n'achète qu'au détail.

Cela fait que le travailleur pauvre paye deux fois plus cher que le riche certaines denrées, comme le vin, le sucre, les liqueurs, les médicaments, le combustible. Il est connu dans Paris, que ce sont les droguistes et les épiciers des quartiers misérables, qui font les plus rapides fortunes. La raison en est simple :

Dans le faubourg Saint-Germain, les épiciers, les boulangers, les bouchers, les pharmaciens, se font concurrence entre eux pour la fourniture des grandes maisons, à l'année. Pour obtenir la préférence sur ses concurrents, il faut donner du meilleur et au plus bas prix, et se montrer aussi accommodant que possible pour les rentrées de fonds; le riche n'aime pas qu'on le persécute pour les règlements de compte. Le riche achète en gros, et évite toutes les supercheries du faux poids et de la vente en détail. Par la réunion de ces diverses circonstances, il arrive qu'il paye tout ce qu'on lui sert *au plus bas prix possible, et qu'il est servi de tout en qualité supérieure*. Ici les bénéfices du droguiste et de l'épicier sont bornés par une concurrence *émulative véridique*.

Mais l'épicier du faubourg Saint-Marceau a les coudées plus franches. Il ne fait pas de ventes en gros, mais, sur chaque vente en détail, il réalise *immédiatement* un bénéfice usuraire ; il fait payer au prolétaire un franc le demi-kilogramme de fromage avarié, ou

bien le sucre de troisième qualité, quand le sucre de première qualité ne coûte que quatre-vingts ou quatre-vingt-dix centimes au patricien de la rue de Varennes. Il a en outre pour lui l'*habileté de la main*, le faux poids, la balance boiteuse, le papier, la corde, l'humidité qui ajoute au poids des substances hygrométriques. Il a surtout le droit de falsifier la boisson ou de la fabriquer de toutes pièces, ce qui est encore plus lucratif. Le fournisseur du faubourg Saint-Germain ne peut se permettre aussi librement l'emploi de ces procédés, il a les membres liés, comme le cheval de course de M. Louis Reybaud.

Pour qui se fabrique le faux sulfate de quinine ? — Pour le peuple.

Pour qui se fabrique cette odieuse mixture d'alcool et de campêche qui se débite effrontément à Paris sous le nom de vin de Mâcon ? — Pour le peuple.

Le peuple n'étant pas assez riche pour payer les droits d'octroi, la science charitable a pris en pitié sa pauvreté. Les Égyptiens avaient forcé autrefois l'eau de leur fleuve à les enivrer; la science française a renouvelé le prodige avec l'eau de la Seine, mais avec cette différence toutefois, que l'eau du Nil ne faisait qu'enivrer et que celle de la Seine empoisonne. Quand la police s'amuse à faire répandre dans la Seine, par centaines d'hectolitres, les produits vinico-chimiques de l'industrie rouennaise et parisienne, on voit bientôt flotter à la surface du fleuve un grand nombre de poissons morts; ce qui explique le chiffre énorme de ces morts prématurées des hôpitaux de Paris, dont je parlais tout à l'heure.

J'ai entendu, avec stupeur, un célèbre professeur

de chimie de la Sorbonne, déclarer qu'il était à sa connaissance qu'il se débitait chaque année *plusieurs centaines de kilogrammes de strychnine à Paris.* La strychnine est la base alcaline contenue dans ce poison violent qu'on appelle la noix vomique. Le savant conjecturait que cette énorme quantité de poison, énorme si l'on considère l'énergie du principe vénéneux, était toute employée à remplacer le houblon, comme principe amer, dans la fabrication de cette méchante bière qu'on vend au peuple dans tous les établissements publics. Le principe sucré qu'on demandait autrefois à l'orge est emprunté aujourd'hui à la glucose, sucre de pomme de terre.

Je fais observer ici, à l'honneur de cette époque commerciale, que la découverte des bases alcalines végétales a pris date dans le monde par un procès célèbre qui a popularisé le nom de l'acétate de morphine, lequel a failli un moment remplacer l'arsenic, comme poudre de succession. J'ignore par quelle raison la vogue de la morphine n'a pas duré. Il paraît que ça se reconnaît dans les viscères avec de l'acide nitrique. On ne peut plus rien faire aujourd'hui que tout le monde ne le sache.

L'acide prussique rectifié, une autre découverte chimique, a été aussi appliqué avec quelque succès aux garçons de recette.

Les boulangers, amis de la science, ayant appris dans les cours de chimie, que le sulfate de cuivre avait la propriété de faire lever les plus mauvaises pâtes, eurent un jour l'excellente idée de substituer ce sel économique à la levure dans la préparation du pain. Je rencontrai un jour, dans les bureaux d'un

journal démocratique, un célèbre agronome qui venait se plaindre d'avoir empoisonné son fils sans le vouloir, avec une brioche *au sulfate de cuivre*, achetée chez le pâtissier voisin !

Encore une magnifique découverte de la science pour le peuple que la propriété désinfectante du chlore ! Passez de nuit au charnier de Montfaucon où s'abattent les chevaux morveux, et où se déposent le poisson et les viandes putréfiés. Là vous rencontrerez des amis de la science qui préparent la cuisine du peuple, au moyen de l'eau chlorurée !

C'est pour le peuple que se font toutes ces belles applications de la science. C'est le peuple qui sert presque exclusivement de sujet aux expériences des amis du progrès. C'est tout au plus si quelques dames du bel air, quelques épouses incomprises, lui disputent, en faveur de leurs maris, le monopole de la consommation du poison.

Le peuple doit avoir une grande reconnaissance à la science qui n'a pas diminué d'un centime le prix de sa nourriture et de son combustible, mais qui a inventé en revanche l'acide prussique, la strychnine et l'acétate de morphine ; qui a enseigné aux empoisonneurs l'art de falsifier la farine, le vin, la bière, le sulfate de quinine, et qui métamorphose pour lui les charognes de Montfaucon en filets savoureux !

Et penser que parmi tous ces savants qui disent aimer le peuple, il ne s'en soit pas trouvé un seul pour se poser le vengeur de la vraie science et le défenseur du peuple, tant est redoutable la puissance des empoisonneurs patentés ! M. Arago, M. Gay-Lussac, M. Dumas, M. Laurent, comment se fait-il que cette

gloire ne vous ait pas tentés? Ne savez-vous pas que *génie oblige?*[1]

Privilége de naître à l'hospice et de mourir à l'hôpital; privilége de travailler tant qu'il a des forces pour enrichir l'oisif; privilége d'alimenter exclusivement la prostitution, l'armée, le bagne; privilége des boissons frelatées, de la viande putréfiée et du pain à faux poids; privilége de fournir à tous les agitateurs les cadavres qui servent de marche-pied à leur ambition.... Voilà les conquêtes du peuple!!!

Mais quel sort effroyable subissait donc ce peuple avant 89, que ses flatteurs n'ont pas honte de le féliciter de son sort d'aujourd'hui?

Ah! c'était vous, philosophes et bourgeois non titrés de la classe moyenne, qui subissiez avec impatience le joug de la noblesse, et qui avez persuadé au peuple qu'il souffrait comme vous. Et aujourd'hui que vous tenez la puissance, que vous avez décrotté votre roture, vous ne sentez plus sa misère, vous dites qu'il est heureux..... Vous en avez menti.

Cependant Dieu, qui est juste, n'a pu vouloir donner l'éternité à cette société pourrie au cœur, et dont la littérature du bagne est l'expression la plus pure, société qui fait de l'argent la fin de toutes choses et qui pivote sur le bourreau!

Assez longtemps les pharisiens du siècle ont pro-

[1] Rendons justice à la vraie science et à la philanthropie sincère. Deux écrivains, deux savants amis du peuple, MM. Jules Garnier et Harel, ont fait de généreux efforts pour appeler l'attention du pays et de l'autorité sur les fraudes commerciales. Lire et méditer le livre effrayant de MM. Jules Garnier et Harel, dont les révélations nous apprennent que tous nos aliments, que toutes nos boissons sont mélangés de substances vénéneuses, grâce aux progrès de la chimie.

clamé la suzeraineté de l'or ; assez longtemps ils ont assimilé l'homme au zéro, ne lui accordant de valeur que d'après celle des chiffres qui l'accompagnent. Ils ont fait que l'équité a disparu de la loi, comme la charité du cœur de l'homme. Ils ont forcé le juge de condamner à la prison le malheureux privé de travail qui tend la main pour vivre. Ils ont enseigné au fils à maudire la longévité du père, et au frère à considérer le frère comme le ravisseur de son bien. Pharisiens ! votre société s'est vantée quand elle s'est personnifiée dans le type ignoble de Robert-Macaire ! Le type de votre société, c'est Caïn, non le Caïn qui tue son frère, mais celui qui le laisse mourir à sa porte de misère et de faim !

Mais le flot des vengeances populaires monte et monte sans cesse avec l'iniquité et menace de crever sa digue, et il est facile de prévoir l'heure de la catastrophe. Déjà l'oracle impur de la religion régnante, le coryphée des thuriféraires du veau d'or a crié : *Les Barbares sont à nos portes*..... Oui, vous avez raison, les Barbares sont à vos portes..., et quand Dieu déchaîne les Barbares sur un monde trop vieux, c'est, comme dit Salvien, que les infamies de ce monde ont comblé la mesure et qu'il est temps de le régénérer.

. . . . . .

Riches :

Je sais tant de misères aux champs et dans les villes, que votre égoïsme me passe et que votre quiétude me fait trembler sur vous. Riches, j'en suis sûr, si vous aviez calculé comme nous de quelle somme de privations et de labeurs se compose l'existence actuelle du prolétaire, vous n'oseriez pas vous féliciter dans vos

conciliabules de la prospérité toujours croissante du peuple ; car vous comprendriez que ce peuple qui souffre ne peut considérer l'affirmation pompeuse de son bonheur que comme une provocation incendiaire ou une insultante ironie.

Riches :

Quand, par ces chauds soleils qui mettent le feu aux colères du peuple et font sombrer les trônes, vos femmes étiolées voiturent sur nos boulevards leur paresse imprudente ; quand la roue de leurs chars rapides renverse sur le pavé l'enfant ou le vieillard, ou fait seulement jaillir aux vêtements de l'humble artisan la boue de nos ruisseaux.... ces accidents si simples, cette provocation involontaire, suffisent pour me faire courir par les membres un frisson de terreur. Comme l'enfant ébloui par l'éclair et qui attend avec anxiété les grondements de la foudre, ainsi j'écoute venir les grondements de l'émeute ; et le trouble de mes artères comprimées illusionnant mes sens, apporte à mon oreille les tintements trop connus de la cloche des tours appelant les populations à la révolte ; j'entends les cris des insurgés qui se ruent au pillage et les sifflements de l'incendie qui dévore vos palais, et je tremble sur vous... Je tremble, car je ne vois point accourir à votre aide tous vos défenseurs d'autrefois ; il en est tant dans le nombre de qui l'horreur pour les orgies de la liberté démagogique a décru de tout leur dégoût pour les saturnales de la corruption du jour !

Riches :

Tremblez, parce que richesse oblige ; parce que nul de vous n'est innocent des misères qui pèsent

sur ces masses dont Dieu vous avait confié la tutelle, et que vous avez exploitées, au lieu de les émanciper. Tremblez; Dieu pardonne aux bourreaux des sociétés maudites.

Maintenant, si la voix impuissante du défenseur éprouvé de la cause de l'ordre n'arrive pas jusqu'à votre égoïsme, riches, écoutez la voix éloquente et prophétique de l'homme de Dieu, menaçant votre société du haut de la chaire sainte :

« Songez donc, âmes charitables, songez donc, heureux du monde, songez-y vous-mêmes, dispensateurs de la bienfaisance et de la charité, je vous le dis, parce que je le vois, que si vous ne *patronez pas les classes laborieuses* comme vous *secourez les classes pauvres*, vous verrez de jour en jour s'étendre et s'élargir le gouffre déjà béant du paupérisme. Vous aurez beau y jeter le denier de la bienfaisance et les pièces d'or de la charité, le gouffre s'agrandira toujours, et, croyez-en mon expérience, *vous ne le comblerez jamais!*

« Ce gouffre s'est creusé tout au bas de la vallée des larmes, dans des régions où ne vont point les heureux. Moi, fils du peuple, et sorti providentiellement de ses foules, je leur ai conservé assez de sympathies pour oser descendre dans cet abîme. Qu'ai-je vu, grand Dieu! sur MILLE, UN HOMME *à peine peut y nourrir sa famille*; SUR MILLE FAMILLES, UNE A PEINE *travaille assez pour nourrir tous ses membres, pour vivre tous les jours.* Il faudrait travailler tous les jours, et le travail manque à tous *la moitié de l'année....*

« Là, les besoins sont sans nombre et les projets plus nombreux encore que les besoins; des rêves d'organisation s'y discutent dans le trouble, *des vengeances se préparent dans les ténèbres....* On attend que les classes riches viennent au secours de tant de misères.... Mais, sachez-le bien, *on commence à se lasser d'attendre*, et si l'on n'y prend garde, l'année prochaine, demain peut-être, sorti du gouffre escaladé, paraissant terrible sur les bords de l'abîme franchi, *le peuple secouant la résigna-*

tion comme une poussière immonde, ou s'en dépouillant comme d'un vêtement incommode, *respirant la vengeance implacable, apparaîtra pareil à l'ange exterminateur sur la porte de vos riches hôtels*, et pour son malheur et le vôtre jusqu'au milieu de vos somptueuses demeures[1].... »

Riches, un dernier avis. Aux jours de votre puissance, vous avez nié le droit sacré du travail, le droit de vivre qui prime celui de la propriété; le peuple en ses jours de vengeance niera le droit du capital et le droit de la propriété. De tous les travailleurs que le parasitisme écrase, ceux de l'Angleterre et de l'Irlande sont les plus écrasés. C'est donc là-bas qu'il faut que l'expiation commence. Écoutez gronder l'orage de l'autre côté du détroit !!!

. . . . . .

. . . . . .

Mais quand le déluge se sera fait et que la tourmente révolutionnaire aura englouti toute fortune princière, et renversé de nouveau les châteaux et les trônes; quand le niveau d'acier aura une fois de plus égalisé les rangs et *arrosé de sang les racines de l'arbre de la liberté*, et que les rares échappés du naufrage s'interrogeront sur les causes d'un aussi terrible cataclysme, le souffle du Seigneur qui planera sur les ruines répondra :

La faute en est à vous, ô juifs, qui avez voué l'homme du peuple à l'abrutissement et à la misère, et sa fille à la prostitution.

[1] Sermon de l'abbé Ledreuille à Saint-Roch. M. l'abbé Ledreuille est de cette race des purs apôtres du Christ pour qui la bienfaisance n'est pas la charité, et qui n'admettent pas la légitimité du luxe pour les individus, quand les masses sont dépourvues du nécessaire.

La faute en est à vous, rois et ministres, qui n'avez pas su vous mettre à l'abri des vengeances du peuple, en faisant cause commune avec lui contre ses oppresseurs ; qui avez oublié qu'on n'est pas les pasteurs des nations pour les laisser dévorer et tondre par les loups-cerviers du commerce, de la chicane et de l'usure. Le peuple ne pouvait pas vous épargner au jour de sa fureur, puisque vous ne portiez pas son drapeau.

La faute en est à vous, ô prêtres, ministres de ce Dieu de charité qui naquit dans une étable ; à vous, les successeurs des apôtres, qui n'avez pas osé glorifier le travail dans vos chaires, et faire valoir près des puissants ses droits imprescriptibles ; qui n'avez pas osé, à l'exemple de votre divin maître, flétrir le commerce, comme profession parasite et impure, et répéter aux possesseurs du capital, que le droit de vivre *primait* celui de la propriété. A vous qui avez facilité les extorsions des riches par d'éloquents sermons sur les soucis de la richesse, qui vous êtes contentés d'exhorter les heureux du jour à la *bienfaisance*, et qui avez dit *aumône*, là où le Christ avait dit *charité*. Le Christ ne se bornait pas à chasser les marchands du temple ; il faisait marcher les paralytiques ; il multipliait les pains dans le désert ; il changeait l'eau en vin aux noces de Cana, et c'était ainsi qu'il prouvait au peuple qu'il était réellement fils de Dieu. Où étaient les pains que vous aviez multipliés pour le peuple, quand il vous a confondus avec ses ennemis, au jour de sa colère ? Et à quels signes, vous aussi, vouliez-vous qu'il vous reconnût pour les successeurs des apôtres ?

La faute en est à vous, hommes d'intelligence, de

bon vouloir et de cœur, magistrats, fonctionnaires, artistes, écrivains, qui avez toléré la glorification de l'esprit mercantile, quand tous vos mépris se devaient coaliser pour *écraser l'infâme*.

La faute en est surtout à vous, écrivains de la presse radicale, qui n'avez cessé de diriger contre la royauté toutes les fureurs de l'ouragan révolutionnaire, et qui avez forcé le peuple des travailleurs à briser de sa main le seul appui qui pût le protéger contre l'oppression des juifs !

La faute en est à nous tous enfin, adultes de la pensée, qui avons des yeux pour voir, et non au peuple, enfant irascible et ingrat qui n'a pas la conscience de ses actes, qui mord le sein de sa nourrice de sa première dent, et n'use de sa liberté que pour se briser la tête !

CHAPITRE VIII.

Remède.

Il y a moyen pourtant de conjurer l'orage, et pour peu que l'humanité parle au cœur des bons riches, et la crainte au cœur des mauvais; pour peu que le pouvoir retrouve l'intelligence à l'heure du péril, les efforts réunis de tous les intéressés peuvent encore aujourd'hui préserver la société de sa ruine. Mais il faut qu'on se presse.

Le mal de la société est connu; ce mal indique son remède; il ne faut plus pour l'appliquer que du bon vouloir et du zèle.

Tout le mal de la société provient d'un vice d'anarchie sociale qui engendre l'oppression du travail par le capital; tout le mal provient de l'iniquité de répartition des produits du travail.

Il faut donc une autre organisation qui libère le travailleur, et lui fasse une part équitable dans les bénéfices du travail; qui *abolisse le salaire* et le remplace par le droit de partage dans les bénéfices, dans une proportion équitable.

Il ne s'agit plus de changer le gouvernement avec des révolutions qui ne changent pas les conditions respectives du maître et de l'ouvrier. Les réformes politiques ne remédient pas à l'iniquité de répartition. Voilà pourquoi, depuis cinquante ans, le peuple n'a

rien gagné à ses révolutions, et n'a fait que changer de maîtres. Pendant cet intervalle, la richesse et la propriété ont passé d'une caste à l'autre, mais le nombre des malheureux n'a pas diminué : loin de là. Si la liberté politique était la seule condition du bonheur des peuples, le peuple belge qui a de la liberté par-dessus la tête, plus de liberté dix fois *qu'il n'en peut dépenser*, le peuple belge serait le plus heureux des peuples. C'est au contraire un de ceux que la lèpre du paupérisme dévore avec le plus de rage. La misère du travailleur belge, si riche de droits politiques, tue d'emblée toutes les théories révolutionnaires qui mettent en avant comme panacée suprême le renversement des trônes et le suffrage universel.

La seule révolution qui soit à faire, la seule qui puisse profiter au peuple, est celle qui émancipera le travailleur, en garantissant au peuple le droit au travail.

Et cette révolution peut s'opérer pacifiquement; et si les gouvernements et les riches consentent à y donner la main, loin de renverser les trônes et les fortunes privées, elle les consolidera.

Droit au travail.

Cette révolution pacifique débutera par faire écrire dans la charte, avant l'article qui proclame l'égalité des citoyens *français* devant la loi, et contrairement à l'opinion de Malthus :

Que tous les hommes ont le droit de vivre ;

Que le droit de vivre se traduit par le droit au travail ;

Que la société doit le travail à chacun de ses membres.

Alors la charité sociale prendra la place de la charité privée, et le mot humiliant d'*aumône* disparaîtra de la langue nationale.

Assurément, il est fort inutile de recourir à des moyens violents pour opérer une révolution de cette nature. Cette reconnaissance du droit de l'homme au travail peut être adoptée par les chambres, sur la simple proposition d'un député, et comme article additionnel à la charte.

Ce sera pourtant une révolution et une révolution véritable; car la portée de la déclaration sera immense; elle frappera au front toutes les aristocraties et toutes les tyrannies du globe, et une fois le principe reconnu, on en verra bientôt sortir les heureuses conséquences.

Et d'abord, comment la société qui a reconnu devoir le travail à chacun de ses membres, s'y prendra-t-elle pour acquitter cette dette? car c'est *une dette* qu'elle acquitte, entendons bien, et non plus comme autrefois *une aumône* qu'elle accorde.

La première conséquence de la reconnaissance du droit au travail est la nécessité d'organiser le travail.

Conséquences de la reconnaissance du droit au travail. — L'organisation du travail.

L'organisation du travail, c'est l'introduction du principe de l'association dans toutes les branches de l'industrie humaine; c'est la substitution du principe du bien au principe du mal; la substitution de l'harmonie et de la richesse à la discorde et à la pauvreté.

L'organisation *parfaite* du travail ne peut évidem-

ment s'obtenir que par l'*organisation de la commune*, élément alvéolaire de la société.

On peut concevoir, par la pensée, une commune parfaitement organisée, c'est-à-dire l'agrégation d'un certain nombre d'individus associés en capital et en travail, exploitant la propriété communale, comme un seul corps de ferme, sous la direction d'un conseil nommé par eux tous; mettant en œuvre les matières premières; possédant sa cave, son grenier, ses entrepôts de denrées de consommation; assignant à chaque individu son travail, suivant ses aptitudes; tenant compte du nombre et de la valeur des journées de chaque travailleur. Ici, point de fonctions parasites, car tous ont l'œil sur chacun, et la rétribution est proportionnée à la tâche. Pas de possibilité de lésion dans la répartition des *salaires*, car le prix du travail est fixé par la décision de l'assemblée générale, et cette fameuse question de répartition des salaires, si épineuse pour les sociétés anarchiques comme la nôtre, n'est que la plus simple des opérations d'arithmétique dans une société bien régie. La répartition des salaires ne s'entend pas seulement de la rétribution du travail manuel; elle comprend aussi la part légitime du profit qui revient au *Talent*, lequel donne au *Travail* le moyen de tirer le meilleur parti du *Capital*. Le capital a droit également à une part quelconque du revenu communal. La solution du problème consiste à fixer la proportion dans laquelle chacun de ces trois éléments, travail, talent et capital, a concouru à la production du bénéfice. Or, le prix de location du capital est fixé dans la commune; le prix de la journée du travailleur et le salaire de la

fonction sont également connus; et ils s'accroissent et diminuent proportionnellement au chiffre des bénéfices généraux. En outre, la plupart des intéressés concourent à la répartition comme travailleurs, comme fonctionnaires et comme capitalistes, et l'intérêt qu'ils ont tous à être justes est la meilleure garantie de l'équité universelle.

La commune actuelle pourrait être dès aujourd'hui pourvue d'un comptoir communal, institution de crédit et de banque qui se charge de toutes les affaires d'achat et de vente pour la commune, qui a son entrepôt général pour les denrées de la commune et qui prête sur consignation de marchandises.

Rien de plus facile encore que de proportionner l'impôt au revenu dans cette commune organisée. La commune connaît sa richesse par ses livres, elle prélève sur cette richesse la part due à l'État. La réunion de ces communes modèles, hiérarchisées en cantons, puis en arrondissements, en départements, en provinces, constitue l'État.

Il existe dans le sein de la société actuelle, des communes ainsi fondées sur le principe de l'association et de la solidarité, et qui réalisent, pour ainsi dire, le beau idéal de l'organisation du travail. La commune de Gerardsbrunn, dans la Prusse rhénane, est jusqu'ici le plus parfait modèle de la commune agricole associée et organisée. Les fruitières des Alpes présentent, depuis plus de mille ans, un exemple également parfait des merveilleux résultats de l'association appliquée à l'importante industrie de la fabrication des fromages. L'association a forcé la richesse à venir se fixer dans la demeure des habitants de *ces froides montagnes où*

ne mûrissait pas le seigle, tandis que la concurrence anarchique livrait ceux de *la plaine fertile* à la ruine, aux discordes et au travail infécond. Il n'y a pas jusqu'aux traits du visage et à la beauté des formes, qui ne témoignent merveilleusement de l'influence du principe de l'association. Quand les fédérés du Jura vinrent à Paris en 90, la taille et la beauté de ces hommes attirèrent vivement la curiosité publique; mais personne ne sut reconnaître dans ce caractère de force et de beauté herculéennes que chacun admirait, l'influence du principe salutaire qui fait germer la santé du corps et la santé de l'âme, chez les nobles montagnards de la Franche-Comté [1].

L'organisation de la commune, cette utopie irréalisable pour tous les esprits fainéants, ne présente aucune difficulté insurmontable à l'homme de cœur qu'anime, avec un peu d'intelligence, le désir de se distinguer par un travail utile. J'ai pour mon compte l'expérience personnelle. Il m'a été possible, en moins de six mois, dans une localité infecte et perdue d'Algérie, avec de malheureux colons appartenant à tous les pays pauvres de l'Europe, exténués par la fièvre, bloqués dans leurs baraques par l'Arabe, il m'a été possible, dis-je, d'organiser avec *la plus grande facilité,* l'association entre ces travailleurs de tous les idiomes, pour la seule industrie du pays, la récolte des foins. Et non-seulement, il me fut donné de les

[1] Les départements de la Franche-Comté sont marqués en blanc dans la carte *statistique* de M. le baron Dupin, où le blanc veut dire *instruction* et le noir *obscurantisme*. La Franche-Comté est aussi, après la Lorraine, la province de France qui a fourni le plus grand nombre de héros à nos luttes gigantesques.

affranchir en cette circonstance, des tributs effroyables qu'ils payaient à l'usure et aux agents des agents comptables, quand ils étaient isolés; non-seulement j'ai pu faire sortir, au double et au triple des années antérieures, le montant de leurs journées de travail; mais par cela même que je les conduisais par masses au travail, l'ennemi ne les a pas inquiétés une seule fois cette année-là, tandis que l'année précédente, il ne s'était guère passé de jour où ils n'eussent eu affaire à l'ennemi. Et quand ces pauvres travailleurs eurent reconnu que l'association et la solidarité produisaient de si heureux résultats pour la récolte des foins, ils furent les premiers à me demander s'il n'y aurait pas moyen de les organiser en *société* pour toutes les autres cultures.

Je tiens l'organisation de la commune en Algérie, chose non-seulement possible, mais *facile*, même avec des condamnés militaires et des forçats. Je ne sache pas de mauvaise nature qui ne soit susceptible de s'améliorer, sous l'influence du principe de l'association et de la solidarité. Seulement il faut pour conduire ces hommes, des gens qui comprennent leur mission et qui soient animés du désir de bien faire. Mais je défie tous les Sullys et tous les Colberts de l'époque, d'organiser quoi que ce soit en Afrique, avec les principes de l'administration actuelle et avant d'avoir détruit l'influence de la bureaucratie parisienne. La bureaucratie, qui est une des calamités de la métropole et qui a pris pied sur la terre d'Algérie, est un germe de mort qui s'oppose à la fructification de tous les germes de colonisation que nous avons semés sur la terre d'Afrique. Il n'y a pas de sol si fertile ni de bras si intelligents

qui puissent lutter longtemps contre la force d'étouffement dont la bureaucratie est armée. J'ai été pendant un an commissaire civil en Afrique. J'ose me flatter de ne pas avoir écrit une seule fois à mon administration, sans protester énergiquement contre les pratiques absurdes et les lenteurs décourageantes de la bureaucratie parisienne, ce qui m'a attiré, à ce qu'on m'a dit, beaucoup de mauvaises notes, lesquelles m'ont toujours beaucoup plus affligé pour ceux qui me les ont données que pour moi.

Mais s'il fallait attendre l'organisation *parfaite* de la commune en France, pour résoudre le problème de la répartition des produits du travail et pour apporter une amélioration essentielle dans la condition de la masse des travailleurs, nous serions probablement condamnés à vivre longtemps encore pour être témoins oculaires de cette merveille. Or, l'amélioration réclamée par la situation est urgente et ne comporte pas de délai, car il y a péril en la demeure.

Il s'agit d'organiser les moyens de fournir immédiatement du travail aux bras qui en demandent. L'organisation la plus prompte de ces moyens sera, pour le moment, la meilleure.

Car, si la société, qui doit le travail à ses membres, ne se met pas en mesure de fournir ce travail à qui le réclame, elle est tenue d'y suppléer *par le payement d'un minimum de salaire au travailleur inoccupé.* Il lui importe donc que ce travail, qu'elle s'est engagée à fournir à tous les travailleurs, soit pour elle une source de profits, et non une source de pertes. La société, dans le langage de la science politique, doit s'appeler l'État.

Or, je ne vois qu'un moyen de mettre l'État en position d'exécuter les engagements contractés par la société envers chacun de ses membres.

Ce moyen consiste à organiser en divers points du royaume, et sur une vaste échelle, d'immenses ateliers de travail, où devront être reçus *immédiatement*, employés et soldés, tous les travailleurs sans emploi.

D'où cette conclusion rigoureuse : que l'État est obligé de se faire entrepreneur de tous les grands travaux d'utilité publique.

Mais aussitôt se présente une question d'une gravité extrême, dont la solution toutefois ne peut être un seul moment douteuse.

« La société qui garantit le travail à chacun de ses membres, n'a-t-elle pas le droit de prélever sa part des bénéfices sur les produits du travail général, en vertu de cette garantie qui retombe sur elle ? Cette charge de garantie n'implique-t-elle pas la jouissance d'un droit correspondant ? »

Évidemment, la société (je veux dire l'État), a besoin d'être admise au partage des bénéfices du travail social, pour pouvoir garantir contre la misère, la faim et le défaut d'ouvrage, tous les travailleurs infirmes, invalides et inoccupés. Il n'y a pas de charges sans compensation, pas de devoirs sans droits correspondants.

Ce point admis, je dis qu'il est absurde que l'État, qui représente la société, que l'État, qui a droit à sa part dans la somme des bénéfices du travail social, *permette aux industriels parasites qui ne garantissent le droit de vivre à personne, de s'approprier les neuf dixièmes de ces bénéfices, et de réduire d'autant cette part de l'État,*

qui est consacrée à l'application de la loi de charité publique.

On voit déjà qu'avec ce seul paragraphe additionnel de la reconnaissance du droit au travail, l'État *se trouve forcé de disputer aux parasites et aux agioteurs, les bénéfices de toute entreprise fructueuse, sous peine de trahir les intérêts de la* SOCIÉTÉ, *et de dépouiller le pauvre pour enrichir le riche.* Si M. de Lamartine faisait entrer demain dans la loi le principe de la charité publique, il ne se trouverait pas un ministre en France, à le chercher même dans la direction du *Journal des Débats*, qui osât demander pour M. Rothschild la concession de la ligne du Nord, en réservant à l'État les lignes les moins fructueuses.

Et le sentiment de l'équité publique et la logique des défenseurs du peuple ne s'arrêteraient pas là. Non-seulement il n'y aurait pas de ministres assez osés pour venir proposer aux mandataires du pays de dépouiller la nation au profit d'un banquier israélite; mais cette logique impitoyable forcerait les ministres de demander à l'assemblée nationale l'abolition de tous les monopoles des banquiers pour en investir l'État. Et l'assemblée nationale, dans sa sagesse, formulant l'anathème contre toutes les hérésies subversives des économistes anglais, proclamerait le commerce *fonction administrative de premier ordre*, et reléguerait la concurrence dans le domaine de la production, son domaine véritable.

CHAPITRE IX.

Le commerce, fonction administrative. — Légitimité du monopole de l'État.

J'ai démontré précédemment que le commerce anarchique était le grand moyen à l'aide duquel le capital arrivait à accaparer tous les bénéfices du travail et à constituer la féodalité financière.

Déclarons le commerce fonction administrative, en sa qualité d'agence de distribution des produits, et la féodalité financière n'existe plus, même de nom.

L'État, en proclamant le commerce fonction administrative, ne fait que suivre l'exemple de la commune organisée. Dans la commune organisée, les directeurs ou le directeur de l'entrepôt des marchandises sont des fonctionnaires auxquels il est accordé, comme au receveur de l'enregistrement ou au débitant de tabac de nos jours, une remise proportionnelle au chiffre de la recette ou au talent déployé dans la gestion de la chose commune. Le commerce de l'administration est commerce véridique; le prix d'achat est coté auprès de celui de vente; la différence constitue l'impôt prélevé au profit du Trésor ou de la commune, sur toute consommation, pour couvrir les dépenses publiques. Les chiffres de l'administration sont publiés chaque année; la masse de la société profite de l'économie des milliards, réalisée par le procédé nouveau, sur

l'ancien procédé de concurrence commerciale anarchique.

L'empereur Napoléon avait donc deviné juste, lorsqu'il avait formé le projet de s'emparer du monopole du roulage et des banques dans l'intérêt du peuple. L'Empereur était arrivé, *a priori*, à la conséquence du principe proclamé par Turgot en 1776, conséquence que Turgot n'avait pas entrevue.

Ainsi la loi, en déclarant que la société doit le travail à chacun de ses membres, force l'État, représentant de la société, à faire proclamer le commerce FONCTION DE L'ÉTAT.

Nous n'en sommes déjà plus à débattre cette question que nous avons posée un peu plus haut : « Monopole pour monopole, lequel vaut le mieux du monopole des particuliers, qui ruine tout le monde et ne profite qu'à ces particuliers, ou de celui de l'État, qui ne ruine personne et qui profite à tous ? » Nous en sommes arrivés à considérer l'institution du monopole de l'État comme la reprise par l'État d'un droit imprescriptible.

Nous disons donc que le commerce, l'agence de distribution des produits, est une des branches essentielles de l'administration publique. Le bon sens, tout seul, devait suffire pour indiquer cette vérité, en l'absence de la déduction logique du principe du droit au travail.

La prospérité nationale, aux développements de laquelle l'administration publique est chargée de veiller, demande en effet que la distribution des produits et des denrées, dont chaque consommateur a besoin, arrive à ce consommateur aux meilleures conditions possibles. Le bas prix est l'âme de la consommation ;

la consommation est le nerf de la production, qui est la richesse sociale.

Et la première condition de toute économie, de toute régularité, c'est, avons-nous dit encore, l'unité de direction et l'unité d'action.

Or, l'administration est seule investie dans la société de la puissance d'unité. Elle seule est en mesure d'établir le prix légitime de la marchandise, au moyen des renseignements de ses nombreux agents et de la concurrence véridique des producteurs. Elle seule a intérêt à ce que ces prix se maintiennent au taux le moins élevé possible, et que les produits soient toujours de qualité supérieure. Elle seule présente une triple garantie pour ses actes de commerce, et dans le contrôle des mandataires de la nation, députés et conseillers généraux, et dans le contrôle de la presse, et dans la concurrence des industries particulières, et enfin dans la publication officielle des mercuriales générales. La connaissance qu'elle a des prix de revient et des prix de transport, lui donne à tout instant les moyens de fixer le véritable prix de vente.

Le monopole de la vente d'un produit quelconque par l'État est déjà, pour le pays, une garantie assurée que ce produit ne sera pas falsifié. Si les produits du monopole actuel, comme le sel et le tabac, sont vendus au delà de leur prix légitime, c'est que le monopole actuel n'est admis que comme exception dans notre système financier. Qu'on en fasse la règle générale, et le niveau des prix s'établira immédiatement de la manière la plus équitable. Le monopole de l'État est en outre une garantie pour le pays, que le bénéfice prélevé sur la vente entrera dans la bourse commune,

la bourse de l'État, et non dans celle des particuliers, et qu'il sera par conséquent employé au service de la chose commune, selon que les mandataires du pays en auront décidé.

L'État, c'est nous, redisons-le sans cesse. La caisse de l'État, c'est la nôtre. La richesse de l'État est la mesure de notre prospérité, car l'État ne thésaurise pas. Quand il y a de l'excédant dans les recettes du trésor, *il faut de deux choses l'une : ou que cet excédant soit converti en dépenses d'utilité publique, ou qu'il serve à réduire d'autant la masse de l'impôt.* L'État n'a pas d'intérêt à exploiter le travailleur, ni à réduire ses salaires au-dessous du minimum, comme fait le commerce anarchique ; il est intéressé, au contraire, à ce que le peuple vive heureux et paisible, puisque sa tranquillité et sa prospérité sont solidaires du bien-être des classes laborieuses. C'est d'ailleurs la nation elle-même, représentée par ses élus, qui fixe chaque année *le droit de commission de l'État* sur tous les marchés qu'il opère. En supposant même que l'État fût doué de cette avidité proverbiale qu'on a eu quelquefois raison de reprocher au fisc, l'État aurait intérêt à favoriser la consommation en réduisant au minimum les frais de distribution, dont l'énormité réagit si douloureusement sur la consommation dans le régime actuel. En effet, augmenter les transactions, c'est-à-dire la consommation sur laquelle l'impôt se prélève, et se récupérer de la réduction du chiffre de cet impôt par la quantité des objets imposés, voilà le dogme de la fiscalité nouvelle. Dès que c'est l'impôt de consommation qui est devenu la principale base du revenu public, le fisc avide, comme vous l'appelez, doit

pousser de toutes ses forces à la consommation par l'élévation des salaires et le bon marché des produits.

L'État ne peut pas vendre les denrées à faux poids, encore moins les falsifier. La concurrence ne le force pas non plus à empoisonner le peuple, et à favoriser le riche aux dépens du pauvre; tous les citoyens sont égaux devant ses comptoirs. Il ne fait ni les hausses ni les baisses factices, pour gruger la consommation et la production, parce qu'il serait la première victime de ses propres malversations. Il ne tire pas de ses capitaux un revenu usuraire; il présente des garanties de probité, de capacité et de surveillance pour les agents qu'il emploie, et il y a recours contre lui, toutes les fois que ses agents se rendent coupables de prévarication. L'État enfin assure aux travailleurs de l'industrie, sur le trésor public, des moyens d'existence honorable pour le temps où leurs bras auront perdu leur force, et il ne fait pas un privilége de la pension de retraite pour ceux qui ont servi la nation sur les champs de bataille. Il honore le travail qui produit et féconde, autant et plus que la guerre qui ravage et détruit.

Il est possible que ces vérités-là fassent hausser les épaules de pitié à messieurs les savants du *Journal des Économistes*, et à tous ces moralistes austères qui n'ont généralement autant de vertus à dépenser en public, que parce qu'ils en font une plus large économie ailleurs; mais ces vérités-là n'en sont pas moins des vérités fort claires.

Ces messieurs viendront nous citer peut-être, à l'encontre de nos arguments, et pour démontrer l'imminence des dangers du monopole de l'État, cette

affaire odieuse du mouillage des vins, où l'on a vu des agents de l'administration se faire complices de la fraude, et encourir le blâme des tribunaux. Mais si les agents du fisc se laissent égarer aujourd'hui par la cupidité, jusqu'à participer à des actes blâmables, dans l'intérêt mal entendu du trésor, il est précisément impossible que le méfait ait lieu sous le régime du monopole. Dans cette nouvelle position, au contraire, la cupidité du fisc est pour les consommateurs la plus sûre garantie de la probité de ses agents. Le fisc et ses agents, qui sont rétribués sur le prix total de la vente, sont intéressés, en effet, à ce que la qualité du produit soit aussi bonne que possible, pour que la vente marche bien, puisque ce n'est pas le fisc qui en règle les prix. Un receveur de l'enregistrement, qui n'est autre chose qu'un marchand de papier timbré offrant des garanties de probité et d'intelligence, un receveur de l'enregistrement qui reçoit au bout de l'année une prime proportionnelle à la recette qu'il a encaissée pour le compte de l'État, est intéressé à vendre et à percevoir le plus possible, et il ne peut tromper l'acquéreur sur la qualité de sa marchandise. Aussi l'enregistrement, qui rapporte au trésor des centaines de millions, est-il de tous les impôts le mieux administré, et celui dont la perception coûte le moins. Les frais de perception de l'enregistrement s'élèvent à peine au vingtième de l'impôt perçu, tandis que ceux de l'impôt des douanes et des boissons vont au delà de 25 pour 100.

En résumé, la distribution et le transport des produits rentrent essentiellement en principe dans les attributions de l'administration; et c'est la production

et non le commerce qui est le véritable domaine de la concurrence.

Par conséquent, aussi longtemps que la commune ne sera pas organisée de telle sorte, qu'au bout de chaque année cette commune puisse dire : mes revenus s'élèvent à tant, voici la part qui revient à l'État pour le payement des services publics;... jusqu'à ce jour moins éloigné qu'on ne croit, tous les efforts de l'opinion et des chambres doivent tendre à investir successivement l'administration des principales branches de commerce abandonnées aujourd'hui à l'intérêt privé. *Il faut arriver à faire que l'État paye son budget avec les bénéfices conquis sur le commerce anarchique. Il faut que l'impôt en vienne à se prélever sur la consommation et sur la fortune, conformément à l'article 2 de la charte.* Si l'État était investi du monopole de la banque et du commerce, les capitalistes ne pourraient plus *faire valoir leurs capitaux dans le secret, et dissimuler leur fortune*, et on pourrait les soumettre à l'impôt proportionnel comme le manouvrier des champs.

C'est pour avoir méconnu les droits de l'État, représentant de la nation et son chargé d'affaires, c'est pour avoir prêté l'oreille aux hérésies des économistes anglais, que les nations vouées à l'industrialisme se trouvent en ce moment plongées dans un état de marasme et de dégradation morale et physique qui effraye sérieusement les penseurs. La loi de Dieu est une : il nous donne l'attrait pour nous conduire dans la voie de vérité et de bonheur, et la douleur pour nous détourner de celle du mal. De même, quand il inflige la misère à un peuple, c'est pour le châtier d'une de

ses folies. Les peuples se sont retirés de l'Autorité tutélaire pour aller à l'anarchie, anarchie politique et anarchie commerciale; ils ont abandonné la royauté pour encenser le veau d'or, et l'homme d'argent a profité de la scission qui s'est creusée entre la royauté et le peuple et qui ouvrait la voie à ses usurpations. Il s'est rendu maître du travailleur qui n'avait plus d'appui, et il l'a écrasé et torturé sans pitié. C'est un argument sur lequel je reviens à chaque instant, parce qu'il est important d'extirper de la pensée du peuple son antipathie systématique pour son gouvernement.

Enfin, de l'excès du mal naît le bien. Les hommes d'intelligence, les peuples, le petit commerce lui-même, commencent à demander compte à la féodalité commerciale de ses usurpations. Comme les manufacturiers et les travailleurs se liguent en Angleterre contre les priviléges du capital TERRE, peut-être les travailleurs et les petits commerçants se ligueront-ils chez nous contre les priviléges du capital ARGENT. Toutes ces ligues aboutiront à l'association tôt ou tard et, avant d'arriver à l'association parfaite, passeront par le monopole de l'État, la plus sûre des institutions de garantie générale, en l'absence de l'association parfaite. Les mouvements qui s'opèrent aujourd'hui en faveur des réformes sociales sont donc tous favorables à la bonne cause. Le système de fraudes commerciales et d'empoisonnement public par les liquides et les solides, dont ces derniers temps ont révélé si glorieusement les mystères, a fait des partisans au monopole de l'État. Les journaux *la Démocratie pacifique*, *le National*, *la Réforme*, *la Revue indépendante*, s'occupent avec ardeur du soin de rele-

ver le drapeau de l'État, si tristement abaissé aujourd'hui dans les mains de ceux qui le portent. La doctrine du *laisser-faire*, inventée par les Sinons de l'économisme anglican pour aider l'opinion publique à *laisser passer* l'oppression du travailleur et l'envahissement de tous les monopoles par les grands capitaux, cette doctrine de dol et de fraude a été tuée par les faits dans l'esprit de tous les gens sensés. Je ne lui connais plus de partisans chez nous que chez les marchands de vin frelaté, les libéraux fossiles et les Académies. Encore n'est-il pas bien sûr que parmi tous ces pauvres souteneurs d'anarchie, il s'en trouvât un seul, un seul assez osé pour répéter la phrase barbare de Jean-Baptiste Say : « *Que la société*, A RIGOUREUSEMENT PARLER, *ne doit rien à aucun de ses membres....* » Mais je sais, en revanche, nombre d'esprits distingués qui ne craindraient pas de répéter après moi : « *Que, à rigoureusement parler, la mort par inanition d'un seul homme accuse d'assassinat la société tout entière où cet homme a vécu....* » Car ceci est la sentence de la vraie charité formulée par le Christ, et il est écrit dans nos cœurs que l'économisme impie ne prévaudra pas contre elle!

Qu'il me soit permis d'adresser ici, en mon nom comme en celui de tous les autres ilotes du capital, un faible hommage de gratitude aux nobles écrivains qui défendirent le plus énergiquement de nos jours la sainte cause du travail, de l'intelligence et des bras. Après les noms de Fourier, de Saint-Simon et d'Owen, ces grands démolisseurs d'impostures, doivent s'inscrire sur les registres de la reconnaissance publique, ceux de M. de Sismondi et de M. F. Vidal. A M. de

Sismondi revient l'honneur d'avoir porté le premier coup, coup terrible, à l'*infâme ;* à M. F. Vidal la gloire de l'avoir achevé, dans un curieux ouvrage destiné à devenir célèbre, et que les économistes ont laissé passer sans mot dire, sachant bien que ce livre emportait leur condamnation et leur honte avec lui[1].

Le temps n'est donc pas éloigné, je l'espère, où les doctrines de monopole gouvernemental se feront jour au sein de l'assemblée nationale, en pleine tribune. Et ce ne sera pas le moins étrange de tous les spectacles étranges auxquels il nous aura été donné d'assister, de voir quelque député de l'extrême gauche venir défendre à la tribune la cause du pouvoir contre les ministres du gouvernement.

Voici donc qui est établi en principe : la distribution des produits, vulgairement appelée le Commerce, rentre dans les attributions de l'administration; et jusqu'à ce que la commune soit parfaitement organisée, le monopole de l'État est la seule institution qui puisse offrir aux travailleurs la garantie de leurs droits, et aux consommateurs la bonne qualité des denrées et la sincérité des prix.

A présent, que nous avons un principe pour pénétrer au cœur de l'anarchie actuelle, les questions vont se simplifier et les impossibilités disparaître. Un principe vrai est une clef qui ouvre toutes les solutions.

[1] *De la Répartition des Richesses* (Capelle, rue des Grès-Sorbonne), ouvrage rempli d'un merveilleux savoir où les questions sociales les plus ardues, où les problèmes économiques les plus compliqués sont ramenés par un talent d'analyse et de discussion admirable à la simplicité des problèmes géométriques, où la droite raison rencontre à chaque pas l'éloquence, sans la chercher jamais.

Les faux savants de l'économisme n'ont jamais trouvé une solution, parce qu'ils n'ont jamais eu un principe. Quant aux ministres, ils ressemblent aux économistes, ils ne font rien parce qu'ils ne savent rien et qu'ils sont ou trop vieux, ou trop orgueilleux pour apprendre.

Réformes immédiates.

Pour l'homme d'État qui comprendrait la situation et la solidarité d'intérêt qui existe entre le gouvernement et le peuple, la première réforme à introduire dans le système financier actuel serait la réalisation des projets de Napoléon : l'accaparement par l'État du monopole des banques et des transports. Du premier coup, la féodalité financière tomberait frappée au cœur, et l'impôt territorial serait peut-être complétement aboli.

Mais il faut que cette banque de l'État soit la véritable banque de France, et non plus la banque de Paris, de Bordeaux ou du Havre.

Monopole de la banque.

La vraie banque nationale a son siége à Paris ; elle a pour garantie la valeur du territoire national et les dépôts de tous ses actionnaires, et notamment les fonds des dépositaires actuels des caisses d'épargnes, les fonds des ouvriers auquels elle garantit un minimum d'intérêt et qu'elle associe à tous ses bénéfices, pour souder intimement la fortune de l'État à la fortune des travailleurs.

La banque de France a des succursales dans tous les chefs-lieux de départements; les banques des chefs-lieux ont des succursales dans les chefs-lieux d'arrondissement; celles-ci organisent les banques de canton; les banques des cantons celles des communes. Le crédit public est constitué et hiérarchisé sur toute la surface du royaume.

Organisation du crédit agricole.

Et ce n'est plus seulement l'industrie patentée et incarcérable qui va jouir exclusivement des priviléges du crédit. D'abord l'incarcérabilité, cet ignoble héritage de la barbarie, disparaît; la loi n'accorde plus à un citoyen le droit de disposer de la liberté d'un autre citoyen pour une affaire d'argent. L'État constitue le crédit agricole comme le crédit commercial. L'État crée un grand livre de la dette foncière. Il prête sans intermédiaire au propriétaire du sol et pour la quasi-totalité de la valeur du fonds, au taux le plus modéré; car l'État est plus riche encore que les juifs, et retrouve sur l'impôt de la consommation les sacrifices qu'il fait sur le prix de loyer de ses capitaux. Les intérêts dus par l'emprunteur se cumulent avec l'impôt foncier, pour être perçus sans frais et par douzième, par l'agent des contributions directes. Au moyen du bénéfice de l'inscription sur le grand livre de la dette foncière, le propriétaire commence par rembourser toutes ses précédentes hypothèques, qui s'absorbent dans l'hypothèque unique de l'État. La plus vaste et la plus magnifique des opérations financières de tous les temps, je veux parler de l'amortissement de la

dette hypothécaire de la France, d'une dette de quinze milliards, peut être menée à bonne fin par cette voie. Alors la propriété territoriale, grevée de cette hypothèque unique, *qui constituerait une rente perpétuelle au profit de l'État*, acquerrait l'élasticité de la propriété mobilière. L'État et les propriétaires bénéficieraient à cette réforme, d'accroissements de revenu incalculables; l'usure, le notariat, la chicane, la banque y perdraient des milliards, autant de milliards qui resteraient dans la bourse des contribuables. Le gouvernement qui réaliserait par son monopole de la banque d'énormes bénéfices qu'il ne réalise pas aujourd'hui, trouvant dans ses caisses un excédant de recettes, serait bien obligé d'en tenir compte à la contribution foncière, en la dégrevant dans la proportion de ses accroissements de recette. Et cette réduction de l'impôt foncier ne serait que juste, car l'impôt frappé sur la propriété est un impôt PRÉVENTIF qui grève le produit avant qu'il soit créé, et cet impôt est moins légitime que celui perçu sur le produit livré à la consommation ou bien sur les transactions commerciales. Toute réforme financière doit avoir pour but de dégager la production, premier élément de la richesse sociale. Tous les impôts d'ailleurs retombent indirectement sur la production, et il est inutile de lui rien demander à l'avance.

Le capital numéraire employé aux transactions commerciales de la France s'élève, à ce qu'on affirme, à plus de trois milliards et demi. L'organisation du crédit public réduirait immédiatement le capital à un milliard au plus (c'est celui de l'Angleterre) et rendrait disponible une masse numéraire de deux à trois milliards.

Monopole des transports.

Le gouvernement s'empare des canaux, des chemins de fer et des messageries. Le producteur et le consommateur français sont désormais à l'abri des exigences tyranniques de messieurs les agioteurs de Paris, de Juda, de Genève. Les tarifs des chemins de fer et des canaux sont soumis à de fréquentes révisions ; les industries diverses qui ont à réclamer quelque réduction dans ces tarifs, ont leurs représentants dans le parlement pour faire valoir leurs droits. C'est par ce moyen de réduction des prix de transport, et non plus par des primes de protection que le gouvernement veut donner à l'industrie nationale les moyens de lutter avec l'industrie étrangère. L'État favorise cette industrie en lui accordant des capitaux à bas prix, en voiturant ses produits au meilleur marché possible, en faisant instruire dans ses écoles les ingénieurs qui dirigent les opérations industrielles. Sa protection ne dépasse pas ces limites, parce qu'en allant plus loin, elle froisserait l'intérêt général ; et cette protection suffit pour faire la partie si belle à l'industrie nationale, que nulle industrie rivale ne peut lutter désormais avec elle.

Il s'est passé en Saxe, il y a une dizaine d'années, un fait qui démontre à quel point il est facile à l'État d'intéresser le peuple au succès de ses entreprises d'utilité publique. Le gouvernement de ce pays a fait appel au peuple pour un emprunt destiné à couvrir les frais de construction d'un chemin de fer de Leipzig à Dresde. Il avait demandé quelques millions de thalers ; le

peuple lui a apporté deux ou trois fois la somme..... Que le gouvernement français, au lieu d'offrir quinze ou vingt millions par an à M. Rothschild pendant quarante ans, pour intérêts d'une somme de soixante millions que celui-ci aurait eu la bonté de lui prêter, eût demandé ces soixante millions aux dépositaires des caisses d'épargnes, en leur offrant seulement la garantie d'un intérêt de 4 pour 100, et ces dépositaires des caisses d'épargnes lui eussent apporté d'un seul coup deux ou trois cent millions. Voilà pourtant un moyen bien économique et bien simple de populariser parmi les masses les actes du gouvernement. Mais le juif était là qui réclamait sa proie, et le gouvernement n'a pas osé s'insurger contre le juif pour se faire populaire. L'Évangile a dit, en effet, que le même esclave ne pouvait servir deux maîtres : la nation et le juif !

Monopole des assurances.

L'État s'empare du monopole des assurances. Il m'a toujours paru étrange qu'un ministre des finances ait habité huit jours l'hôtel de la rue de Rivoli, sans concevoir la pensée de faire restituer à l'État le monopole des assurances qui ne peut appartenir qu'à lui, et dont l'exercice, par les mains des compagnies, constitue en quelque sorte une illégalité.

En effet, qu'est-ce que l'impôt? L'impôt est une part quelconque de son revenu que le contribuable abandonne à l'État, pour avoir la garantie de la jouissance du reste.

Qu'est-ce que l'impôt d'assurances ? Une part quel-

conque de son revenu que le contribuable abandonne à une compagnie, pour avoir une garantie du reste contre les chances d'incendie, de grêle, d'épizootie, etc., etc.

Mais toutes ces chances de sinistres sont précisément de ces *chances normales* contre lesquelles l'*impôt normal* doit garantir le contribuable. L'État qui garantit le travail aux bras inoccupés, et le minimum de salaire aux infirmes, aux vieillards, doit, à plus forte raison, garantir au travailleur l'intégralité des produits de son travail. L'État qui est l'association de tous les intérêts individuels, est en meilleure position que les compagnies pour indemniser le travailleur des pertes résultant des sinistres ; car il répartit le chiffre de ces pertes entre tous les contribuables, et il ne grève que faiblement la charge de chacun, le chiffre de l'impôt d'assurance décroissant à mesure que le chiffre des assurés augmente. Avec l'État, les assurés n'ont pas à payer les bénéfices de courtage d'une nuée d'agents parasites, ni ceux des compagnies qui prélèvent chaque année des millions sur la propriété, sans la garantir aucunement contre les épizooties, la grêle et les inondations. Le système des assurances avec les compagnies est dispendieux et n'a jamais garanti *que des bénéfices aux agents de ces compagnies*. La création d'un impôt d'assurances, obligatoire pour tous les contribuables et perçu par les agents du trésor en même temps que l'impôt foncier, aurait le double résultat de réduire des deux tiers la prime d'assurances actuelle, et de garantir l'intégralité du prix de leurs récoltes ou de leur mobilier à tous les assurés. On peut se faire une idée des sommes que

les contribuables versent de trop entre les mains des compagnies par un seul exemple. Les compagnies d'*Assurances à prime fixe contre l'incendie*, ont perçu à Paris seulement cinquante-six-millions de 1819 à 1841, et le chiffre des sinistres ne s'est pas élevé, dans cet espace de temps, à plus de huit millions. Il y a donc eu quarante-huit millions de bénéfices pour les directeurs et agents des compagnies, quarante-huit millions soustraits de la fortune du propriétaire pour enrichir quelques heureux spéculateurs. Avec l'État, les contribuables n'auraient aucun bénéfice à solder, aucune dépense de plaque ni de police, et la prime d'assurances ne représenterait que le chiffre des sinistres, *augmenté des frais d'expertises;* et dans le cas où le chiffre de cet impôt d'assurances dépasserait celui des sinistres, l'État pourrait avec avantage consacrer cet excédant à la construction d'ouvrages d'art, destinés à contenir les débordements des rivières, ou bien à pourvoir les communes de pompes à incendie, etc., etc. L'État, responsable des sinistres, aurait encore un intérêt de plus à stimuler l'activité de la police rurale; il ferait visiter les bâtiments par ses architectes, les étables et les écuries par ses vétérinaires.

L'accaparement du monopole des assurances par l'État est une des conséquences les plus rigoureuses de la reconnaissance du droit au travail, *puisque tout travailleur ruiné par un sinistre quelconque, retombe à la charge de l'État.*

Le gouvernement, qui est institué pour protéger le faible et pour assurer à chacun la jouissance des fruits de son travail, est seul apte également à gérer toutes

ces institutions de prévoyance qui ont pour objet de garantir l'existence du travailleur contre les chances de l'abandon ou de la misère. Les assurances contre le sort, contre les évictions, les procès, les assurances maritimes, ne peuvent réaliser tout le bien qu'elles sont susceptibles de produire, qu'autant qu'elles sont dirigées par l'administration du pays qui possède seule, à raison de la masse d'individus sur laquelle elle agit, les moyens de diminuer le chiffre des primes de ces diverses assurances, en augmentant celui des bénéfices de la solidarité.

Cependant le système de la remise du monopole des assurances à l'État a conquis depuis quelques années de nombreux partisans dans le sein des conseils électifs de la nation. M. Duchâtel lui-même s'est laissé accuser de partager ces doctrines utopiques. Le conseil général de l'Aisne a émis, dans sa dernière session, le vœu que l'État fût investi de ce monopole. C'est alors qu'on a vu M. Odilon-Barrot, député dudit département, protester avec colère contre cette proposition, qu'il a appelée une idée *fouriériste*. Je vous demande un peu ce que ce chef impotent de l'opposition borne peut avoir à démêler avec une idée quelconque, et ce qu'il y a de commun entre M. Barrot et Fourier !

Le gouvernement tremble aujourd'hui devant la puissance des notaires et des avoués qui font les élections. Il n'ose toucher à la brûlante question des offices ; mais qu'il se rende une fois maître de la banque et des assurances, qu'il organise le crédit agricole, et, je le répète, tous les titulaires d'offices dont les offices auront perdu les deux tiers de leur valeur par

suite de ces réformes, seront fort empressés de se débarrasser de leurs titres, à un taux raisonnable.

Alors, il sera tout à fait possible de rendre à l'agriculture sa splendeur, à la terre sa fécondité, aux cimes dénudées leurs forêts qui protégent les vallées contre les inondations, aux prairies leurs eaux de sources. Alors il sera permis de porter le dernier coup à l'hypothèque, ce triste héritage de la loi romaine, empêchement à toute espèce de progrès agricole ; car le législateur comprendra, que si la loi romaine eut ses raisons pour entourer d'autant de garanties la propriété foncière, lorsque l'agriculture était la seule industrie honorable, ce luxe de garanties était devenu une cause de ruine pour elle dans notre état social. A Rome, toute industrie manuelle était un attribut de l'esclavage ; aujourd'hui, au contraire, cette industrie a pris rang à la tête de la société, et c'est l'agriculture qui gémit et se débat prisonnière, au milieu des entraves dans lesquelles la tendresse exagérée de ses tuteurs la tient emmaillottée. Vienne donc au plus vite un Jean-Jacques qui démontre à la chambre que la propriété immobilière a besoin, comme l'enfant, qu'on lui laisse les membres libres, pour vivre et se développer.

Mais que de réformes à tenter dès aujourd'hui dans ce vaste domaine de l'agriculture, et en dehors de la reconnaissance du droit au travail ! J'admire l'ingratitude de ce gouvernement trembleur qui a su trouver moyen de donner une prime de quatre millions à la morue, une autre de vingt millions à la raffinerie, et qui n'a pas un million de fonds d'encouragement à donner à l'agriculture, la mère nourricière du pays,

l'industrie qui retient dans le camp du travail vingt millions de prolétaires malheureux, et les empêche de passer dans celui de l'émeute; l'agriculture qu'il faut reconstituer du sommet à la base, de l'enseignement des travailleurs à l'institution du crédit agricole. Ah ! si les sept millions de travailleurs qui vivent de la culture de la vigne, pouvaient se réunir quelque part, sur une place publique, pour faire entendre leurs protestations menaçantes contre les droits d'octroi des villes et contre les droits d'entrée des marchandises étrangères, on aurait bien égard à leurs réclamations, comme on a égard à celles des propriétaires éleveurs de bétail ou des manufacturiers; mais ces sept millions de vignerons sont épars et isolés sur tous les points du territoire, et il n'y a pas de fermentation possible sans entassement de matériaux. Le gouvernement qui sait cela demeure sans pitié pour les souffrances des vignerons et de l'agriculture. Gare que le progrès des idées anglaises ne fasse repentir quelque beau jour le gouvernement de son inconcevable incurie ! Gare la ligue !

L'agriculture, qui est l'industrie nationale, l'industrie productive par excellence, n'avoir pas un ministère à elle, être traitée comme une dépendance du commerce, l'agence de distribution des produits ! l'agriculture, la plus noble et la plus utile de toutes les professions, n'avoir pas une école à elle, une école payée par l'État, quand l'État distribue gratis à tous les nationaux et à tous les étrangers le bienfait des études supérieures, dans des cours publics professés par les plus brillantes notabilités scientifiques et littéraires de l'Europe ! Quand l'État entretient, à grands

frais, des écoles militaires où l'on apprend à tuer des hommes et à bombarder des villes; d'autres où la jeunesse est enfermée douze ans à pâlir sur l'étude des langues mortes, et des écoles de droit destinées à multiplier indéfiniment la race des légistes!

Oui, j'avais raison de le dire, le champ des améliorations est vaste en agriculture; et pour le ministre réformateur qui voudrait faire là quelque chose, il n'y aurait que l'embarras du choix. Il serait rationnel pourtant de commencer par le commencement, c'est-à-dire par l'enseignement de la profession agricole.

Enseignement agricole.

Le gouvernement actuel, issu d'une révolution populaire, voulant témoigner de sa sympathie pour le peuple, l'a doté d'une loi qui accorde à tous les enfants sans exception le bénéfice de l'instruction primaire. Le principe de la loi de juin 1833 est éminemment juste et démocratique. L'État ne doit pas seulement le travail à chaque membre de la société, il lui doit encore l'éducation première. La loi sur l'instruction primaire est inattaquable en principe, mais elle n'est pas suffisante. Il y avait un moyen de rendre utile ce principe, en élargissant l'acception du mot d'instruction primaire, et en l'étendant à l'instruction professionnelle, surtout à l'instruction agricole. Sans doute, va-t-on me répondre; mais l'éducation professionnelle exige un certain nombre de professeurs, la création d'ateliers dispendieux, la fourniture d'outils, etc.; et le trésor de l'État n'est pas assez riche pour se charger de ces dépenses... Allons donc, le tré-

sor de l'État a été assez riche pour faire cadeau de tous les revenus de ses chemins de fer aux juifs, et il n'aurait pas les moyens de doter la classe pauvre d'ateliers d'instruction professionnelle ! A d'autres s'il vous plaît !

Et puis, il faut bien en définitive que ce soit l'État ou les départements qui se chargent de réformer le travail et d'instruire le travailleur agricole, si l'on veut arriver à introduire de sérieuses améliorations dans le régime de l'agriculture nationale ; car toute réforme un peu importante est à peu près impossible dans les conditions où se trouve placée, en France, la masse des travailleurs du sol.

Ne perdons pas de vue, en effet, cette vérité trop méconnue, que le travailleur agricole, pour souffrir sa misère avec plus de résignation que l'industriel des cités, n'en est pas moins condamné à d'atroces privations. Les banquiers qui ne redoutent pour leurs comptoirs que la misère des villes où ces comptoirs sont situés, font écrire par leurs journaux (*le Globe* du 23 novembre 1843), que les travailleurs des champs sont heureux, *bien qu'ils n'aient qu'une paire de sabots pour l'hiver, et qu'ils marchent pieds nus l'été* (textuel). Les journaux des ministres fainéants qui ne veulent rien faire pour alléger cette misère, ont sans doute intérêt à la nier, mais elle n'en existe pas moins; elle est aussi comme le soleil : elle crève les yeux de tous ceux qui veulent regarder.

La condition du cultivateur français est celle du cultivateur dans tous les pays où le capital règne sans contrôle et où le morcellement a pénétré. La misère est en raison directe du progrès du morcellement.

Elle est plus épouvantable en Irlande qu'en France, parce qu'en Irlande la concurrence des travailleurs se dispute chaque lambeau du sol aux enchères de la faim, et que la population y est encore plus condensée qu'en France. La dernière publication du cadastre nous apprend que la superficie du territoire français qui est de cinquante-deux millions d'hectares, est divisée en onze millions de parcelles, dont cinq millions sont cotées au-dessous de cinq francs. Ce morcellement effréné est exclusif de toute amélioration agricole, car il force l'agriculture à *rétrograder* de la charrue à la bêche. Il supprime l'élève du bétail, et s'oppose à la multiplication des engrais. Il supprime également le travail de la bête de somme pour le faire retomber sur l'homme. J'ai vu un jour, dans la plaine de Clamart, en compagnie d'un grave fonctionnaire, une pauvre fille de quinze ans, attelée par le cou à une herse et labourant sa parcelle de champ. L'honorable fonctionnaire, de qui les filles n'ont jamais été attelées à la herse, trouva fort déplacées et fort révolutionnaires les paroles d'indignation que la vue de ce spectacle m'arracha. C'était un discours bien révolutionnaire, en effet; je disais que les jeunes filles n'avaient pas été destinées par Dieu à suppléer les bêtes de somme, et que leur cou délicat n'était pas fait pour porter le carcan.

En France, les trois quarts des cultivateurs du sol ne peuvent faire usage habituel de vin, de pain de froment, ni de viande de boucherie. La nourriture du peuple des campagnes se compose, suivant les zones, de pain noir, de galette de sarrasin ou de maïs, de châtaignes et de fromage blanc. Voici la situation

agricole; on voit qu'il y a de la marge pour les améliorations.

On a bien créé, en faveur de l'agriculture, quelques écoles agricoles, quelques fermes modèles depuis une vingtaine d'années; mais ces écoles ne s'ouvrent qu'à la richesse, et c'est pour le peuple qui vit du travail de la terre que je veux des écoles où l'on apprenne à cultiver la terre.

C'est-à-dire que, dans l'état actuel des choses, le cultivateur ignorant et pauvre est incapable de se sauver par lui seul, et qu'il faut que la providence de l'État lui donne la main pour le tirer de sa misère.

Or, le gouvernement est, dès aujourd'hui, en mesure d'effectuer deux améliorations importantes dans le domaine de l'agriculture, sans craindre d'offenser les notaires ni les avoués, ses puissants seigneurs et maîtres. Il peut fonder l'instruction professionnelle agricole. Il peut présenter aussi une loi qui garantisse les droits du fermier ou travailleur, contre l'exagération des prétentions du propriétaire ou capitaliste. Cette dernière loi est même essentielle. Il faut, si l'on veut préserver la propriété française du sort de la propriété anglaise et irlandaise, faire dire à cette loi, *que le fermier aura le droit de renouveler indéfiniment son bail,* en payant au propriétaire une *certaine partie de la plus value donnée au sol par son travail.* Il faut que la loi soude si fortement ensemble les deux intérêts du propriétaire du sol et de celui qui l'exploite, qu'il soit impossible au propriétaire de profiter tout seul des améliorations de sa chose, quand ces améliorations ne proviennent pas de son fait.

Il y a quelques années, quand la fondation de la

colonie de Mettray fit pousser aux philanthropes de si bruyantes clameurs d'admiration, je fus un de ceux que surprit le plus cet étrange engouement du public et du gouvernement pour la nouvelle institution. La colonie de Mettray avait pour but, comme on sait, de placer les jeunes condamnés, à l'expiration de leur peine, sous le patronage de gens puissants qui se chargeraient de leur procurer un métier et un sort. Il était évident qu'aussi longtemps que ce patronage n'existerait que vis-à-vis des jeunes condamnés, ce patronage ne ferait que constituer une prime d'encouragement au vice et à l'immoralité. Et, révolté de cette singulière préférence accordée à la mauvaise conduite, j'essayai de protester contre le triomphe de la philanthropie, en travaillant à la fondation d'un établissement analogue, mais établi seulement en faveur des enfants honnêtes, en faveur des enfants trouvés, les plus malheureux de tous. Le magnifique domaine de Cîteaux, débris de l'ancienne abbaye de saint Bernard, de ces bénédictins qui réhabilitèrent les premiers le travail, m'avait paru réunir les conditions les plus propres à l'établissement d'une ferme modèle pour des enfants trouvés. Mon projet, appuyé par les propriétaires de l'établissement, avait déjà rencontré d'importantes adhésions dans Paris et dans la presse, et parmi quelques administrateurs voisins, lorsqu'un acquéreur se présenta pour acheter le domaine; alors il me fallut renoncer à l'entreprise. J'adressai communication de mon projet au ministre de l'agriculture de cette époque, peut-être bien à M. Gouin, un banquier tourangeau, peut-être bien à M. Cunin-Gridaine, un fabricant de casimir de

Sedan, à quelqu'un qui ne le lut pas, en définitive, car j'attends encore une réponse à ma communication.

L'établissement de Petit-Bourg, fondé par une société puissante en faveur des enfants *non condamnés*, réalisera, j'aime à l'espérer, plus d'améliorations que je n'en avais espéré de l'établissement d'une ferme modèle pour les enfants trouvés. Je persiste cependant à penser que la réalisation de mon projet qui répondait à diverses questions d'une extrême importance, enseignement agricole, enfants trouvés, colonisation africaine, etc., eût satisfait également aux vœux de l'administrateur et à ceux du philanthrope.

Voici en quelques mots la donnée de ce projet, que je développerai prochainement dans un livre spécial.

La dépense annuelle des enfants trouvés s'élève pour la France à une douzaine de millions. Cette charge retombe sur les départements. Elle devrait retomber sur l'État, parce que la plaie des enfants trouvés est une plaie sociale, et que c'est à la société de balayer ses écumes. Sur les enfants trouvés et abandonnés à la charité publique, les deux tiers, d'après la statistique officielle, meurent avant l'âge de douze ans, époque où ils cessent de recevoir les secours de l'aumône départementale, à moins d'infirmités ou d'idiotisme. On peut calculer que sur le tiers restant, caste dégradée, souffreteuse et flétrie par la pitié de ceux qui l'accueillent, une bonne part vient augmenter le nombre des repris de justice et grossir le budget de la justice criminelle; c'est-à-dire que cette dépense annuelle de douze millions, qui ne paraît pas devoir de sitôt se réduire, est une dépense

à peu près sans compensation. Or, il me semblait qu'il y avait moyen de l'utiliser.

Pour cela, je demandais que les enfants trouvés fussent transférés, à l'âge de sept ans, de l'hospice dans une ferme modèle; qu'ils fussent instruits en cette école, dans la profession de l'agriculture et dans toutes les professions qui relèvent de l'industrie agricole; qu'ils fussent soumis dans cet établissement au régime militaire; qu'on en fît une pépinière de travailleurs aussi habiles à manier le mousquet que la pioche; une pépinière de soldats pionniers en un mot. Ces enfants n'avaient point de patrie, je leur en créais une en Algérie. Dans des fermes modèles analogues devaient être élevées les jeunes filles destinées à leur servir de compagnes dans leur établissement colonial. Cette race de colons éprouvés par les exercices de la gymnastique et par l'habitude du travail au soleil, aurait résisté plus facilement que nos autres soldats aux ardeurs du climat de l'Algérie, aurait défendu avec plus de courage et défriché avec plus d'intelligence les terres qu'on lui aurait données en toute propriété. L'État aurait trouvé à s'indemniser de tous ses sacrifices en retenant à ses élèves une partie du prix des salaires qu'ils auraient gagnés dans la ferme modèle jusqu'à l'âge de dix-huit à vingt ans; il leur aurait constitué avec le reste un pécule qui serait devenu la source de leur propriété individuelle en Afrique. Rien de plus simple que l'organisation de la commune sociétaire avec de tels éléments; rien de plus facile surtout que d'organiser avec ces noyaux de soldats pionniers la résistance aux Arabes, hordes de maraudeurs qui n'ont pas su encore nous enlever un block-

haus, depuis seize ans qu'ils bataillent contre nous. Dans le cas où la philanthropie se serait révoltée contre la prétendue barbarie de l'État, qui n'aurait soustrait ces enfants trouvés au joug de la misère que pour les soumettre à celui de la servitude militaire; dans le cas où la philanthropie serait parvenue à empêcher l'État d'adopter ce système fort rationnel et fort philanthropique suivant moi, je disais que la ferme modèle aurait toujours l'avantage de créer d'habiles ouvriers, d'habiles valets de charrue, parfaitement aptes à gagner leur vie dans la profession de l'agriculture, et à propager dans tout le pays les procédés perfectionnés de la science. Dans cette hypothèse encore, l'institution servait admirablement les intérêts de l'industrie agricole, et le gouvernement s'indemnisait de ses sacrifices sur le travail même des élèves qu'il avait formés.

Je n'ai encore trouvé qu'un inconvénient à ce système : c'est que la perspective du sort heureux réservé à l'enfant abandonné n'engageât une multitude de pauvres mères à confier leurs enfants à la charité publique. Mais le grand mal, si la charge des enfants trouvés cessait d'être une charge et devenait un bénéfice pour la société ! Le grand mal surtout pour la cause du pouvoir et pour celle du peuple, quand il serait prouvé que la protection de l'État est la providence du pauvre !

Je sais, que par les soins de l'un de nos administrateurs les plus éclairés, M. Delmas, préfet de Saône-et-Loire, un établissement dans le genre de celui que je voulais fonder à Cîteaux, a été créé dans la commune de Montbelet près Mâcon. Bien qu'il soit dif-

ficile de porter un jugement définitif sur un système quelconque d'après une expérience opérée en petit, les résultats de la tentative de M. Delmas semblent déjà cependant avoir résolu la question d'applicabilité[1], d'utilité, d'économie et de moralité, c'est déjà quelque chose. Au surplus, je livre l'idée aux juges compétents ; que ceux qui la condamneront en apportent une meilleure, personne ne sera plus enchanté que moi de ma condamnation.

Création d'un ministère spécial de l'agriculture.— Création d'un haut enseignement agricole et d'un enseignement agricole primaire; fondation du crédit agricole : voilà les trois premières réformes immédiates à apporter dans le régime de l'agriculture. Je ne vois hors de là que des tentatives d'améliorations sans portée.

La question des enfants trouvés, dans laquelle je fais jouer si généreusement à l'État un rôle de providence sociale, réclame une solution urgente.

Après le champ des réformes agricoles à l'intérieur, s'ouvre le champ des réformes à l'extérieur ; après la métropole, ou en même temps que la métropole, la colonie. L'expansion colonisatrice offre à tous les gouvernements de l'Europe une solution aux questions inquiétantes qui les pressent : exubérance de la po-

[1] Le dernier compte rendu publié sur la situation de l'établissement de Montbellet, compte rendu fort encourageant pour le fondateur, signale un fait fort remarquable. L'établissement a été fondé dans l'intérêt spécial des enfants trouvés, mais l'administration n'avait pas cru devoir en fermer les portes aux fils de familles pauvres qui avaient sollicité les bénéfices de l'éducation gratuite. Or, l'administration a eu à se repentir de sa facilité à l'égard de tous ces intrus. Elle a résolu, en conséquence, de réserver à l'avenir les bénéfices de sa charité aux seuls enfants trouvés.

pulation, extension du paupérisme, engorgement des cités manufacturières, réduction des salaires au-dessous du minimum. La France dépense chaque année cent millions en Afrique, où ses armées occupent un territoire vide de sept à huit mille lieues carrées. La France n'a encore rien fait pour utiliser sa conquête, au point de vue de la solution des questions que je viens d'énumérer; car il ne faut pas tenir compte des tâtonnements et des essais tentés par les divers administrateurs de l'Algérie, pour obtenir par sa colonisation une minime compensation de nos énormes sacrifices en hommes et en argent. L'idée est absente du cerveau des administrateurs de la colonie, comme de celui des directeurs de la métropole. Il y a là cependant un sol fertile à rendre à la culture, un débouché immense à ouvrir à l'activité de nos populations trop pressées sur le sol natal; il y a en Afrique la barbarie à exproprier au profit de la civilisation. Mais l'intelligence de nos hommes d'État n'a pas encore été jusqu'à leur faire apercevoir que c'est la colonisation seule qui peut nous assurer à toujours la propriété inaliénable de l'Algérie, tandis que les triomphes de nos armes ne peuvent nous en donner que la possession précaire. On parle d'un système complet que le gouverneur général actuel, M. le maréchal Bugeaud, serait dans l'intention de proposer aux chambres, pour faire décider le principe de la colonisation en grande échelle. Si, comme je le crains, ce projet ne débute pas par faire déclarer l'Algérie dépendance du sol français, comme la Corse; si ce projet ne délivre pas l'administration civile du joug intolérable et inintelligent du despotisme militaire, je ne crains pas de le décla-

rer à l'avance inefficace. La création d'un pouvoir civil indépendant de l'autorité militaire est, à mes yeux, la première garantie de protection à donner aux colons sérieux : hors de cette voie, point de salut.

Mais, déclarez d'abord l'Algérie terre française, ainsi que l'a demandé M. le capitaine Leblanc de Prébois, un des écrivains qui ont le mieux compris la question algérienne; placez-la sous le régime d'une administration toute française; donnez-lui ses préfets, ses juges, ses députés comme à la Corse; suppléez au déploiement de l'appareil militaire, moins indispensable qu'on ne pense, par l'établissement de chemins de fer qui forcent la barbarie à rétrograder vers le désert; offrez aux habitants de toutes les contrées de l'Europe la garantie d'une législation libérale et protectrice de la liberté, et les colons sérieux affluerons vers cette nouvelle France de tous les coins du continent européen. Mais plus d'autocratie militaire; on ne renonce pas aux libertés dont on jouissait dans le pays natal, pour aller chercher l'arbitraire dans les pays lointains. Ce qui a fait la prospérité merveilleuse et rapide des États de l'Union américaine, c'est que la loi des États de l'Union assurait aux travailleurs plus de garanties et de libertés qu'aucune autre contrée du globe. Si nous voulons que les Français quittent la France, les Espagnols l'Espagne, et les Allemands l'Allemagne, pour venir peupler l'Algérie, faisons comme a fait l'Amérique, le meilleur des modèles à suivre en fait de colonisation, offrons à tous les émigrants une patrie nouvelle, où l'heureuse condition du travailleur ne lui laisse aucun regret au cœur pour l'ancienne patrie.

J'ignore si le gouvernement donnera suite et exécution aux vastes projets de colonisation de la Guyane, proposés par M. Jules Lechevalier, qui pousse, depuis plusieurs années, avec une activité opiniâtre à cette immense entreprise. Je le désirerais vivement; car il y a tout à attendre de la réalisation des projets d'un esprit aussi intelligent et aussi progressif que M. Lechevalier.

La colonisation ! la colonisation ! l'Afrique, la Guyane, Madagascar, ne cesserons-nous de répéter aux vrais hommes d'État de ce temps !

La question de la colonisation me ramène aux conséquences de la reconnaissance du droit au travail, et me fait déboucher sur une autre question capitale dont la solution, réservée à ce siècle, doit être une de ses plus glorieuses révolutions : je veux parler de la transformation des armées destructives en armées industrielles. Il y a eu six ans au 7 avril qu'un illustre général, conduit par moi au banquet anniversaire de la naissance de Fourier, a porté le toast *à l'abolition de la guerre*, et demandé, aux applaudissements enthousiastes de cinq cents convives, *la transformation des armées destructives en armées productives*. C'est le même général qui est devenu maréchal de France sous le nom de duc d'Isly, une manière de Cincinnatus qui ne parlait que charrue et progrès pacifiques avant de partir pour l'Afrique, mais qui s'est énormément modifié depuis. Ces palinodies sont communes, et il y a longtemps qu'on l'a dit, les honneurs changent les mœurs; mais nous n'en devons pas moins accepter avec joie cette condamnation solennelle de l'esprit de guerre, sortant de la bouche d'un de ses derniers coryphées.

CHAPITRE X.

Abolition de la guerre. — Transformation des armées destructives en armées industrielles. — Le travail glorifié.

Les guerres d'agrandissement sont finies. L'Europe vire à la paix. Deux peuples seuls font exception à la règle générale. L'un, le peuple anglais, ou plutôt le gouvernement des lords, animé de l'ardeur dévorante du mercantilisme, cherche vainement à rejeter au dehors le principe d'activité fiévreuse qui le brûle au dedans. Tous les jours la scission se creuse plus profondément entre la nation opprimée et ses chefs, et le moment approche où le volcan, se consumant de lui-même, cessera de projeter sur le globe l'incendie et la dévastation. L'autre, le peuple russe, barbare encore, tend à sortir de ses neiges, pour se fonder une nouvelle capitale sur les rives du Bosphore, éternelle convoitise des barbares qui cherchent l'or et le soleil. Mais l'alliance pacifique des États civilisés de l'Europe, bien qu'elle n'existe encore qu'en germe, bien qu'elle n'ait pas osé encore formuler son système, est là qui comprime les tendances belliqueuses de la Russie et de l'Angleterre, par sa seule puissance d'inertie. Le jour où elle aura posé, au nom de la civilisation et de la paix, une barrière infranchissable aux envahissements des ambitions remuantes, en proclamant la neutralité de Constantinople, celle du Bosphore et

des isthmes de Panama et de Suez, c'en sera fait à tout jamais des collisions armées de nation à nation. Les différends des États se videront par arbitrages pacifiques; et les gouvernements, délivrés de la terreur des invasions anciennes, s'empresseront de secouer le fardeau des armées permanentes. A la France est réservé le rôle glorieux de l'initiative dans ce mouvement régénérateur de la politique. Qu'elle parle aux grandes puissances et aux États intermédiaires ce langage de paix et de raison, et tous les peuples se rallieront sous sa bannière, à la politique nouvelle, à la politique chrétienne. Quand la France, autrefois si puissante par les armes, et qui tient encore aujourd'hui, grâce à Dieu, le sceptre de l'idée; quand la France aura renvoyé la guerre barbare aux temps de barbarie, aucune nation n'osera tenter la réhabilitation de la guerre.

Cet avenir est proche. Si les révolutions de France, de Belgique, de Pologne et d'Espagne n'ont pu rallumer la conflagration générale en Europe depuis 1830, c'est que la guerre n'est plus possible, c'est que le sentiment des rivalités nationales s'est éteint au cœur des populations. Leipzick et Waterloo ont calmé bien des haines. Quand l'autocrate moscovite peut arracher impunément à la triste Pologne ses croyances religieuses, après lui avoir pris sa nationalité; lorsque l'Autriche, au mépris des traités, incorpore à son territoire le territoire de la république de Cracovie, déclaré inviolable de par le congrès de 1815; quand ces crimes odieux de lèse-humanité s'accomplissent au soleil sans qu'aucun des États catholiques d'Europe, pas même le pape, ose protester au nom du Christ, c'est que le dégoût de la guerre est devenu si fort chez les peuples, qu'il

a étouffé en eux jusqu'aux sentiments de la justice, de la religion et de l'humanité.

Or, à mesure que les chances de la guerre avec l'étranger s'éloignent, le métier des armes perd nécessairement de son prestige; en France, l'esprit militaire s'affaiblit; l'officier de mérite s'attriste de la perspective d'une vie inoccupée, ou occupée d'éternelles parades; et l'encombrement des autres fonctions publiques le retient seul dans cette carrière désolée où il n'a d'autres chances d'avancement que l'âge ou les émeutes. Aussi n'avons-nous guère de soldats que ceux que le sort a atteints, et qui n'ont pas été assez riches pour se dispenser du service.

Enfin il ne manquait plus que le ridicule et l'odieux pour achever chez nous l'esprit de guerre. Je crois que le coup de grâce lui a été porté dans ces dernières années, par les tristes bulletins de nos campagnes d'Afrique, un pays où nous entretenons depuis cinq ans une armée de quatre-vingt mille hommes, la première armée du monde peut-être, pour tenir tête à quelques centaines de bandits arabes, et où nous remportons chaque trimestre une foule de victoires décisives, dont les trophées s'estiment par têtes de chameaux. On sait que M. le maréchal duc d'Isly, le grand vainqueur, a été obligé d'inventer une population de HUIT MILLIONS d'habitants en Algérie, pour pouvoir donner des propriétaires à ces innombrables millions de chameaux capturés par ses armes invincibles. Huit cents habitants par lieue carrée et autant de chameaux dans un pays où, selon le rapport de M. le duc d'Aumale, on fait vingt-cinq lieues sans rencontrer un arbre ni une goutte d'eau !

Entre temps, l'esprit de paix et de conquête scientifique a gagné chez nous tout le terrain que l'esprit batailleur a perdu. La politique fanfaronne du 1er mars, la politique *printanière*, n'a trouvé de sympathie que chez les Achilles de la presse. Le siècle est aux progrès de l'industrie et aux merveilles de la mécanique. Le génie calculateur des gouvernements représentatifs et le mouvement désordonné de la spéculation industrielle elle-même, ont aidé à grossir ce chiffre énorme de trois cent quatre-vingt-douze millions, que nous coûte chaque année l'entretien d'une armée improductive. Une rente de quatre cents millions, s'est-on dit, représente un capital de HUIT à DIX MILLIARDS! Or, qu'est-ce qu'on ne ferait pas avec HUIT MILLIARDS? L'érection des bastilles de Paris, dressées contre l'opinion du dedans et non contre l'ennemi du dehors, n'est pas faite pour rendre à l'armée la popularité qu'elle n'a plus. Le sabre nous ennuie, c'est bruyant et brutal, et je crois que le gouvernement se fait illusion sur l'esprit de l'armée, s'il s'imagine trouver dans son sein beaucoup d'ambitieux jaloux de prouver leur dévouement à l'ordre, en échangeant des balles de calibre contre des balles de fusil de chasse. Si le gouvernement, issu des barricades, a spéculé sur les bastilles, je l'engage fort dans son intérêt à faire venir des Suisses pour les garder; il doit bien y en avoir encore quelques-uns à vendre sur les marchés de Lucerne ou de Zurich. Bientôt le pays demandera par la voix de ses représentants, que l'armée soit tenue de donner son travail à l'État, en indemnité des centaines de millions qu'elle absorbe. L'armée nous a coûté près de cinq milliards depuis 1830. Abd-el-

Kader tout seul nous impose un tribut annuel de cent millions et de dix mille soldats, sans compter les chevaux. Ah! si celui-là savait rédiger les bulletins de victoire[1] comme nous!

L'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique est déjà même un système accrédité en France. Le ministre qui a imprimé l'impulsion la plus vigoureuse aux grands travaux d'utilité publique par sa loi des quatre-vingt-treize millions, M. Thiers, qui s'est montré véritablement homme d'État cette fois-là, M. Thiers a fait confectionner par les troupes les grandes routes de la Vendée; il a même eu le bon esprit d'appeler ces routes des *routes stratégiques*, pour entretenir le soldat dans cette illusion salutaire, qu'on ne le détournait pas de sa noble destination guerrière, en lui faisant quitter le mousquet pour la pioche. Si le premier essai n'a pas justifié complétement les espérances du ministre, sous le rapport de l'économie des deniers publics, du moins les a-t-il pleinement confirmées sous le rapport de la perfection du travail. Enfin le principe du concours de l'armée a triomphé moralement; l'expérience a eu lieu. Si les soldats ont été payés trop cher la première fois, on sera moins généreux la seconde, et tout sera dit pour la question d'argent. Mais le véritable nœud de la difficulté n'est pas là.

La véritable objection à présenter en l'état actuel, contre le système de l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique, *c'est le défaut d'organisation spéciale de l'armée dans un but d'utilité publique.* L'ar-

[1] En style de soldat, *torrents de blagues.*

mée actuelle, établie sous l'ancien principe de guerre, a été organisée pour la destruction; et l'on ne peut pas consciencieusement demander à des officiers, qui n'ont pas été instruits à diriger des travailleurs, qu'ils accueillent favorablement un changement de régime dont le premier effet sera de diminuer leur importance et d'accroître leur inutilité. Le mauvais vouloir de l'officier a dû être pour beaucoup jusqu'ici dans les résistances apportées à l'emploi du soldat comme travailleur; et ces résistances, nous le répétons, sont toutes naturelles. La transformation de l'armée destructive en armée productive, exige une organisation nouvelle où la science de l'ingénieur tienne plus de place que la seule bravoure et le seul dévouement. La bêche et le niveau ont plus à faire désormais pour le service des peuples, que la baïonnette et l'épée. L'exploitation des carrières et les réjouissances publiques dépenseront à l'avenir plus de salpêtre que le canon.

L'organisation de l'armée industrielle est encore une des premières conséquences de la reconnaissance du droit au travail. On ne peut pas proclamer un principe d'éternelle justice, sans qu'aussitôt tous les biens en découlent, sans que les réformes bienfaitrices s'en échappent de toutes parts, comme les rayons de chaleur d'un foyer lumineux.

Dès que l'État est forcé de fournir du travail à chacun des membres de la société, et d'ouvrir d'immenses ateliers pour donner place à tous ses travailleurs, un des premiers besoins de l'État est d'organiser ces ateliers et d'établir l'ordre et la hiérarchie dans cette nouvelle branche de l'administration publique. Le gouvernement actuel possède le monopole de diverses

industries, le service de la poste aux lettres, les poudres, les tabacs. Tous ces services sont parfaitement organisés. Les employés des postes, des tabacs, et des poudres sont mieux rétribués et plus équitablement rétribués, quant à leur mérite individuel, que tous les autres travailleurs de l'industrie *libre*, et l'État leur assure, ce que ne fait pas l'industrie libre, une retraite honorable pour l'âge de la vieillesse et des infirmités. Le gouvernement possède de même dans les corps du génie, de l'artillerie, de la marine et des ponts et chaussées, une armée de travailleurs modèles, armée savamment hiérarchisée, organisée, où les grades ne se donnent qu'à la capacité prouvée, où les services rendus à l'État sont aussi récompensés, au delà du temps du service, par une pension proportionnée au grade. L'artillerie et le génie, les armes *savantes*, comme on les appelle, ne jouissent d'une considération supérieure à celle des autres armes, que parce que ces corps *sont armés pour le travail*, aussi bien que pour la destruction. La partie des ponts et chaussées, *qui ne laisse aucune place à la destruction*, est plus recherchée encore et *plus honorée* que l'artillerie et le génie. Il faut toujours que l'opinion s'incline pour rendre hommage au travail. Les farouches soldats d'Attila, qui se croyaient envoyés par Dieu pour punir les crimes de la terre, et qui ne voulaient pas que l'herbe repoussât sur la place où leurs chevaux avaient passé, les Huns respectaient l'ouvrier. J'ai besoin de dire en passant, à propos des armes savantes et pour justifier la théorie de l'exécution des chemins de fer par l'État, que le travail des fortifications de Paris, entrepris par l'État et dirigé par le corps des ingé-

nieurs militaires, est certainement une des merveilles monumentales de l'époque. Célérité, économie, solidité, élégance, ce travail réunit toutes les conditions de l'exécution parfaite : il ne lui manque que celle de l'utilité publique, et c'est là un défaut dont les travailleurs n'ont pas à répondre. La perfection, l'économie et la rapidité avec lesquelles ont été exécutées les fortifications de Paris, sont la réfutation victorieuse de tous les arguments des défenseurs de l'industrie privée, qui ne veulent pas que l'État puisse faire aussi bien, aussi vite et à aussi bon marché que les particuliers. L'État fait mieux que qui que ce soit, lorsqu'il veut bien faire, parce qu'il a à sa disposition les agents les plus capables, quoique les moins rétribués; et il aurait fait le chemin du Nord avec la même supériorité que les bastilles de Paris, si l'impatience des concessionnaires ne lui eût imposé la triste obligation de gâcher sa besogne; et le pays aurait vu que nous n'avions pas besoin, pour construire nos voies de communication nouvelles, de l'aide de l'Anglais. Le chemin de fer de Paris à Rouen, exécuté par une compagnie anglo-française, a été construit avec une telle économie et une telle négligence, que les premiers ingénieurs chargés par le gouvernement de recevoir les travaux, ne les ont pas acceptés. On dit que le ministre d'alors, un homme complaisant au possible, a été obligé, pour faire accepter ces travaux, de nommer d'autres experts. Quoi qu'il en soit, il est certaines parties de cette voie de fer, dit-on, et notamment le tunnel de Rolleboise, dont l'état menace sérieusement la sécurité publique. On dit encore que la nouvelle voie de Rouen au Havre n'est pas construite avec plus de

solidité que celle de Rouen. Cela doit être si cela n'est pas. Les concessionnaires, qui sont spéculateurs, ont à s'occuper du placement de leurs actions et non de la sécurité des voyageurs. Entrer en jouissance le plus promptement possible, voilà leur but, leur but unique; ils savent parfaitement qu'avant dix ans, l'opinion publique aura forcé l'État de reprendre la propriété et l'administration de tous les chemins de fer.

J'ai déjà dit que ces lignes étaient écrites deux ans avant l'accident du viaduc de Barentin. Le viaduc de Barentin s'est écroulé parce que l'entrepreneur avait visé à l'économie, et employé pour les assises de la construction, des briques de qualité inférieure et qui se sont réduites en pâte sous la pression énorme qu'elles avaient à subir. Il est impossible de penser de sang-froid aux dimensions de la catastrophe réservée à la population parisienne, à l'administration, à la famille royale, si le viaduc de Barentin eût eu la patience de rester debout jusqu'au premier convoi. Qu'eût été dans la mémoire des hommes l'auto-da-fé de Bellevue et les noyades de Fampoux, auprès de l'écroulement de Barentin !

On sait que la compagnie de Rouen au Havre refuse en ce moment *d'exposer* le viaduc de Malaunay aux épreuves de solidité que l'administration veut lui faire subir.

La catastrophe du 8 juillet n'infirme en rien la justesse de mon assertion, je le répète, quant à la supériorité des travaux de construction des ponts et chaussées. On s'est trop hâté de livrer la voie pour faire plaisir à M. Rothschild, il est vrai; mais c'est le ministre qui est responsable de cette imprudence, et il est probable

que malgré cette faute, la voie nouvelle eût suffi au service, si la compagnie n'eût imaginé de substituer des locomotives de vingt-deux mille kilogrammes aux anciennes locomotives de treize mille.

Je disais donc que la reconnaissance du droit au travail amenait, pour première conséquence, l'organisation du travail; — que le gouvernement investi de la mission de fournir du travail à tous les bras inoccupés, était forcé d'organiser ses nouveaux travailleurs, comme il organise aujourd'hui les travailleurs du génie ou des ponts et chaussées, à la rigueur de la discipline près. Voilà les premiers éléments de notre armée industrielle trouvés, une armée où les grades sont donnés à la science, à la capacité prouvée par l'expérience, où toutes les facultés du corps et de l'intelligence peuvent se manifester librement dans les divers degrés de la hiérarchie, où le travail sera attrayant, parce qu'il sera rétribué proportionnellement à son mérite, et parce que le soldat de l'industrie aura son avenir assuré. J'ajoute maintenant qu'après le droit au travail reconnu, cette armée industrielle productive sera la seule que la nation voudra supporter.

Car la reconnaissance du droit au travail tue la misère et la mendicité, fait la part belle à tous les travailleurs, arme tous les citoyens contre le scissionnaire, désormais sans excuse, et détruit radicalement dans leur germe l'émeute et les révolutions. Alors, puisque nos villes industrielles ont cessé d'être des *fabriques de meurt-de-faim*, puisque l'antagonisme n'existe plus entre les ouvriers et les maîtres devenus associés, il n'est plus nécessaire d'entretenir des garnisons de douze

mille hommes (comme à Lyon) ou de quarante mille hommes (comme à Paris); et si les garnisons ne sont plus nécessaires là, elles le sont encore moins ailleurs....

Il y a longtemps, en effet, que les peuples voisins ne nous redoutent plus et qu'ils ont désarmé. Ce sont les gouvernements oppresseurs qui entretiennent les haines et les rivalités de peuple à peuple; ce sont les lords d'Angleterre qui instruisent leurs ilotes à nous détester; l'aristocratie britannique serait à bas demain si le Saxon, l'Irlandais et le Gaulois comprenaient que leur intérêt est de se donner la main, d'abjurer leurs rancunes. L'affranchissement du travailleur fait pour lui de tout homme un frère. Les éventualités de guerre avec l'étranger ont donc disparu. Les barrières des douanes sont tombées. Les principes de la véritable liberté, fondée sur le bien-être des populations, circulent d'un bout de l'Europe à l'autre avec la rapidité de la vapeur, et pénètrent jusqu'au fond des steppes de la Russie. La science toute seule, en inventant des engins de destruction formidables, a rendu les guerres impossibles. Les prisons sont transformées partout en ateliers de travail. Les travailleurs armés du capital de l'État, la bourse universelle, saluent joyeusement la découverte des procédés mécaniques qui affranchissent l'humanité des travaux les plus pénibles, et allégent les efforts des bras, en rendant la production plus facile. La prostitution, résultat de l'écrasement du sexe faible par le sexe fort, disparaît avec les conséquences des autres tyrannies. Alors l'État n'a plus besoin de ses armées improductives. Les casernes et les citadelles sont de

trop; les casernes et les citadelles subissent la même transformation que les geôles et les bagnes.

Voilà donc les États libérés du fardeau des armées improductives permanentes, par le seul fait de la reconnaissance du droit au travail et de la combinaison harmonique des éléments de la richesse sociale, le capital, le talent et le travail. Reste l'armée industrielle productive; reste, si l'on veut encore, la magistrature de la police municipale, instituée pour veiller au maintien de l'ordre et des mœurs dans les communes, *et soldée par celles-ci.*

Autrefois (car je continue de nager en pleine utopie), autrefois, quand sévissait sur les sociétés le fléau de la guerre, chaque membre de la société devait à la cause commune l'impôt du sang, l'impôt du service militaire. Aujourd'hui, cet impôt du sang est devenu l'impôt du travail. Puisque la société se charge de pourvoir aux besoins du pauvre, de l'enfant, du vieillard, personne ne peut être affranchi de l'impôt du travail. Que cet impôt soit seulement aussi léger et aussi facile à payer que possible; qu'aucune fonction administrative ne puisse être accordée à celui qui n'a pas servi dans les rangs de l'armée des travailleurs; la durée du service sera d'autant plus courte que le nombre des travailleurs sera plus considérable.

Cette armée de travailleurs a pour mission de reboiser les montagnes et d'endiguer les rivières; de métamorphoser les landes et les marais en terres fertiles, et les arides coteaux en riches pâturages, à l'aide d'un vaste système national d'irrigation; et encore de rallier tous les centres de population par les voies de communication les plus rapides et les plus économi-

ques; enfin de faciliter l'émigration du trop plein de la population des métropoles, en fondant pour l'homme de la civilisation, de nouvelles demeures sur les continents inhabités. L'armée industrielle est la grande école du travail national. Là, tous les procédés perfectionnés de la science sont mis à l'essai chaque jour, et chaque travailleur est à portée d'en étudier l'emploi. Là, le régime de l'association qui décuple les forces actives et supprime les fonctions parasites, étale ses merveilles d'économie et d'harmonie; et la commune, profitant de l'exemple, s'approprie les institutions de l'armée. Les propriétés morcelées se rejoignent, les clôtures dispendieuses disparaissent, et avec elles les procès, la chicane et l'usure; les terres ingrates sont rendues à la production des bois, les prairies à la pâture des bestiaux. La vigne qu'on disait trop féconde autrefois, dans les temps de misère, la vigne quadruple sa production qui demeure encore insuffisante pour les besoins du travailleur enrichi. Le travail est ennobli par ses résultats bienfaiteurs; la bonne foi, exilée par la concurrence anarchique, rentre dans les transactions commerciales; la législation efface de son code l'article injurieux à Dieu, qui faisait du travail forcé la plus terrible des peines après la mort; la charte ne ment plus quand elle affirme que tous les citoyens sont égaux devant la loi, car la loi les a tous courbés pendant deux ou trois ans sous le niveau du travail; et cette honorable confraternité du travail utile, qui réalise l'égalité bien mieux encore que la confraternité des armes, a resserré entre tous les habitants du même royaume les liens de l'affection et de la nationalité. Le travail honoré a confondu tous les rangs....

Je permets à M. Dunoyer et à M. Louis Reybaud, et à tous autres lauréats de prix de vertu Monthyon, qui tiennent pour la concurrence anarchique et ne veulent pas qu'on lie les membres aux empoisonneurs publics, je permets, dis-je, à tous les faux savants de l'économisme, de s'amuser beaucoup du tableau qui précède, et de réclamer pour son auteur une place à Charenton; je leur demande seulement de convenir qu'il y a *dès aujourd'hui quelque chose à faire*, c'est-à-dire quelques améliorations urgentes à introduire dans le régime de l'armée et dans le système de recrutement.

Question du recrutement.

Car il est odieux, n'est-ce pas, que ce soient les pauvres prolétaires qui payent tout seuls l'impôt du sang, et qui défendent tout seuls le sol qu'ils ne possèdent pas... Une loi viciée d'un tel principe d'iniquité suffit pour flétrir la législation d'un peuple libre.

Et ce doit être encore un système abusif, j'imagine, que ce système de remplacement qui introduit dans les rangs de notre armée cent mille vendus, lesquels, d'après les révélations du ministre de la guerre à la tribune, fournissent quatre fois plus de condamnations que les soldats désignés par le sort. Je ne veux pas demander si le chef de l'armée, en cas de guerre, aurait le droit de compter sur le dévouement et la fidélité de ces mercenaires, comme il compterait sur le reste de ses troupes. Je sais seulement, par l'histoire, que les États commerçants qui ne possédaient qu'un territoire national fort restreint, et qui ont été forcés

de recourir à l'emploi des troupes mercenaires, comme Carthage et Venise, ont tous été trahis par la fortune des armes.

Mais de quel nom stigmatiser cette industrie infâme, ce commerce de chair humaine, *cette traite des blancs*, que nous avons laissée s'établir chez nous, pendant que nos puritains philanthropes, M. Guizot, M. Passy et M. de Broglie se coalisaient avec les puritains anglais pour abolir la traite des noirs?

Économistes, répondez, si ce n'est pas un grand mal, une honte, que des contradictions aussi ridicules, aussi scandaleuses, puissent se rencontrer dans la législation d'un grand peuple! Eh bien, votre voix est puissante à vous; le gouvernement vous a donné des emplois et des chaires; vous possédez des journaux que le peuple chérit, et l'Académie vous décerne des couronnes de vertu. Donc, si vous reconnaissez le mal, vous êtes tenus de le signaler à la société qui a foi en vos lumières. Les académies et le gouvernement vous attendent. Que tardez-vous à parler et à nous indiquer le remède?

Ah! je devine les raisons de votre silence. Vous ne pouvez prendre à partie les traficants de chair humaine, sans vous mettre en contradiction avec vous-mêmes. Et de fait, il n'y a pas plus de raisons pour lier les quatre membres aux juifs qui font la traite des blancs, que pour les lier à ces empoisonneurs de thé, de vin et de farine dont le commerce fleurit sous l'égide de vos dogmes vénérés. Économistes, gloire à vous et aux juifs! Car ce sont des juifs, notez bien, de vrais juifs de Juda, qui tiennent presque partout boutique de chair humaine.

Et puis, il est plus commode, n'est-ce pas, de rire des propositions de ceux qui recherchent la vérité de bonne foi, que de se fatiguer l'esprit à de pareils travaux !

Je ne sais pas si j'ai assez étudié cette question de recrutement pour avoir le droit de substituer mon idée à une autre ; mais comme il n'est pas besoin de se creuser la tête pour improviser un système qui vaille mieux que le système actuel, je ne vois pas pourquoi je me priverais du droit d'exposer cette idée qui certainement vaudra toujours mieux que ce qui est.

La loi de recrutement en vigueur aujourd'hui viole le principe de l'équité naturelle, en faisant retomber sur le prolétaire la défense de la propriété foncière et mobilière qu'il ne possède pas.

Elle viole le principe de la Charte, qui dit que tous les citoyens contribuent aux charges publiques, en proportion de leur fortune — en ce que le prolétaire, désigné par le sort, est obligé de sacrifier les sept plus belles années de sa vie au service de l'État, tandis que le fils du riche peut s'affranchir de cette obligation, au moyen d'une somme de six cents francs déposée, quelques années auparavant, dans une caisse d'assurances.

Elle compromet la sécurité de l'État, en versant dans les rangs de l'armée un trop grand nombre de mercenaires, ce qui altère la composition et la force de cette armée.

Enfin, le système du remplacement libre a donné naissance à une industrie ignoble qui exploite, à la fois, les familles, les remplaçants, les remplacés et l'État. L'existence de cette industrie parasite est une honte pour le pays qui la tolère.

La réforme à proposer doit donc porter sur ces quatre points principaux.

J'ai besoin de proclamer, avant d'exposer mon système, qu'en principe, suivant moi, nul ne devrait être affranchi du service militaire, à l'exception de ceux qui sont employés *actuellement* au service de l'État, ou qui se destinent à le servir. Ce principe est observé en Prusse, gouvernement monarchique absolu, qui pourrait fournir aux amis de la liberté d'excellents modèles d'institutions libérales. Plus l'individu est riche, plus il est tenu de concourir à la défense du territoire national. Les républiques anciennes avaient fait du service militaire un privilége pour les hommes libres. Ce principe de l'obligation du service militaire, pour tous les citoyens, pour les riches surtout, serait sans doute inadmissible aujourd'hui, que l'argent est la règle souveraine du droit; mais si la législation tolère l'infraction au principe, qu'elle atténue au moins, pour le prolétaire, les conséquences de cette infraction au droit commun.

Il me semble que la loi pourrait dire :

« La durée du service militaire est fixée à *cinq ans* pour les conscrits désignés par le sort et pour les enrôlés volontaires. Elle est fixée à *dix ans* ou à *huit ans* pour les *remplaçants*.

« Il est permis aux jeunes gens de devancer l'époque de la conscription, de deux ans, lorsqu'ils présenteront, d'ailleurs, les conditions de validité et de taille exigées par la loi.

« L'administration militaire se charge seule de fournir les remplaçants. Les familles des jeunes gens qui veulent se faire remplacer, traitent directement

avec ses agents. Elles sont affranchies de toute espèce de garantie, concernant la conduite et la moralité des remplaçants. Le prix du remplacement est réglé chaque année, à une époque fixe, par la loi ou par une ordonnance royale publiée et affichée dans toutes les communes du royaume, et qui doit être convertie en loi dans la session suivante.

« Moitié du prix de remplacement est capitalisée avec les intérêts par l'État, à la caisse d'épargne, pour être remise au remplaçant à l'expiration de son temps de service. L'autre moitié lui est versée chaque année entre les mains, par douzième, avec les intérêts. En cas de mort sous le drapeau, toutes les sommes dues au remplaçant retournent immédiatement à sa famille.

« Tout conscrit, désigné par le sort ou enrôlé volontaire, qui, au moment de sa libération, contracte un nouvel engagement de cinq années, reçoit de l'État une prime de trois cents francs.

« Tout soldat, conscrit, remplaçant ou enrôlé volontaire, a droit au bout de vingt années de service à une pension de retraite de trois cents francs. Les places de gardes des eaux et forêts de l'État, de concierges des établissements publics, de surveillants de la police rurale et municipale; les débits de marchandises dont le monopole appartient à l'État, sont expressément et exclusivement réservés aux anciens militaires, aux blessés, aux enrôlés volontaires, aux hommes qui ont servi. »

J'ai dit plus haut que je ne livrais ce projet que comme ébauche et que comme spécimen de la réforme à introduire dans le système de recrutement actuel.

Or, il est visible que la simple modification que j'indique, amènerait déjà d'importantes améliorations dans ce système.

En effet, la mesure qui double la durée du service militaire pour le remplacé, impose la richesse oisive au profit du prolétaire. Par cela même que le remplacé sert dix ans, il est facile de réduire à cinq ans la durée du service du conscrit ou de l'enrôlé volontaire, sans apporter une réduction notable dans l'effectif de l'armée. Le vœu de la Charte et celui de l'équité naturelle qui veulent que le riche contribue plus fortement aux charges publiques que le pauvre, sont remplis.

Le prix du remplacement étant doublé, beaucoup de jeunes gens de bonne condition, pour qui l'acquisition d'un remplaçant serait désormais un sacrifice trop lourd, seront tentés de s'affranchir des chances du sort, en s'enrôlant volontairement dès l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, de manière à se trouver parfaitement libérés à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans. Le même désir poussera sous les drapeaux une foule de jeunes gens des campagnes et des villes, trop pauvres pour se racheter en cas de mauvaise chance. D'un autre côté, le service de l'État présentera, même pour le simple soldat, d'assez grands avantages d'avenir pour tenter l'ambition d'une multitude de travailleurs, à qui leur travail n'assure pas la jouissance d'une retraite à l'âge de quarante ans. Ce terme de vingt années de service et de quarante ans d'âge pour fixer l'époque de la retraite du soldat, est équitable. Il faut que le soldat, en rentrant dans ses foyers, soit encore apte à former un établissement. Il n'en est pas

de même pour l'officier à qui sa pension de retraite doit assurer une existence honorable et des droits politiques. L'armée, alors, se recrutera en grande partie par les enrôlements volontaires.

L'État chargé de fournir les remplaçants, en trouvera en aussi grand nombre qu'il en désirera, et dans les conscrits qui auront fait leurs cinq ans, et dans les remplaçants qui auront fait leurs dix ans, et qui n'auront plus que dix autres années à servir pour obtenir leur retraite et des droits à un emploi public. Cette perspective de la retraite et des emplois publics à l'âge de quarante ans, amènera parmi les soldats une émulation salutaire de bonne conduite et de zèle ; car chacun voudra se rendre digne des faveurs de l'État, à l'expiration de son temps de service.

Ainsi l'ignoble industrie des marchands d'hommes disparaît.

Le remplacement ne verserait plus dans les rangs de l'armée que des sujets d'élite. Le travailleur malheureux trouverait dans le service de l'État un refuge contre la misère et ses suggestions coupables, et l'armée redeviendrait encore ce qu'elle a été si longtemps, l'école du désintéressement, de l'honneur et de la moralité.

Encore un pas de plus maintenant dans la voie du progrès. Qu'on attache à chaque régiment une école professionnelle, qu'on cantonne les régiments de cavalerie dans des fermes qu'ils feront valoir, comme le demande M. le maréchal Bugeaud, qui sera bientôt ministre de la guerre, et l'armée aura déjà commencé à subir sa transformation d'*armée improductive et oisive* en *armée industrielle productive*, conformément aux

vœux pacifiques formulés par l'illustre guerrier au banquet du 7 avril 1840.

Il me reste, pour terminer ce livre, à exposer cette solution de la question des sucres, que je me suis engagé à fournir comme exemple des résultats merveilleux que la nation pourrait retirer de l'application du monopole de l'État. Avant d'exécuter ma promesse, je demanderai la permission de protester contre une dernière balourdise de l'école libérale et des économistes en essayant de réhabiliter le principe de la loterie. J'ai dit le principe, rien de plus, je n'ai pas besoin de me défendre de l'intention de réhabiliter l'ancien jeu.

De la loterie.

Ou je me trompe fort, ou l'impôt de la loterie sera appelé à jouer un grand rôle quelque jour dans le mécanisme fiscal des États bien organisés.

L'impôt de la loterie est le plus spontané de tous les impôts. Il peut faire des montagnes avec des grains de sable. La vente par billets de loteries est le seul moyen de faire payer un objet dix fois ce qu'il vaut, tout en le donnant à celui qui le gagne pour le dixième de sa valeur. Quand vous faites payer cent francs un objet valant vingt francs, au moyen de cent billets de un franc, le gagnant se trouve avoir fait encore un meilleur marché que vous.

Quand une association de personnes charitables entreprend de venir au secours d'une misère, elle a recours au moyen de la loterie, et elle réussit à décupler ainsi le prix des objets qu'elle met en vente. Cha-

cun s'empresse de souscrire à la bonne œuvre, car le *sacrifice individuel est léger;* il a de plus des chances de compensation, et le produit de la collecte peut arriver à un chiffre considérable. Il est à regretter que le gouvernement n'organise pas la loterie charitable sur une plus grande échelle pour venir en aide aux classes pauvres. Il y a de magnifiques résultats à obtenir par le procédé de la loterie. J'aimerais mieux pour les impôts extraordinaires des villes la loterie que l'octroi.

Une ville comme Paris qui voudrait transformer la rue Saint-Denis et la rue Saint-Martin en une série de squares, dans le genre du Palais-Royal, en viendrait à bout, *sans bourse délier*, au bout de quatre à cinq ans, avec une loterie dont les lots gagnants se composeraient de la propriété des futures constructions. On vendrait par ce moyen cinq cent mille francs ce qui en vaudrait cent mille, et pour peu que l'exemple fût contagieux, on verrait tous les vieux quartiers disparaître des grandes villes, et les laides cités faire peau neuve. La vaste église de Saint-Sulpice a été bâtie dans le siècle dernier avec le produit d'une loterie. L'occasion est belle aujourd'hui d'appliquer en grand ce système d'embellissement par voie de loterie à la ville de Paris, où le déplacement de la population qui se porte vers le nord-ouest, menace toute la vieille ville de désertion et d'une ruine complète; car le Paris qu'on veut abandonner serait certainement le plus beau s'il était purgé de ses ignobles ruelles. Il a l'eau, les accidents de terrain, les îles, les collines et les antiques monuments. Un édile un peu hardi qui connaîtrait la puissance des écus et la force du levier de la loterie, n'aurait pas besoin de dix années de vie

magistrale pour métamorphoser la Cité et la rue de la Huchette, avec leurs alentours, en jardins enchantés, avec un bras de la Seine tout entier pour réservoir de cascades.

Malheureusement, les libéraux et les philanthropes qui fréquentent la Bourse, qui honorent l'agiotage et excusent la faillite, ont proscrit la loterie comme un impôt immoral et funeste aux intérêts du peuple. Ils trouvent parfaitement légitime qu'un banquier, qui joue à coup sûr, c'est-à-dire avec des dés pipés, réalise des bénéfices de plusieurs millions sur une nouvelle de Bourse qu'il fait, et qu'il ruine cent familles; mais ils n'entendent pas qu'un pauvre ouvrier français, favorisé par le sort, gagne un château en Autriche ou une maison à Paris sans ruiner qui que ce soit. Tout pour les juifs, tout par les juifs!

CHAPITRE XI.

Question des sucres.

Dieu ne s'est pas borné à entourer les continents d'une ceinture d'océans, et à les percer de mers intérieures pour faciliter les relations entre tous les habitants du globe; il a étranglé ces continents et abaissé leurs montagnes dans leur milieu pour indiquer à l'homme la place où son industrie devait les couper un jour; il a doté chaque zone d'un produit spécial qui dût faire besoin aux populations des autres zones, afin de forcer entre tous ces producteurs l'échange réciproque de leurs produits.

Ainsi, il a placé la canne à sucre avec le café et le coton dans la région équatoriale, la plus riche de toutes. Il a donné aux zones tempérées, le vin, le froment et le chêne. Il n'a pas déshérité non plus les froides régions des pôles; il leur a donné le sapin et les bêtes à fourrure, et il a fait des abîmes de leurs mers le refuge des monstrueux cétacés et la patrie de ces poissons délicats, dont les masses innombrables, manne du désert des eaux, apportent périodiquement aux habitants des côtes de l'Europe et de l'Amérique, le précieux tribut de leur chair.

Le vin, les farines et tous les produits végétaux des zones tempérées se marient avec le sucre pour composer les boissons les plus généreuses et les aliments les

plus salubres et les plus délicats. Ces boissons et ces aliments conviennent à tous les pays qui les recherchent avidement. Il n'est presque point de nourriture complétement mauvaise pour l'homme avec le sucre, de même qu'il n'est point de mauvais fourrage avec le sel pour les ruminants domestiques. Aussi Dieu a-t-il répandu à profusion le sel et le sucre sur toute la surface de la terre, afin d'assurer partout la subsistance de l'homme et celle des troupeaux qui constituent sa richesse. Il n'y a qu'à voir, dès aujourd'hui, dans quelle proportion la combinaison du sucre et du sel marin, avec le lait, entre dans la consommation alimentaire des peuples. Lorsque la véritable science économique aura posé ses axiomes et fait justice des sottises financières d'aujourd'hui, le sucre et le sel seront les denrées les plus communes et les moins imposées.

Il importe donc que le sucre, qui est une denrée de nécessité première, et non une denrée de luxe, comme le prétendent les économistes, puisque c'est la cuisine du pauvre qui en a le plus besoin, il importe, dis-je, de faire descendre le sucre, par la modicité de son prix, à la portée de la consommation des plus pauvres ménages, si l'on veut réaliser une amélioration essentielle dans le régime alimentaire du peuple.

Or, s'il est admis que la canne est, de tous les végétaux connus, celui qui fournit la plus grande quantité relative de sucre, et celui qui peut le fournir aux meilleures conditions possibles, il faut déjà reconnaître que *l'intérêt des masses exige que le monopole de la production du sucre soit réservé à la zone intertropicale.*

Voilà le principe général qu'il ne faut pas perdre de vue dans cette question des sucres.

Le malheur a voulu que nos économistes et nos philanthropes l'aient laissé précisément de côté. Dieu et l'homme n'ont pas de plus grands ennemis que ces faux savants et ces faux philosophes; car c'est l'ignorance qui fait l'impiété.

En effet, la vraie science n'étant que la découverte des moyens que Dieu emploie pour régir la nature, il s'ensuit que toute découverte scientifique doit accroître chez son auteur le sentiment religieux et l'admiration des œuvres du Créateur. Par contre, il faut bien conclure que toute science *impie* est *fausse*, et que tout blasphème est un cachet d'ignorance.

Qui fut plus religieux que Pythagore, que Colomb, que Keppler, que Newton, que Fourier, ces sublimes découvreurs, à qui il a été donné de lire si près dans les œuvres de Dieu? Qui fut plus ignorant en histoire naturelle que Voltaire, l'Érostrate de *la Pucelle*, qui attribuait la présence des coquilles d'huîtres, trouvées sur les Alpes, aux restes des déjeuners des généraux romains!

Voulez-vous juger du premier coup d'œil si une mesure gouvernementale quelconque, politique ou financière, est conforme aux données de la vraie science? voyez si le but et les principes de cette mesure s'accordent avec les vues de Dieu. Le sucre de betterave est une découverte de l'esprit de guerre, qui n'est pas l'esprit de Dieu.

Dieu a créé la canne à sucre pour relier (*religio*) la zone équatoriale aux autres régions du globe. L'idée de substituer le sucre d'une plante des zones tempé-

rées au sucre de canne, est éminemment antisociale, et le peuple qui l'adopte doit être mystifié. C'est ce qui est arrivé pour le peuple français.

Le peuple anglais, peuple commercial par excellence, n'a pas commis une semblable gaucherie. L'édit de 1652, le fameux édit de Cromwell, interdit formellement aux cultivateurs nationaux la culture du tabac et des autres plantes qui peuvent être l'objet de relations commerciales avec les contrées lointaines. L'édit de navigation de 1652 a été considéré par tous les économistes un peu intelligents, comme un des plus solides fondements de la puissance maritime de l'Angleterre.

Mais, nous autres Français, gens d'esprit, quand nous empruntons quelque chose à l'Anglais, nous avons soin de choisir. Nous lui prenons ses haines contre la royauté, ses formes de gouvernement corrupteur et vénal, ses repas d'hommes et ses goinfreries solitaires, ses paris de chevaux et ses chiens de chasse muets. Nous nous sommes bien gardés de mettre la main sur l'édit de Cromwell, et nous permettons à la métropole la culture du tabac.

Je suppose que les considérations générales qui précèdent ont réussi à désopiler la rate de nos économistes, et que cette idée grotesque de faire intervenir la volonté divine dans une question de commerce, les a suffisamment divertis. Et, en effet, de quoi Dieu se mêle-t-il, et ne ferait-il pas mieux de laisser aux philosophes et aux économistes la suprême direction des choses de ce monde. Un savant polonais a écrit, il y a quelques années, dans un ouvrage que personne n'a compris, *qu'il était temps que Dieu remît à l'homme*

la gestion de son globe... et lui rendît ses comptes de tutelle! aurait-il dû ajouter.

Voyons maintenant comment les économistes ont corrigé l'œuvre de Dieu dans cette question des sucres.

Le sucre de canne et le sucre de betterave.

Le jus de la canne, le vesou, contient dix-huit à vingt parties sur cent de sucre cristallisable c'est-à-dire le cinquième de son poids.

Le jus de betterave n'en contient que sept à huit parties, c'est-à-dire la douzième partie de son poids.

La totalité du sucre de la canne peut être extraite avec la plus grande facilité de la liqueur. Il cristallise immédiatement, quand l'opération est bien conduite.

Les résidus du suc de la canne donnent par la distillation des produits qui se placent facilement dans le commerce, comme le rhum, la cassonade, la mélasse.

L'extraction du sucre de betterave est excessivement compliquée; même avec l'aide des procédés scientifiques les plus perfectionnés, il est rare que le rendement en sucre cristallisable atteigne les 6 pour 0/0 de la quantité traitée. Ce rendement est, en outre, proportionnel à l'intervalle de temps qui sépare le moment de la récolte de celui de la trituration; il est en raison inverse de la durée de ce temps. La betterave demande à être soumise le plus promptement possible à la trituration. Les résidus du sucre de betterave ne produisent qu'un alcool et une mélasse de qualité inférieure.

Le sucre de canne est plus dense et *sucre plus* que le sucre de betterave. C'est le seul qu'on puisse employer avantageusement pour la préparation des dragées et des confitures. Les savants revendiquent, pour leur sucre de betterave, l'égalité absolue du mérite; mais il y a contre l'autorité des chimistes, l'autorité beaucoup plus respectable des ménagères et des confiseurs, qui savent parfaitement que les conserves préparées avec le sucre de betterave ne sont pas de garde.

Enfin, le sucre de betterave, aidé de toutes les ressources de la science et du capital, n'aurait jamais pu lutter sans l'immunité contre le sucre de canne, abandonné aux procédés routiniers et dépourvu des ressources du capital. La loi de 1842, qui décrète la péréquation de l'impôt sur le sucre indigène et sur le sucre colonial dans cinq ans, aura frappé de mort, avant l'expiration de ce délai, toutes les petites fabriques de sucre indigène. Les grandes seules pourront se soutenir, parce qu'elles ont plus d'une corde à leur arc.

Le sucre de canne de nos colonies paye au trésor un impôt de quarante-neuf francs cinquante centimes par cent kilogrammes, disons cinquante centimes par kilogramme.

Le sucre de betterave, qui se vend aussi cher et qui sucre beaucoup moins, ne paye au trésor qu'un impôt de vingt-sept francs cinquante centimes par cent kilogrammes, soit vingt-huit centimes par kilogramme.

Le sucre colonial étranger paye au trésor un impôt de soixante-dix francs environ par cent kilogrammes, soit soixante-dix centimes par kilogramme.

Le chiffre officiel de la consommation du sucre,

en France, étant aujourd'hui de cent trente millions de kilogrammes, il s'ensuit que, si tout le sucre consommé était fourni par le sucre de nos colonies et des colonies de l'étranger, c'est-à-dire si le sucre de betterave n'existait pas, le trésor percevrait, pour l'impôt des sucres :

1° Pour quatre-vingt millions de kilog., chiffre maximum de la production de nos colonies, à raison de cinquante cent. par kilogramme.	40,000,000 fr.
2° Sur les cinquante millions de kilogrammes, que fournirait la production coloniale étrangère, à raison de soixante-dix centimes par kilogramme, ci.	35,000,000
Somme.	75,000,000

Or, les chiffres officiels, publiés par le ministère des finances, établissent que le revenu de l'impôt du sucre a été pour 1844 :

1° Sur le sucre français colonial.	41,000,000 fr.
2° Sur le sucre colonial étranger qui est presque entièrement réexporté.	(0)
3° Sur le sucre indigène.	6,000,000
Total.	47,000,000
Différence en perte pour le trésor.	28,000,000

Ces chiffres sont éloquents. La production du sucre indigène coûte donc annuellement à la France une somme de vingt-huit millions. Quand j'ai évalué à deux cent millions la perte que l'existence de cette

industrie avait occasionnée depuis quinze ans au trésor, je suis donc resté de beaucoup au-dessous de la vérité. Au surplus, les chiffres officiels avouaient il y a quelques années une perte de cent soixante-huit millions.

Et ce n'est pas tout, il faut ajouter à cette perte les frais de perception de l'impôt du sucre indigène, qui, se recouvrant par l'exercice, c'est-à-dire par le plus dispendieux et le plus vexatoire de tous les procédés de recouvrement, doit absorber au moins le quart du revenu de cet impôt. Il y a donc encore nécessité de réduire le produit du sucre indigène, de un million cinq cent mille francs au minimum.

Il a été avéré, en outre, que la fraude exercée sur le sucre indigène, enlevait chaque année au trésor le revenu de l'impôt sur une dizaine de millions de kilogrammes. Et cela est si vrai, que le gouvernement s'est vu dans l'obligation de présenter, dans le cours de la session de 1845, une loi spéciale pour réprimer cette fraude. A porter en plus, à la charge du trésor et en accroissement de ses pertes, le chiffre de cette fraude et l'excédant des frais du mode de recouvrement (l'exercice) sur celui de la perception aux ports de la métropole, deux ou trois millions, plus ou moins.

En somme, on peut évaluer le produit de ces cent trente millions de kilogrammes de sucre, montant de la consommation générale de la France, à quarante millions, c'est-à-dire à un revenu de trente-deux centimes et demi par kilogramme, bien que l'impôt frappé sur le sucre colonial s'élève réellement à cinquante centimes par kilogramme, en sus des frais de transport, déchet, assurance, etc.

Et remarquons bien que cette perte énorme de trente à trente-deux millions par an pour le trésor, n'a eu aucune compensation pour le producteur, ni pour le consommateur, puisque le prix du sucre est resté à peu près le même, et que la production est réduite à l'agonie sur le continent comme aux îles. Le sucre de betterave n'a encouragé aucune nouvelle industrie, quoi que prétendent ses avocats.

Je reproduis donc le résumé de la situation que j'ai donnée au début de cet écrit, pour la question des sucres.

Le trésor a subi depuis quinze ans une perte de deux cent millions sur le revenu de l'impôt du sucre. Et, pendant ces quinze années, la consommation du sucre a toujours été en augmentant, et le tarif de l'impôt n'a pas été diminué.

Naturellement il a fallu demander à l'impôt indirect ces deux cent millions que le gouvernement a sacrifiés pour favoriser les développements d'une industrie non viable.

Voici maintenant une autre série de considérations politiques.

Indépendamment du revenu double que le sucre de canne verse au trésor, c'est lui qui alimente nos expéditions maritimes, et qui donne la plus vive impulsion au mouvement de nos ports de commerce. Le nombre des navires qu'emploie le commerce français avec nos seules colonies est d'environ six cents, dont le tonnage s'élève à près de deux cent mille tonnes et dont les équipages se composent de huit mille matelots au long cours, c'est-à-dire entretiennent pour la marine de l'État une admirable pépinière de sol-

dats, dont l'éducation ne coûte pas un centime au trésor, tandis que l'éducation de chaque matelot employé à la pêche de la morue, lui revient à six cents francs. Le commerce de la France avec ses colonies à sucre figure à lui seul pour un tiers dans le mouvement général de nos expéditions maritimes. La Martinique et la Guadeloupe consomment à elles seules deux fois autant de produits français que la Prusse et la Russie réunies. Répétons encore pour mémoire, qu'il existe entre la métropole et ses colonies une charte, un contrat synallagmatique en vertu duquel la métropole s'engage à acheter tous les produits de ses colonies, en retour de la condition imposée à celles-ci, de s'approvisionner *exclusivement dans les ports de France et par navires français*, de toutes les denrées ou produits manufacturés dont elles auraient besoin. Les colonies opprimées n'ont pu éluder leurs engagements. Voici indépendamment de l'immunité inique accordée à la production du sucre indigène, un nouvel échantillon de la fidélité avec laquelle la métropole exécute ses engagements.

Au 1er janvier 1841, il existait en entrepôt, dans les diverses douanes de France, onze mille six cent soixante-douze quintaux métriques de sucre colonial non vendus, ci. . . . . quint. mét. 11,672

En 1842, cette quantité s'élevait à. . . 14,000

En 1843, ... 26,000

Cette quantité probablement a dû s'élever depuis.

C'est-à-dire que pendant ces six dernières années, soixante à quatre-vingt mille quintaux métriques de sucre colonial, représentant pour la production coloniale une somme de trois à quatre millions,

et pour le trésor un impôt d'un million trois cent mille francs sont restés invendus sur le marché national. Mais il faut bien que la fraude opérée sur le sucre indigène et qui introduit dans la consommation des millions de kilogrammes libres de tout droit, se fasse sentir quelque part. C'est la contrebande des fabricants de sucre de betterave qui tue l'industrie légitime des colons.

Il serait juste aussi de tenir compte des sommes que l'État aurait perçues par l'effet et l'extension d'affaires qu'aurait infailliblement amenée l'importation des cinquante millions de kilogrammes de sucre étranger; car on ne vend pas sans acheter, de même qu'on n'achète pas sans vendre.

A qui ont profité ces immenses pertes du trésor et ce splendide holocauste des intérêts de notre marine, de notre commerce, de notre industrie, de notre influence politique?

A quelque trente ou quarante capitalistes raffineurs qui bénéficient de la prime de réexportation, banquiers qui commanditent la fabrication indigène, propriétaires de quelques arrondissements de deux ou trois départements de France. Parmi les noms de ces banquiers se retrouvent toujours ceux des Périer et des Delessert. L'arrondissement de Valenciennes où sont situées les mines d'Anzin, si hostiles aux traités d'alliance douanière, est aussi celui qui possède le plus grand nombre de sucreries indigènes, hostiles au commerce maritime. L'arrondissement de Valenciennes jouit de plus du monopole de la fabrication et de la culture de la chicorée, une racine odieuse qui n'est pas même au café ce que la betterave est à

la canne. Il y aurait à faire un chapitre intéressant sur ce sujet : ce que la prospérité de l'arrondissement de Valenciennes coûte chaque année à la France !

Et malgré le tribut énorme que paye la France entière à l'arrondissement de Valenciennes, j'offrirais bien de parier encore que c'est un des arrondissements de France qui fournissent le plus grand nombre de mendiants et de prostituées.

L'examen des arguments employés par les partisans du sucre de betterave, va démontrer que la ruine du trésor n'a profité qu'à ces quelques privilégiés que j'ai désignés tout à l'heure.

Arguments en faveur du sucre de betterave.

Il y a trois espèces d'arguments en faveur du sucre de betterave. Les arguments agronomiques—politiques —philanthropiques.

Arguments agronomiques.

J'ai lu en 1837, dans *le Constitutionnel*, au moment de la présentation de l'excellente loi de M. Duchâtel, qui voulait arriver à l'anéantissement de la sucrerie indigène par le dégrèvement de l'impôt du sucre colonial, j'ai lu, que la moindre atteinte portée à l'industrie de la betterave *empêcherait le défrichement des landes de la Bretagne* (textuel).

On n'a porté aucune atteinte à l'industrie de la betterave, ce qui n'empêche pas les landes de la Bretagne d'être incultes comme devant.

L'article du *Constitutionnel* devait appartenir à

M. Mathieu de Dombasles.... M. Mathieu de Dombasles était un agronome distingué qui eut quelques faiblesses dans sa vie, notamment la passion de la betterave à sucre et la haine de la vigne. Il a écrit un long traité contre la vigne, la plus noble et la plus sainte des cultures, la vigne qui féconde les coteaux arides et donne naissance aux produits que l'homme affectionne le plus. Ce traité de M. de Dombasles avait le malheur de reproduire, mot pour mot, les principes du fameux édit de 92 de Domitien, en vertu duquel toutes les vignes qui faisaient la richesse de la Gaule furent arrachées. Les barbares édits de Charles IX et de Henri III avaient fourni également à M. de Dombasles d'excellents arguments dans sa croisade morale et agronomique contre la vigne, une plante, a-t-il dit quelque part, dont la culture désastreuse semble avoir *quelque chose d'enivrant comme la liqueur qu'elle produit*. Le même a publié, un an avant sa mort, dans le *Journal d'agriculture, Maison rustique du* XIXe *siècle*, un article très-virulent contre les rossignols, mais plein de bienveillantes sympathies pour les chenilles.

M. Mathieu de Dombasles, l'un des partisans les plus fougueux de la prohibition en matière de commerce, était un de ces graves économistes, qui entoureraient volontiers leur patrie d'une muraille de porcelaine pour l'isoler du reste du globe. Il était pour la chicorée contre le café, attendu que la chicorée est une denrée *nationale*, pour la betterave contre la canne, par le même motif. Il partageait l'opinion de M. le maréchal Bugeaud à l'égard des bestiaux étrangers. La vigne, pourtant, que M. de Dombasles a si

cruellement persécutée, après Domitien et Charles IX, est aussi une production éminemment *nationale;* mais l'illustre agronome ne l'a sacrifiée qu'au froment : c'est une justice à lui rendre, il n'a flétri que ses usurpations. Où M. Mathieu de Dombasles se trouvait complétement en contradiction avec les doctrines prohibitives, c'était sur la question des chenilles. Ici, l'illustre agronome avait entièrement viré de bord, et se déclarait le partisan outré du *laisser-faire* et de la théorie de la lance d'Achille. Il disait que la multiplication excessive des chenilles qui dévorent les arbres amène l'apparition d'une seconde espèce de chenilles qui dévorent les premières, et que dès lors on ne pouvait trop favoriser la propagation de celles-ci.

M. Mathieu de Dombasles a donc eu cet insigne malheur, d'écrire que l'interdiction de la sucrerie indigène prohiberait le défrichement des landes de Bretagne. Je veux essayer de rassurer les héritiers de ses doctrines, quant aux conséquences désastreuses des atteintes portées à la culture de la betterave.

Il a été prouvé, par des chiffres officiels et accueillis même par des agronomes, qu'il suffirait de cinquante mille hectares plantés en betterave à sucre, pour fournir à une consommation double et triple de la consommation actuelle de la France. Cinquante mille hectares, ce n'est pas tout à fait la millième partie de la superficie du territoire national. On ne voit pas bien, *a priori*, en quoi les progrès de la culture de la betterave à sucre, qui n'occupera jamais qu'une si minime portion du territoire, pourraient réagir sur le défrichement des landes de la Bretagne. La betterave est une plante épuisante au premier chef, qui ne peut

être cultivée avec avantage que dans les terrains les plus fertiles, et qui exige des engrais répétés et dispendieux, deux conditions *sine qua non* de succès, que les landes de Bretagne ne seront point en mesure de présenter de sitôt. L'argument des landes de Bretagne est pourtant l'un des arguments agronomiques les plus puissants qu'on ait invoqués à l'appui du sucre indigène.

Second argument agronomique.

On a dit : la betterave est une racine dont la culture introduira dans les assolements une amélioration importante, en ce qu'elle s'intercalera comme récolte sarclée entre les récoltes de céréales dont les répétitions trop fréquentes fatiguent le sol....

Ceci est tout simplement un mensonge. Les cultivateurs, à qui la loi actuelle accorde une prime de sept cent vingt francs par hectare, ne peuvent pas raisonnablement abandonner une culture aussi richement rétribuée pour une autre. Ils cultivent dix années de suite la betterave dans le même champ; ils suppléent à l'épuisement du sol par l'énergie et l'abondance des engrais. Voilà les prétendus bienfaits de la betterave au point de vue de l'assolement. *La betterave détruit toute espèce d'assolement.*

Troisième argument agronomique.

La culture de la betterave augmente la masse des engrais, en raison *de la nourriture abondante qu'elle fournit au bétail* par ses feuilles et par la pulpe de ses racines triturées.

Mensonge plus impudent encore que celui qui précède.

La betterave est si éloignée de pouvoir se suffire à

elle-même pour les engrais, que sa culture a enfanté la création d'un commerce d'engrais spécial, qui emprunte ses éléments énergiques, les os, les chiffons, les boues des villes, etc., à toutes les contrées du royaume où l'on ne cultive pas la betterave. La betterave consomme dix fois plus d'engrais qu'elle n'en produit : j'en ai donné la raison tout à l'heure; on la cultive dix ans de suite dans le même champ. M. Mathieu de Dombasles, qui reprochait si durement à la vigne le fumier qu'elle absorbe, était bien peu susceptible sur ce point à l'endroit de la betterave.

Enfin on a osé écrire que la betterave à sucre, en fournissant au bétail une immense quantité de nourriture, favoriserait l'élève et l'engrais du bétail national, et tendrait à mettre nos éleveurs en position de soutenir la concurrence des éleveurs étrangers.

Les amis de la betterave et M. le maréchal Bugeaud, ex-rapporteur de la loi des sucres, en ont imposé ici à la bonne foi publique.

La betterave, cultivée comme racine fourragère, est sans contredit une des plantes qui conviennent le mieux à la nourriture du bétail; elle est également favorable à l'amélioration du régime des assolements, et elle rend à la terre une grande quantité d'engrais, puisqu'elle est consacrée totalement à l'alimentation des animaux domestiques. Ce que les agronomes ont dit de la betterave à sucre est vrai de la betterave fourragère, mais de celle-ci seulement. Maintenant, quand on affirme que la pulpe de la betterave triturée et privée du principe sucré est éminemment propre à engraisser le bétail, on dit tout bonnement la chose

qui n'est pas. Les résidus de la betterave d'où l'on a extrait le sucre peuvent être employés à *nourrir*, mais non à *engraisser* le bétail, et encore faut-il pour cela que ces résidus soient mélangés avec d'autres substances plus nutritives. Il est en outre de notoriété publique, que la chair des bestiaux qui ont mangé quelque temps de ces résidus est flasque et insipide, et donne très-peu de suif. J'ai habité la ville de Lille, un des chefs-lieux de l'industrie betteravière, et j'ai par-devers moi, sur ce point, l'opinion de tous les gastronomes de la localité, et surtout l'autorité du Vatel du pays, le restaurateur le plus renommé et le plus riche de Lille, qui me disait un jour, à propos de filets de bœuf : « qu'il se respectait trop pour servir à ses pensionnaires du bœuf de betterave. » *Le Vatel de Lille tirait ses filets de Paris.*

Consultons maintenant les documents officiels qui vont nous démontrer la fausseté du fameux argument relatif à la multiplication du bétail indigène.

Depuis 1830, époque où la culture de la betterave n'avait pris encore qu'un faible développement dans le département du Nord, jusqu'à ce jour, l'importation du bétail étranger, dans cette région de la France, a toujours été en augmentant. Les chiffres ont été exposés par le ministre à la tribune.

Et qu'on ne vienne pas soutenir que cet accroissement de consommation de viande est le résultat même de l'accroissement de richesse dont la sucrerie indigène a doté le département. Le département du Nord est toujours, après celui de la Seine, celui qui fournit le plus large contingent à l'hôpital et à la prostitution. A Lille, en 1846, la statistique officielle accuse vingt-

deux mille indigents sur une population de soixante-dix mille âmes.

Ajoutons encore à cette considération que la betterave à sucre, qui occupe les terres de qualité supérieure du département du Nord, ne fait que remplacer de riches cultures, comme celles du froment, du colza, du lin, des carottes, etc., qui fournissent aussi de riches moyens d'alimentation pour le bétail, et que la somme des ressources d'alimentation produites par les terres cultivées en betterave devrait être diminuée, en bonne arithmétique, de la somme des produits analogues que fourniraient ces terres cultivées en froment, colza, carottes, prairies artificielles.

Le travailleur lui-même, le fermier, n'a que bien rarement profité de cette magnifique largesse du trésor, qui accorde une prime de sept cent vingt francs par hectare aux terres qui étaient déjà les plus riches du département le plus fertile de la France (c'est le chiffre obtenu par les calculs les plus modérés de la statistique et qui est généralement adopté). Le prix de location des terres a augmenté partout dans la proportion du rendement de ces terres; le bénéfice de la protection a été tout entier au capitaliste propriétaire.

Le fabricant de sucre n'a pas été traité avec plus de faveur que le travailleur du sol, car il a été obligé de payer la betterave, la matière première, à un prix que la concurrence des fabriques a fait hausser rapidement, et ses bénéfices ont été limités par le morcellement de son industrie. Il n'y a eu de bénéfices dans cette industrie que pour les seuls fabricants qui ont pu en réunir en une seule main les trois branches, la culture de la betterave, la fabrication du sucre et la

raffinerie. Ceux-là, mais qui se trouvent nécessairement en fort petit nombre, ont pu cumuler en effet la prime de sept cent vingt francs par hectare accordée à la culture, plus la prime d'exportation et les autres bénéfices de la raffinerie, tout a été profit pour eux. Il n'en a pas été ainsi pour la masse des petits capitalistes qui n'ont pu embrasser que la branche de fabrication, et qui se sont trouvés désarçonnés par la menace de la péréquation de l'impôt des deux sucres. Beaucoup de fabriques n'ont tenu et ne tiennent encore que dans l'espoir de l'indemnité et du rachat. Le nombre des établissements était tombé naguère de quatre cents et plus à trois cent six, ce qui n'a pas empêché la production totale de s'accroître. Les gros banquiers philanthropes qui ont fait voter en 1844 l'amendement Delessert n'ont eu qu'un but : *ruiner la petite fabrication indigène*, pour s'attribuer le monopole de cette fabrication, quand ils auront détruit le travail colonial par l'abolition de l'esclavage.

Ainsi, dans toute cette affaire de la protection accordée au sucre de betterave, les intérêts de l'agriculture, ceux du travailleur du sol, du manufacturier, etc., ont été complétement laissés de côté. Il n'y a eu de prime que pour le capital au détriment de la production et de la consommation. Le gouvernement et les économistes n'ont fait qu'ouvrir une voie de plus à l'aristocratie financière pour l'accaparement d'un nouveau monopole, et toutes leurs démonstrations de bienveillance pour l'agriculture et l'industrie nationale, n'ont été que des subterfuges indignes.

On sait que la loi assure le monopole de la raffinerie

du sucre à l'industrie métropolitaine, aux industriels français : l'industrie de la raffinerie exige de puissants capitaux.

Quand un navire chargé de sucre aborde dans un port de France, la douane perçoit l'impôt sur le sucre brut; puis, quand le sucre a été raffiné et que le commerce français l'exporte à l'extérieur, le trésor restitue au raffineur l'impôt perçu à la douane; cette prime de sortie s'appelle *drawback*. Mais pour évaluer cette prime de sortie, il a été nécessaire de calculer le déchet du sucre brut et d'en fixer le rendement en sucre raffiné. On avait donc fixé le chiffre de rendement à 70 pour 100; or ce déchet de 30 pour 100 était si exorbitant, et cette latitude si avantageuse au raffineur, que la prime de drawback finit par dépasser le chiffre de l'impôt perçu sur le sucre habituellement destiné à la réexportation. En 1832, cette prime s'était élevée à vingt millions. Le ministre des finances d'alors, M. d'Argout, effrayé de cette dépense, fut obligé de demander à la législation la répression de cet incroyable abus, provenant, comme toujours, du laisser-aller de l'administration. C'était évidemment alors le sucre de betterave qui encaissait le droit de sortie, bien qu'il n'eût pas payé le droit d'entrée. La preuve que la fraude s'est exercée de tout temps sur le sucre de betterave, c'est encore une fois que le gouvernement s'est trouvé dans la nécessité de présenter dans la dernière session une loi pour réprimer cette fraude. Je répète que l'habileté des fabricants de sucre indigène réussit à soustraire chaque année au fisc une quantité de dix millions de kilogrammes de sucre, ce qui donne naturellement à

l'industrie de la métropole un excellent moyen de lutter contre la produ[illegible] coloniale.

Il n'y a pas, comme on voit, de sacrifices q[illegible] ministration ne soit prête à faire pour maintenir les profits d'un monopole quelconque aux notabilités financières. Nous avons eu plus d'un ministre raffineur depuis 1830.

Arguments politiques.

Je ne connais que deux arguments politiques en faveur du sucre de betterave.

Le premier est basé sur la crainte d'une guerre maritime; on a raison de dire que la crainte est un bien mauvais maître. Cet argument consiste à dire que le sucre colonial s'est payé six francs la livre sous l'Empire, et qu'il est bon de prendre pendant la paix des précautions contre le retour d'un semblable malheur. C'est une des plus ridicules déductions du vieux principe de la politique barbare : *Si vis pacem, para bellum.*

Les peuples ont mieux à faire qu'à profiter de la paix pour préparer la guerre. C'est de profiter de la paix pour empêcher à tout jamais le retour de la guerre; c'est de travailler à resserrer si solidement le lien des alliances internationales que la paix ne puisse plus être troublée à l'avenir. C'est de créer entre les diverses nations des relations commerciales si actives, que tous les États, *reliés* par les intérêts de la production et de la consommation, soient forcés de s'unir pour défendre contre le premier agresseur venu celui d'entre eux qu'on menacerait de la guerre. C'est, en un

mot, de créer la solidarité pacifique des peuples et d'inscrire sur l'étendard de la politique nouvelle la [illegible] : *Si vis pacem, para pacem.* Je prie qu'on me pardonne de revenir si souvent sur cette théorie.

J'ai l'intime persuasion, pour mon compte, que ces liens sont déjà créés et qu'une nouvelle guerre maritime est aujourd'hui complétement impossible. La France vend pour près d'un milliard de produits chaque année; elle achète pour autant. La France aurait bien des amis dans une guerre maritime; elle aurait surtout la puissance des États-Unis, puissance maritime du premier ordre, et il suffit que deux États comme la France et les États-Unis demandent la liberté absolue des mers, pour que la mer soit libre. L'Amérique, qui a si longtemps et si noblement combattu pour le maintien du principe que *le pavillon couvre la marchandise*, verrait immédiatement, en cas de nouvelle guerre maritime, son principe admis par toutes les marines intermédiaires des États civilisés. Et l'Angleterre seule, qui a intérêt à ne pas l'admettre, serait forcée de se soumettre à la volonté générale des nations qui, sans cette concession au droit commun, se coaliseraient toutes contre elle et pourraient réaliser d'une manière efficace cette fois le fameux système du blocus continental. Or, l'Angleterre sait parfaitement qu'elle était condamnée à périr de misère et de faim au milieu de ses richesses, si l'empereur Napoléon avait pu réussir, pendant deux ans seulement, à la tenir isolée de ses débouchés commerciaux. La cause de la neutralité absolue du pavillon est gagnée, je crois, dès aujourd'hui dans la politique générale des

nations civilisées. Par suite, l'Angleterre n'a plus un seul motif pour [illegible] ou à une autre puissance du même ordre, une guerre dans [illegible] ne lui serait plus permis d'interdire l'accès des ports de cette puissance aux neutres. La théorie des prohibitionnistes qui soutiennent le principe de la fabrication du sucre indigène dans la prévision d'une nouvelle guerre maritime, est conséquemment renversée par la base.

Ainsi la France n'a plus besoin de priver ses consommateurs nationaux de la consommation exclusive du sucre des Antilles, du Brésil et de toutes les contrées intertropicales qui fournissent le sucre au plus bas prix possible; et il ne reste à la théorie de la crainte que cet argument absurde qui veut qu'on s'impose des privations inutiles dans le présent pour mieux se préparer aux privations éventuelles de l'avenir. L'argument politique des partisans du sucre indigène se réduit en effet à ce raisonnement que je ne qualifierai pas par politesse : qu'il faut bien se garder de s'habituer aux douceurs d'une couche confortable, pour ne pas trouver la transition trop pénible, lorsqu'on sera contraint de coucher sur la dure, — et si l'on n'est jamais contraint de coucher sur la dure !

Les fortes têtes de la politique prohibitive ont encore dans leur sac un argument non moins terrible contre le sucre colonial, et un argument, qui, par malheur, a eu le privilége de faire vibrer la corde du sentiment national en France. Ils disent que le sucre de betterave est une création de l'Empereur; — que l'industrie betteravière est la seule conquête industrielle que nous ait léguée l'Empire, et que nous ne

pouvons en prononcer la suppression sans répudier en quelque sorte l'[illegible] de l'Empire.

[illegible] tout simplement du chauvinisme absurde. Si l'Empereur avait pu ou avait voulu obtenir la paix, il eût été le premier à renoncer à sa conquête industrielle; et, parce qu'il aurait livré le sucre à bon marché au consommateur, il n'aurait pas cru ternir l'éclat de ses campagnes d'Égypte et d'Italie. Il est fort probable que l'Empereur, qui avait des idées, ne partageait pas la manie du sucre *national* et de la viande *nationale*, qui n'ont d'autre défaut que d'être inabordables pour les consommateurs nationaux.

Il est bien vrai, quand la marine française eut été anéantie aux combats d'Aboukir et de Trafalgar; quand l'Angleterre nous eut fait perdre Saint-Domingue et nous eut enlevé nos autres îles à sucre; quand la livre de sucre, que les colons de Saint-Domingue vendaient trois sous avant 89, eut atteint le chiffre de six francs, l'Empereur dut chercher dans son génie, fécond en ressources, un moyen de remplacer le sucre de canne. Il comprenait bien que la France ne pouvait se passer toujours d'une denrée de consommation si importante, et renoncer, sans se plaindre, aux longues habitudes de son économie domestique. La preuve, c'est qu'il ne craignit pas d'enfreindre lui-même la rigueur de ses prescriptions commerciales, en accordant de nombreuses *licences* aux particuliers dont il voulait faire la fortune, et en leur concédant le droit de trafiquer avec ces Anglais qu'il cherchait à expulser de tous les ports du globe. La position de l'Empereur, après sa marine détruite et le blocus continental commencé, était de celles qui ne s'accommodent pas des demi-mesures et

qui réclament une issue prompte et décisive. Il fit appel, dans sa détresse, à la science qui avait déjà sauvé la France sous Carnot, en créant des manufactures d'armes et de salpêtre, dans le temps que le patriotisme national surexcité faisait surgir de terre quatorze armées républicaines. La science lui donna le sucre de betterave. Le sucre de betterave valait encore mieux que rien. Le grand homme eut raison, mille fois raison, de provoquer la découverte d'une industrie qui pût remplacer le sucre de canne. Les insurgés d'Amérique avaient donné trente ans auparavant un sublime exemple de patriotisme à la France, en s'interdisant l'usage du thé, pour priver l'Angleterre du revenu de l'impôt frappé sur cette denrée ; et dans une position analogue, peut-être l'empereur avait-il le droit d'espérer de son peuple une preuve d'abnégation semblable. En tout cas, cette découverte était une espèce de défi que le génie indomptable de la nation française jetait à l'Angleterre, et, à ce titre, elle dut flatter au plus haut degré l'orgueil national de nos pères.

Il faut pourtant le reconnaître, le peuple français n'a pas accueilli le sucre de betterave avec une grande vivacité d'enthousiasme, et lors de la cessation des hostilités en 1814, on peut se rappeler qu'il abandonna avec bonheur la cause du sucre scientifique pour retourner à la consommation exclusive du sucre colonial. Le sucre national, assailli à son entrée dans le monde par le sarcasme et la caricature, n'a conquis sa popularité que sous les dernières années de la restauration, après que les lois financières de 1821-22 et celles du majorat, du droit d'aînesse, etc., eurent

accusé l'intention bien prononcée du gouvernement d'en revenir au rétablissement des priviléges de la grande propriété et de la grande industrie. Ces banquiers, qui ont accaparé la raffinerie, et qui commanditent la fabrication du sucre de betterave, sont plus habiles qu'on ne le dirait à leur mine; ils ont fait servir à leurs projets la popularité de l'Empereur, et ils l'ont largement exploitée pour se faire adjuger un monopole de plus.

Arguments agronomiques, arguments politiques, tout est insoutenable et faux dans la théorie des partisans du sucre indigène. La haute banque vise au monopole de la fabrication et de la vente du sucre, voilà ce que je vois de plus clair et de plus fâcheux dans toutes ses manœuvres et dans toutes ses plaidoiries.

En effet, la haute banque, au moyen de ses énormes capitaux, peut seule concentrer dans ses mains le monopole de la culture de la betterave, de la fabrication et de la raffinerie du sucre, seules conditions, ai-je dit, qui puissent assurer à l'industrie du sucre indigène, une chance réelle de longévité.

Argument philanthropique.

Le dernier argument est celui que les banquiers protestants et quelques-uns de leurs journaux emploient avec le plus d'amour. Ils disent que le sucre de canne est le vil produit de l'esclavage, tandis que le sucre indigène est le noble produit du travail libre, et que, comme l'esclavage doit bientôt disparaître de la législation des peuples civilisés, il est urgent de

substituer une nouvelle industrie à l'industrie coloniale qui ne peut se soutenir qu'au moyen de l'esclavage.

Je ne veux pas ergoter avec les philanthropes et examiner la question de savoir, si le noir des colonies, qui n'a souci ni de lui ni des siens, qui ne travaille pas en un mois autant que le cultivateur français en six, est beaucoup plus esclave réellement que le serf de nos contrées, attaché à la glèbe, et que l'insuffisance de son salaire condamne aux privations et à la mendicité. J'admets que l'esclavage soit une tache qui salit la législation des peuples soi-disant chrétiens, et je demande aussi qu'on le fasse disparaître de nos codes, puisque le Christ a proclamé l'égalité de tous les hommes, sans faire distinction de la couleur de la peau. Je veux dire seulement, que les philanthropes français qui parlent depuis si longtemps de l'abolition de l'esclavage, ne sont que de mauvais perroquets qui répètent sans fin les leçons de leurs frères d'Angleterre. Les trafiquants anglais et les économistes avec eux, préfèrent le travail libre salarié au travail forcé (esclave), parce que le premier se paye moins cher, attendu qu'on n'est pas forcé de nourrir le salarié quand on ne l'emploie pas, ou quand il est trop vieux ou quand il est trop jeune. Soyez sûr que c'est là la pure vérité.

Je fais remarquer que c'est avec ces déclamations contre l'esclavage que l'Angleterre a usurpé la domination du domaine libre des mers, qu'elle nous a ravi Saint-Domingue, après en avoir fait *exterminer philanthropiquement* la race blanche propriétaire, et qu'elle ravira l'île de Cuba à l'Espagne. J'ajoute que c'est en-

core à l'aide du même procédé, qu'elle tranche aujourd'hui à son profit la question du droit de visite, qui n'est pour elle qu'un moyen de pénétrer par l'inquisition les secrets des opérations commerciales des autres États et de maintenir sa suprématie maritime. Mais je ne vois pas encore dans les moyens de substitution proposés, une solution qui concilie les deux grands intérêts en cause dans la question : l'intérêt supérieur de l'humanité qui demande l'abolition de l'esclavage; l'intérêt du bien-être de tous les peuples, qui demande que la production du sucre soit exclusivement réservée aux régions intertropicales, où cette production s'opère aux meilleures conditions possibles.

Examinons la question coloniale au point de vue de l'intérêt chrétien, de l'intérêt social; voyons les résultats admirables qu'a enfantés la philanthropique théorie du droit de visite.

Voici des documents récemment publiés et que nous avons tout lieu de croire parfaitement exacts, et qui justifieront peut-être aux yeux de nos lecteurs, la froideur de notre admiration pour la politique britannique.

M. de Clarigny nous apprend[1] que la traite expédie encore aujourd'hui en Amérique cent mille noirs par année, c'est-à-dire que le chiffre de ces expéditions n'a pas varié depuis un demi-siècle.

Que les efforts des Anglais, pour abolir la traite n'ont réussi qu'à faire *baisser le prix des noirs sur la côte d'Afrique et à le faire hausser en Amérique*, de telle

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1845.

sorte, que le chiffre de la prime offerte à la spéculation des négriers, croît en raison directe de la sévérité des mesures prises contre la traite. Cette prime est aujourd'hui de 200 à 500 pour 0/0. Les croisières anglaises parviennent à peine à capturer un bâtiment négrier sur trente à quarante. Les compagnies d'assurances de Rio-Janeiro et de la Havane, qui sont les deux grands ports d'armements des négriers, assurent à 20 pour 0/0 et réalisent d'énormes bénéfices.

Avant 1840, la mortalité des captifs, pendant la traversée, ne s'élevait en moyenne qu'au quart de la cargaison. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis l'avénement du droit de visite, cette moyenne varie du *tiers à la moitié!!!*

Quand les négriers sont poursuivis de trop près par les croiseurs, ils ont l'habitude de jeter leur cargaison à la mer.

L'espace est ménagé sur les bâtiments négriers, de manière à ce qu'un nègre y tienne moins de place *qu'un mort dans son cercueil*. Aussi n'est-il pas rare de voir des cargaisons entières de ces malheureux noirs, des cargaisons de cinq à six cents hommes, périr d'étouffement pendant la traversée.

Tout individu chez lequel se manifestent des symptômes de la petite vérole, maladie commune chez les noirs, est immédiatement jeté par-dessus bord. Les bâtiments négriers sont suivis en mer par des bandes voraces de requins, et dans les fleuves de l'Afrique par des alligators...

La traite se fait, en Afrique, en de certains comptoirs qu'on appelle *barracons*. Ces barracons sont des espèces de parcs où les chefs du pays amènent le bétail

humain destiné à la vente. Tout ce qui n'est pas vendu au négrier, est immédiatement fusillé ou noyé!.... L'enfant qui naît au barracon, est étouffé au sortir du sein de sa mère!....

Et quelques-uns de mes amis me font un crime de ne pas ajouter foi à la sincérité de la philanthropie anglicane! J'envie le sort de ceux qui peuvent entendre de pareils récits de sang-froid, et sans que la charité leur arrache une imprécation contre les bourreaux.

Or, les navires destinés à la traite des noirs, et qui sont les plus fins voiliers que l'on connaisse, et qui bravent tous les croiseurs du monde une fois qu'ils tiennent la haute mer, sont construits dans les ports des États-Unis, peuplés de puritains et d'abolitionnistes....

Les étoffes destinées à être troquées contre les esclaves, sont toutes de *fabrique anglaise!* Elles sortent des ateliers de Glascow et des manufactures du Lancashire, et les négriers exigent que les manufacturiers anglais, qui leur fournissent les étoffes, prennent un intérêt dans leurs spéculations.

Voilà pour la question de l'humanité et de l'intérêt chrétien! L'abolition de la traite est une chose impossible dans l'état actuel des relations des puissances civilisées, et la philanthropie intéressée des Anglais n'a fait qu'aggraver la condition de la race noire qu'elle veut émanciper. Donc, ce n'est pas vers l'abolition de la traite, que les amis des noirs, que les vrais philanthropes doivent faire converger leurs efforts.

La solution que je propose, le monopole de la fabrication et de la vente du sucre par l'État, répondra mieux, je l'espère, aux doubles exigences de l'intérêt chrétien et de l'intérêt français.

Rappelons la situation des colonies françaises et du commerce français.

Les colonies sont ruinées; leur ruine a entraîné celle de nos ports et de notre commerce maritime; nos armements sont en voie de suspension absolue; notre marine de l'État n'a plus de pépinière où recruter ses équipages en cas de guerre.

Les souffrances de nos colonies et la décadence de notre puissance maritime, n'ont amené aucune compensation pour le pays, par la réduction du prix du sucre. La consommation individuelle de la France est demeurée inférieure à celle de l'Angleterre, de la Hollande et de la Suisse. Le trésor a perdu, à cet état de choses, des centaines de millions.

Enfin, la ruine des producteurs des colonies et des producteurs de la métropole, concertée entre les gros capitalistes et appuyée par la complicité d'inertie du gouvernement, doit aboutir fatalement à ce résultat :

« *Donner à l'aristocratie financière, déjà investie du monopole de toutes les grandes industries, le monopole de la fabrication, de la raffinerie et de la vente du sucre.* »

Voilà pour la question d'intérêt national. Le prétendu argument philanthropique invoqué par les banquiers protestants raffineurs casse par tous les bouts.

Du monopole de la fabrication et de la vente du sucre par l'État.

Ainsi, quand je propose le monopole par l'État, comme unique moyen de sortir d'une position intenable, j'ai déjà pour ma cause cet argument tout puissant : que le pays n'a plus qu'à choisir, dès à présent,

entre le monopole de l'État et celui des gros capitalistes. Je n'ai plus besoin d'invoquer, à l'appui de mon système, la légitimité du principe du monopole gouvernemental : je puis, en un mot, m'en tenir, vis-à-vis de ceux même qui contesteraient cette légitimité incontestable, à ce simple argument de la sagesse humaine qui veut *que de deux maux on choisisse le moindre*. C'est déjà là un point fort important de gagné.

Le monopole de la fabrication et de la vente du sucre par l'État, a déjà été invoqué par plusieurs autorités recommandables, par la *Démocratie pacifique* et par la chambre de commerce de Toulouse. Je n'ai pas le droit de joindre à ces autorités, celle des divers journaux à la collaboration desquels j'ai pris part depuis douze ans, et qui n'ont fait qu'exprimer mon opinion personnelle. Je suis surpris seulement que les industries du midi et le commerce maritime n'aient pas songé à faire entrer dans leurs réclamations cette idée de substituer le monopole de l'État au monopole de l'industrie privilégiée du nord. En effet, cette substitution est tout en leur faveur, et la cause que je soutiens se fût puissamment fortifiée d'une manifestation vigoureuse dans ce sens, de la part des principales chambres de commerce de nos ports. Je regrette vivement que cette manifestation n'ait pas eu lieu.

La chambre de commerce de Toulouse et le journal *la Démocratie pacifique*, n'ont demandé le monopole de l'État que pour la vente et la fabrication du sucre indigène. Ce système avait l'avantage de trancher la question du sucre indigène, et de se concilier parfaitement avec le projet de loi présenté par le gouvernement dans la session de 1842, et qui proposait le

rachat et l'indemnité. Ce système, toutefois, n'offrait pas la solution complète du problème, puisqu'il laissait de côté la question principale, celle du sucre colonial et de l'abolition de l'esclavage. J'arrive à combler la lacune en demandant qu'on étende à l'industrie coloniale l'application du principe dont *la Démocratie pacifique* et la chambre de commerce de Toulouse ont réclamé l'application à l'industrie indigène : *monopole par l'État, avec indemnité préalable et rachat.* Comme il est fort vraisemblable que l'adoption du principe du monopole de l'État pour l'industrie indigène eût entraîné l'application de ce principe à l'industrie coloniale, je suis heureux de pouvoir m'appuyer de l'opinion de deux autorités compétentes en la matière, pour écarter de mon système le reproche d'utopie.

Finissons-en d'abord avec l'industrie indigène, et démontrons que l'absorption de cette industrie par l'État, était le seul moyen de préserver les petits fabricants de leur ruine, en même temps que d'utiliser les énormes sacrifices que le trésor s'était imposés pour soutenir cette erreur de la science.

Le monopole de l'État, seule voie de salut pour l'industrie indigène.

Il est bien évident que, de tous les projets présentés sur la question par le gouvernement depuis 1837, le dernier, celui de M. Lacave-Laplagne, qui demandait la suppression complète de la fabrication indigène, avec indemnité pour les fabricants et rachat de leurs usines, a été le plus rationnel et le plus équitable.

Le gouvernement reconnaissait, par cette proposi-

tion, que l'industrie du sucre de betterave n'était pas viable; que l'immunité qui lui avait été accordée jusqu'à ce jour, grevait le trésor d'une lourde charge que le pays ne devait pas supporter plus longtemps; et il prononçait l'interdiction complète de l'industrie. Toutefois, comme la tolérance et les encouragements du gouvernement avaient été pour beaucoup dans l'engouement de l'opinion pour le sucre de betterave, et dans le mouvement qui avait fait affluer la spéculation et les capitaux vers cette industrie, le gouvernement demandait qu'une indemnité raisonnable fût accordée à ceux que le projet de loi allait ruiner, et qui n'étaient coupables, après tout, que d'avoir témoigné trop de confiance pour les promesses et les actes du gouvernement.

Le projet ministériel affectait une somme de quarante millions au rachat des usines au nombre de quatre cents et quelques qui existaient alors. Le chiffre de cette indemnité était fort raisonnable; seulement la proposition était timbrée du cachet de l'époque. Je veux dire que le gouvernement avait bien songé à indemniser les capitalistes, mais qu'il n'avait pas eu la moindre pensée de sollicitude pour les travailleurs. Voilà une industrie qui donnait du travail pendant quelques mois de l'année à plusieurs milliers d'individus; on supprime l'industrie, on indemnise les chefs de cette industrie, mais on ne s'inquiète pas plus du sort de cette masse d'ouvriers auxquels on vient de briser les bras, que s'ils n'existaient pas. Ils verront à se caser comme ils pourront : le gouvernement n'a pas le temps de s'occuper de tout le monde. Quant aux fermiers, aux exploitants du sol qui ont

des baux dont l'élévation ne repose que sur l'accroissement du revenu donné aux terres par la culture de la betterave à sucre, ils auront les tribunaux pour s'expliquer avec leurs propriétaires, sur la question de savoir si une diminution leur est due, à raison de l'interdiction du sucre de betterave.

Mais cette absence de toute sollicitude prévoyante pour le sort des travailleurs de l'atelier et du sol n'était qu'un des moindres défauts du projet de M. Lacave-Laplagne. Une fois les usines achetées, que ferait le gouvernement de ce capital d'usines et de matériel? Se déciderait-il à vendre les murs des établissements comme moellons, et le cuivre des chaudières au poids? Cette dernière supposition était assez probable. Alors l'État laissait dépérir entre ses mains un capital énorme et il ne restait plus rien, pas même un atelier d'instruction pour remonter l'industrie du sucre de betterave en cas de guerre. Imprévoyance du présent, imprévoyance de l'avenir, oubli des intérêts du trésor; le projet de M. Lacave-Laplagne renfermait une foule d'imperfections à côté d'un principe de rigoureuse équité.

Que le gouvernement eût proposé de se charger du monopole de l'industrie indigène, et tous les inconvénients que je viens de signaler disparaissaient à la fois.

D'abord le gouvernement prenait son temps pour arriver peu à peu à l'extinction de la fabrication indigène. Il ne fermait pas tout d'un coup les ateliers de cette fabrication aux travailleurs : il n'apportait pas de brusque perturbation dans les opérations de l'industrie agricole. Le travailleur du sol et le travailleur

de l'atelier étaient prévenus longtemps à l'avance, qu'une branche d'industrie leur échapperait un jour; on les mettait en demeure de se pourvoir ailleurs.

Ensuite le gouvernement adoucissait la transition autant que possible entre l'état présent et l'état futur. Il commençait par abandonner celles de ses usines, qui se trouvaient placées dans les conditions les moins favorables. Il concentrait insensiblement la fabrication dans les localités les plus avantageuses, sous le rapport du bas prix de la matière première, et des frais de transport. Il se dégrevait naturellement de l'exercice; il pouvait vendre longtemps ses produits *au prix de revient*, dans le seul intérêt des travailleurs indigènes, et sans nuire aux intérêts du trésor. Il continuait l'expérimentation des procédés scientifiques. Enfin, il conservait à la France, en cas de guerre maritime, les éléments perfectionnés d'une industrie qui pouvait se relever à jour dit, remplacer les produits des Antilles, et éviter au consommateur national le retour des privations qui l'avaient assailli sous l'empire.

Par ce moyen, le gouvernement parait à toute secousse désastreuse pour l'industrie du nord; les bénéfices qu'il réalisait sur la fabrication même venaient en diminution de l'indemnité qu'il avait payée, et ainsi se trouvaient utilisés les sacrifices antérieurs du trésor. D'ailleurs, à mesure que la fabrication indigène baissait, le sucre étranger était appelé à le remplacer dans la consommation intérieure, et l'augmentation des revenus de l'impôt remboursait promptement l'État de son avance de quarante millions, car l'État n'avait besoin que d'un accroissement de revenu annuel d'un million six cent mille francs sur

l'impôt du sucre, *pour être couvert de ses nouveaux déboursés*. Or, il suffisait d'après le chiffre de l'impôt actuel, d'une demande de deux ou trois millions de kilogrammes de plus, *de sucre étranger*, pour produire cette augmentation de revenu d'un million six cent mille francs qui représentent l'intérêt à 4 pour 100 de quarante millions.

Toutes les raisons se réunissaient donc pour faire trancher la question de l'industrie du sucre indigène, par le monopole de la fabrication et de la vente au profit de l'État. L'intérêt des fabricants, celui des fermiers, celui des travailleurs, l'intérêt supérieur du trésor, réclamaient à la fois cette solution. Mais cette solution dérangeait les plans ambitieux des hauts barons de la Banque, qui visent précisément à l'accaparement du même monopole pour leur compte personnel. Elle a été abandonnée; pas une voix à la Chambre n'a osé signaler la tendance et le but de l'amendement Delessert.

Aujourd'hui que les documents publiés par le ministère des finances nous ont révélé que le commerce français d'exportation a subi depuis dix ans une dépression fâcheuse; aujourd'hui que le port du Havre pétitionne pour exposer sa détresse et se plaindre de l'accaparement de tous les transports commerciaux par la marine marchande des États-Unis, peut-être la Chambre comprendrait-elle mieux qu'il y a urgence à ne pas laisser cette dépression s'accroître, et ferait elle un accueil plus favorable à la proposition de M. Lacave-Laplagne, qui aurait eu certainement l'avantage de stimuler l'activité de la demande de nos colonies et de l'étranger.

Mais le monopole de la fabrication et de la vente du sucre indigène par l'État ne peut produire tous ses résultats utiles, que le jour où il se liera au monopole de l'industrie coloniale.

Il est bien entendu que, dans ce mot de monopole de la fabrication par l'*État*, je comprends le monopole de la raffinerie. Il serait par trop absurde au gouvernement d'accaparer les branches les moins lucratives de l'industrie sucrière, pour en abandonner la branche la plus avantageuse, à la spéculation privée, aux hauts barons du capital. Le raffinage du sucre n'est que la dernière opération de la fabrication. Il est antirationnel et antiéconomique de couper cette fabrication en deux.

Les données les plus positives de la science et les expériences de M. Péligot, supposent, avons-nous dit, que le vesou, la liqueur provenant de la trituration de la canne, contient la cinquième partie de son poids de sucre cristallisable facilement extractible.

C'est tout au plus si l'on parvient aujourd'hui, à l'aide des procédés routiniers en usage aux Antilles, à extraire 6 pour 100 du vesou, c'est-à-dire que les deux tiers de la richesse saccharine de la canne sont perdus par défaut de procédés perfectionnés.

Cependant les colons de Saint-Domingue vendaient le sucre trois sous la livre, disons trente centimes le kilogramme avant 89, et l'on sait quels bénéfices énormes ces colons retiraient de leur industrie à ce prix. On calculait alors que le travail de chaque noir produisait à son maître deux à trois francs par jour.

Aujourd'hui, malgré l'imperfection des procédés, malgré les charges accablantes d'une usure effroyable,

le prix de revient du sucre des colonies ne dépasse pas le chiffre de quarante à cinquante centimes par kilogramme. Les planteurs de Bourbon et des Antilles s'estiment heureux, quand le prix de cinquante kilogrammes atteint le chiffre de vingt-cinq francs, c'est-à-dire cinquante centimes le kilogramme.

Les colonies n'ayant pas le droit de raffiner leur sucre, sont obligées de l'expédier brut en France. De là résulte pour elles un immense préjudice occasionné par la double cause de l'augmentation des prix de fret, d'assurance et du déchet. Les sucres pèseraient moins s'ils étaient raffinés, et payeraient moins de fret par conséquent. Le déchet de la marchandise serait pour ainsi dire nul.

On va voir du premier coup d'œil quelle nouvelle voie de richesse ouvrirait à l'industrie coloniale, l'introduction des procédés perfectionnés d'extraction, la diffusion des capitaux à bas prix, et le cumul de la production de la fabrication et de la raffinerie entre les mains de l'État.

Introduisons d'abord le procédé perfectionné, et doublons seulement cette production du sucre des Antilles que nous pourrions tripler, et ne sortons pas de la consommation actuelle.

La production de nos colonies qui est aujourd'hui de quatre-vingt millions, va s'élever à cent soixante millions de kilogrammes. Elle fournit donc la totalité de la consommation de la métropole (cent trente millions) et laisse un excédant de trente millions de kilogrammes qui devront être réexportés à l'étranger, si la consommation nationale n'augmente pas. Ces cent soixante millions de kilogrammes payeront à l'État un

impôt de quatre-vingt millions au taux actuel de l'impôt. Ce sera déjà le double du revenu actuel.

Mais calculons les effets du simple doublement du produit sur le prix du revient. Le prix de revient du kilogramme du sucre colonial est aujourd'hui de quarante centimes environ. Dès que la même quantité de liqueur produira une quantité double de sucre, le prix de revient diminuera de moitié. Il ne sera plus que de vingt centimes ou dix francs les cinquante kilogrammes.

Maintenant l'État ne paye pas 20 pour 100 comme les colons d'aujourd'hui pour les loyers du capital qu'il emploie à la fabrication du sucre : l'État trouve de l'argent à sa suffisance, à raison de 4 et même de 3 pour 100. Il faudra bien que le prix de revient du sucre s'affecte de cette réduction. D'un autre côté l'État cumule les bénéfices de la fabrication et de la raffinerie; et les frais de déchet, de fret et d'assurances sont réduits dans une proportion considérable par le système de la raffinerie sur place. Enfin, et pour dernière raison, l'État qui perçoit un impôt sur la vente du produit, n'a pas besoin qu'on lui alloue un bénéfice *en sa qualité de producteur*; ce serait double emploi.

Augmentons donc ce prix de revient (dix francs les cinquante kilogrammes) de l'impôt fiscal de cinquante centimes par kilogramme, c'est une somme de trente-cinq francs pour cinquante kilogrammes que nous avons à payer à l'État. Viennent maintenant les frais de transport, déchet, assurances, et que nous portons généreusement à quinze francs les cinquante kilogrammes, voilà le prix du sucre à cin-

quante francs les cinquante kilogrammes, disons un franc le kilogramme. Eh bien, je dis qu'à ce prix-là, qui est le prix normal du sucre dans un grand nombre de contrées de l'Europe, la consommation de la population française doublera en peu d'années. N'oublions pas d'ailleurs que nous avions le droit, d'après les données exactes de la science, de tripler le rendement du vesou et non pas de le doubler seulement.

Voyons en effet quels résultats une réduction d'environ moitié dans le prix du sucre, amènerait dans le régime de l'alimentation domestique en France, et dans le chiffre de la consommation générale. On peut s'en faire une idée, par la comparaison des chiffres de la consommation par tête en France et dans les pays voisins.

En tablant sur une population de près de trente-cinq millions d'habitants, et sur une consommation de cent trente millions de kilogrammes de sucre, la consommation de chaque individu en France, s'éleverait aujourd'hui à un peu moins de quatre kilogrammes par année.

Celle du Hollandais, de l'Anglais et du Suisse s'élève en moyenne à un chiffre trois fois plus considérable, disons douze kilogrammes. On voit que le consommateur français a encore du chemin à faire avant d'arriver aux luxe du consommateur d'Angleterre, de Suisse et de Hollande.

Cependant, quand on compare le régime alimentaire des peuples de ces divers États, on arrive forcément à cette conclusion, que le consommateur français est celui dont la nourriture habituelle réclame le plus instamment le condiment du sucre.

En effet, la viande de boucherie est à bas prix en Angleterre, en Hollande, en Suisse; le travailleur de tous ces États peut en faire sa nourriture ordinaire; le poisson y est également fort commun. La viande et le poisson sont des bases *d'alimentation qui repoussent le sucre.*

En France, au contraire, la viande de boucherie et le poisson sont interdits aux trois quarts de la population. La nourriture s'y compose presque exclusivement, pour une vingtaine de millions d'habitants peut-être, de mauvais pain noir, de galettes de maïs ou de sarrasin, de châtaignes et de laitage. Le vin, qu'on dit si commun en France, est également hors de la portée de la masse des travailleurs qui le remplacent par une infinité de boissons acides. Eh bien, il n'est pas un seul de ces aliments, une seule de ces boissons qui ne réclame l'addition du sucre, *comme condition première d'agrément et de salubrité.* Toutes ces pâtes épaisses et insipides qui composent le fond de la nourriture du Breton, du Limousin, du paysan de l'Est, se transforment en entremets délicats sur la table du riche, par la simple alliance du sucre avec la farine. Les œufs, la pomme de terre, les mauvais fruits, le lait, toutes les substances alimentaires que la nature a mises à la portée du pauvre travailleur des champs, sont aussi celles qui se marient le plus facilement avec le sucre. Le café au lait, qui convient à tous les tempéraments et à tous les âges, mais que les femmes surtout et les enfants aiment de prédilection, le café au lait est déjà devenu chez nous le fond de la nourriture des femmes riches et des femmes pauvres des cités; l'usage s'en est même

étendu aux femmes de la campagne. Que le sucre subisse une réduction de moitié, et avant deux ans, l'usage du café au lait sera devenu général pour la population féminine, dans les neuf dixièmes des métairies de France. Je ne vois pas ce que la philanthropie de l'administrateur le plus éclairé pourrait désirer de mieux en ce moment, pour introduire dans le régime alimentaire des populations une de ces améliorations dont chacun parle tant. Hélas ! il y a plus à faire pour le peuple avec la réduction du prix du sucre et du prix de la viande qu'avec toutes les lois de Lycurgue et de Minos; mais la réduction du prix d'une denrée de nécessité première, prête peu à la phrase et aux effets de tribune; alors on laisse le sujet de côté.

Partant de cette comparaison du régime alimentaire du peuple français avec celui des autres peuples, on est en droit d'affirmer que la réduction du prix du sucre à un franc le kilogramme, doublerait avant cinq ans la consommation générale de cette denrée, et la porterait à deux cent soixante millions de kilogrammes.

Alors, en admettant encore que la production coloniale fournisse cent soixante millions de kilogrammes de sucre, productibles d'un revenu de quatre-vingt millions, il resterait pour la production étrangère cent millions qui produiraient de leur côté un revenu de soixante-dix millions au fisc. D'après ces chiffres, le revenu de l'impôt du sucre dans cinq ans s'élèverait donc à CENT CINQUANTE millions.

On voit qu'ici le revenu augmente en même temps que la consommation, et pendant que le prix du produit imposé décroît. C'est le résultat diamétralement

opposé à celui du système actuel. Nous voici revenus aux véritables principes de la science financière.

Je n'ai pas fait intervenir le sucre national dans cette fourniture de deux cent soixante millions de kilogrammes, parce que je présume que l'administration aurait eu le temps de se débarrasser, en cinq ans, de l'industrie laissée à sa charge, et que les seuls établissements conservés ne le seraient qu'en qualité d'écoles.

Et il n'y a pas à se récrier sur ce chiffre de cent cinquante millions de revenu, comme exorbitant, fabuleux. L'impôt du sucre rapporte cent vingt millions, en Angleterre. Or, la population du royaume-uni s'élève en tout à vingt-cinq millions d'habitants, et sur ces vingt-cinq millions, il faut en retrancher au moins sept pour la population irlandaise, population étrangère au régime des douceurs, et qui meurt de faim pendant trois mois de l'année. Il n'en serait pas de même pour la population française, qui est accessible à l'accroissement de la consommation du sucre dans sa généralité. Mais dix-huit millions pour le chiffre réel des consommateurs anglais, c'est à peu près la moitié de la population française. Alors, je ne vois pas pourquoi l'impôt ne s'élèverait pas à cent cinquante millions de francs pour trente-cinq millions de consommateurs français, lorsqu'il est de cent vingt millions de francs pour dix-huit millions d'Anglais.

Une augmentation de cent millions de revenu pour l'État représente un capital de deux milliards et demi, aux taux de 4 pour 100, taux de l'escompte de la banque de France, que je trouve déjà exagéré, mais que j'ai pris néanmoins pour le taux de l'intérêt nor-

mal. Avec ce capital de deux milliards et demi, un gouvernement intelligent pourrait faire bien des choses.

Il est dans l'ordre des idées logiques, qu'un accroissement du double, survenant dans la production et dans la consommation du sucre colonial, entraîne un accroissement équivalent dans le nombre de nos armements maritimes et que l'étranger, qui nous vendrait cent millions de kilogrammes de sucre, aurait aussi à demander quelques produits à nos industries nationales, en échange de ce placement. Peut-être, alors, les chiffres officiels de nos exportations cesseraient-ils de présenter des résultats aussi alarmants que ceux d'il y a deux ans.

Tels sont, au premier aperçu, les résultats d'une simple amélioration dans les procédés de fabrication du sucre colonial, amélioration combinée avec le monopole de la fabrication et de la vente du sucre par l'État.

Nous ne devons pas perdre de vue cette considération capitale, que l'amélioration des procédés de fabrication ne peut se réaliser que sous l'empire du monopole.

Il en est, en effet, de la fabrication du sucre de canne, comme de celle du sucre de betterave. C'est une industrie qui exige, pour être exploitée avec succès et produire les plus brillants résultats, des établissements immenses et des avances de capitaux énormes. Je m'étonne que la haute banque de la métropole n'ait pas songé à accaparer la fabrication du sucre colonial comme elle veut accaparer celle du sucre indigène. Car c'était encore là un de ces champs de bataille où la fortune devait se déclarer en faveur des

gros capitaux. Le morcellement de la propriété coloniale et la fabrication isolée qui ont amené comme partout l'usure à leur suite, ont été deux des principales causes de la décadence de la prospérité coloniale. C'est le défaut de capitaux suffisants qui a empêché le colon de mettre à profit les découvertes de la science européenne. Les propriétaires de la Guadeloupe et de la Martinique auraient pu recourir aussi à l'association qui consolide le crédit, diminue les faux frais et le prix de revient et double les bénéfices. Les colons des Antilles n'ont pas plus songé à l'emploi de ce moyen que les colons de France, et leur faiblesse, résultat de leur isolement, les a livrés à la merci des possesseurs du capital. Aux colonies, comme dans la métropole, c'est l'usurier, c'est l'intermédiaire parasite qui bénéficie de tous les produits du travail de l'esclave. L'exploitation, par le capitaliste, du manufacturier et du travailleur, du serf, libre ou non, est une loi générale qui ne souffre pas d'exceptions, et qui ne varie pas avec les latitudes et les constitutions sociales.

Si l'exemple de ce qui se fait de bien sur un point quelconque du globe, dans une branche quelconque de l'industrie, avait puissance d'ouvrir les yeux aux aveugles, les colons des Antilles auraient pu réaliser depuis longtemps un admirable système d'association, en prenant modèle sur les fruitières de la Suisse et de la Franche-Comté. Il était bien facile à ces colons de créer chez eux, au milieu de chaque canton cultivé, et à frais communs, une vaste usine, pourvue de tous les appareils perfectionnés, où chacun serait venu apporter le contingent de sa récolte de cannes, pour ensuite être rétribué sur le prix général de la vente du

sucre, proportionnellement à son apport de matière première, après les frais généraux déduits. C'étaient d'immenses frais de premier établissement de moins; c'était une seule usine, un seul atelier de pressurage, une seule chaudière pour quinze, pour vingt usines. La trituration se faisait en grand et dans le moment le plus favorable; les travailleurs les plus experts étaient appelés à diriger les opérations du pressurage, de la défécation et de la cuite; c'était une immense économie enfin de bâtisse, de matériel et d'intermédiaires ruineux. Mais les fruitières des Alpes existaient depuis des siècles, quand les États européens ont fondé leurs colonies, et la merveilleuse organisation des fruitières est encore aujourd'hui à peine connue en Europe : à plus forte raison devait-elle être ignorée aux Antilles. Il a fallu, comme toujours, la leçon de l'expérience et de la ruine, ces deux grandes institutrices des individus et des peuples, pour apprendre aux colons d'Amérique les inconvénients du morcellement et les avantages de l'association; et la leçon est arrivée un peu tard; mais enfin mieux vaut tard que jamais. Tout n'est pas perdu pour les colons de nos Antilles, s'ils veulent essayer sérieusement l'application de l'association industrielle et agricole. Les machines qui simplifient le travail et qui facilitent la solution des questions sociales dans les pays à esclaves, peuvent changer la face des choses coloniales, en moins d'un an ou deux.

L'État, lui seul, peut réaliser, aujourd'hui, dans l'intérêt de la masse des consommateurs, ces merveilleux résultats de l'association que l'industrie privée, abandonnée à elle-même, n'a pas su entrevoir,

bien que quelques tentatives isolées aient eu lieu sur quelques points de nos colonies, à Bourbon, par exemple. L'État dispose de capitaux illimités que l'emprunt, sinon sa propre richesse, lui fournit aux conditions les plus avantageuses; l'État est seul en position d'adopter, sans s'inquiéter du montant des premiers frais d'établissements, tous les procédés perfectionnés qui peuvent accroître le rendement de la canne; l'État seul peut désigner, en parfaite connaissance de cause, les localités où doivent être établies les usines centrales qui doivent desservir le canton de production. J'ai supposé l'État investi du monopole de la fabrication indigène. Dans cette situation, l'État se trouve propriétaire de l'immense matériel perfectionné de la métropole; il écoule dans les nouveaux établissements des colonies, ce matériel devenu inutile sur le terrain de la métropole. Les découvertes de la science, appliquées à la fabrication et perpétuées par l'enseignement indigène, reçoivent un emploi utile dans leur application à la fabrication coloniale. L'indemnité de quarante millions, payée à l'industrie de la métropole, s'atténue encore de l'opportunité de ce placement d'un matériel qu'il eût fallu, sans cette ressource, vendre au poids du métal. Les contremaîtres expérimentés des usines à betterave viennent appliquer également leur talent et leur expérience à la préparation du sucre de canne. Rien n'est perdu de ces efforts admirables que le génie scientifique avait faits pour lutter contre la volonté de Dieu, plus forte que le génie de l'homme.

Si l'introduction d'un seul procédé de perfectionnement dans une seule branche de la fabrication du sucre

colonial a suffi pour entraîner, comme je l'ai démontré tout à l'heure, une si grande réduction dans le prix du sucre, que sera-ce lorsqu'à l'adoption générale de ce procédé supérieur, viendront se joindre tant d'autres améliorations essentielles ? — L'unité de direction, — l'économie des bras *qui est ici un grand bonheur*, facilitée par l'emploi en grand des machines, — la suppression absolue de tous les faux frais de la fabrication morcelée, — la réunion dans le même établissement, de l'industrie de raffinage et de celle de la fabrication. J'ai dit que Dieu avait répandu le sucre à profusion sur la terre, pour que l'homme pût rencontrer partout, avec la plus grande facilité, les moyens de se nourrir ; j'ai dit que le sucre devait être quelque jour la production la plus commune, celle que les consommateurs pourraient se procurer au plus bas prix... L'attribution du monopole de la fabrication et de la vente du sucre à l'État, prouverait, avant quelques années, la justesse de mon affirmation. Si le jus frais de la canne contient, comme l'indique la science, vingt parties sur cent de sucre facilement extractibles, l'usine de l'État les extraira, à coup sûr, et il nous faudra accroître encore le chiffre de la consommation générale et des revenus du trésor, qui nous paraissait déjà prodigieux.

Voici encore une autre considération importante qui se rattache à la fois aux intérêts de la culture de la canne et à ceux de la fabrication du sucre, et qui doit trouver place ici.

Il est admis dans la science agronomique, que la terre la plus fertile se fatigue et s'épuise à produire toujours les mêmes plantes. La nature est ennemie de

la monotonie. L'exemple que j'ai cité de la culture de la betterave dans le Nord, est une démonstration malheureusement trop rigoureuse de cette vérité axiomatique. Cette fatigue du sol s'est manifestée dans la culture des Antilles. Les colons de la Martinique et des Antilles qui ne peuvent cultiver que la canne, ont été obligés de recourir, comme les cultivateurs de la métropole, à l'aide des engrais énergiques et coûteux, à la poudre d'os, à la morue putréfiée. La culture de la canne absorbe donc aujourd'hui une grande quantité de noir animal. On sait que ce produit joue également un grand rôle dans l'épuration du sucre, comme matière décolorante et désinfectante à la fois. Or tout le continent voisin de l'Amérique méridionale peut fournir à vil prix ce produit important. Des troupes innombrables de ruminants paissent dans les savanes de l'Orénoque et des Amazones, dans les pampas du Brésil et du Rio de la Plata. Les habitants de ces contrées, qui ne vont à la chasse des vaches et des bœufs sauvages que pour le cuir, abandonnent ensuite les cadavres de ces animaux aux jaguars et aux vautours. Il est probable qu'un gouvernement qui posséderait des raffineries considérables aux Antilles, songerait à tirer parti des ossements de ces animaux pour la fabrication du noir animal, fabrication d'autant plus facile et plus économique, que le combustible des forêts vierges est tout près. Il est probable que ce gouvernement forcerait, par sa demande, une industrie de ce genre à se fonder sur quelques-uns des points du littoral les plus rapprochés des Antilles. Le bas prix du noir animal viendrait ajouter un double élément de plus à la prospérité de l'industrie coloniale.

J'ai porté au chiffre de cent cinquante millions l'impôt annuel que peut payer le sucre, au moyen des réformes indiquées. Je déclare en mon âme et conscience que, loin de me paraître exagéré, cet accroissement de revenu est de beaucoup inférieur encore à celui que j'attends de l'institution du monopole de l'État. Je répète que lorsque l'impôt du sucre donne cent vingt millions en Angleterre, et l'impôt du tabac[1] cent millions en France, l'impôt du sucre ne peut pas s'arrêter en France à cent cinquante millions.

Et je n'en ai pas fini avec mes monopoles. La consommation du sucre ne saurait s'accroître dans la proportion que j'ai signalée, sans entraîner un accroissement parallèle dans la consommation des produits qui se marient habituellement avec le sucre, comme le thé et le café. Et quand le peuple aura vu le monopole de l'État s'annoncer par la diminution du prix des denrées de consommation, et l'augmentation des revenus publics, le peuple reviendra de ses préventions absurdes contre le monopole de l'État, et il sera le premier à demander qu'on dépouille le commerce anarchique de ses priviléges, pour en revêtir le gouvernement. La conversion du peuple sera d'autant plus rapide, qu'il aura reconnu que c'est pour lui le seul moyen de se soustraire à la fraude et à l'empoisonnement patentés. Il y aura encore une cinquantaine de millions, au minimum, à gagner pour le

[1] Le tabac est exclusif de la consommation du vin. Je ne comprends pas que dans l'enquête vinicole qui a fait tant de bruit pendant ces dernières années, aucun économiste n'ait songé à attribuer à la consommation incroyable du tabac, la part d'influence qui lui est due dans la diminution de la consommation du vin.

trésor, sur le monopole des denrées coloniales, autres que le sucre. Total, deux cent millions. Rien de plus facile alors que d'abolir complétement l'impôt du sel, un produit sacré qui ne devrait être imposé nulle part, car le bas prix du sel est pour l'agriculture, mère nourricière de toutes les industries, une condition essentielle de progrès et de prospérité. Lorsque l'agriculture française pourra disposer librement pour l'engraissement du bétail et la fabrication des fromages, des immenses ressources naturelles que lui offre son territoire si riche en mines de sel gemme et pourvu de vastes marais salants, il lui sera facile de produire le bétail à aussi bon marché que pas une des autres contrées de l'Europe, et de mettre ainsi la viande de boucherie à la portée de tous les travailleurs. Enfin, à l'aide de cet énorme excédant de recettes sur le revenu de l'impôt des denrées coloniales, le législateur pourra apporter un dégrèvement correspondant dans l'impôt de la propriété immobilière, et surtout dans celui de la vigne. N'est-il pas souverainement inique de frapper la vigne de l'impôt direct, quand ses produits sont frappés sous toutes les formes par l'impôt indirect?

Le jour où le gouvernement aura pris le monopole des banques et des assurances, celui des canaux et des chemins de fer qu'il n'a pas le droit d'aliéner, celui des denrées coloniales; le jour où il aura constitué le crédit agricole, la féodalité financière, je vous le dis, aura régné. L'usure, la chicane et l'empoisonnement public auront disparu avec elle. La vérité sera rentrée dans les relations commerciales. Le sentiment religieux, la croyance à un Dieu bon et juste,

qui n'était qu'assoupie dans le cœur du travailleur, s'y rallumera avec la certitude du bien-être, et le peuple bénira le pouvoir qui l'aura affranchi de ce tribut annuel de milliards qu'il payait aux juifs, ses tyrans.

Tout cela peut s'obtenir par de simples mesures financières, et n'exige pas même la reconnaissance préalable du droit de l'homme au travail.

Et les juifs ! me dira-t-on, et les épiciers-droguistes qui font la plus solide garantie de l'ordre de choses actuel ? Que deviendront tous ces rois déchus, quand vous aurez institué des débits de sucre, de thé, de café, de cannelle, à l'instar des débits de tabac, de poudre et de papier timbré; quand vous aurez fait de la gestion de ces débits une récompense et un privilége pour les serviteurs de l'État, un apanage pour le peuple ?

Je réponds que les Génevois et les juifs s'empresseront de tourner vers le bien les facultés organisatrices supérieures qu'ils ont reçues du ciel, *lorsqu'il y aura plus de bénéfice à faire le bien qu'à faire le mal...* Et puis, quand on saigne un marais aux eaux croupissantes et fétides, pour le transformer en un verdoyant pâturage, est-ce qu'il est besoin de s'inquiéter du sort des reptiles malfaisants qui croassaient dans la fange !

Je répète qu'il n'y a contre le monopole de l'État qu'une seule objection, mais la plus redoutable de toutes les objections pour un peuple démoralisé et pour des ministres fainéants; c'est celle que j'ai signalée dès le début de cet ouvrage : *que ça serait trop beau.*

Comme je terminais ce chapitre, on m'a remis un exemplaire du *Journal des Débats* de je ne sais plus quelle date, où l'on m'a fait lire une phrase adorable d'impudence et de fatuité, et qui m'a rappelé cette formule comique des vieux actes : *lequel, en sa qualité de gentilhomme, a déclaré ne savoir écrire ni signer...* Le *Journal des Débats*, après avoir livré à notre admiration le résultat des *travaux herculéens* des ministres ses patrons, c'est-à-dire le restant réchauffé du programme de la session précédente, force projets avortés, ajournés, force concessions de chemins de fer aux juifs, etc., etc., le *Journal des Débats* ajoutait de son ton le plus leste et le plus dégagé : *Par exemple, les ministres n'ont apporté aux chambres aucun projet de réforme générale de la société...*

Eh ! qui les avait accusés d'un pareil crime, vos ministres, Dieu du ciel ! Pauvres ministres !... LESQUELS, *en leur qualité de dépositaires du pouvoir, ont déclaré n'avoir en tête aucune idée de réforme ni d'améliorations sociales, de ce interpellés.* . . . . . .

. . . . . .

Un cabinet qui ose se vanter de sa paresse et de son inintelligence, à la face du public, qui sait n'avoir duré six ans, que pour s'être aplati devant toutes les difficultés, et qui se fait de sa longévité un mérite ! Je ne sais pas si le journal officiel de madame de Pompadour ou de M. de Calonne en eût osé dire autant.

Mais j'oublie que j'ai encore à traiter la question de l'esclavage des noirs et celle de l'émancipation coloniale.

Abolition de l'esclavage.

J'ai dit mon opinion sur la question de l'esclavage. L'esclavage est un reliquat funeste des temps de barbarie, une institution qui doit disparaître du code des nations civilisées et chrétiennes. Mais pour professer cette opinion, je ne suis pas la dupe des belles paroles de la philanthropie anglaise et protestante. Je crois à la sincérité des Wilberforce et des Erskine, non à celle du gouvernement britannique, qui n'a jamais songé qu'à exploiter, au profit de ses intérêts exclusifs, les préjugés religieux de ses nationaux.

L'oppression de l'Irlandais, plus esclave cent fois que le noir des Antilles, ne me permet pas d'ajouter foi aux protestations du gouvernement anglais, en faveur de l'émancipation et de la liberté. L'aristocratie anglaise n'a vu dans l'abolition de la traite, je le répète pour la vingtième fois, qu'un moyen de ruiner la puissance maritime de la France et de l'Espagne, en enlevant à ces deux États leurs riches colonies de Saint-Domingue et de Cuba. Le commerce seul de Saint-Domingue, avant 89, occupait mille navires et quinze mille matelots. L'Angleterre n'a songé à supprimer le travail esclave qu'après qu'elle a vu jour à fonder le travail *libre* dans ses Indes d'Asie, et à accaparer par ce moyen le monopole du commerce du sucre. C'est là le but qu'elle poursuit *per fas et nefas,* depuis un demi-siècle. Mais parce que l'aristocratie anglaise a sali, en le touchant, un principe chrétien, ce n'est pas une raison pour qu'un peuple généreux repousse ce principe. La France doit l'adopter, au con-

traire, *parce qu'il* est juste, et *quoique* l'Angleterre l'ait fait servir à son machiavélisme.

Toute la question est dans le mode de transition du travail esclave au travail libre. Il faut que cette transition ménage les droits acquis, tout en rendant à l'esclave ses droits imprescriptibles de créature humaine.

Le mode d'apprentissage, mis en pratique par l'Angleterre dans ses colonies des Antilles et à l'Ile de France, n'a pas produit de très-brillants résultats. Il s'agit de trouver un procédé de transition supérieur.

On a vu par la simple exposition des bienheureux résultats de l'application du droit de visite, ce que la race noire avait à gagner à l'abolition de la traite. Est-il bien sûr maintenant que le noir, traité avec humanité sur la terre d'Amérique, regrette les *champs heureux* de son pays natal comme l'affirment les philanthropes ? Car on sait que ce pays natal, si regretté, est un pays où les pères vendent leurs fils, où les hommes sont en guerre perpétuelle, et où les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus.

Les philanthropes anglais et leurs plagiaires de France ont calomnié la traite, quand ils ont écrit que le commerce de chair humaine, en offrant un aliment à la cupidité des chefs des noires peuplades de l'Afrique, avait jeté sur cette malheureuse contrée un nouvel élément de discordes et de guerres. La guerre existait avant la traite, comme elle subsiste depuis que la traite est abolie, *parce que la guerre est l'état normal des peuples sauvages et barbares.* Seulement, avant la traite, les vainqueurs tuaient les prisonniers :

quelques-uns les mangeaient. Quand la traite se fut établie, les vainqueurs vendirent leurs prisonniers aux Européens, au lieu de les tuer. Ils sont revenus à leurs anciennes coutumes, depuis que ce débouché leur est fermé. J'ai ouï dire à un Arabe d'Algérie, qui avait voyagé dans l'intérieur de l'Afrique que, bien loin par delà le grand désert, un nègre se vendait pour la valeur d'un sac de dattes, depuis que les Européens n'en achetaient plus, et que les chefs se donnaient fréquemment entre eux, par manière de passe-temps, et comme un témoignage de bonne amitié, le spectacle de la décapitation d'un ou de plusieurs prisonniers. Le nombre des victimes dépendait de l'importance du personnage auquel on voulait faire honneur.

S'il en est ainsi, et si les rapports de M. de Clarigny sont exacts, il faut en conclure que l'abolition de la traite, envisagée au point de vue de la charité chrétienne, n'est pas une de ces mesures dont les amis de l'humanité aient tant à s'applaudir.

Je me suis aussi demandé quelquefois pourquoi les Anglais qui poussent si loin l'esprit de prosélytisme biblique, n'avaient pas considéré la traite comme un moyen de rendre au culte du vrai Dieu des populations idolâtres. J'ai toujours peur, je l'avoue, de cette charité britannique.

Le principe de charité vraie ne demande pas la *suppression*, mais simplement la *régularisation* de la traite.

Le principe de charité demande que les États civilisés aillent racheter à la barbarie et à la sauvagerie leurs esclaves, pour les initier à la civilisation et au

christianisme, pour leur faire un sort moins cruel dans une nouvelle patrie.

La transplantation des populations exubérantes de l'Afrique sur les terres vierges et inhabitées du continent américain, est une mesure de politique sociale que réclame l'intérêt de tous les peuples européens, y compris le peuple anglais. Si le travailleur européen, ce que je nie, est impropre à la culture du sol des Antilles, si le noir seul peut supporter sans fatigue les ardeurs du climat de l'Amérique équatoriale, c'est une raison de plus de croire que Dieu a réservé à la race noire la conquête agricole de ce continent; et les gouvernements de l'Europe n'ont rien de mieux à faire que de souscrire à cette volonté de Dieu.

La régularisation de la traite par les soins de l'État, par la marine de l'État, par les commissaires de l'État, est, à mon sens, la première mesure à prendre pour arriver à l'émancipation réelle de la race noire. Que cette émancipation soit donc décrétée par un nouveau congrès européen qui revienne sur les décisions du congrès de Vienne, et que la traite se fasse au nom de l'Évangile, sur la plus grande échelle. Qu'on ne se borne pas à rendre à la liberté, c'est-à-dire à la fainéantise et à la misère, quelques milliers de noirs esclaves aux Antilles, pendant qu'on en laissera des millions sur la terre d'Afrique, exposés à toutes les rigueurs du droit de la guerre barbare. Qu'on applique le remède au foyer même du mal. On voit que je suis loin de compte avec la philanthropie anglicane d'Angleterre et de France. Ce n'est pas une raison pour que j'aie tort, au contraire.

La philanthropie du gouvernement anglais vise à

rendre à la sauvagerie et à la stérilité tout le sol des Antilles, pour assurer à ses possessions de l'Inde orientale le monopole de la production du sucre. L'Angleterre ne veut pas le bien de l'esclave de Cuba ou de la Martinique, mais le mal de ses maîtres. Nous ne devons pas souffrir, nous, Français et hommes de sens, que l'énorme capital dépensé depuis trois cents ans aux Antilles, pour en gagner le sol à la culture, soit perdu pour la société. Nous ne pouvons pas vouloir que les sacrifices de ces générations qui ont bu le venin des terres vierges pour en faire des demeures salubres aux générations à venir, ne profitent pas à l'humanité. La généralisation de la traite, au nom de l'Évangile et par les soins de l'Europe civilisée, voici la solution du problème de l'émancipation de la race noire!

Mais comment conserver le sol des Antilles à la culture de la canne et du café, et émanciper en même temps les esclaves?

Il y a un moyen. La France doit appliquer dès aujourd'hui à ses colonies le système que tous les gouvernements européens devront appliquer aux leurs, quand le congrès aura rétabli la traite, au nom de l'Évangile et de l'humanité.

Le gouvernement doit *organiser le travail colonial*, fonder aux colonies l'atelier agricole, *par la voie de contrainte* d'abord.

Je veux bien reconnaître qu'en principe le rôle de producteur n'appartient pas à l'État, et que la production est une des fonctions de la commune dans une société bien organisée. Le véritable rôle de l'État est celui de distributeur des produits, le rôle commer-

cial. C'est à l'État de régler les rapports de la production et de la consommation dans l'intérêt de tous, de veiller à réprimer les écarts d'une production déréglée, de garantir la loyauté du prix et de la qualité des produits livrés à la consommation. Mais le régime du travail colonial est fondé sur l'esclavage, une institution des temps de barbarie, un fait social dont il faut bien tenir compte. La contrainte est encore nécessaire pour transformer sans secousse ce fait anormal, suivant les exigences de la loi civilisée et chrétienne; et c'est pour cette raison que je demande pour l'État, *exceptionnellement*, l'investiture de la propriété du territoire colonial des Antilles. Si le travail colonial était régi par l'industrie libre, je me contenterais de demander pour l'État le monopole de la fabrication, de la raffinerie et de la vente du sucre. Mais nous sommes ici sous l'empire du fait exceptionnel et sous la loi impérieuse de la nécessité. On verra que la voie que je propose pour revenir à l'ordre naturel des choses, est la plus sage et la plus douce.

Le gouvernement organisera le travail colonial, et créera dans la colonie l'atelier industriel agricole.

Il proclamera l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Cette mesure sera précédée ou accompagnée du rachat des esclaves et de l'indemnité aux colons. Voilà les droits de l'homme *reconnus*, en même temps que les droits acquis *respectés*.

Pour conquérir la libre disposition de son pécule et de sa personne, le noir émancipé devra fournir à l'État un certain nombre d'années de travail, pendant lequel temps de travail une partie de ses salaires reviendra au trésor. L'autre partie, capitalisée par

l'État, lui sera remise à l'expiration de son temps de service. Il est juste que l'esclave rendu à la liberté indemnise l'État d'une partie des sacrifices que l'État s'est imposés pour le racheter de l'esclavage; il est juste que l'esclave émancipé paye l'impôt du travail comme le conscrit de la métropole acquitte l'impôt du sang; et le conscrit de la métropole serait heureux de pouvoir se libérer de sa dette, au même prix que le travailleur de la colonie.

Le gouvernement donc *organise une armée industrielle* pour le travail agricole des Antilles.

Cette armée se recrute par la traite.

Les blancs peuvent s'y faire admettre et acquérir dans ses rangs la fortune et des grades.

Le service dans l'armée des travailleurs agricoles est la transition entre le travail forcé et le travail libre.

L'État n'a pas d'esclaves; le service de l'État n'est pas un esclavage; ce service n'est jamais déshonorant. Le régime de la nouvelle armée, d'ailleurs, serait organisé de manière à faire la part belle au zèle, à la bonne conduite et à la capacité; les grades s'y donneraient aussi au mérite, et de nombreux travailleurs libres viendraient, probablement, de la métropole même, demander place dans l'atelier colonial. L'établissement du gouvernement serait pourvu de toutes ces institutions de garantie qui assurent le sort du travailleur contre les éventualités de la misère. Des prêtres et des instituteurs, soldés par l'État, auraient charge de développer parmi ces nouvelles recrues de la civilisation, parmi ces peuples enfants, les sentiments de la religion et de la moralité. Des médecins seraient préposés à la conservation de la santé publi-

que. L'atelier serait l'école de l'enfant et le champ de travail de l'adulte. Le noir, complétement émancipé et libre de quitter la colonie à l'expiration de son temps de service, ne la quitterait pas et continuerait à y servir en qualité de travailleur libre; car une retraite honorable serait accordée au travailleur après un certain temps de service. Par ce moyen, le capital enfoui depuis des siècles dans l'exploitation des Antilles, ne courrait plus le risque d'être perdu pour la France.

Ainsi, la solution par le monopole de l'État concilie tous les intérêts supérieurs que la question met en jeu. Je me résume et je termine : — Abolition de l'esclavage, — indemnité aux colons, — substitution de l'État aux propriétaires actuels du sol, — organisation du travail colonial par l'État, et fondation de l'atelier agricole industriel, — obligation pour le noir émancipé de servir l'État en qualité de travailleur pendant un certain nombre d'années, — monopole de la fabrication, de la raffinerie et de la vente du sucre par l'État.

Voilà la solution complète de la question coloniale.

CHAPITRE XII.

Résumé.

L'État est la forme supérieure de l'association entre tous les habitants d'un même royaume. C'est un pouvoir délégué par tous et s'exerçant au nom de tous. Ce que les formes moins puissantes d'association peuvent réaliser, à plus forte raison celle-là les réalisera-t-elle. A l'État revient donc, en principe, la mission d'organiser l'atelier de la métropole comme celui de la colonie.

Et cette mission d'organiser le travail où que ce soit, aux colonies comme dans la métropole, sur le continent d'Afrique comme sur celui d'Amérique, cette mission est la seule que devraient revendiquer les véritables hommes d'État, les Sullys, les Colberts et les Christophes Colombs de ce temps. L'organisation du travail est la question du jour, la question de salut pour tous les vieux États de l'Europe dont les constitutions craquent de tous côtés sur leurs étais vermoulus.

Mais on dirait que ces vieux États ont pris le parti de s'étourdir sur les dangers qui les menacent, et que les souverains, dans leur égoïsme dynastique ont adopté le système de Louis XV : *Cela durera bien autant que nous.*

Autant que vous, hélas! la chose n'est pas bien

sûre; car le jour de l'expiation s'approche rapidement pour tous les pouvoirs oppresseurs; et la ruine des coupables peut entraîner celle des innocents; et la menace du châtiment s'avance des points de l'horizon, où ces pouvoirs aveugles n'aperçoivent pas se préparer l'ouragan.

Car, c'est la guerre sociale qui commence, je vous le dis; la guerre de ceux qui n'ont pas, contre ceux qui possèdent; la guerre des affamés contre les repus; une guerre impitoyable de réaction et d'extermination. Les rivalités nationales sont assoupies, sinon éteintes; l'intelligence est venue aux opprimés des excès de l'oppression; ils calculent leurs forces et leur nombre; ils ne demandent plus seulement à leurs seigneurs et maîtres compte des abus de la conquête; leurs ressentiments et leurs haines portent plus haut.

Les nations civilisées, délivrées du fléau de la guerre extérieure, se sont jetées à corps perdu dans l'industrialisme. L'industrialisme a engendré la misère de l'individu, l'énervation de la race et l'engorgement des cités, foyers de l'émeute et des révolutions.

Le tisserand de Silésie met le feu à ses ateliers, comme celui de Manchester, comme celui de Lyon. Chansons *du Prolétaire*[1], *de la Pomme de terre*[2] ou *de la Chemise*[3], toutes ces protestations des travailleurs opprimés sont un même cri de révolte et de guerre, auxquels peuvent répondre, à un signal donné, tous

[1] Cri de guerre des ouvriers lyonnais : *Travaille, travaille, prolétaire, c'est l'oisif qui récoltera....*

[2] *Idem*, des ouvriers allemands.

[3] *Idem*, des ouvriers anglais.

les serfs de l'industrialisme européen. *Discite justitiam moniti...*

Mais puisque toutes ces vieilles sociétés européennes sont travaillées du même mal, comment donc l'idée n'est-elle pas venue encore aux conseils des puissances de l'Europe, de s'entendre et de se concerter pour conjurer le péril et prévenir l'explosion ? D'où vient que l'idée de la colonisation en grand n'a pas encore, dans ces conseils, l'importance d'une question supérieure urgente ?

Est-ce donc qu'ils ne sentent pas que cette question de la colonisation se relie de près ou de loin à tous les problèmes sociaux de l'époque?.. Pléthore des États, extension illimitée du paupérisme, morcellement du sol, réduction des salaires, fraudes commerciales, fermentation permanente des idées, instabilité des pouvoirs, la question de la colonisation touche par les racines à chacune de ces questions capitales. Il est impossible de la remuer sans les ébranler toutes.

La question de la colonisation n'est pas d'intérêt exclusif, d'intérêt national; elle n'est pas anglaise, française, napolitaine, allemande; elle est d'intérêt européen; elle est d'intérêt chrétien, d'intérêt universel. Alors, que les cabinets de Londres, de Paris, de Naples, d'Allemagne s'unissent donc en congrès, pour tâcher de la résoudre dans un but d'intérêt chrétien, universel !

Puisqu'ils ont tenu de ces congrès pour s'opposer aux ravages des idées révolutionnaires, pourquoi ne pas en instituer un afin d'arrêter dans leur cours les ravages de la misère et de la faim, fléaux bien autre-

ment redoutables pour les gouvernements établis que tous les progrès des idées libérales.

Pendant que les populations européennes meurent de faim sur le sol natal et étouffent faute d'air, le riche continent de l'Amérique appelle des habitants pour mettre au jour les richesses enfouies dans son sol. Depuis que la vapeur a réduit la distance et décuplé la durée des heures, ce continent touche l'Europe. Gouvernants des empires trop peuplés, empressez-vous donc de déverser sur le sol désert le trop-plein de vos États. L'Angleterre n'a-t-elle donc pas son Irlande, la Russie sa Pologne, la France et l'Allemagne leurs cités encombrées, à guérir de cette maladie de pléthore qui cause tant d'alarmes à leurs princes ?...

Quand le prolétaire aux abois demande partout à ses chefs de vivre en travaillant ou de mourir en combattant, ces chefs se borneront-ils toujours à n'exaucer que la dernière partie de ses vœux !

Autrefois, aux temps glorieux qu'ont vus nos pères, la nation française se déclarait l'amie de toutes les nations opprimées, et sa volonté pesait dans tous les conseils des puissances. La nation française proclamait le droit de l'homme au travail; elle prêchait à haute voix la croisade contre les despotes, et n'implorait pas de l'absolutisme le pardon de sa gloire et de ses libertés. Le gouvernement français d'aujourd'hui répudie le noble héritage de 89; comme s'il avait à rougir de son origine révolutionnaire, il s'est fait humble et petit devant les puissances pour se la faire pardonner. Au lieu de proclamer l'abolition de l'aumône et le droit de tous au travail, il abandonne les bénéfices du travail au banquier parasite. Il emploie les

revenus du travail national à dresser des bastilles contre les libertés de la nation. Et si quelque généreux orateur sollicitait ce gouvernement « d'ouvrir le sol de l'Amérique ou de l'Afrique française à tous les parias de la civilisation européenne, et de leur faire là à tous une nouvelle patrie, en absorbant les diverses nationalités des transfuges, dans la sainte nationalité du malheur », des ministres fainéants se lèveraient aussitôt pour dire : que leur gouvernement n'a point à s'occuper de ces rêvasseries utopiques;... et le lendemain les scribes éhontés de ces ministres sans cœur, traiteraient l'orateur de Marat ou de poëte...

Écoutez, pharisiens et scribes, vous vous abusez sur la puissance de longanimité d'une nation généreuse, le culte du veau d'or ne tiendra pas chez nous. Vous parlez d'avenir; moi je ne sais pas même si le temps vous reste de travailler à réparer vos folies. Bourgeois libérés de 89 et libérés de par la grâce du peuple, la gratitude n'a pas parlé à votre cœur, et le chatiment de l'aristocratie qui vous a précédés ne vous a pas servi, malheur à vous! car il est toujours trop tard de comprendre la justice, quand le peuple opprimé s'est levé !

Et vous aussi, soyez maudits, faux docteurs de l'économisme qui avez trahi pour de l'or la vraie science et le peuple; qui avez glorifié pour de l'or le vol et la rapine; qui avez nié le mal pour vous dispenser d'y chercher un remède !... Malheur à vous, apostats de la femme libre qui vous êtes faits juifs pour obtenir un peu de pouvoir et d'or au royaume de Juda ! Malheur à vous qui avez jeté la première pierre à la fille du pauvre, en écrivant que la prostitution n'avait

d'autre origine que l'amour désordonné du luxe et des jouissances ; car tous les baptêmes de la vertu officielle ne vous laveront pas devant Dieu de ces paroles impies !

AUX MINISTRES.

Parvenus de juillet, bonnetiers, robins, pédagogues, ministres de par la grâce du peuple! qu'avez-vous fait depuis seize ans pour ce peuple, de sa victoire et de la puissance qu'il vous avait laissée? Fils des bourgeois libérés de 89, en quelle monnaie avez-vous payé au travailleur la dette de vos pères et la vôtre?

Quel droit nouveau, quelle liberté nouvelle avez-vous ajoutés à la somme des droits et des libertés du peuple?

Quels soins avez-vous pris de sa moralisation, de sa dignité, de son bien-être?

Comment se nomment les anneaux de sa chaîne que vous avez brisés; les maladies de son corps et de son âme que vous avez guéries?

Vingt et un milliards et plus sont entrés depuis seize ans dans les coffres de l'État dont vous tenez les clefs. Qu'avez-vous fait de ces richesses dans l'intérêt du peuple? quelle parcelle avez-vous détachée de ces montagnes d'or pour en construire des crèches à l'enfance, des Invalides à la vieillesse, des refuges à la jeune fille contre la prostitution?

Par quel bienfait faut-il que le peuple vous appelle?

. . . . . .

MINISTRES DE JUILLET :

Pour ceux qui vous ont vus à l'œuvre ou entendus dans le Conseil, de tout près; pour ceux qui savent le

peu de sang rouge qui vous passe par le cœur, le peu de bon vouloir qui gît en vos cerveaux, le nom qui vous va le mieux est celui de *fainéants*.

Et n'allez pas vous méprendre sur l'indulgence de l'épithète, car, à mes yeux, dans les jours où nous sommes, *fainéantise* est pire que *félonie*.

On dit que l'un de vous livra en 1840, à l'amirauté anglaise, le secret du coup de main de l'amiral Lalande. Si tant est que le crime ait été commis, je tiens que le coupable n'a pas plus trahi la France que le ministre de l'intérieur qui déclara une fois, en pleine tribune nationale, la question du salaire *trop grave pour que le gouvernement eût le droit de s'en mêler....*

Fainéants.... car tout était à rebâtir de la base au sommet dans votre édifice social, où vos prédécesseurs avaient oublié de faire la place d'honneur au travail et à la capacité. Fainéants, car vous avez été créés ministres pour réparer cet oubli, et vous avez reculé honteusement devant la tâche, toutes les fois qu'on vous a mis en demeure d'agir.

Tout le temps qu'a grondé l'émeute, et que le gouvernement nouveau a vacillé sur sa base, vous étiez en droit de vous excuser de votre paresse sur les troubles de la cité, et de déplorer le malheur des circonstances qui vous condamnaient au repos. Même de bonnes âmes ont pu ajouter foi à la sincérité de vos regrets, et s'associer à vos doléances hypocrites.

Mais le calme revenu, votre gouvernement assis, cette paresse n'avait plus d'excuse. Alors vous avez érigé l'immobilisme en système, et tourné contre l'idée les armes que vous vous étiez fait donner dans les jours de tumulte pour défendre l'ordre public,

et vous avez mérité le nom que vous a infligé le poëte, de chefs du parti des bornes : là est la trahison.

Turgot vous avait dit, il y a soixante-dix ans, que « *la plus sacrée de toutes les propriétés était celle des bras, le plus sacré de tous les droits, le droit au travail, le droit de vivre.* » Les insurgés de Lyon vous ont vainement répété la formule de Turgot; vainement ont éclaté les grèves sur tous les points de la France, pour vous démontrer l'importance de la question du salaire, et l'urgente nécessité de l'organisation du travail.

Vous avez fait insulter par vos scribes et traiter d'insensés Turgot et ceux qui pensaient comme lui.

Vous avez abdiqué devant la question du salaire qui contenait en germe celle de l'émancipation du travailleur, laissant partout le soin de la résoudre aux mousquets de vos soldats et aux canons de vos forts.

Sans doute pour mieux faire comprendre à ces travailleurs que nous voulons retirer des révolutions, qu'ils n'ont rien à attendre de l'initiative du pouvoir, qu'ils ne doivent compter que sur eux! Et vous n'avez pas honte de vous appeler les soutiens du pouvoir, pitoyables historiens qui comprenez si bien les leçons de Turgot et les besoins du temps !

Mais vous n'aviez pas encore assez de vos bastilles contre la question du salaire. Sous prétexte que toute réunion de travailleurs était une menace contre l'ordre, vous leur avez interdit le droit de s'associer pour défendre leur vie contre la coalition *autorisée* des maîtres; vous avez livré le travail, pieds et poings liés, au capital, Judas de la révolution et de la société *Aide-toi!*

Judas de la révolution; car ce nom-là vous va pres-

qu'aussi bien que l'autre; car dès le lendemain de votre installation au pouvoir, après 1830, vous sépariez déjà la nation en deux camps, en vertu d'une théorie impudente empruntée à l'Anglais. Vous placiez d'un côté deux cent mille censitaires à deux cents francs d'impôt, que vous nommiez le *pays légal;* de l'autre, trente-trois millions de citoyens, et vous disiez que le pays légal était tout, que le reste *ne valait pas la peine d'être nommé....*

C'était pourtant bien, si j'ai bonne mémoire, le vrai peuple, le peuple des travailleurs aux bras nus, et non le pays légal qui vous avait hissés le lendemain des glorieuses sur ce pavois de la puissance par vous si longtemps convoitée. Le pays légal s'entend peu à culbuter les trônes et à renverser des remparts d'hommes armés.

Judas de la révolution.... c'était bien vous encore, vous, les enfants de 89, qui le lendemain de la chute de l'ancien régime, et plus de cinquante ans après la nuit du 4 août, refaisiez des ducs et des comtes, arrachant de la défroque avariée des ci-devants, de misérables bribes d'oripeaux, pour en cacher le nom qu'avaient porté vos pères. Petits bourgeois vaniteux, petits historiens, farouches abolisseurs de priviléges, que vous me faites pitié! Et comme l'heure était admirablement choisie, voyez donc, pour établir une nouvelle fabrique de gentilshommes.... quand les ducs de fabrique ancienne vendaient leurs vieux blasons aux juifs, pour servir d'enseignes aux boutiques d'actions de chemins de fer.

Décerner des brevets de monomanie vaniteuse à des fous, brevets sur parchemin avec cachet de cire;

doter vos beaux-pères ou vos gendres des premières recettes générales du royaume, sauf à partager avec eux, comme vous avez fait tous, grands pourfendeurs d'abus.... serait-ce là, par hasard, ce qui s'appelle travailler pour le peuple, dans le langage de la grande politique? seraient-ce ces œuvres qui vous ont rendus si fiers, que l'on vous entend, à toute heure, parler de monter au Capitole, pour rendre grâces aux dieux!

Vous avez orné partout de nouvelles prisons les abords de vos villes, élargi le ventre aux anciennes, augmenté le chiffre de vos gendarmes, élevé avec profusion des bastilles, en remplacement de celle que nos pères avaient démolie; mais les bastilles et les gendarmes ne sont pas des institutions populaires, et je vous demande quels sont les anneaux de la chaîne du peuple que vous avez brisés?

Je vous demande quels soins vous avez pris de son bien-être? Vos actes me répondent que vous avez si copieusement gorgé de notre or le traitant et le juif, qu'il n'est pas resté un centime dans les coffres de l'État, pour parer à l'explosion de la famine.

Le pain est à dix sous, le peuple crie misère, les indigents *s'étouffent* à la porte des boutiques de pain à bon marché que tient la charité municipale.... Où sont vos greniers d'abondance? car la disette s'annonce de six mois à l'avance, et vous l'avez dû prévoir.

Il n'y a pas de grenier d'abondance; que voulez-vous, le ministre de l'agriculture, qui est de son métier fabricant de casimir, n'était pas tenu de savoir qu'une sécheresse brûlante de trois mois pou-

vait compromettre la récolte. Attendons; voici que les chambres vont s'ouvrir, et qu'il va être prononcé, suivant l'usage, nombre d'éloquents discours en faveur du peuple français....

Ministres soucieux des intérêts des masses, il se dit, en effet, qu'une de vos premières propositions législatives, à la session prochaine, sera de demander au peuple, pour les loups-cerviers de l'agiotage, un supplément de curée de cinq à six cent millions! Ces pauvres juifs!

Je vous ai priés de me dire encore quels soins vous aviez pris de la moralité du peuple, et les plaies de son âme que vous aviez guéries. Or, je remue l'histoire du jour pour y chercher votre réponse et vos mérites cachés, et je vous trouve toujours les mains dans la corruption, encourageant par tous les moyens la fraude électorale, marchandant les consciences, attisant la fureur du jeu public par l'appât de la puissance et des honneurs réservés aux heureux; inoculant aux masses, avec la soif de l'or et des jouissances matérielles, le dégoût de tout travail honnête et de toute probité!

Je sais bien qu'à entendre vos casuistes, ces maux ne sont point votre ouvrage; que vous êtes complétement innocents des turpitudes de ce milieu gangréné dans lequel vos lâches mains n'osent promener le scalpel... et que Dieu seul est coupable en ceci, qui créa l'homme mauvais, tout exprès pour préparer de la tablature aux ministres constitutionnels. Aveugles et ingrats que nous sommes, de ne pas vous remercier à deux genoux de la bonté que vous avez de nous défendre contre la malice de Dieu!

Comme si la liste de vos méfaits contre l'homme

n'était pas assez longue, que vous ayez besoin de la charger encore d'une sotte calomnie contre Dieu....

Mais du moins, à l'extérieur, avez-vous tenu haut le drapeau de la France? Avez-vous fait tonner dans le sein des congrès la voix de la politique nouvelle? car il y a deux politiques : la vieille, celle de Satan, celle de l'Anglais, de l'Autrichien, du Russe, qui s'emparent des États pour en asservir les populations et leur sucer le sang; puis la nouvelle, la politique du Christ, celle qui répudie la conquête armée, et qui ne ceint plus le glaive que pour exterminer le despotisme et restituer à toute nationalité, ses institutions, ses libertés, ses droits. Avez-vous adressé du haut de vos capitales fortifiées et de vos deux millions de soldats, le formidable et suprême appel à la justice des peuples, devant lequel doit s'éteindre, comme le vent sous la pluie, l'arrogance des derniers bourreaux de l'Italie, de l'Irlande et de la Pologne? Vous ont-ils bien compris, ces pauvres représentants du droit du sabre, quand vous leur avez dit que vous teniez emprisonné chez vous l'ouragan révolutionnaire; que vous n'aviez qu'à desserrer la main pour en déchaîner toutes les fureurs sur leurs empires vermoulus et les briser en mille pièces? Alors, par quelles concessions à leurs peuples, leur avez-vous fait payer votre débonnaireté généreuse, et le repos que vous leur avez laissé?

O honte ineffaçable! vous qui pouviez parler si haut.... pendant seize ans, c'est vous qui vous êtes tus! Eux qui devaient s'humilier et se taire, c'est eux qui ont élevé insolemment la voix, eux qui vous ont chassés du sein de leurs congrès, qui vous ont imposé

des garanties que vous leur avez données. Je parcours des yeux la carte de la diplomatie contemporaine, de Maurice à Ancône, de Taïti à Beyrouth, à Tanger, je n'aperçois pas un coin de terre où vous ayez mis le pied sans vous tacher de boue. Ah ! vainement aujourd'hui, voudriez-vous faire entendre une protestation courageuse contre la dernière iniquité du gouvernement autrichien : le peuple refuserait d'ajouter foi à votre indignation; le peuple se dirait dans sa légitime défiance : « *Ils veulent donc armer leurs forts, ou céler quelque nouveau désaveu, qu'ils prennent leur grosse voix.* »

Pour la dernière fois, ministres fainéants, qu'avez-vous fait pour le peuple de ces seize ans de paix et de nos vingt et un milliards?

Un de ces scribes d'Israël que vous soldez de l'or de la France pour insulter à tous les noms glorieux du pays, me cite la loi de l'enseignement primaire....

Je me souviens.... cette loi libérale qui dote l'instituteur d'un splendide traitement de deux cent cinquante francs par an : je l'avais oubliée. Passons, pour notre honneur et le vôtre. Un autre bienfait, s'il vous plaît, une autre preuve que vous êtes demeurés fidèles à l'esprit et à la lettre de la révolution....

Le même scribe gagé, à bout de voies, me demande si je prends pour rien le feu d'artifice tiré chaque année sur le pont de la Concorde, en commémoration des glorieuses, et le droit de chanter *la Marseillaise*....

C'est vrai que vous avez tiré assez de poudre aux étoiles, et assez toléré l'hymne de guerre national, depuis 1830.

Mais vos scribes ont beau dire, seize feux d'artifice et le droit de chanter *la Marseillaise*, pour une révolution et vingt et un milliards.... en conscience, ce n'est pas assez.

MINISTRES DE LA RÉVOLUTION,

J'avais espéré cependant que cette dernière année 1846 vous porterait conseil. Elle a été si féconde en fléaux de tout genre, agiotage effréné, épidémies, incendies, inondations, disette, et ces fléaux portent d'habitude tant de terribles enseignements avec eux! C'est grand dommage, vraiment, que vous ayez le sommeil si lourd, si lourd, que les lamentations et les cris de fureur de tant de gens qui souffrent ne vous puissent réveiller.

Car pendant que vous dormiez d'un si heureux sommeil et que vos filles dansaient pour alléger la misère publique, voilà que les ouvriers de Genève, à qui la tyrannie des marchands d'écus pesait trop, ont mis ces marchands à la porte. C'étaient de vos amis ces coffre-forts génevois, songez-y. Par une coïncidence bizarre, il paraît que, dans le même moment, les orateurs du peuple anglais exprimaient tout haut l'opinion qu'il y avait bien longtemps que les vainqueurs d'Hastings tenaient le sol qu'ils avaient volé aux Saxons, à l'Irlandais et aux autres. Puis, l'absolutisme, inspiré d'une pensée de vertige, essayait de se souiller d'une dernière infamie pour faire monter au rouge la colère et le besoin de vengeance des peuples libres.... l'Autriche et la Russie, mues par le ressort invisible de la fatalité, descellaient de leurs propres mains la pierre

du tombeau de la révolution française, où gisaient enfermées depuis 1815, auprès des traités de Munster, de Léoben et de Tilsitt, toutes les chartes, toutes les libertés des peuples européens. Enfin, et par le plus incroyable et le plus inespéré des hasards, le coton pacifique, l'élément pivotal de la puissance britannique et du servage industriel, se métamorphosait, entre les mains de l'esclave, en instrument glorieux de délivrance, en machine de guerre à la portée de tous !

Ces pauvres despotes qui avaient compté sans l'acide nitrique, et qui s'amusaient à jouer aux soldats, à s'incorporer des lambeaux de territoire déclarés inviolables par eux-mêmes, et qui s'imaginaient qu'il n'y avait qu'à vouloir pour rayer le nom de la Pologne du livre de vie des nations !

Ministres de juillet, une intéressante discussion vient de s'ouvrir autour de vous sur la question du capital ; tâchez de suivre attentivement les débats. Les horlogers de Genève ont pris les premiers la parole; voici les tisserands d'Angleterre qui la réclament après eux.

AUX SOCIALISTES.

Socialistes de toutes les communions! le vertige est aussi sur vous! l'esprit d'orgueil souffle au cerveau de vos chefs, l'esprit de guerre au cœur de vos soldats. Autant de noms, autant de bannières, et avant d'avoir attaqué l'ennemi commun, avant d'avoir pris vos positions pour la bataille, tous, vous avez tourné vos armes contre vous-mêmes. Attendez au moins que le monde soit sauvé, la misère vaincue, pour proclamer le nom des vainqueurs et vous disputer les couronnes.

Défenseurs de l'égalité, vous dites quelquefois dans vos moments de sagesse, que celui qui a fait tout ce qu'il *peut* a fait tout ce qu'il *doit*. C'est juste, mais, par contre, celui qui n'a rien fait pour la société lui *doit* tout ce qu'il *pouvait faire*, et le chiffre de sa dette est en raison de sa capacité. Socialistes éminents par l'intelligence ou par le cœur, le compte que vous avez à solder à l'humanité est bien lourd!

Car vous êtes savants; et puisque vous avez beaucoup observé, beaucoup lu, vos études et vos livres vous ont dû apprendre que la loi d'amour régissait le monde, au moral comme au matériel; que par conséquent, le monde ne pouvait être sauvé que par l'adoption universelle de cette loi d'amour que le Christ, il y a dix-huit cents ans, appelait *charité*.

Sachant les paroles du Christ, et la divinité du principe de charité, d'où vient que vous le prati-

quiez si peu les uns envers les autres, et que la discorde siége en permanence parmi vous?

Socialistes, le problème le plus curieux de ce temps est certainement celui de savoir comment ce vieux monde civilisé, que vous voulez démolir, peut encore marcher et se tenir debout. Frappez-vous la poitrine, socialistes, car si le vieux monde de Satan vit encore, c'est grâce à vos divisions.

Il vous eût mieux valu un peu plus de charité et moins de science, socialistes, car votre science vous a perdus.

Un peu plus de charité, de compassion pour les douleurs de ceux qui souffrent, et vous eussiez compris tous la nécessité de vous unir contre la misère du présent, plutôt que de vous tant préoccuper des félicités de l'avenir.

Et puisque la misère, *ce lot fatal des masses*, comme disent les repus, est le mal d'où découlent tous les fléaux de l'humanité, la guerre, l'oppression, l'ignorance, le mensonge, le vol, la prostitution, la folie, vous auriez, d'un commun effort, élevé la digue contre l'inondation et dit au mal : tu n'iras pas plus loin.

Ah! que si vous aviez crié tous à la fois, depuis vingt ans, et après Turgot et Fourier : *le droit au travail! le droit de vivre! le minimum et plus d'aumône!* qu'il y a bel âge que les pharisiens et les scribes auraient amené pavillon!

Qu'il y a bel âge que le gouvernement de juillet, en dépit de ses terreurs et de son inertie, eût été forcé de sacrifier la cause du capital à celle du travail, et de chasser du temple les marchands ses amis!

Mais au lieu de travailler à cette fin, socialistes, vous n'avez su que diviser ceux qu'il fallait unir, qu'intimider ceux qu'il fallait rassurer. Et parce que la charité était absente de vos âmes, Dieu a refusé à votre langage le don de persuasion. « Car ce n'est pas assez de la foi pour sauver le monde, a dit le Christ, il faut encore la charité. »

Socialistes, si la lueur de la vraie charité avait illuminé vos âmes; si vous aviez réellement souffert du froid et de la faim du pauvre, nul de vous n'aurait jamais prétendu sauver le monde à lui tout seul, et vous ne vous trouveriez pas de trop aujourd'hui pour combattre la misère, et vous ne mériteriez pas qu'on vous assimilât tous à ces catholiques du vieux temps que vous raillez si agréablement parfois, et qui vous soutenaient sans rire que le bon Dieu, qui possède tant de langues, n'entendait que les oraisons qu'on lui débitait en latin.

Non, vous n'êtes pas de trop pour combattre la misère, car le monstre a la vie dure, et tant que vous n'aurez pas coupé et brûlé toutes ses têtes, vous n'aurez pas le droit de refuser le concours du plus humble d'entre nous. Et je m'étonne que le malheur des temps ne vous ait pas apporté plus de pensées de concorde à l'esprit, ne vous ait pas mieux fait sentir le besoin de l'union.

Oh, oui! la misère est bien lourde au pauvre monde, socialistes, et jamais peut-être l'ignoble mendiante n'étala plus de plaies et d'ulcères qu'aujourd'hui aux regards des populations alarmées, et ne traîna à sa suite un plus hideux cortége d'abominations et de désolations. Car tous les fléaux se sont donné rendez-

vous cette année sur le sol de la France : le feu, l'inondation, la peste, la famine, et chacun est venu lui apporter son contingent de dévastations et de ruines. Un seul manquait pour compléter la liste, le froid, et le froid est venu qui a durci la terre et l'a ensevelie sous la neige, coupant le bras du même coup à tous les travailleurs des champs, alors que le métier cessait de battre dans les villes. Et l'armée des scissionnaires de l'état social, des voleurs et des vagabonds, se recrutait de la désertion de l'atelier industriel et de l'atelier agricole.

En ce temps-là, l'Irlande, la malheureuse Irlande enrichissait le vocabulaire de la science médicale d'un nom de maladie de plus, *la fièvre de famine.*

Or, que faisiez-vous de vos bras et de votre intelligence, socialistes, pendant que cette nuée de fléaux s'abattait sur la France?

Pendant que ces fléaux s'abattaient sur la France et que la famine baptisait une maladie nouvelle,

Les saints-simoniens repus digéraient.... accroupis aux pieds du veau d'or....

A l'exception d'un seul, philosophe éminent demeuré fidèle à la bonne cause, en dépit des séductions de l'exemple et de la pauvreté. Mais le noble esprit que le démon de l'or n'avait pas su tenter, cédait aux suggestions du démon de l'orgueil. L'envie avait mordu au cœur l'ami de la sagesse, et parce que la solitude et le silence se faisaient autour de lui, il accusait de plagiat et de charlatanisme le réformateur plus puissant dont le nom attirait la foule; et il s'en allait promenant ses ennuis par les villes et les bourgs, et partout se plaignant comme d'un vol

fait à sa gloire, de tout hommage rendu à la supériorité d'autrui. Des diatribes furibondes contre la théorie sociétaire, c'était tout ce que la souffrance des populations inspirait à la charité du fidèle disciple de Saint-Simon.

Pendant que soufflait si furieusement la bise et que les indigents s'étouffaient à la porte des débits de pain à bon marché, le fondateur du culte icarien adressait à l'omniarque de l'école sociétaire un superbe cartel dans le style de celui du prince de Grenade. Le fougueux champion d'Icarie se faisait fort de réduire le phalanstère en poudre, à l'aide du procédé du vainqueur de Jéricho, et rien qu'en prononçant le mot de *fraternité*. L'omniarque intimé acceptait le cartel, et le monde civilisé palpitait d'angoisse dans l'attente des grands coups d'épée qui s'allaient donner.... dans l'eau.

Fondateurs de cultes icariens et autres, communistes pacifiques ou non pacifiques, égalitaires ou non égalitaires, vous perdez de vue la question. Je vous répète qu'il s'agit de démolir la misère qui tue les populations et non le phalanstère qui n'est pas encore debout et qui ne veut abriter que des groupes d'êtres heureux, riches et libres. Est-ce que vous ne sauriez pas par hasard d'autres édifices, des bagnes et des bastilles, par exemple, à raser avant celui-là?

Pour vos frères en bons désirs, communistes, la charité, s'il vous plaît.

. . . . . .

Pendant que le peuple avait cette grande faim, le Duns Scot de l'égalité absolue, un homme qui a vécu de la vie du travailleur et qui en sait les besoins, un docteur subtil, s'il en fut, dépensait d'incroyables tré-

sors de logique, d'esprit et d'éloquence à prouver que la *synthèse* n'est pas la même chose que l'*antithèse*, et qu'il faut bien se garder aussi de confondre la *contradiction* avec l'*antinomie*, distinction importante et dont le besoin se faisait généralement sentir.... Et puis encore, il poursuivait de ses anathèmes le droit de propriété, et il cherchait à établir que la *valeur* du travail ne peut avoir d'autre *étalon* que le *temps*.

O Grecs de Constantinople, qui agitiez si chaleureusement la question de l'efficacité de la grâce ou de la transsubstantiation, au moment où le Turc foudroyait vos remparts, quelle riche lignée d'imitateurs vous deviez laisser après vous!

Docteur subtil de l'anarchisme et de l'égalitarisme, si vous vouliez travailler pour le peuple, vous avez dépensé là une grande somme de talent pour un piètre résultat; car le peuple vous lira peu et ne vous comprendra guère. Le moindre grain de mil, hélas! eût mieux fait son affaire que toutes vos brillantes passes d'armes dans le champ clos de la *valeur*. Que si vous n'avez travaillé que pour vous, que pour acquérir dans la lutte la réputation de formidable jouteur, la chose est différente, votre travail a porté ses fruits. Vous avez, en effet, tant désarçonné d'utopies, tant ridiculisé de bons vouloirs, tant démoli de systèmes, y compris tous les vôtres, que les optimistes du temps présent, les heureux du régime civilisé, pourraient au besoin placer votre nom en guise d'épouvantail sur la route du progrès. Le noble rôle, n'est-ce pas, qu'ils feraient jouer là à votre haute intelligence, et comme vous devriez être fier d'une renommée littéraire achetée à pareil prix!

Docteur subtil, je ne sais pas si la propriété est le vol. Je ne me sens ni le désir ni la force de croiser le fer avec vous sur le terrain de cette question dangereuse où la police a toujours des agents; mais je sais que la propriété est un fait fatal, par lequel il faut de toute nécessité que l'humanité passe : je sais que le désir de la propriété est le plus actif stimulant de l'activité humaine; partant, la première pierre de l'édifice de la fortune sociale; partant, un des éléments primordiaux et essentiels du progrès. Je sais encore que le malheureux prolétaire des champs, qui a conquis sur le désert une misérable parcelle de terrain, et qui l'a fécondée pendant trente années de ses sueurs, parce qu'il voyait l'indépendance au bout de son travail, je sais que ce laborieux colon n'a pas volé son titre de propriété. Vous reconnaissez comme moi la légitimité de ce titre, puisque vous ne voulez pas plus que moi la suppression brutale de la propriété, puisque vous ne voulez pas rendre le propriétaire actuel responsable du crime de son principe : mais pourquoi alors fulminer l'interdit contre la *propriété* en termes si acerbes? Pourquoi jeter l'alarme dans le camp de ceux qui possèdent à titre légitime, et doubler ainsi la puissance de l'obstacle que vous avez à vaincre, en faisant de tous les propriétaires charitables et de tous les travailleurs affranchis du servage par la propriété, autant d'auxiliaires de la cause des abus? car le peuple n'est pas assez fort pour séparer le *propriétaire* de la *propriété*, pour innocenter l'un après avoir condamné l'autre; et pour lui la *propriété*, c'est la terre.... Et je vous répète que vous servez mal la bonne cause, la cause du droit sacré de la propriété des bras?

Attendu encore qu'il est plus urgent de déposséder le capitaliste banquier, le capitaliste improductif, du droit exorbitant d'usure, du *droit de commerce* et de *propriété intermédiaire*, que de déposséder le propriétaire du sol du droit de gagner sa vie à la sueur de son front. Attendu que tant que la misère régnera en ce monde, nulle loi ne pourra empêcher le travailleur actif et prévoyant d'aller chercher dans la propriété un abri contre la misère, pour lui et pour les siens.

J'admire encore que l'apôtre de l'égalité absolue, que le même docteur qui s'est escrimé si rudement contre la théorie sociétaire, en arrive, en fin de compte, à poser le temps comme unique mesure de la valeur du travail. Je me demande, en effet, en quels lieux et dans quelle phase de l'humanité, la providence sociale pourra récompenser d'une égale rétribution l'heure de travail d'Homère et l'heure de travail de la balayeuse des rues, sinon dans cette société harmonienne décrite par Fourier, où la richesse débordera si largement de toutes parts, que le luxe et tous les éléments de jouissance seront comme l'atmosphère, à la portée de tous. Et encore, pour cette époque et pour cette société, docteur subtil, votre théorie de l'égalité absolue serait-elle fausse et tomberait-elle d'elle-même ; car alors, et depuis bien longtemps, il n'y aurait plus de salaire, et le plaisir serait devenu l'unique prix du travail.... et le *devoir* aurait cédé à l'*attraction*, ou plutôt se serait confondu avec elle....

Or, à quoi bon tant de philippiques véhémentes, sarcastiques, à l'adresse de la théorie du travail at-

trayant, pour en arriver à confesser implicitement plus tard la justesse des affirmations de cette théorie. Car ce système de rétribution proportionnelle à la *durée* et non à la *valeur* du temps employé au travail n'est ni bien neuf ni bien consolant. C'est, si je ne me trompe, le système adopté par une foule de communautés religieuses, celle des trappistes et celle des chartreux notamment. Seriez-vous désireux, par hasard, de voir l'humanité tout entière asservie à la règle de la Trappe ou à celle de Saint-Bruno? Pour mon compte, j'aimerais autant laisser la société d'aujourd'hui où elle est.

Écoutez, égalitaires, le beau idéal de la justice, en matière de répartition, le *nec plus ultra* de l'aspiration de charité et de fraternité, c'est la rétribution ou plutôt la *répartition proportionnelle aux besoins*. Eh bien, cette formule supérieure est une des premières devises que la théorie du travail attrayant inscrit sur ses drapeaux. Chefs ou soldats du communisme, inclinez-vous donc sans vergogne et vous découvrez le front devant Fourier, qui lit plus couramment que vous dans le livre d'avenir et sait votre propre chemin mieux que vous. Mon Dieu! ne ferons-nous donc jamais la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! Voyons, est-ce qu'il ne vous semble pas comme à moi que le sublime découvreur des lois de l'attraction passionnelle, que l'homme qui, pendant quarante ans, crut porter dans sa tête le secret du bonheur de l'humanité, et qui n'obtint pour toute réponse à ses nombreux appels à la charité des puissants que le silence ou les rires moqueurs de ses contemporains, est-ce qu'il ne vous semble pas qu'un tel homme a expié

assez cruellement ici-bas les torts de son génie, pour qu'aujourd'hui notre respect à tous, sinon notre gratitude, soit dû à sa mémoire. Mais lui aussi, peut-être, il est tombé dans le péché d'orgueil, et alors il est juste qu'il soit puni par où il a péché.

Docteurs subtils de l'anarchisme, et vous aussi, pontifes icariens et philosophes socialistes, avouez que le génie du mal, que Satan a bien fait de compter sur ce péché d'orgueil pour comprimer les bons élans du cœur et perdre l'humanité !

. . . . . .

Mais pendant que les envieux de l'homme de génie s'attaquaient à sa gloire, que faisaient ses disciples, ses disciples bien-aimés et dans lesquels il avait mis toute son affection? Pendant que la faim murmurait aux entrailles du travailleur, que disaient les apôtres de la sainte doctrine? Écoutez-les :

Ils proclamaient la déchéance et la débâcle de la vieille politique, et, pour se montrer conséquents avec leurs principes, ils se traînaient en tous lieux à la remorque des vieux partis politiques, et rapetassaient avec amour dans leur pâle journal tous les thèmes usés, pour bien montrer aux civilisés qu'ils étaient de leur siècle, et non pas des utopistes, comme la calomnie l'insinuait.

Pour se bien faire venir des fidèles de la communion catholique, ils disaient que la doctrine de leur maître, qui pose en fait la légitimité des passions et qui entend combler l'homme de toutes les joies du paradis *dès* ce monde, était absolument la même que la catholique qui prescrit le renoncement aux joies de ce monde, et qui considère cette terre comme une

vallée de larmes! Ce n'est pourtant pas la même chose.

Après cela, dès qu'il était admis par les croyants du culte chrétien que le Christ qui prescrit le pardon des injures, procède directement de Moïse qui prescrit la vengeance et dit: *œil pour œil, dent pour dent*, je ne vois pas ce que la prétention des apôtres de la théorie sociétaire peut avoir de bien monstrueux aux regards de ceux-ci. Celui qui procède de Moïse s'appelle Mahomet; le Juif a engendré l'Arabe; et Fourier, qui *quadruple* la richesse sociale, est le plus proche parent de Jésus, qui multiplie les pains dans le désert et qui change l'eau en vin aux noces de Cana....

Pour capter les sympathies de la même puissance, ils plaidaient pour la liberté de l'enseignement contre l'enseignement unitaire de l'État, sachant bien cependant que ceux du clergé qui réclamaient si énergiquement la liberté d'enseignement, n'en voulaient que pour arriver plus vite au monopole, comme ont fait les entrepreneurs de transports avec la concurrence.

Le maître avait prescrit de déposer l'esprit de secte à la porte de sa doctrine....

Pour se conformer aux prescriptions du maître, ils entretenaient saintement la discorde parmi les diverses fractions du parti socialiste, et revendiquaient puérilement pour un seul nom l'honneur de toutes les découvertes des génies du passé, comme s'ils eussent voulu interdire à la gratitude de l'humanité d'élever à ses bienfaiteurs un panthéon assez vaste pour loger commodément tous les noms glorieux d'ici-bas. Eh! faites d'abord descendre le bienfait sur le malheureux, avant

de vous inquiéter du nom du bienfaiteur, car là est l'essentiel ; la plante altérée par le souffle brûlant du jour, ne demande pas à l'eau du ciel qu'elle aspire, le secret de sa chute, ni quels nuages bienfaisants l'ont versée sur sa tige....

Le maître avait attribué au capital du pauvre un revenu triple de celui du capital du riche.... et ils se sont posés comme les défenseurs des droits du capital, *ex hoc nunc et usque*.... et ils sont partis de la théorie de leur maître sur le capital, pour faire la guerre à tous les ennemis du capital. Ils n'ont pas compris que si, dans le langage de l'économie sociale, capital signifie *instrument de travail*, dans le langage de l'économie domestique, il veut dire *garantie contre la misère pour soi et pour les siens, moyen de s'affranchir du travail répugnant et de commander ce travail à autrui*. Or, lorsque la richesse déborde et que la misère n'est plus, à quoi bon, s'il vous plaît, les garanties contre la misère? Quand les groupes joyeux des phalanges se ruent avec ivresse au travail, qui peut songer, sinon l'insensé, à s'affranchir du travail pour en laisser retomber la charge sur autrui? Et pourquoi maintenant rétribuer ce travail? Je n'ai pas entendu dire que les travailleurs du champ de la fédération aient réclamé le montant de leurs journées en mai 90, et je ne sache pas non plus qu'aucun de nous ait songé jamais à se faire payer du plaisir qu'il a pris à entendre Weber, Rachel ou Malibran. Eh bien alors?....

Alors, cela veut dire que l'admission du capital aux honneurs de la répartition *proportionnelle au concours* peut bien être de rigueur pour le premier phalanstère, mais non pour le second. Et voilà pourquoi

le maître, à peine installé au phalanstère, se hâte d'attribuer au capital de l'*ouvrier* un intérêt de 24 pour 100, et de réduire à 8 pour 100 l'intérêt du capital du banquier. C'était, en effet, le moyen le plus simple, le plus rationnel et le plus pacifique d'arriver au nivellement des fortunes, puis à l'enterrement du capital, et enfin à la résurrection du droit exclusif de la capacité, que ce capital oppresseur étouffait. *Droit de paresse* (capital), *salaire* et *travail attrayant* sont trois mots qui, pour me servir d'une expression banale, hurlent de se trouver accouplés.

Le maître avait posé en principe la nécessité de s'occuper tout d'abord de l'amélioration du ménage du pauvre et de subordonner toutes les questions à cette question pratique. En conséquence, ses plus savants disciples s'ingéniaient à faire accréditer le Christ en ce monde, comme ambassadeur de la Régence du tourbillon solaire.... ce qui ne résolvait pas du tout la question de la faim.

Organisaient-ils du moins des secours contre la misère, ces dépositaires du secret de l'organisation universelle? Non pas que le pauvre ait su.... mais peut-être que l'heure n'était pas encore venue d'agir, que la misère n'était pas assez intense, ni le froid assez rude.

Mais la première pierre du phalanstère était posée sans doute, et le centre de l'école d'où devaient partir l'impulsion et la vie, poussait de tous ses efforts à la fondation de ce palais du travail attrayant, d'où le souffle de l'harmonie doit s'échapper si vite pour tarir sur toute la surface du globe, la misère, la haine et les oppressions?....

Hélas, non! la première pierre du phalanstère n'était pas posée encore. Le centre d'où devait partir l'impulsion s'endormait aux délices du journalisme civilisé, et s'occupait surtout de faire nommer député son directeur suprême, en même temps que d'augmenter le produit de la feuille d'annonces du journal. Le centre ajournait, ajournait...., et pour légitimer sa théorie du *far niente*, il taxait les impatients d'hérésie; il les appelait des hommes dangereux, et citait complaisamment les échecs essuyés par les *réalisateurs* d'Amérique et de France, pour démontrer les périls de la précipitation. Comme si la grandeur du résultat ne suffisait pas pour justifier l'impatience et ne valait pas bien qu'on se compromît un peu pour l'atteindre un ou deux ans plus tôt! Enfin, au lieu du prix qu'il aurait dû proposer pour le meilleur projet de réalisation, le centre proposait un prix pour le meilleur éloge de Fabius Cunctator, un ancien général de Rome, qui n'aimait pas non plus à en venir aux mains.

Mais au moins le vieux monde sut apprécier tant de modération et de sage lenteur, et récompensa brillamment de son estime ces réformateurs pacifiques, toutes les fois que s'offrit l'occasion?

Certainement....

A une élection de Paris, en 1844, des électeurs catholiques du neuvième, au nombre de TRENTE, décernèrent résolûment leurs suffrages au rédacteur en chef de *la Démocratie pacifique*, qui avait pris parti pour la liberté d'enseignement. Malheureusement ces trente suffrages ne suffirent pas pour donner la majorité au candidat catholique, attendu que

le chiffre des autres électeurs s'élevait à près de cinq cents.

Aux élections dernières, et par l'effet d'un de ces revirements incroyables de foi politique qui déjouent tous les calculs, quatre-vingt-onze électeurs *libéraux* de Montargis honoraient de leurs suffrages, comme les trente catholiques du neuvième, le rédacteur en chef de *la Démocratie pacifique*. L'auteur de *la Débâcle politique* et de cent *premiers-Paris* virulents contre le vieux libéralisme, honoré des suffrages des coreligionnaires politiques de M. Odilon-Barrot, le même qui poursuit en tous lieux de ses épigrammes innocentes les idées de Fourier, et qui a si bien mérité par ses vingt années de travaux législatifs l'ovation triomphale qu'il a reçue naguère au pays des eunuques.... En vérité, c'est à n'y plus rien comprendre. Et malheureusement encore, ces quatre-vingt-onze voix libérales ne faisaient que le tiers du chiffre nécessaire pour donner la majorité au candidat de Montargis....

. . . . . .

Directeurs de l'école sociétaire, c'est un petit malheur pour l'Idée, qu'il vous ait manqué quelques centaines de suffrages pour siéger au Palais-Bourbon, auprès de M. Calmon et de M. Cunin-Gridaine; et vous m'en voyez consolé. Ce qui m'afflige plus à penser et à dire, c'est que votre ambition ait pu s'en tenir là, ô hommes de peu de foi!

Car vous pouviez beaucoup en temps de paix, beaucoup plus que les autres chefs du parti socialiste; partant, vous êtes coupables de tout le bien que vous n'avez pas fait et de tout le mal que vous avez laissé faire.

Démocrates pacifiques, vous avez vu la paille dans l'œil de vos voisins les ministres de juillet, et vous n'avez pas aperçu la poutre qui était dans le vôtre, et vous avez tort de rudoyer ces pauvres gens qui ne font autre chose que ce que vous faites, qui ne font ni pis ni mieux que vous, et qui sont moins libres que vous.

Car à vous aussi sont venus avec la puissance et le cens d'éligibilité, l'amour du *statu quo* et de la politique modeste, à vous qui reculez devant un échec et qui ambitionnez le nom de député. Car vous aussi, vous avez songé avant tout à rassurer la société civilisée contre le danger des idées socialistes, comme le gouvernement de juillet à donner des gages aux cabinets absolutistes contre la révolution. Et le courage de l'initiative vous a fait faute, comme à ceux que vous accusez de couardise à toute heure; et la preuve, c'est que le lecteur, fatigué de votre sagesse, s'est retiré de vous. Il n'est pas, pour compléter l'analogie entre les deux politiques, il n'est pas jusqu'à l'esprit de conservation dynastique qui n'ait exercé sur vos conseils sa maligne influence.

Ministres ou dictateurs de l'école sociétaire, si les liens d'une commune foi et ceux d'une vieille amitié n'enchaînaient l'épigramme sous ma plume, je serais tenté d'accoler à votre nom, comme j'ai fait tout à l'heure pour d'autres, le mot de *fainéants*.

Car vous aussi, quand vous vous présenterez devant le tribunal de l'opinion publique, pour rendre compte de vos actes et de la puissance dont la confiance de vos frères vous avait investis, vous entendrez l'opinion publique vous dire :

« Pour tant de génuflexions devant le capital et de ménagements envers les juifs, pour tant d'habileté à cacher votre drapeau dans les jours de bataille et cent mille francs de rente, cent vingt suffrages de contrebande accrochés de ci de là aux ultramontains de *l'Univers* et aux voltairiens du *Constitutionnel*, en conscience, ce n'est pas assez. »

. . . . . .

Socialistes de tous les drapeaux et de tous les pays, l'ordre du jour n'appelle qu'une seule question, la question de la faim ; car c'est la faim qui nourrit l'ignorance et les prostitutions, qui décime et abrutit les populations, qui fait du travailleur un ilote, un serf taillable et corvéable à merci ; c'est la crainte de la faim, la crainte seule qui tue la charité au cœur du riche, et qui a fait triompher par le monde cette insolente et stupide théorie, *que les pauvres périraient de faim, s'il n'y avait pas de riches pour les faire travailler.* Vous êtes d'accord que la misère supprimée et le droit de vivre garanti à tous les travailleurs, toutes les tyrannies sont à bas. Ralliez-vous donc, socialistes, sur ce terrain de la question du jour, où vous marchez unis, où vous pouvez déployer aux regards de l'ennemi vos compactes phalanges. Alors parlez de répartition équitable et de limitation des revenus du capital ; parlez haut, ne craignez rien ; on vous écoutera, vous voyant tant de monde à demander la même chose, une chose juste, après tout, le droit de vivre. Point de menaces à la propriété, ni à l'ordre public ; temps perdu que tout cela. Grève pacifique, grève universelle, si vous voulez, pour que l'on voie bien une fois pour toutes si c'est le riche qui fait vivre le tra-

vailleur, ou le travailleur qui fait vivre le riche. Mais il y a mieux que la grève, Dieu merci, pour avancer la solution de la question. Ainsi l'on dit que l'eau de nos fleuves voiture chaque année des milliards à la mer... si nous nous coalisions pour arrêter ces milliards au passage et les forcer de demeurer chez nous. On dit que nous payons à l'usure, nous autres Français, une liste civile de deux milliards.... si nous imaginions un vaste système de crédit agricole et industriel pour réduire à zéro la liste civile de l'usure.... Silence aux Génevois et aux juifs ! On répète à chaque instant que l'union fait la force.... si tous ceux qui souffrent de la faim s'unissaient en une vaste société d'assurances mutuelles contre la faim, la maladie, le chômage.... et si nous étions assez habiles, assez dégagés de toutes préventions hostiles contre le pouvoir, pour contraindre ce pouvoir à prendre l'initiative de ces grandes réformes, à l'instar du gouvernement belge, lequel a déjà les chemins de fer, lequel prendra demain les Assurances, après-demain la Banque, lequel aura tué le commerce avant dix ans d'ici et arrivera avant nous tous à la reconnaissance des peuples !

Gardez-vous bien, en tout cas, socialistes, de desserrer vos rangs avant d'avoir vaincu, avant d'avoir forcé le droit du capital oisif à une capitulation honorable. La capitulation signée et exécutée, vous reprendrez, si bon vous semble, vos intéressantes discussions d'autrefois sur l'étalon de la valeur, l'usucapion, la syncrèse ou l'antinomie, au choix.

Mais que d'ici là, quiconque parmi vous n'aura pas eu assez de charité dans l'âme pour abjurer son or-

gueil de sectaire, pour faire à l'intérêt de tous le sacrifice de ses dissentiments personnels sur un point de doctrine, que celui-là soit déclaré traître à la cause commune et criminel de lèse-humanité!

Socialistes de toutes les communions, chartistes d'Angleterre, agrariens des États-Unis, phalanstériens de France, sachez comprendre enfin cette prière éternelle des opprimés qu'ils répètent depuis si longtemps et que vous n'écoutez pas :

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien et délivrez-nous de la misère....

Donnez-leur *aujourd'hui* leur pain quotidien qu'ils demandent, et délivrez-les du mal.

Ainsi soit-il!

AUX PRÊTRES.

Ministres du culte catholique, un grand jour vient de se lever pour vous. On dit que le souffle de vie a passé sur les cyprès de la nécropole romaine et réveillé dans son tombeau la papauté que tous croyaient morte et qui n'était qu'endormie. On dit que le nouveau chef de l'Église, illuminé par l'Esprit-Saint, a compris, en ceignant la tiare, les devoirs que lui imposait son double titre de vicaire de Jésus et de père des croyants; et que la lutte entre la force et le droit, entre César et le Pape va renaître. Je ne veux pas calculer de combien de déceptions peuvent être suivies ces espérances; je ne sais pas de quel œil l'absolutisme aux abois envisagera cette résurrection inattendue de son féal rebelle; je ne sais pas à quels moyens iniques il aura recours pour l'étouffer dans son germe; mais je sais que l'Italie esclave a tressailli d'allégresse en ses fers, et que les bénédictions et les actions de grâce pleuvent en ce moment sur les pas du souverain pontife; et je vous dis, ô prêtres, quelle que soit l'issue du mouvement, associez-vous-y noblement, sans arrière-pensée; suivez l'impulsion d'en haut, car l'heure est venue pour l'Église de renouer l'alliance avec la liberté et de forcer de nouveau le Sicambre à incliner la tête.

Prêtres, si vous voulez rendre au culte catholique le prestige et la puissance qu'il n'a plus, habituez le peuple à mêler plus souvent votre nom à celui des défenseurs de ses droits.

Prêtres, successeurs des apôtres, consolateurs des affligés, prêtez l'appui de votre sainte parole à la sainte cause du travail. Vous qui pouvez tant sur le peuple dont on vous appelait autrefois les *défenseurs*, apprenez-lui à distinguer ses vrais amis de ceux qui viennent à lui sous la peau des brebis et qui, au dedans, sont des loups ravisseurs. Aidez-nous à chasser du temple les marchands et les faux docteurs, à l'exemple de votre divin Maître ; aidez-nous à déchirer le voile épais de la misère qui obscurcit l'intelligence du peuple, et empêche les rayons lumineux de la foi d'arriver jusqu'à lui. Les travailleurs sont la milice de Dieu; bénissez le travail qui féconde la terre et donne la santé de l'âme en même temps que la santé du corps. Le Christ a pris les petits et les pauvres sous sa protection spéciale; chargez-vous de l'éducation du pauvre; enseignez-nous à tous à pratiquer la justice de Dieu, *pour que tous les biens de ce monde*, suivant la parole de l'évangéliste, *nous soient accordés en surcroît*.

Prêtres, il s'est dit bien longtemps que c'était vous qui aviez cloué de vos mains, sur le rocher du Caucase, le génie de la science et du travail émancipateur; et beaucoup vous accusent encore de vouloir retenir l'humanité dans ses limbes d'ignorance et de misère. Prêtres, tâchez de prouver au peuple que vos accusateurs ont menti.

Croyez-moi, croyez-moi, dépensez moins d'éloquence à l'avenir pour exhorter à la résignation les victimes de l'iniquité; ne faites plus si enviables les bonheurs de la misère, si accablants les soucis des richesses; car les philosophes ont perverti la raison de

ce peuple dont il vous faut reconquérir la confiance, et ils l'ont convaincu que l'iniquité n'avait pas d'appui plus solide que le dogme de la résignation.

Prêtres catholiques, je regrette pour vous que les trois nations les plus crucifiées du temps présent, l'Irlande, l'Italie et la Pologne, soient toutes trois catholiques; parce que c'est toujours une mauvaise note pour un dogme, d'avoir prêté à l'oppression et à l'iniquité. Peut-être bien que si les brebis n'étaient pas si timides et si résignées à leur sort, les loups ne seraient pas si cruels ni si affamés de leur chair.

Ne prêchez pas si souvent le renoncement aux biens de ce monde, de peur que ce peuple égaré ne continue à se défier de vos paroles et à vous prendre pour les vrais héritiers de ceux qui avaient gagné la propriété du tiers de la superficie du royaume avant 89, à prêcher le mépris pour les biens de la terre.

N'insistez pas non plus avec trop d'énergie sur le chiffre du tribut qui *serait* dû à César, car c'est nous qui le faisons maintenant et qui le défaisons, César, et c'est lui qui nous doit.

Surtout gardez-vous, prêtres, de faire Dieu solidaire de la sottise ou de l'imprévoyance humaine.... et quand un fleuve rompt ses digues et submerge ses rivages, ne dites pas, comme Monseigneur d'Orléans, que ce fleuve sert d'instrument à la colère de Dieu. La rupture de la chaussée de la Loire, en octobre 1846, a prouvé que les constructeurs de cette chaussée ne l'avaient faite ni assez haute, ni assez résistante, et non que Dieu eût besoin de punir l'impiété des malheureux cultivateurs de la Sologne. Quand Franklin voulut ravir la foudre au ciel avec un fil de fer, on

cria fort aussi à l'orgueil incurable des humains et à l'impiété dans le monde de l'Église; ce qui n'empêcha pas le savant de poser son premier appareil sur un édifice religieux. Une nuée vint qui creva sur l'édifice et fondit la tige de métal. Alors les clameurs de redoubler.... Les signes de la colère de Dieu n'étaient-ils pas visibles cette fois aux yeux de tous? Mais le savant ne vit dans la fusion de son appareil qu'une preuve de l'insuffisance de ses dimensions : il en quadrupla la puissance, et Dieu ne se fâcha plus.

Ministres de l'Évangile, ce Dieu qui déchaîne les fléaux sur les populations innocentes, au gré des fureurs de ses prêtres, est le Dieu des juifs et non le vôtre. Le vôtre pardonne au coupable au lieu de frapper l'innocent.

En vérité, je vous le dis, vous ne ramènerez le peuple sous les voûtes des saints temples qu'après que le dieu des juifs, le dieu de la vengeance et de la guerre, aura cessé d'y tonner!

AU PEUPLE.

PEUPLE,

L'auteur de cet écrit s'est assis bien des fois à la table du pauvre, et sa main s'entend mieux à creuser un sillon qu'à griffonner des pages. Il a assisté bien des années le travailleur des champs dans son labeur ingrat. Il a compté attentivement ce que l'usure, les maladies, les gelées, les chômages laissaient au bout de l'an dans sa chétive épargne. Il sait que si l'ouvrier du sol ne fournit pas à l'émeute d'aussi formidables éléments que l'ouvrier des villes, ce n'est pas parce que sa misère est moindre, mais simplement parce qu'elle est disséminée sur un plus vaste espace et qu'elle n'a pas, comme la misère des villes, ses foyers de fermentation et d'incendie...

Il a pénétré aussi jusqu'au fond de ces bagnes industriels, qui s'appellent la Croix-Rousse à Lyon, le quartier Saint-Sauveur à Lille, malgré la senteur d'indigence et de vice qui s'exhale de ces foyers infects de toutes les infirmités physiques et morales; car il voulait savoir ce que l'organisme humain peut supporter de douleur sans se rompre. Là, il a étudié sur le vif l'œuvre d'étiolement et de dégradation qui s'opère dans la constitution du malheureux artisan, de l'ouvrier qui tisse les brillantes étoffes de soie, de lin, de laine, destinées à la consommation du riche. Plus tard, il a guidé dans les marais empestés de l'Algérie,

des bannis de toutes les contrées, et il a su les attacher au sol de la nouvelle France, et les défendre par la solidarité contre tous les fléaux du pays, l'Arabe, l'usurier, l'agent comptable et la mortalité. Et, pour ce fait, les amis de l'usure et des agents comptables l'ont outragé, calomnié et puni. Peuple, nul n'a plus souffert de toutes tes douleurs, nul n'a payé plus cher sa fidélité à ta cause que celui qui t'adresse ces lignes; car, pendant dix ans, ceux qui se disent tes amis, l'ont appelé un ennemi du peuple, et bien des fois sa poitrine a été le point de mire de leurs armes homicides. Écoute donc sa voix.

O peuple! il est plus avantageux et plus facile d'exploiter tes passions que de servir ta cause, et tes égarements sont la meilleure justification des despotes. Peuple, tes faux amis abusent de ton ignorance et de tes maux, quand ils te font chercher dans les agitations politiques et dans les renversements des trônes, un allégement à tes misères. Les bénéfices qui te sont advenus de tes cinquante années de révolutions et de batailles, se résument en aggravation d'impôts dont la plupart retombent sur toi seul comme l'impôt du sang; et l'impôt de l'argent. qu'acquitte seul ton travail, se gonfle démesurément à chacune de tes tentatives insensées. Cependant tu réserves encore ton amour et tes admirations fanatiques pour les bourreaux de nations qui sèment les os de tes enfants sur tous les champs de bataille, et tu n'as que des mépris et des vociférations parricides pour les princes bienfaisants qui t'apportent la paix. Tes maux sont ton ouvrage, ô peuple!

Une aristocratie nouvelle s'est assise sur les débris

de tous les gouvernements qu'elle t'a fait renverser, et elle a profité de tes victoires pour resserrer tes chaînes et t'exploiter comme tes maîtres d'autrefois.

Ils mentent effrontément ceux qui te parlent de ta puissance invincible, de tes conquêtes et de tes libertés.

Ils mentent ceux qui disent que chacun de tes fils porte dans sa giberne le bâton de maréchal de France. Dérision cruelle ! car ces futurs maréchaux de France ne songeraient pas même à quitter leur charrue pour la gloire, s'ils n'y étaient forcés !

Plaisantes libertés aussi que des libertés qui n'affranchissent pas le travailleur de la misère et de l'hospice, et ne sauvent pas sa fille de la prostitution !

Peuple, si quelques améliorations sont survenues dans les conditions de ta vie matérielle, ces rares améliorations proviennent exclusivement de la science; et la preuve, c'est que les peuples des monarchies absolutistes ont joui de ces améliorations avant toi et plus largement que toi. Les guerres et les révolutions n'ont amené de perfectionnements que dans les moyens d'exterminer les hommes, et la seule industrie innocente qui nous soit venue de ces luttes, est une industrie non viable qui pèse sur le contribuable comme les fléaux dont elle est née.

D'ailleurs, la féodalité mercantile empoisonne pour tes enfants tous les fruits du génie scientifique : elle t'écrase avec les machines qui devaient alléger tes travaux; et chaque produit nouveau de l'industrie ou de la science, destiné à t'apporter le bien-être, se transforme en ses mains en substance vénéneuse.

Le luxe est descendu dans la classe bourgeoise,

mais il n'a fait que rendre la misère des classes ouvrières plus vive et plus cuisante par l'aiguillonnement des besoins et la comparaison.

Peuple, tes faux amis mentent quand ils vantent les progrès de ta moralité, comme les scribes des ministres fainéants, quand ils vantent ta richesse. Les progrès de la moralité publique n'ont jamais fait les prisons trop étroites.

O peuple! sache enfin juger des révolutions à leurs fruits, et que la lumière se fasse pour ton entendement!

Peuple, retire-toi de ceux qui t'ont menti et abjure tes faux dogmes. Peuple, qui vis du travail, tes vrais ennemis, tes seuls ennemis, sont les agioteurs, les débitants de denrées falsifiées, les monopoleurs, dont le parasitisme absorbe tous les produits de ton travail.

Chaque échec que tu fais subir au pouvoir apporte à la puissance de ces parasites un élément d'oppression de plus, et profite exclusivement à la féodalité mercantile, *ennemie de la monarchie et de la liberté*. En t'armant contre le pouvoir, les imposteurs qui te mènent forcent tous les jours le pouvoir à se *fortifier* contre toi; ils *légitiment* en quelque sorte son indifférence pour tes droits et son inertie coupable à l'endroit des réformes, et le juif qui t'écrase s'est fait roi par tes préventions contre l'autorité.

Travailleurs, écoutez : le pouvoir seul peut vous protéger aujourd'hui contre l'oppression et la cupidité de vos maîtres insatiables; que votre haine oublie pour un jour le pouvoir; faites plus, tendez-lui la main pour que de son côté il abjure sa peur et puisse nous entendre, nous qui servons vos droits et voulons

qu'on les reconnaisse ! Et que la proclamation du droit de tous au travail soit le premier gage de votre réconciliation sincère. Hors de cette union, songez-y, point de liberté, point de réforme, point de salut.

Force au pouvoir ! Mort au parasitisme ! Guerre aux juifs !

Voilà la devise de la révolution nouvelle !

AU ROI.

SIRE,

Il y a bien des choses à refaire dans une société où l'abondance des biens du Créateur peut produire la misère; où toutes les découvertes de la science, destinées à alléger un jour le travail de l'homme, commencent par accroître sa détresse! Et pour le prince qui voudrait tenter la réforme sociale, ce ne serait pas assez du génie, de la volonté, de la puissance et d'un règne de soixante ans comme celui de votre aïeul Louis XIV. Sire, le ciel ne vous avait pas fait naître pour accomplir cette tâche; il vous avait donné mission de clore l'ère des bouleversements politiques; et cette mission, vous l'avez noblement et courageusement remplie. Vous vous êtes jeté de votre personne au-devant du char de l'anarchie, pour enrayer sa marche, au risque de vous faire écraser sous ses roues; et il a fallu des miracles pour protéger vos jours contre la rage des ennemis de la paix. Votre sagesse et votre énergie ont sauvé le monde et la France du fléau d'une nouvelle guerre universelle, et l'on put espérer un jour que la fureur de l'assassinat s'était usée contre votre clémence. C'était assez de gloire pour couronner la dernière période d'une vie éprouvée par tant de vicissitudes et de traverses douloureuses, et l'histoire impartiale, Sire, enregistrera votre nom sur l'une de ses plus brillantes pages. Les soucis du pouvoir et la

nécessité de défendre, contre d'éternelles attaques, la royauté affaiblie par tant de défaites successives, ne vous auront pas laissé le loisir d'appliquer votre haute intelligence à la solution des questions sociales : c'était l'œuvre de vos ministres et non la vôtre, Sire. Mais la paix, qui permet à la science de mettre les questions nouvelles à l'ordre du jour, et de démontrer l'inanité des vieilles querelles politiques, cette paix est bien votre œuvre, Sire; c'est bien vous qui nous l'avez donnée, et pour cela encore votre nom sera béni.

L'entreprise glorieuse que vous n'aurez pu tenter, Sire, l'affranchissement des travailleurs et la réconciliation de la royauté avec le peuple, sera l'œuvre capitale du règne de votre successeur. Oui, Sire, si la sagesse prévaut dans les conseils du nouveau règne, la royauté, qui vous fut à vous et à vos prédécesseurs si pénible, sera douce à ceux de votre race; car les progrès de la raison publique doivent rapprocher incessamment du trône le plus grand nombre de ceux qui lui sont encore, à cette heure, indifférents ou ennemis.

Sire, votre règne aura fermé l'ère des guerres extérieures et des cataclysmes politiques; celui de votre successeur verra s'éteindre à son tour les ferments de la guerre sociale, par l'émancipation du travail et par l'abaissement du juif.

C'était là du moins l'espoir et la noble ambition de ce généreux prince, dont la mort prématurée laissera des regrets éternels au cœur de tous ceux qui rêvent pour leur patrie de brillantes destinées.

Sire, le prince royal, votre fils bien-aimé, gémissait

amèrement des empiétements de cette puissance insatiable des juifs, de ces juifs, disait-il, qui violentent le pouvoir, écrasent le pays, et font remonter vers le trône innocent les malédictions du travailleur obéré. Il songeait, dans ses rêves de royauté future, à s'affranchir d'un honteux vasselage, à briser cette nouvelle féodalité si pesante pour les rois et pour les peuples; mais il ne se dissimulait pas les périls de la lutte. « Peut-être la royauté succombera-t-elle en cette lutte, disait-il un jour à l'un de nous; car ces banquiers se feront longtemps encore, *contre le roi*, une arme de l'ignorance de ce même peuple que le roi aura voulu servir. Ils irriteront ses souffrances par leur presse menteuse; ils videront de nouveau leurs ateliers sur la place publique; ils lanceront contre le palais leurs serfs inoccupés; et pour endormir la fureur de ce peuple, après qu'ils l'auront déchaîné, ils lui jetteront à dévorer une royauté de plus. Je sais que de rudes éventualités nous attendent; mais il n'y a déjà plus à reculer devant les dangers de la guerre, car les dangers de la paix sont plus imminents encore... Il faut que, sans plus tarder, la royauté d'aujourd'hui *reprenne le peuple aux juifs*, sinon ce gouvernement *périra* par *ses* juifs, comme l'autre a péri par *ses* prêtres, l'autre par *ses* soldats... »

Sire, voici déjà que les appréhensions du prince royal se réalisent, et que les opprimés du capital, que les maudits du sort s'en prennent de leur misère au roi. L'heure est venue pour tous, pour vous comme pour nous, Sire, de rompre avec Juda!

Sire, reportez au fils les paroles du père; dites-lui les moyens de reprendre le peuple aux juifs,

pour que les juifs ne soulèvent plus contre le trône le peuple et ceux qui souffrent; dites-lui aussi que, dans cette noble terre de France, toutes les intelligences d'élite, tous les cœurs généreux et dévoués seront à lui pour l'aider dans sa tâche.

FIN DE L'HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE.

L'AUTEUR DES *JUIFS, ROIS DE L'ÉPOQUE*[1],

A M. LE COMTE DUCHATEL

QUI VEUT ÊTRE AIMÉ POUR LUI-MÊME.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai affirmé dans un livre cité l'autre jour à la tribune par l'honorable M. Béchard, qu'il existait une presse subventionnée. Vous avez nié le fait, d'une manière assez maladroite, il est vrai, suivant votre habitude, mais enfin vous l'avez nié. Donc, un de nous deux a menti. Vous savez mieux que moi le nom du coupable, le signant tous les jours.

Vous vous imaginez sans doute, monsieur le ministre, que votre courageux démenti, appuyé de l'odieuse calomnie dont vous l'avez fait suivre, a porté dans mes œuvres vives. Que Votre Excellence se détrompe. J'ai la susceptibilité moins chatouilleuse à l'endroit des mensonges officiels. Voici ce que je me suis dit en lisant le *Moniteur* : — Comment M. le

[1] Cette lettre a été publiée, le 5 juin 1846, dans le journal *la Démocratie pacifique*, en réponse à un double mensonge de M. Duchâtel. M. le ministre de l'intérieur ne s'était pas borné, en effet, à nier l'existence d'une presse subventionnée; il avait attribué la dénonciation du fait à un ignoble motif, une rancune d'argent. L'auteur de la présente tient prêt pour le premier démenti de M. le ministre de l'intérieur, un autographe signé *Duchâtel*, attestant qu'au mois de janvier 1843, le journal ministériel de Toulouse était subventionné.

comte Duchâtel, qui n'a pas besoin d'un traitement de ministre pour vivre, peut-il accepter une position qui le condamne à mentir une ou deux fois par an, pour soutenir le risible dogme de l'immaculation des *Débats*?

Votre système de gouvernement a acquis de vos paroles un droit de plus à mes mépris, monsieur le ministre, et c'est tout. Était-ce à moi de me repentir d'avoir eu foi en votre loyauté, de n'avoir pas supposé qu'il pût se trouver au banc ministériel un homme assez osé pour nier l'existence d'une presse subventionnée!

Car il est évident, monsieur le ministre, que vous n'avez pas compris la portée de votre audacieux démenti, et je dois vous l'apprendre.

Nier l'existence de la presse subventionnée, cela revient à dire que tous les souteneurs de votre politique modeste, que tous les journaux chrétiens ou juifs qui entonnent chaque matin les louanges du 29 octobre, vous *aiment* pour vous-même et *sans y être forcés*, ce qui, permettez-moi de vous parler sans ambages, dénote de votre part une étrange fatuité.

Sans y être forcés! Oh! d'abord, monsieur le ministre, laissez-moi tomber en admiration devant tant de courages gratis, moi que vous avez payé si cher dans le temps pour vous aimer un peu, et qui ai dû renoncer à la besogne pour cause de dégoût.

Être aimé pour soi-même, hélas! c'est le rêve éternel, l'aspiration vengeresse de la richesse blasée sur les jouissances faciles. Le besoin d'être aimé pour soi-même, c'est le supplice de l'acheteur d'amour, l'épine cachée au fond de toute vénalité; c'est le poison de l'encens du thuriféraire stipendié. Le besoin d'être

aimé pour soi-même est l'hommage que la prostitution rend à l'amour.

Que de gros financiers, à Paris, s'imaginent aussi être aimés pour eux-mêmes, de qui l'illusion imprudente n'est pour les beautés qu'ils subventionnent, qu'un stimulant actif à l'infidélité. Mes sympathies sincères pour la cause du pouvoir me font un devoir de vous dire, monsieur le ministre, qu'il en est de l'adulation des feuilles entretenues comme des filles de ce nom ; car l'affection se donne et ne se vend jamais. C'est comme l'hospitalité chez les montagnards écossais.

Vous, aimé pour vous-même, monsieur le comte, vous l'ancien rédacteur du *Globe* doctrinaire, vous le ministre qui, dans la séance à jamais déplorable du 28 juin 1845, déclara que la question du salaire était trop grave pour que le gouvernement se permît d'y intervenir. Votre prétention est aussi par trop plaisante : l'affection du peuple et celle de ses plus intelligents défenseurs ne se gagnent pas par ce lâche abandon de la sainte cause du travail.

Vous aviez à choisir entre la sympathie des classes *laborieuses* et celle des classes *fainéantes*. Vous avez opté pour celles-ci, et vous voulez que nous, du peuple, nous vous aimions pour vous-même ; allons donc !

Vous aviez à choisir entre l'exemple de Walpole, le tarifeur des consciences parlementaires de son temps, et l'exemple de Colbert qui institua une chambre de justice pour réviser les fortunes mal acquises et faire rendre gorge aux traitants. Vous avez opté pour Walpole, et livré la fortune publique au pillage des agioteurs... Alors cherchez qui vous encense parmi

les scribes gagés des juifs que vous avez enrichis. Mais à nous autres de France, à nous autres ennemis de Moloch et de l'agiotage, ne nous demandez pas notre amour, ministres fainéants.

Ecoutez cependant, monsieur le ministre; il y eut un jour, depuis 1830, où des hommes du pouvoir furent aimés pour eux-mêmes. C'était le temps où le gouvernement, où la paix et la guerre étaient remis chaque matin en question dans la rue, où des hommes qui s'appelaient Casimir Périer et Guizot, et que la nature avait doués d'une rare énergie ou d'un immense talent, relevaient courageusement le drapeau de l'ordre et comprimaient l'essor d'une révolution ignorante d'elle-même, et qui menaçait de s'aller briser encore dans quelque collision sanglante contre la résistance armée de l'Europe absolutiste.

Oh! alors le rôle de ces hommes était beau, et ils durent rallier à leur cause plus d'un démocrate intelligent et sincère; car l'histoire dit que les droits des peuples qui ne se formulent nettement que dans les loisirs des longues paix, s'oublient dans les tumultes des guerres, et tous ceux qui voulaient à la révolution nouvelle une issue véritablement utile au peuple, une issue sociale, devaient se ranger sous le drapeau de l'ordre et de la paix; l'ordre et la paix, premières conditions de toute amélioration du sort du peuple. Je fus de ceux-là, monsieur le ministre, de ceux-là, les humbles prolétaires qui, n'ayant qu'à gagner aux chances du jeu révolutionnaire, s'enrôlèrent noblement dans les rangs du parti de la paix, parce que leur conscience leur disait que le salut de la liberté était là. Et jamais dans le cœur ni dans

les écrits de ces hommes, la cause de l'ordre ne fut distincte de celle du peuple, et ils n'ont pas voté les bastilles comme les partisans du progrès par le sabre; et cependant les partisans du progrès par le sabre les ont appelés traîtres à la cause du peuple, les ont appelés spadassins stipendiés, quand ils n'avaient pas peur de répondre par l'épée à l'outrage, et de payer de leur personne pour témoigner de la sincérité de leurs convictions. Car, dans ce temps-là, l'ardeur des passions politiques désignait l'écrivain du pouvoir aux vengeances populaires, et la loi des avocats n'avait pas pris encore sous son égide l'insolence et la lâcheté.

C'est que dans ce temps-là aussi, temps de lutte, de dévouement et de péril, les hommes du pouvoir semblaient se tenir à la hauteur de leur mission, travaillant courageusement à rasseoir l'ordre ébranlé, s'inclinant en toute occasion devant les grands principes de liberté et d'égalité, se plaignant presque avec nous des difficultés de la situation qui les condamnait à remettre à des jours plus tranquilles la réalisation de leurs projets émancipateurs. Et nous qui croyions à la sincérité de ces regrets et de ces désirs, nous aimions les ministres de la résistance pour eux-mêmes. M. Guizot surtout eut, parmi nous, de nombreux et fervents séides, comme étant de vous tous le plus pauvre et le plus éloquent. Je sais un rédacteur d'un journal de province, journal *semi-hebdomadaire,* subventionné à près de *six mille francs* par an, qui, poussé par le seul désir de combattre pour la gloire de son ministre au poste le plus périlleux, échangea sa riche sinécure contre la rédaction

d'un grand journal quotidien subventionné à *trois mille,* demandant ainsi triple besogne pour moitié moins d'argent. C'est probablement un de ceux que vous avez accusés de cupidité insatiable, l'autre jour en pleine chambre....

Quand le ministère du 6 septembre succomba sous le faix de ses fautes, sous la charge de ses lois de disjonction, de déportations, d'apanage, les deux principaux rédacteurs du journal doctrinaire *la Paix*, refusèrent noblement les dons des Artaxercès du ministère vainqueur, pour demeurer fidèles aux noms propres du ministère vaincu. Je dis fidèles aux noms propres, car les principes n'ont jamais été en cause dans aucune des administrations que le roi a appelées depuis seize ans à servir la politique de la paix. De ces deux écrivains qui donnèrent un si rare exemple de fidélité à la mauvaise fortune, qui poussèrent si loin le dévouement personnel pour les membres d'un cabinet dont vous faisiez partie, monsieur le ministre, l'un a été jeté en prison naguères pour avoir déserté vos drapeaux; l'autre, c'est encore un de ceux que vous venez d'inculper de forfaiture indigne.

Bien entendu, monsieur le ministre, que je ne vous ai parlé ici que de M. Guizot, le grand orateur, le puritain austère, le démolisseur intelligent du parti de la guerre, du M. Guizot d'avant la coalition, en un mot... Car du jour où l'homme de principe disparut pour faire place à l'ambitieux mécontent, du jour où l'impatience du pouvoir le jeta dans les rangs de ses ennemis de dix ans, pour attaquer ses amis de la veille, le fit s'inscrire sur la liste de ces coalisés, dont

l'écriteau portait en caractères gros et lisibles : *Le Roi reçoit des balles et ne gouverne pas*; du jour où la fameuse citation de Tacite : *Omnia serviliter pro dominatione*, lancée par lui à son rival, lui retomba sur la tête, M. de Salvandy aidant; de ce jour-là, le culte des noms propres s'éteignit dans le cœur des fidèles, et ces mêmes écrivains que les propositions les plus brillantes et les plus acceptables n'avaient pu détacher de la cause du ministre disgracié, furent les premiers à offrir leur concours à l'administration chancelante que la coalition devait bientôt renverser. Ce n'est pas là de la vénalité, monsieur le ministre, quoi que vous puissiez dire : les ambitieux et les cupides se tournent d'habitude vers les soleils levants.

Et depuis ce jour-là les écrivains de cœur, éprouvés par dix années de luttes périlleuses, ont tous déserté votre camp, pour ne pas passer à l'ennemi, comme je l'ai dit ailleurs, en restant avec vous; car vous n'avez plus, comme autrefois, l'émeute pour excuse à votre inertie, et tous ceux qu'un ignoble intérêt d'argent n'inféode pas à votre politique misérable, sont unanimes pour penser et pour dire que cette longévité ministérielle, dont vous êtes si fiers, n'est que le prix de vos génuflexions éternelles : génuflexions devant l'Anglais, quant à la politique du dehors; génuflexions devant le juif, quant à la politique du dedans.

Et parce que la voix de l'honneur du pays ne parle pas à votre âme, vous n'admettez pas que ce mobile sacré puisse parler à d'autres! Allez, les calomnies que vous nous adressez vous condamnent, car vous nous jugez d'après vous.

Par qui maintenant, répondez-moi, par qui avez-

vous remplacé les braves et les fidèles que le dégoût a chassés de l'ancienne phalange des écrivains du 11 octobre? Je compte parmi nos successeurs, — oserez-vous le nier encore?—des transfuges de tous les partis, des renégats de *la Tribune* de Paris, de *la Glaneuse* de Lyon, des évadés de Clairvaux, des histrions sifflés, des bravi souffletés, tarés. Certes, Monsieur le ministre, vous avez le droit de désavouer de tels auxiliaires, et vous pouvez, si bon vous semble, faire retomber vos largesses et vos faveurs sur ceux qui acceptent avec le plus de résignation vos désaveux humiliants; mais, du moins, ne trouvez pas étrange que des écrivains d'un autre ordre, et plus dévoués que vous-même à votre propre cause, repoussent la honte de toute solidarité avec votre presse occulte.

C'est dans l'intérêt de l'honneur de la presse gouvernementale que j'ai dit la vérité sur elle Et si j'ai voulu mettre fin à ces désaveux ministériels qui me fatiguent, c'est pour mes anciens amis plus encore que pour moi, qui n'ai jamais accepté le secret des subventions, et qui ai supporté jusqu'ici avec un stoïcisme remarquable la qualification d'écrivain ministériel.

Vous avez nié l'existence d'une presse subventionnée, soit. Je ne veux pas, pour vous convaincre d'imposture, invoquer le témoignage *écrit* de M. le vicomte Duchâtel, préfet de la Haute-Garonne, qui avait charge, en 1843, de verser de ses propres mains en celles du rédacteur de *la France méridionale*, la riche rétribution mensuelle allouée à celui-ci. Je ne veux pas appeler votre frère à déposer contre vous et à confirmer la vérité de mes révélations; car le préfet de la Haute-Garonne a porté dans le temps l'épaulette,

et le mépris que les ministres constitutionnels semblent professer pour les principes de loyauté et d'honneur, n'a pas fait encore, que je sache, invasion dans l'armée.

Je n'appellerai pas non plus pour vous confondre le témoignage de vos meilleurs amis, de cent députés peut-être qui votent tous les jours avec vous, et qui, aujourd'hui ou jadis, ont pu solliciter et obtenir de vous quelque riche subvention pour le journal de leur localité. Je sais bien qu'en concédant aux feuilles ministérielles de province le monopole des annonces judiciaires, vous êtes parvenus à alléger d'un lourd fardeau la caisse des fonds secrets, mais je n'ai pas besoin de vous apprendre que ce procédé de subvention indirecte n'est pas celui qui s'applique à vos grands journaux de Paris. Répondez-moi, la main sur la conscience, si c'est à l'aide d'une explication de cette nature que vous auriez réussi à satisfaire l'indiscrète curiosité de M. le président Séguier, demandant vainement au rédacteur du *Globe* le nom du personnage riche et mystérieux qui versait chaque mois dans la caisse de cette feuille immaculée un tribut de cinq mille francs.

Je vous laisse donc avec vos démentis officiels qui n'en imposeront à personne; je ne veux flétrir que vos désaveux.

Je dis et je répète qu'il y a lâcheté de la part du ministre à désavouer les écrivains qui soutiennent la cause du pouvoir, plus compromise aujourd'hui que jamais, et que c'est donner la mesure de l'estime qu'on fait de ses propres principes, que de laisser confondre parmi les agents de la police occulte rétribués

sur les fonds secrets, les publicistes voués de cœur à la défense de ces principes.

Quant à la calomnie qui me concerne, je n'ai pas d'expression pour la flétrir assez, et je la repousse de toutes les forces de ma conscience et de la vérité.

Vous ne pouviez pas reconnaître, je le comprends, les motifs honorables de la désertion dont je viens de parler et qui vous condamne; mais que vous ayez osé l'attribuer à d'indignes calculs, c'est là ce qui me passe.

Du jour où j'ai brisé ma plume ministérielle par dégoût de la politique mercantile, j'ai mis, et le ministre de l'intérieur le sait, une barrière infranchissable entre le pouvoir et moi. Depuis ce jour-là j'ai pu rejeter vos offres, jamais vous présenter de requêtes, ni vous demander trop d'argent, comme vous dites. Avant ce jour, je n'ai pu me plaindre de vos rigueurs, car nul écrivain, que je sache, n'a été par vous plus magnifiquement rémunéré que moi. Vous avez été personnellement, monsieur le ministre, plus que juste et bienveillant envers moi, vous avez été généreux, et si vous avez perdu le souvenir de vos bienfaits, ma mémoire est moins oublieuse. Et j'avais eu soin de publier ces détails dans mon livre pour aller au-devant de toute insinuation perfide et pour vous épargner la honte d'une calomnie. Non-seulement cette déclaration loyale enlevait à mon écrit tout caractère de récrimination personnelle; mais la pensée même qui m'avait dicté cet écrit protestait contre l'interprétation par vous donnée à mes paroles. Car je prêche dans ce livre la nécessité de l'union de la royauté et du peuple. J'ai voulu servir malgré vous la cause du pouvoir que vous trahissiez indignement; je

vous ai vus tous agenouillés aux pieds du juif votre maître, et j'ai voulu vous redresser à coups de fouet, comme on fait pour la meute alourdie par une curée trop copieuse. Et cette tentative courageuse d'insurrection au profit du pouvoir royal me devait valoir mieux de la part d'un ministre qu'une lâche calomnie.

En essayant de transformer l'écrivain courageux, défenseur du pouvoir quand même, en valet de plume cassé aux gages qui mendie le pamphlet à la main, vous n'avez pas fait qu'outrager la vérité et mentir à votre conscience, vous avez empiété sur les attributions du *National,* lequel m'a bien douloureusement affligé l'autre jour en m'annonçant que je ne possédais pas son estime.

Et vous m'avez donné le droit de vous dire, en face de votre ingratitude, comme cet acteur condamné à faire des excuses au parterre : Jamais je n'ai mieux compris qu'aujourd'hui l'indignité de la profession d'écrivain du pouvoir.

Agréez, monsieur le ministre, etc.

A. Toussenel.

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER. Genève ..... Page 1
Le *Journal des Débats* 5
CHAP. II. Immobilisme forcé 28
CHAP. III. Question des chemins de fer 30
Canaux 51
Question des rentes 54
Question des sucres 62
Question des douanes 62
Question des bestiaux 68
Question du sel 74
Des octrois 75
Résumé 80
CHAP. IV. Budget de l'État 82
CHAP. V. Budget des juifs 85
CHAP. VI. Situation 90
CHAP. VII. Priviléges du peuple 97
CHAP. VIII. Remède 120
Droit au travail 121
Conséquences de la reconnaissance du droit au travail. — L'organisation du travail 122
CHAP. IX. Le commerce, fonction administrative. — Légitimité du monopole de l'État 130
Réformes immédiates 140
Monopole de la banque 140
Organisation du crédit agricole 141
Monopole des transports 143
Monopole des assurances 144

Enseignement agricole.....Page 150
Chap. X. Abolition de la guerre. — Transformation des armées destructives en armées industrielles. — Le travail glorifié. 162
Question du recrutement..... 175
De la loterie..... 182
Chap. XI. Question des sucres..... 185
Le sucre de canne et le sucre de betterave..... 189
Arguments en faveur du sucre de betterave..... 196
Arguments agronomiques..... 196
Arguments politiques..... 205
Argument philanthropique..... 210
Du monopole de la fabrication et de la vente du sucre par l'État..... 215
Le monopole de l'État, seule voie de salut pour l'industrie indigène..... 217
Abolition de l'esclavage..... 239
Chap. XII. Résumé..... 247
Aux ministres..... 253
Aux socialistes..... 263
Aux prêtres..... 282
Au peuple..... 286
Au roi..... 291
L'auteur des *Juifs, rois de l'époque,* à M. le comte Duchâtel qui veut être aimé pour lui-même..... 295

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

DES CONSTITUTIONS

ANTILIBÉRALES

DU PROGRÈS

PAR

LOUIS VEUILLOT

PARIS

VICTOR PALMÉ

25, RUE DE GRENELLE, 25

1862